



Ville d'AUTUN

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2025

N° 5

RECUEIL DES
ANNEXES

SOMMAIRE

N°	Titre	Pages
2	Administration Générale - Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 2025	3
3	Administration Générale - Renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gracieux du bâtiment situé 9 rue de Parpas avec le SDIS 71.	63
5	Affaires culturelles - Transfert dans les collections de la ville du mobilier archéologique issu des opérations archéologiques	67
6	Affaires Sportives - Approbation d'une convention de partenariat relative à la section sportive activités de pleine nature avec le lycée Bonaparte	209
7	Affaires Sportives - Approbation d'une convention de partenariat relative à la section sportive activités de pleine nature (VTT) avec le collège du Vallon	215
8	Affaires financières - Rapport sur l'utilisation d'une subvention perçue par une organisation syndicale - Union Locale Force Ouvrière	218
9	Affaires Financières - Rapport sur l'utilisation d'une subvention perçue par une organisation syndicale - Union Départementale CFDT.	221
13	Affaires Financières - Approbation de la Décision Modificative n°1 de 2025 du budget principal de la Ville d'Autun	224
14	Affaires communautaires - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge	653
15	Affaires Communautaires - Présentation du pacte de gouvernance adopté par la CCGAM le 18 septembre 2025.	720



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2025**



PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2025

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Vincent CHAUVET, Maire d'Autun.

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Vincent CHAUVET, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO-VERDENET, M. Eric MARCHAND, Mme Marie-Claire TELLIER, M. Gauthier GIMENEZ, Mme Françoise ANDRE, M. Métin ALBAYRAK, Mme Monique GATIER, M. Roger VERNAY, Mme Véronique PACAUT, M. Jean-Louis CORMIER, M. Alain DICHANT, M. Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS, Mme Sarah PIGNOLET DE FRESNE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Anaïs PELUX, M. Jean-Louis GUILLON, M. Frédéric BROCHOT, M. Michaël GUIJO.

ETAIENT EXCUSES :

M. Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, M. Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO, Mme Bérengère GRAILLOT à M. Vincent CHAUVET, Mme Maartje VANVEEN à M. Alain DICHANT, M. Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M. Simon JACQUEMIN à M. Vincent VAUTRIN, M. Anatole SAGOT à M. Frédéric BROCHOT Mme Catherine LEFLOND.
M. Patrick CAYEUX, Mme Catherine LEFLOND.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence FONTAINE GARNIER, Mme Angélique GORINI.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Anaïs PELUX

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 6 octobre 2025

Administration Générale

1. Administration Générale - Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2025
2. Administration Générale - Compte rendu des actes accomplis par le Maire : arrêté et décisions pris en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Administration Générale - Mise à disposition à titre gratuit d'un local à la CCGAM dans le cadre des permanences du Centre de l'Habitat - 12 Rue du Général Demetz, Passage Balthus.
4. Administration Générale - Compte Rendu Annuel de la Concession Gaz GRDF - Année 2024
5. Administration Générale - Délégation de service public : Rapport annuel 2024 du délégataire en matière d'assainissement collectif et rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
6. Administration Générale - Contrat de partenariat public privé : Éclairage public - Rapport sur l'exercice 2024
7. Administration Générale - Approbation de la convention de mandat temporaire de Maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales Rue du Faubourg d'Arroux par le SMEMAC
8. Administration Générale - Dénomination d'un espace public Mikaël Blanchard dans le hall de la salle de l'Hexagone

Affaires Culturelles

9. Affaires Culturelles - Accord au classement Monuments Historiques d'un tableau de Eugène Froment Delormel "Vierge à l'enfant"
10. Affaires Culturelles - Autorisation de supprimer des ouvrages du fonds de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble
11. Affaires Culturelles - Création du Fonds de Dotation "Mécènes et amis du Musée Panoptique"
12. Affaires Culturelles - Présentation du rapport de la Chambre régionale des Comptes - Les collectivités territoriales face aux enjeux de leur patrimoine monumental en Bourgogne-Franche-Comté

Affaires Foncières

13. Affaires Foncières - Convention d'occupation du domaine public pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) relatives à l'Appel à Initiatives Privées (AIP) du SYDESL - déploiement de 38 points de charge sur le territoire de la ville d'Autun
14. Affaires Foncières - Forêt communale : état d'assiette et destination des coupes
15. Affaires Foncières - Procédure de désaffectation et de déclassement d'un chemin de desserte relevant du domaine public communal, dérivé de la Route de Broye, chemin de desserte de Couhard
16. Affaires Foncières - Cession d'une parcelle non cadastrée, sise à Couhard - chemin de desserte
17. Affaires Foncières - Acquisition d'une parcelle forestière cadastrée E419 sise au lieu-dit "Les Prés Moussus" à Couhard
18. Affaires Foncières - Intégration de deux parcelles cadastrées F223 (parcelle forestière) et F280 (parcelle nue) Secteur Montromble dans le domaine privé de la commune
19. Affaires Foncières - Intégration d'une parcelle forestière, cadastrée F274, secteur Montromble, dans le domaine privé de la commune
20. Affaires Foncières - Intégration d'une parcelle forestière cadastrée F260, secteur Montromble, dans le domaine privé de la commune
21. Affaires Foncières - Cession de trois parcelles agricoles nues, cadastrées G147, G179 et G181
22. Affaires Foncières - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AE 314, située 15 rue du Clos Jovet à Autun
23. Affaires Foncières - Intégration de l'ancien hôtel Saint-Louis, parcelles cadastrées AS199 et AS200, sises 6-8, rue de l'Arbalète dans le domaine privé de la commune
24. Affaires Foncières - Vente de l'immeuble du 7, rue de Lattre de Tassigny
25. Affaires Foncières - Cession de parcelles agricoles cadastrées BO 14, BO 15 et BN 10
26. Affaires Foncières - Cession des parcelles agricoles cadastrées BO 12 pour partie et C 142 en vue d'un projet d'exploitation agricole
27. ~~Affaires Foncières - Mise en œuvre d'une AP/CP relative à la restauration de l'église Notre-Dame~~
28. ~~Affaires Foncières - Mise en œuvre d'une AP/CP relative au versement de subvention à l'OPAC de Saône-et-Loire en soutien à un programme de construction neuve ru Carion~~

Affaires Financières

29. Affaires Financières - Lancement du marché public relatif à la mission de soclage et installation des collections du musée Panoptique d'Autun
30. Affaires Financières - Garantie d'emprunt envers la Foncière Commerciale d'Autun pour un prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations.

31. ~~Affaires Financières – Approbation de la Décision Modificative N° 1 de 2025 du budget principal de la Ville d'Autun~~

Affaires Sportives

32. Affaires Sportives - Approbation de la convention relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage en forêt domaniale de Planoise entre la Ville d'Autun et l'ONF

Affaires Sociales

34. Affaires Sociales - Approbation de la convention de subvention avec l'association AILES

Ressources Humaines

35. Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs n° 3
36. Ressources Humaines - Création de postes permanents - validation du tableau des effectifs
37. Ressources Humaines - Création de 6 emplois non permanents
38. Ressources Humaines - Reconstitution du régime des astreintes de viabilité hivernale
39. Ressources Humaines : Protection sociale complémentaire - choix du type de contrat ouvrant droit à la participation et financement des garanties d'assurance pour le risque "santé"

Sécurité

40. Sécurité - Demande d'implantation de caméras supplémentaires sur différents secteurs de la commune d'Autun

Affaires Communautaires

41. Affaires Communautaires - Convention entre la ville d'Autun et la CCGAM pour le remboursement, par la CCGAM, du coût des travaux de voirie d'intérêt communautaire réalisés par la ville pour le boulevard Laureau
42. Affaires Communautaires - Bilan 2024 de la mutualisation du pôle entretien
43. Affaires Communautaires - Bilan 2024 de la mutualisation du Service Communication de l'Autunois
44. Affaires Communautaires - Vœu de soutien à la commune de Couches dans son combat auprès de la Croix Rouge Française pour la requalification de la friche médicale de Mardor

Monsieur le Maire : Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire informe d'une modification apportée à l'ordre du jour : sur les affaires financières, suite au basculement de notre nouveau logiciel comptable et de suivi des délibérations, la maquette budgétaire de la décision modificative n'a pas été insérée dans l'envoi transmis pour cette séance. Sans caractère d'urgence, le point numéro 31 concernant la DM1, et les rapports 27 et 28 qui concernent des AP/CP et qui s'appuient sur la décision modificative, seront reportés à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Frédéric BROCHOT :

Je voudrais intervenir sur ce qu'il s'est passé ces dernières semaines et derniers jours sur notre commune. Je tiens déjà à saluer l'ensemble des forces de l'ordre qui sont intervenues et souligner le travail que le Préfet a pu faire aussi sur ces quelques jours et en arrivant dans notre département. Saluer aussi les victimes, avoir une pensée pour elles et leurs familles, et puis bien sûr pour les autunois. A force de mettre la poussière sous le tapis, il peut arriver ce qu'il arrive aujourd'hui. C'est un sentiment profond qui s'installe de peur dans notre ville. Autun que l'on évoque avec fierté pour son patrimoine, ses vestiges antiques, pour sa douceur de vivre et sa quiétude, est aujourd'hui citée pour ses feux de poubelles, ses voitures incendiées et les incivilités, désormais pour ce qu'elle n'aurait jamais dû devenir, un théâtre de guerre de gangs. La fusillade est une nouvelle illustration et rappelle cruellement que ces événements ne relèvent plus de l'exceptionnel mais d'une réalité qui s'installe sur notre territoire. Les autunois ont peur aujourd'hui. Certes, chaque événement peut être présenté comme un acte isolé, il est plus rassurant de minimiser l'exceptionnel et il est plus facile de dire que ce sont des gens de l'extérieur, que ce ne sont pas nos habitants. Mais ces actes se produisent ici dans nos rues. Souvent soyons francs, c'est la présence d'un trafic de drogue, qui sert de toile de fond et attire les représailles mortelles. Les autunois expriment ras le bol, leur lassitude, leur sentiment de ne pas être entendus. Un petit rappel en 2020, je proposais dans ma campagne d'installer massivement des caméras de surveillance, de renforcer également la police municipale et de les armer, et de coordonner étroitement avec la gendarmerie aussi tous ces services des forces de l'ordre. A l'époque j'ai été qualifié d'extrémiste, de fasciste, de raciste, de dangereux. Mon seul but, c'était réellement de garder dans notre ville un état d'esprit qui soit positif, serein, qui aujourd'hui ne l'est plus. J'avais également évoqué la ghettoïsation de certains quartiers et nous y sommes. Je le dis la sécurité n'est pas un détail c'est un enjeu fondamental le bien-être le sentiment de sécurité c'est un droit pour tous. Je veux dire que j'entends la peur des autunois, je la comprends et je la partage également, je partage aussi leur ras-le-bol, c'est pourquoi je renouvelle ce que je proposais il y a cinq ans, cessons de fermer les yeux, cessons de favoriser les conditions de ghettoïsation, ce système qui s'auto-alimente, même si c'est un peu trop tard, il est encore temps d'agir.

Monsieur le Maire :

Nous avons implanté plus de 72 caméras et depuis que je suis Maire, nous avons augmenté les effectifs de la police municipale, avec des horaires élargis. Les agents sont désormais armés de Taser de dernière génération. Il y a eu des actions de la police municipale, de la gendarmerie, et un renforcement par le préfet des moyens de l'Etat. La semaine dernière, j'ai demandé au préfet la possibilité d'avoir des armes létales pour nos policiers municipaux, afin de pouvoir répondre s'il le faut aux situations de violence liées au narcotrafic qui s'étend désormais de Dijon vers Autun. Nous avons mis en place à Autun des caméras dotées d'un système de reconnaissance par intelligence artificielle a posteriori. On peut par exemple demander à cet outil d'analyser à posteriori toutes les images de la vidéo surveillance sur les dernières 24 heures pour identifier par exemple un certain type de voiture qui aurait circulé en ville. Nous avons obtenu l'implantation à Autun d'une nouvelle brigade de gendarmerie et attendons incessamment qu'ils arrivent, une fois que les détails pratiques seront vus avec le Ministère.

En 2025, nous avons presque une extraction par jour de vidéoprotection (soit 300 d'ici fin 2025), par rapport à 13 extractions environ en 2020, au début de la mise en place des caméras de vidéoprotection à Autun, ce qui montre le rôle important de ces caméras pour la sécurité publique.

Michaël GUIJO :

Je suis d'accord sur ce qui a été dit, j'ai rappelé récemment notre solidarité habitants du quartier de Saint-Pantaléon et aux autunois pour quelque chose qui a marqué bien sûr fortement les esprits et notre rôle de collectivité territoriale va être de rassurer autunois, de tout mettre en place pour que ce genre d'évènement ne se reproduise pas. La commune investit des moyens importants en termes de caméras mais il faut rappeler que la compétence sécurité c'est l'État. La sécurité, c'est une compétence qui n'est pas réellement la nôtre. Je voudrais savoir ce qu'il s'est passé après le 20 septembre après les premiers coups de feu et quels moyens sont mis en place à ce moment-là ? Les moyens le 29 on les a vu visuellement, mais que se passe-t-il entre le 20 et le 29 septembre en termes de moyens par l'état parce que cette première alerte était significative. Je suis bien sûr favorable aux caméras sur l'agglomération, qu'on investisse encore davantage, même si ce n'est pas notre compétence. Comment vous allez déployer les caméras supplémentaires, quelle stratégie ? Je serai très favorable à plus de caméras mobiles parce que on a un besoin qui n'est pas forcément le même tout au long de l'année. Je souhaite que tout cela cesse le plus rapidement possible, c'est plus facile à dire qu'à faire mais je sais que le service de l'État et de la commune et d'autres sont mobilisés pour faire en sorte que la tranquillité puisse revenir de manière durable.

Métin ALBAYRAK : *Nous avons actuellement 72 caméras fixes dont 2 caméras mobiles (il y avait une caméra mobile jusqu'en 2024). Les caméras mobiles fonctionnent sur batterie, ce qui contraint leur utilisation. Nous avons étudié les statistiques des extractions par caméra et par quartier pour recalibrer le positionnement des caméras actuelles. Nous devons augmenter le nombre de caméras de dix environ (voir la délibération en fin de conseil municipal). Les implantations seront décidées à posteriori en fonction des besoins.*

Monsieur le Maire : *Nous avons aussi les caméras piétons portées par les policiers municipaux, qui ont été utiles dans certaines affaires judiciaires, ainsi qu'une caméra de chasse à Fragny qui a notamment permis de rappeler à l'ordre une personne qui effectuait un dépôt sauvage.*

Le préfet de Saône-et-Loire s'est déplacé à Autun et j'ai souhaité qu'il puisse échanger avec notre service de la Direction de la Cohésion Sociale et Urbaine, notre service médiation et des agents de l'OPAC pour avoir leur ressenti sur cette affaire. Il y a eu plusieurs interpellations entre le 20 et 29 septembre en Côte d'Or à la suite du décès du jeune autunois à Quetigny. A partir du 29 septembre, plusieurs escadrons de gendarmes ont été mobilisés à Autun et dans différents départements. L'enquête progresse. J'invite les habitants à une vigilance collective et à appeler le 17 en cas de mouvements suspects dans leurs quartiers. La sécurité nous concerne tous. L'Etat est à nos côtés. Nous avons à Autun fait le choix d'armer nos policiers municipaux.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Monsieur Vincent CHAUVET lit le rapport

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2025 joint en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article unique : D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2025.

Michaël GUIJO : Je souhaite obtenir une correction sur le PV du CM du 23 juin 2025. Je vous ai expliqué que quand je parlais de l'écart entre les finances de la Ville et ceux de la communauté, je ne parlais pas des petites communes. Je dis bien qu'il y a un écart important sur les résultats financiers de la ville et de la Communauté de Commune et pas des petites communes. Je réexplique pourquoi : on dégage des marges de manœuvres financières depuis longtemps, la Communauté de Communes a des difficultés importantes sur son budget et mon propos c'est de réfléchir sur une nouvelle répartition des compétences entre la ville et la Communauté de Communes et qu'on s'interroge sur les compétences culturelles, en recentrant une partie des équipements culturels et des services culturels sur la ville, ce qui serait un compromis.

Monsieur le Maire : Sur la forme, ce point sera corrigé dans le compte-rendu. Cette demande de rectification sera prise en compte. Aujourd'hui, les équipements en question ne sont pas rentables, ne sont pas à l'équilibre et il faudrait des transferts massifs d'attribution de compensation avec la possibilité de redynamiser l'équipement derrière, mais c'est une réflexion qu'il faudra porter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2025.

oo

2. Compte rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision 086 – DGS - du 20 mai 2025 autorisant la signature d'une convention entre la SAS HRM, représentée par Monsieur Thomas DUNOYER, ayant son siège social 20 Avenue de la République – 71400 AUTUN et la Ville d'Autun. Elle précise que la convention garantit la bonne organisation et les obligations respectives des deux parties lors du dimanche gourmand du 29 juin 2025 sous les Halles de l'Hôtel de Ville.

Décision 087 – RH - du 4 juin 2025 acceptant le versement de l'allocation chômage à Madame Béatrice Gilles de la Londe dans les conditions de versement de l'Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise et autorisant la signature de tout document nécessaire à la mise en paiement de l'ARCE.

Décision 088 - DGS – du 2 juin 2025 autorisant la signature d'un bail d'habitation entre la Ville d'Autun, Madame Marjolaine ROUSSELET et Monsieur Romuald ACCART, portant sur la location d'un logement d'une superficie de 101 m², situé 6 rue Piolin, Maison des Hauts Quartiers à 71400 AUTUN. Le local est exclusivement destiné à un usage d'habitation, précisant que l'occupation est consentie pour une durée de 6 ans à compter du 02 juin 2025, renouvelable une seule fois et que la présente autorisation est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 460 € et un forfait annuel de charges de 1 800 €, payables à réception d'un avis des sommes à payer.

Décision 089 – DGS - du 4 juin 2025 acceptant l'indemnisation versée par Groupama assurances d'un montant de 264,98 € correspondant au coût des réparations de la borne incendie consécutives au sinistre du 03 mars 2025, déduction faite de la franchise et disant que la franchise sera recouvrée par la compagnie d'assurance auprès de l'assureur de la partie adverse, puis reversée à la collectivité dès réception des fonds.

Décision 090 – DST – du 7 juin 2025 autorisant l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour la saison 2025/2026 auprès de l'entreprise WURTH France S.A – rue Georges BESSE – 67150 ERSTEIN, pour un montant de 31 328,87 € HT / 37 594,64 € TTC ainsi que la signature de la commande et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir.

Décision 091 – DGS – du 12 juin 2025 autorisant la signature d'un bail dérogatoire entre la Ville d'Autun, Madame Rosalie TEN BROECKE et Madame Clémence WASH portant sur un local de

76 m², servant à la fabrication et la commercialisation de créations, sis 12, rue du Général Demetz, cellule 06, passage Balthus, 71400 Autun, précisant que l'occupation est consentie pour la période du 13 juin 2025 au 12 juin 2026, moyennant un montant forfaitaire mensuel de 420 €.

Décision 092 – MP - du 20 juin 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement d'un espace de glisse urbaine avec skatepark, pumptrack et d'un espace « Savoir Rouler à Vélo », aux entreprises identifiées ci-après :

Lot 1 « VRD/SKATEPARK »

FTPC 9, impasse des Rosiers – 69200 VENISSIEUX, pour un montant de 289 637,00 € HT / 347 564,40 € TTC

Lot 2 « PUMPTRACK »

H PARKS 3 rue Christian ANDRE-BENOIT – 34670 BAILLARGUES, pour un montant de 71 924,99 € HT / 86 309,99 € TTC

Et autorisant la signature des marchés et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 093 – DCSU - du 20 juin 2025 approuvant la demande de subvention dans le cadre du projet « Les jardins partagés/Parc Schuman – Vitrine du bien vivre à Saint Pantaléon » de la ville d'Autun selon le plan prévisionnel ci-dessous :

CONTRAT DE VILLE – AAP 2025 – PROJET « LES JARDINS PARTAGES/PARC SCHUMAN – VITRINE DU BIEN VIVRE A SAINT PANTALEON »

DÉPENSES TTC		FINANCEURS	RECETTES SOLLICITÉES
Prestations de services et achats de fournitures	15 500,00 €		
Publicité et publication	1 000,00 €	Région BFC – Contrat de ville	4 000,00 €
		Total Subvention	4 000,00€
		Autofinancement	12 500,00 €
Total TTC	16 500,00 €	Total TTC	16 500,00 €

Et sollicitant une subvention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, d'un montant de 4 000 € au titre du contrat de ville.

Décision 094 – DCSU – du 20 juin 2025 approuvant la demande de subvention dans le cadre du projet « Sous les toi(ts) – Au fil des rencontres » de la DCSU de la ville d'Autun selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

CONTRAT DE VILLE – AAP 2025 – PROJET « SOUS LES TOI(TS) »

DÉPENSES TTC		FINANCEURS	RECETTES SOLLICITÉES
Prestations de services	7 489,00 €	Etat – Politique de la ville	3 000,00 €
Autres services extérieurs	4 000,00 €	Région BFC – Contrat de ville	3 000,00 €
Charges de personnel	4 750,00 €	CAF 71	4 000,00 €

Mise à disposition gratuite de biens et services	2 000,00 €	Total Subventions	10 000,00€
		Prestations en nature	2 000,00 €
		Autofinancement	6 239,00 €
Total TTC	18 239,00 €	Total TTC	18 239,00 €

Sollicitant une subvention de l'État d'un montant de 3 000,00 € au titre de la politique de la ville, une subvention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté d'un montant de 3 000,00 € au titre du contrat de ville et une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire d'un montant de 4 000,00 €.

Décision 095 – DGS – du 25 juin 2025 autorisant la signature d'une convention entre la Ville portant sur un contrat de sous-location entre la Ville et l'association « LES ATELIERS NOMADES » représentée par son président, Monsieur Hervé BERNARD, domiciliée Rue Max Poulleau, à l'Espace Vie Associative de Saint Pantaléon 71400 AUTUN, portant sur la location d'un local d'une superficie de 77 m², situé Quartier Saint-Pantaléon, Bloc 16 – 12 Boulevard Maréchal Leclerc, 71400 AUTUN. Elle précise que les locaux sont exclusivement destinés aux activités de l'association que l'occupation est consentie pour une durée d'un an du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026, et acceptée moyennant un loyer annuel de 100 € payable à réception d'un avis des sommes à payer.

Décision 096 – MP – du 26 juin 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour la fourniture et livraison de matériel lumière au Théâtre Municipal d'Autun, à l'entreprise SCENETEC – 5, avenue Pierre Sépard - 69200 VENISSIEUX, pour un montant de 57.496,75 € HT / 68.996,10 € TTC et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 097 – MP – du 30 juin 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour la prestation de services recrutement d'un référent commerces de proximité, à Monsieur Christophe GASSIER, prestataire de service indépendant en entreprise individuelle, 21 rue aux Raz - 71400 AUTUN, pour un montant de 20 000 € HT / 24 000 € TTC (annuel) et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 098 – DF – du 02 juillet 2025 approuvant une demande de subvention dans le cadre du projet : expérimentation du port de la tenue unique à l'école du Clos Jovet selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Expérimentation du port de la tenue unique			
PLAN DE FINANCEMENT			
	DEPENSES TTC	FINANCEUR	RECETTES SOLLICITEES
Achat des tenues uniques	36 175.48 €	Académie de Dijon	16 551.60 €
		AUTOFINANCEMENT	19 623.88,00 €

TOTAL TTC	36 175.48 €		36 175.48 €

et sollicitant une subvention auprès du recteur de l'Académie de Dijon, d'un montant de 16 551.60 €, au titre du dispositif « BOP 140 fonds d'innovation pédagogique ».

Décision 099 – DGS – du 2 juillet 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour la location de matériel son, lumière, vidéo pour les animations et actions culturelles, à l'entreprise AUDIO VISUEL LOCATION – 6, route de Lyon - 71100 Saint Rémy, sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 40.000,00 € HT / 48.000,00 € TTC. Elle précise que ce marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 10 juillet 2025, renouvelable trois fois, par reconduction tacite d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 100 – DMP – du 2 juillet 2025 autorisant la signature du contrat de cession des droits d'auteur portant sur le logotype « Musée & Patrimoine d'Autun », - ainsi qu'à ses versions intermédiaires -conclu avec la société Catapulpe, située 18, rue de l'égalité à Dijon, pour toutes exploitations directes ou indirectes, quel qu'en soit le mode et ce, à quelque titre que ce soit et sous toutes formes. Elle précise que la ville s'engage à verser à la société Catapulpe la somme de 576 euros en contrepartie de la livraison des fichiers graphiques et de la cession des droits d'exploitation.

Décision 101 – DGS – du 8 juillet 2025 autorisant la signature d'un bail de chasse entre la ville d'Autun, Gérémy Theiss et L'association Club Sport et Loisirs du Lycée Militaire d'Autun pour une durée d'un an renouvelable tacitement, à compter du 1er juin 2025 et précisant que la redevance annuelle est fixée à dix euros intégralement prise en charge par l'Association Club Sports et Loisirs du Lycée Militaire d'Autun. Elle rappelle que le bail pourra être résilié en cas de manquement du preneur ou pour motif d'intérêt général, conformément aux dispositions contractuelles.

Décision 102 – MP – du 07 juillet 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour les prestations d'organisation du marché de Noël 2025 à Autun, à l'entreprise NT EVENEMENTS – 3 Meix de PELLEREY -71150 RULLY, pour un montant de 24 950 € TTC et autorisant la signature du devis et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 103 – DGS – du 09 juillet 2025 autorisant la signature d'un bail civil portant sur un local situé 1 Rue de Valmy à 71400 Autun avec l'association « Du Soleil dans la Voix ». Elle précise que l'occupation est consentie de manière provisoire et révocable, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026 et acceptée moyennant un loyer mensuel de 450 € charges comprises.

Décision 104 – DGS – du 10 juillet 2025 autorisant la signature d'une convention avec la SAS La Bourse Autun, représentée par Monsieur Laurent GUIBOUT, ayant son siège social 18, Avenue Charles de Gaulle à Autun et la Ville d'Autun, et précisant que la convention garantit la bonne organisation et les obligations respectives des deux parties lors du dimanche gourmand du 13 juillet 2025 aux Halles de l'Hôtel de Ville ;

Décision 105 - DGS - du 15 juillet 2025 – autorisant la signature d'un bail civil entre la ville d'Autun et l'association « UNION COMPAGNONNIQUE DU TOUR DE FRANCE DES DEVOIRS » portant sur un local situé 1 Rue de Valmy à 71400 Autun. Elle précise que l'occupation est consentie de manière provisoire et révocable, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2030, et acceptée moyennant un loyer mensuel de 270 € comprenant le loyer et les charges.

Décision 106 – DF – du 17 juillet 2025 approuvant la demande de subvention dans le cadre de l'extension du système de vidéoprotection et de la mise en place d'une interopérabilité entre la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

	DEPENSES TTC	FINANCEUR	RECETTES SOLLICITEES
Caméras de vidéoprotection	16 416 €	FIPD (50 %)	15 408 €
Achat de radios	14 400 €		
		AUTOFINANCEMENT	15 408 €
TOTAL TTC	30 816 €		30 816 €

sollicitant une subvention auprès de l'Etat via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour un montant de 15 408 €.

Arrêté 480/2025 - DGS - du 17 juillet 2025, accordant la protection fonctionnelle à Monsieur Vincent Chauvet, Maire d'Autun, dans le cadre des atteintes portées à sa personne et à ses fonctions par des publications à caractère diffamatoire.

Décision 107 – MP – du 21 juillet 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour les prestations de fourniture et livraison d'une laveuse compacte de voirie d'occasion, à l'entreprise SSV ENVIRONNEMENT – 5 rue Robert Moinon, 95 190 GOUSSAINVILLE, pour un montant de 63 000,00 € HT / 75 600,00 € TTC et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 108 – MP – du 23 juillet 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour les travaux de réfection de trottoirs rue du Faubourg d'Arroux, à l'entreprise EUROVIA BFC – 1, avenue André Saclier - 71400 Autun, pour un montant de 358.946,85 € HT / 430.736,22 € TTC (offre de base avec autre solution technique sur l'article 5.13), et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 109 – DMP – du 28 juillet 2025 autorisant la signature d'un avenant n°3 à la convention du 23 mai 2022 avec Bibracte EPCC – Centre Archéologique Européen – 58370 Glux-en-Glenne, représenté par son directeur général Monsieur Vincent Guichard, pour la modification de l'article 1 :

« Bibracte accepte de vendre dans son établissement, au tarif unique de 2,50 € :

- ✓ 30 guides touristiques « Autun en dates et en chiffres » en français
- ✓ 5 guides touristiques « Autun en dates et en chiffres » en anglais

En contrepartie, une commission de 25 % sur la vente de celui-ci lui sera versée ; un titre de recettes de 65.63 € sera émis à son encontre dès signature de la présente convention. Il est précisé que les guides non vendus ne seront pas repris par la ville d'Autun » et précisant que les articles 2 et 3 restent inchangés.

Décision 110 – DMP – du 28 juillet 2025 autorisant la signature d'une convention de dépôt par le Panoptique d'Autun-musée Rolin, d'un pliant ou tabouret en X, Jean Lepautre, 17^{ème} siècle, chêne et noyer sculptés et dorés, au château de Versailles, représenté par son conservateur général, Monsieur Yves Carlier. Elle précise que le présent contrat de dépôt est conclu pour une durée de 5 ans, et qu'il commencera à courir à compter du jour de la signature du présent contrat.

DECISION 111 - DMP - du 28 juillet 2025 autorisant la signature d'une convention de dépôt par le Panoptique d'Autun-musée Rolin, d'une sculpture « Vierge de l'Annonciation » à la commune de Dezize-les-Maranges, représentée par son maire, Monsieur Michel Bouley. Elle précise que le présent contrat de dépôt est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction

et qu'il commencera à courir à compter du jour de la signature du présent contrat.

Décision 112 – DMP - du 28 juillet 2025 décidant d'accepter le don de 70 échantillons géologiques de la part de Monsieur Alain DURAND et Madame Anne-Marie LABONDE et précisant que la Direction des Musées et du Patrimoine en sera le dépositaire, que les objets du don seront intégrés au matériel d'étude du Muséum et que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Décision 113 – DMP - du 28 juillet 2025 décidant d'accepter le don par le fonds de dotation Hélène et Claude Garache de deux toiles (valeur d'achat : 8 000 €) :

- Autunoise (G 678,1989)
- Autunoise (G 679,1989)

Elle précise que la Direction des Musées et du Patrimoine en sera le dépositaire, que ces œuvres seront inscrites à l'inventaire du Panoptique d'Autun-Musée Rolin et que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Décision 114 – DMP - du 28 juillet 2025 autorisant la signature du contrat de prêt de spécimens de paléontologie avec la Société de Minéralogie et de Paléontologie Dijonnaise pour une exposition intitulée « 200 millions d'années sous les mers », se déroulant à la Grande Orangerie du Jardin de l'Arquebuse de Dijon, du 18 octobre 2025 au 23 novembre 2025.

Décision 115 - MP – du 28 juillet 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour la fourniture et la livraison d'un camion poids lourd Ampliroll neuf, à l'entreprise SERMA POIDS LOURDS – Sise au 232 Rue des Bois de Tharlet – 01440 VIRIAT, pour un montant de 130 700.00 € HT / 156 840.00 € TTC et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 116 - DMP – du 28 juillet 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour la fourniture et la livraison d'un télescopique d'occasion, à l'entreprise CENTRE EST MANUTENTION – Sise au 528 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – 39 300 CHAMPAGNOLE, pour un montant de 54 000 € HT / 64 800 € TTC et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 117 – DSH - du 28 juillet 2025 autorisant la vente de gré à gré par le service Sports et Handisports qui souhaite se séparer de son ancien matériel, soit :

- 2 pédalos au prix unitaire de 90 € TTC
- 4 VTT au prix unitaire de 90 € TTC
- 1 rampes de skate park au prix de 150 € TTC
- 1 fun box au prix unitaire de 150 € TTC
- 2 demi-rampe au prix unitaire de 150 € TTC
- 1 plan incliné au prix unitaire de 150 € TTC
- 2 canoës au prix unitaire de 100 € TTC ;

Elle précise que le transport du matériel ainsi que le montage et démontage, le cas échéant, est à la charge du preneur, que le matériel est vendu en l'état, sans garantie ni reprise et que les personnes intéressées pour l'acquisition doivent se rapprocher du service Sports et Handisport pour examiner le matériel et organiser sa récupération. Un titre de recettes sera émis à la suite de la fourniture d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Décision 118 - DAJ – du 31 juillet 2025 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'occupation à titre gratuit ayant pour objet l'autorisation par le Diocèse d'Autun d'utilisation par la Ville d'Autun d'une partie de la parcelle AP 237 dont il est propriétaire, pour y entreposer des éléments patrimoniaux, du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2028 pendant les travaux de réhabilitation et d'agrandissement du musée Rolin – le Panoptique.

Décision 119 - DST – du 4 août 2025 acceptant la proposition financière du SYDESL pour les travaux de modernisation de l'éclairage de mise en valeur de la porte d'Arroux pour une contribution à la charge de la ville d'Autun s'élevant à 35 200 €. Elle précise que le règlement de la contribution s'effectuera à l'initiative du SYDESL après la réalisation des travaux, au vu du décompte définitif et application du coefficient de révision des prix

Décision 120 - DMP – du 6 août 2025 autorisant la signature d'une convention de dépôt par le Panoptique d'Autun-musée Rolin, d'un piédestal de colonne à Jupiter à la commune de Chauffailles, représentée par son maire, Madame Stéphanie Dumoulin. Elle précise que le présent contrat de

dépôt est conclu pour une durée de 2 ans, à compter du jour de sa signature par les deux parties.

Décision 121 - DGS - du 8 août 2025 autorisant le remboursement d'un montant de 950,69 € à la ville d'Autun pour les dégradations d'un arbre et d'une boîte aux lettres causées par un véhicule appartenant à la société NED EXPORT-IMPORT. Elle précise que l'indemnisation comprend le prix d'un nouveau cerisier, d'une nouvelle boîte aux lettres ainsi que le coût des agents qui se sont déplacés le jour de l'incident pour sécuriser les lieux.

Décision 122 - DST - du 11 août 2025 acceptant la proposition financière du SYDESL pour les travaux de création d'éclairage public du lotissement André Malraux pour une contribution à la charge de la ville d'Autun s'élevant à 27 600 €. Elle précise que le règlement de la contribution s'effectuera à l'initiative du SYDESL après la réalisation des travaux, au vu du décompte définitif et application du coefficient de révision des prix

Décision 123 - DGS - du 11 août 2025 autorisant la signature d'un contrat de sous-location entre la Ville d'Autun et l'association « AUTUN RUNNING » représentée par son Président, Monsieur Christophe CHEVAUX, domiciliée 2 rue Borgne - 71400 AUTUN, portant sur la location d'un local d'une superficie de 44 m², situé 4, rue Pierre et Marie Curie, Saint Pantaléon - 71400 AUTUN. Elle précise que les locaux sont exclusivement destinés aux activités de l'association, que l'occupation est consentie pour une durée d'un an, du 16 août 2025 au 15 août 2026 et que la présente autorisation est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 100 € payable à réception d'un avis des sommes à payer.

Décision 124 - DGS - du 12 août 2025 autorisant la signature de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville d'Autun et la société VEOLIA EAU, portant sur un bâtiment de bureaux de 140 m² environ, un bâtiment à usage de stockage de 120 m² et une aire de stockage extérieur, sur les parcelles AY 90 et AY 102 d'une superficie de 5 173 m². Elle précise que l'occupation est consentie pour une durée de 15 mois, à compter du 1^{er} septembre 2025, moyennant une redevance annuelle de 20 331,08 € TTC.

Décision 125 - MP – du 18 août 2025 attribuant le marché à procédure adaptée (3 lots) pour les travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame, aux entreprises telles qu'elles sont identifiées ci-après :

Lot 1 « Maçonnerie – Pierre de taille »

DUFRAIGNE – 46, avenue du Commandant de Neuchèze – 71400 Autun, pour un montant de 188.667,90 € HT / 226.401,48 € TTC (offre de base + PSE)

Lot 2 « Couverture »

PATEU & ROBERT – 11, rue Nicéphore Niépce – ZI Saint-Pantaléon – 71400 Autun, pour un montant de 145.058,10 € HT / 174.069,72 € TTC pour la tranche ferme et un montant de 12.507,60 € HT / 15.009,12 € TTC pour la tranche optionnelle.

Lot 3 « Charpente »

SEGOND CHARPENTE – 5, rue du 8 Mai 1945 – 71400 Antully, pour un montant de 34.687,00 € HT / 41.624,40 € TTC (offre de base + PSE)

Et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 126 - DGS - du 22 août 2025 autorisant l'exercice du droit de préemption urbain de parcelles, sises 4 B Chemin Philip Gilbert Hamerton, appartenant à Madame Géraldine JOBEY, et pour lequel une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été déposée et enregistrée le 25 juin 2025 et précisant que ce droit de préemption urbain se fera au prix principal de 175 000 €.

Décision 127 - MP – du 20 août 2025 attribuant le marché à procédure adaptée (6 lots) pour les travaux de rénovation du vestiaire du Gymnase Monrose, aux entreprises telles qu'elles sont identifiées ci-après :

Lot 1 « Maçonnerie »

VERDENET – 1, route du Corps Franc Pommiès – 71400 Autun, pour un montant de 15.552,98 € HT / 18.663,58 € TTC

Lot 2 « Menuiserie »

SEGOND MENUISERIE AGENCEMENT – 5, rue du 8 Mai 1945 – 71400 Antully, pour un montant de 34.053,34 € HT / 40.864,01 € TTC

Lot 3 « Plomberie – Sanitaire – VMC »

Groupeement MASSEY & Fils – 56, route d'Arnay le Duc – 71400 Autun (Mandataire) – Ets MOREAU – 26, rue Saint Martin des Champs – 71100 Chalon sur Saône (co-traitant), pour un montant de

30.956,30 € HT / 37.147,56 € TTC

Lot 4 « Electricité »

GAUTHEY ELECTRICITE – 15, rue Nicéphore Niépce – 71400 Autun, pour un montant de 6.943,00 € HT / 8.331,60 € TTC

Lot 5 « Désamiantage »

VALGO – 5, rue du Bailly – 21000 Dijon, pour un montant de 26.811,00 € HT / 32.173,20 € TTC

Lot 6 « Plâtrerie – Peinture »

MINNAERT – 26, rue Bernard Renault – 71400 Autun, pour un montant de 11.513,73 € HT / 13.816,48 € TTC

Et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 128 - DMP – du 22 août 2025 autorisant la signature d'une convention entre la Ville d'Autun, et la Ville de Genève, représentée par le directeur du Muséum d'histoire naturelle de Genève, Monsieur Arnaud Maeder, au sujet d'une conférence animée par Monsieur Lionel CAVIN, paléontologue et conservateur au Muséum d'histoire naturelle de Genève et muséologue, dans le cadre du cycle de conférences du Muséum d'Histoire Naturelle d'Autun. Elle précise que l'intervenant animera cette conférence pour le Muséum à titre gracieux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De PRENDRE ACTE des présentes décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal.

Il est convenu de ne pas lire les actes accomplis.

Véronique Pacaut : Par rapport à l'arrêté 480/2025 « Arrêté portant attribution de la protection fonctionnelle à Monsieur Vincent Chauvet », vous avez contourné la loi, il me semble que cette information doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du conseil municipal comme cela est prévu par l'article 5 de la loi du 21 mars 2024. Je suis surprise qu'une simple décision puisse apporter la protection fonctionnelle.

Monsieur le Maire : La loi modifiée en date du 21 mars 2024 prévoit que cette attribution de la protection fonctionnelle est accordée par arrêté motivé et non plus par délibération du conseil municipal comme auparavant. L'information est ainsi donnée au conseil municipal comme le prévoit la loi du 21 mars 2024, et les personnes ici autour de la table ont donc bien pris conscience de cet arrêté par son inscription dans les actes accomplis au conseil municipal, et donc, in fine, à l'ordre du jour.

Véronique Pacaut : Oui, mais il est noté dans l'article 5 qu'il doit y avoir information du conseil municipal avec inscription d'un point à l'ordre du jour. C'est déjà bien que vous ayez envoyé l'arrêté à la Préfecture, mais vous minimisez le rôle du Conseil Municipal car cela engage aussi les deniers publics et c'est un manque d'information réel et de confiance du Maire envers son conseil.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

ARTICLE 1^{er} : PREND ACTE des présentes décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal.

∞

3. **Mise à disposition à titre gratuit d'un local à la CCGAM dans le cadre des permanences du Centre de l'Habitat - 12 Rue du Général Demetz, Passage Balthus.**

Monsieur Vincent Chauvet lit le rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 ;

Vu la convention de mise à disposition jointe à la présente ;

Considérant que la Ville d'Autun, en partenariat avec la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), souhaite renouveler sa proposition de mise à disposition d'un espace dédié au regroupement de l'ensemble des acteurs œuvrant pour la réhabilitation de l'habitat ;

Considérant que la CCGAM occupait un local de 48 m² sous le passage Balthus, sis au 12 rue du Général Demetz à Autun, et souhaite l'occuper de nouveau ;

Considérant que ce local permet d'accueillir une activité de bureau pour les permanences du Centre de l'habitat, permettant à ses usagers d'être informés sur les thématiques de l'habitat ;

Considérant que pour assurer ces permanences, la CCGAM sollicitera des prestataires extérieurs.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la signature de la convention de mise à disposition d'un local sis 12 rue Général Demetz, dans le passage Balthus à Autun, avec la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour une durée d'un an ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire : À la suite de la remarque de la chambre régionale des comptes, les mises à dispositions de locaux à titre gratuit passent maintenant en délibération au conseil municipal, et non plus par décision comme c'était le cas auparavant. Nous devons donc délibérer sur cette mise à disposition d'un local du passage Balthus au profit de la CCGAM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1^{er} : APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition d'un local sis 12 rue Général Demetz, dans le passage Balthus à Autun, avec la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour une durée d'un an ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

∞

4. Administration Générale - Compte Rendu Annuel de la Concession Gaz GRDF - Année 2024

Madame Françoise André lit le rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le rapport d'activités 2024 de GRDF joint en annexe ;

Considérant que le contrat de concession signé avec GRDF pour une durée de 30 ans a pris effet le 1^{er} octobre 2019 ;

Considérant que L. 3131-5 du Code de la Commande Publique relatif aux contrats de concession ainsi que le contrat d'affermage de service public imposent au délégataire la production d'un rapport annuel ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique ;

Considérant que 5 481 clients sont desservis par le réseau de gaz sur Autun, le linéaire de réseau représentant en totalité 95 km. Sur l'année 2024, 126 GWh de gaz ont été acheminés. 85 interventions de sécurité gaz ont été recensées sur l'année ;

Considérant que la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 25 septembre 2025, pour examiner le rapport annuel.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article unique : DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités de GRDF pour l'année 2024 ;

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article unique : PREND ACTE du rapport d'activités de GRDF pour l'année 2024 ;

Le rapport annuel du délégataire sera consultable par le public à la Direction des Services Techniques située au 36, rue de Parnas ainsi que sur le site internet de la ville d'Autun.

∞

5. Délégation de service public : Rapport annuel 2024 du délégataire en matière d'assainissement collectif et rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur Roger Vernay lit le rapport

La délégation de service public d'assainissement collectif est en vigueur depuis le 1er janvier 2017. La société Véolia eau a été retenue pour un contrat en affermage d'une durée de quinze ans soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Ce contrat prévoit notamment un ilot concessif avec environ 770 000 € HT de travaux sur les réseaux et de nouvelles obligations pour le fermier.

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Commission consultative des services publics locaux ;

Vu l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;

Vu les articles D. 2224-5-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;

Vu le contrat d'affermage entre la Commune d'Autun et le délégataire Véolia eau conclu le 04 novembre 2016 et ses deux avenants ;

Vu le rapport annuel du délégataire et le rapport sur le prix et la qualité de service 2024 joints en annexe ;

Considérant que l'article L. 3131-5 du Code de la Commande Publique relatif aux contrats de concession ainsi que le contrat d'affermage de service public imposent au délégataire la production d'un rapport annuel ;

Considérant que L'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales impose la présentation d'un rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif ;

Ce rapport a été établi à partir du rapport annuel produit par VEOLIA Eau. Il comprend les éléments prévus par la loi :

- Présentation générale du service

- Résultats, indicateurs de performances, statistiques ;

Considérant qu'en 2024, 2 725 269 m³ d'effluents ont été traités par la station d'épuration de la ville d'Autun et 641 751 m³ ont été facturés. Le nombre d'abonnés a de nouveau augmenté, passant de 6 293 en 2023 à 6 346 en 2024 ;

Au 1er janvier 2025, le prix de l'assainissement collectif est de 2,95€ TTC par m³.

Considérant que la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 10 septembre 2025, pour examiner le rapport annuel.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article unique : DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2024 du délégataire en matière d'assainissement collectif et du rapport de l'exercice 2024 relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire : Dû au transfert de la compétence d'assainissement collectif au SMEMAC, c'est la dernière fois que nous avons à prendre acte de ce rapport de délégation. Les excédents du dernier exercice financier sont ainsi répartis entre la ville et le SMEMAC.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article unique : PREND ACTE du rapport annuel 2024 du délégataire en matière d'assainissement collectif et du rapport de l'exercice 2024 relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le rapport annuel du délégataire sera consultable par le public à la Direction des Services Techniques située au 36, rue de Parpas ainsi que sur le site internet de la ville d'Autun.

∞

6. Contrat de partenariat public privé : Éclairage public - Rapport sur l'exercice 2024

Madame Françoise André lit le rapport.

La ville d'Autun a signé un contrat de partenariat pour une durée de 17 ans. La prise d'effet était le 9 décembre 2007 avec le Groupement CITELUM/GAUTHEY.

Il est présenté au Conseil Municipal un rapport sur l'exercice 2024 afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat.

Entre décembre 2007 et octobre 2024, la puissance moyenne au point lumineux y compris avec appareillage a diminué passant ainsi de 179W à 116,39W.

Le parc d'éclairage public comptabilise 3724 points lumineux. Les ouvrages les plus énergivores, situés sur les grands axes de la commune, sont équipés de modules permettant de diminuer l'intensité de l'éclairage au cours de la nuit. Le remplacement des luminaires en rénovation ou à la suite d'un accident ou de vandalisme se fait systématiquement par des technologies LED permettant des économies d'énergie.

Le contrat de partenariat public-privé de conception, réalisation, préfinancement, gestion et renouvellement des installations nécessaires à la restructuration de l'Eclairage Public, à la valorisation de sites et espaces public, aux illuminations festives et à la Signalisation Tricolore a pris fin au 9 décembre 2024.

Par délibération en date du 23 septembre 2024 le Conseil Municipal de la Ville d'Autun a transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental des Energies de Saône-et-Loire (SYDESL). Ce transfert de compétence a pris effet au 9 décembre 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu l'article L.2234-1 du code de la commande publique ;

Vu l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 portant sur les contrats de partenariats ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 24 septembre 2007 et 12 novembre 2007 portant attribution du contrat de partenariat, ainsi que la délibération du 2 février 2009, du 22 février 2010, du 07 février 2011, du 28 septembre 2011, du 29 septembre 2014, du 10 juillet 2017, du 20 juillet 2018, du 25 mars 2019 et du 1er juillet 2022 instaurant les neuf avenants au contrat ;

Vu le contrat de partenariat qui prévoit une remise de rapport annuel ;

Considérant que la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le jeudi 25 septembre 2025, pour examiner le rapport annuel.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article unique : DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2024 relatif au contrat de partenariat portant sur la conception, la réalisation, le préfinancement, l'exploitation, la gestion et le renouvellement des installations nécessaires à la restructuration de l'éclairage public, à la valorisation des sites et espaces publics, aux illuminations festives et à la signalisation tricolore.

Monsieur le Maire : En raison du transfert de la compétence de l'éclairage public au SYDESL, c'est la dernière fois que nous avons à prendre acte de ce rapport de délégation de CITELIUM. Le contrat PPP a en effet pris fin le 9 décembre 2024.

Michaël GUIJO : Par rapport à CITELIUM, un audit de fin de la PPP a-t-il été réalisé par les services en interne ou par le SYDESL ? Quels travaux sont envisagés d'ici peu ? Je propose d'augmenter l'éclairage dans la rue des Ragots, et je souhaite savoir où nous en sommes sur l'éclairage des monuments publics (Pierre de Couhard, portes romaines, etc..), notamment en saison estivale. Un « chemin lumineux » entre les différents sites culturels serait un plus pour le tourisme pendant la haute saison.

Monsieur le Maire : La porte d'Arroux va être équipée d'un éclairage pilotable avec la possibilité d'éclairer ce bâtiment avec des couleurs différentes. On pourrait l'éclairer certains soirs en rose lors d'Octobre rose, etc. Il y a aussi une réflexion sur la modification de l'éclairage de la cathédrale pour des raisons de sécurité incendie. Dans le cadre du Plan Cathédrale au niveau national, il faudrait modifier la position des spots lumineux, qui ne devront plus être installés directement sur la cathédrale mais de manière distante, et qui pointeront vers elle. C'est une obligation réglementaire.

Michaël GUIJO : Qu'est-il prévu pour l'éclairage interne de la Cathédrale ? Celui-ci est mis en place de façon temporaire chaque année en saison touristique. Un éclairage intérieur plus agréable et durable permettrait d'attirer plus de touristes dans ce charmant bâtiment, en le mettant en valeur.

Monsieur le Maire : Nous étudierons ces points lors du prochain « Comité de Pilotage » trimestriel de la Cathédrale, qui aura lieu en janvier 2026, et auquel sont conviés les services de l'Etat, la mairie, la DRAC, l'office du Tourisme, et l'Evêché.

Nous avons également passé un marché pour l'éclairage de Noël, qui permettra de renouveler nos illuminations. C'est un marché avec location et possibilité d'achat du matériel au bout de 3 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article unique : PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2024 relatif au contrat de partenariat portant sur la conception, la réalisation, le préfinancement, l'exploitation, la gestion et le renouvellement des installations nécessaires à la restructuration de l'éclairage public, à la valorisation des sites et espaces publics, aux illuminations festives et à la signalisation tricolore.

Le rapport annuel sera consultable par le public à la Direction des Services Techniques située au 36, rue de Parpas ainsi que sur le site internet de la ville d'Autun.

7. Approbation de la convention de mandat temporaire de Maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales Rue du Faubourg d'Arroux par le SMEMAC

Monsieur Jean-Louis Cormier lit le rapport

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 2422-12 ;

Vu le projet de convention de mandat temporaire de maîtrise d'ouvrage ;

Considérant que le Département de Saône-et-Loire et la Ville d'Autun ont pour projet le renouvellement de la couche de roulement de la route départementale n°980 et des trottoirs, rue du Faubourg d'Arroux en 2025 ;

Considérant que dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux, le SMEMAC a souhaité engager des travaux visant à renouveler la conduite d'eau potable en fonte grise vétuste, poser un réseau d'eau usée et transformer le réseau d'assainissement actuellement unitaire en eau pluviale, afin de créer un réseau séparatif conformément aux objectifs du schéma directeur de la ville d'Autun ;

Considérant que la compétence « eaux pluviales » est gérée par la Ville d'Autun et qu'il est nécessaire de coordonner les interventions du SMEMAC et de la Ville d'Autun pour mener à bien ces travaux ;

Considérant qu'afin d'assurer une coordination optimale, les travaux seront portés en maîtrise d'ouvrage par le SMEMAC y compris les travaux d'eaux pluviales relevant de la compétence de la ville d'Autun ;

Considérant qu'il convient de formaliser l'exercice de cette mission par une convention de mandat temporaire de maîtrise d'ouvrage au SMEMAC ;

Considérant que le SMEMAC réalisera ses propres travaux ainsi que ceux de la ville d'Autun, assurera la maîtrise d'œuvre de ces derniers, veillera à leur bonne exécution et demandera le remboursement de la quote part revenant à la ville d'Autun pour l'eau pluviale estimé à un montant de 72 205.00 € HT pour les travaux auquel sera ajouté un pourcentage appliqué de 2 % pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre interne.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER la convention de mandat temporaire autorisant le SMEMAC à réaliser la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et à financer les travaux de réseaux y compris d'eau pluviale rue du Faubourg d'Arroux ;

Article 2 : DE DIRE que la ville d'Autun remboursera au SMEMAC sa quote part de travaux concernant l'eau pluviale pour un montant estimé à 72 205,00 € HT auquel sera ajouté un pourcentage appliqué de 2 % pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre interne ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire : c'est une délibération pour coordonner les travaux de mise en séparatif sur la rue du Faubourg d'Arroux, l'eau pluviale étant de la compétence de la ville d'Autun. Remboursement par la ville d'Autun d'une quote-part des travaux effectués par le SMEMAC.

Tous les membres du SMEMAC quittent la salle pendant le vote

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Françoise ANDRE, M. Roger VERNAY, M. Gilbert DARROUX, M. Jean-Louis CORMIER, M. Alain DICHANT, M. Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS, M. Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Bérengère GRAILLOT, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Anaïs PELUX, Mme Maartje VANVEEN, M. Yann BAROU, M. Simon JACQUEMIN, M. Jean-Louis GUILLON, M. Frédéric BROCHOT, M. Michaël GUIJO, quittent la salle et/ou ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

Article 1 : APPROUVE la convention de mandat temporaire autorisant le SMEMAC à réaliser la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et à financer les travaux de réseaux y compris d'eau pluviale rue du Faubourg d'Arroux ;

Article 2 : DIT que la ville d'Autun remboursera au SMEMAC sa quote part de travaux concernant l'eau pluviale pour un montant estimé à 72 205,00 € HT auquel sera ajouté un pourcentage appliqué de 2 % pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre interne ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

∞

Monsieur Métin ALBAYRAK quitte la salle du Conseil.

8. Dénomination d'un espace public Mikaël Blanchard dans le hall de la salle de l'Hexagone

Madame Cathy NICOLAO-VERDENET lit le rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 ;

Vu la demande émise par l'association Danse Passion en faveur d'un hommage à Monsieur Mikaël BLANCHARD ;

Vu la volonté de la commune de valoriser la culture et la mémoire locale ;

Considérant que Monsieur Mikaël BLANCHARD, musicien, formé au solfège, à l'accordéon, au saxophone, au synthétiseur et au chant figure appréciée des bals musettes et thés dansants qu'il animait en solo ou accompagné de ses frères, est décédé le 21 mars 2025 ;

Considérant que sa contribution à la vie culturelle et sociale de la commune est largement saluée par les habitants et les acteurs associatifs ;

Considérant qu'il apparaît légitime et opportun de lui rendre hommage et de perpétuer sa mémoire par la dénomination d'un espace public portant son nom ;

Considérant que l'Hexagone, salle communale située 2 Boulevard Frédéric Latouche, dans laquelle il est souvent venu jouer et animer des bals est un lieu approprié.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'ATTRIBUER le nom de « Mikaël BLANCHARD » à l'espace d'accueil de la salle communale de l'Hexagone, en hommage à Monsieur Mikaël BLANCHARD ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à installer une plaque commémorative portant l'inscription suivante : « Espace d'accueil Mikaël BLANCHARD » dans l'accueil de la salle communale de l'Hexagone ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, notamment en matière de communication et d'organisation éventuelle d'une cérémonie d'inauguration ;

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : ATTRIBUE le nom de « Mikaël BLANCHARD » à l'espace d'accueil de la salle communale de l'Hexagone, en hommage à Monsieur Mikaël BLANCHARD ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à installer une plaque commémorative portant

l'inscription suivante : « Espace d'accueil Mikaël BLANCHARD » dans l'accueil de la salle communale de l'Hexagone ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, notamment en matière de communication et d'organisation éventuelle d'une cérémonie d'inauguration ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.

AFFAIRES CULTURELLES

9. Accord au classement Monuments Historiques d'un tableau de Eugène Froment Delormel "Vierge à l'enfant"

Monsieur Gauthier Gimenez lit le rapport

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L621-6 du Code du patrimoine ;

Vu la séance du 06 octobre 2022 de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bourgogne-Franche-Comté (CRPA) proposant le tableau « La Vierge à l'Enfant » de Eugène Froment Delormel, conservé dans l'église Saint-Jean à Autun à l'inscription au titre des Monuments Historiques ;

Vu l'inscription Monument Historique du même tableau le 03 février 2023 ;

Considérant que pour être proposé au classement Monument Historique, l'avis de la commune, propriétaire, est requis ;

Considérant l'intérêt esthétique et historique de ce tableau.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : DE DONNER son accord, au classement au titre des monuments historiques pour le tableau d'Eugène Froment-Delormel, intitulé « La Vierge à l'enfant » et conservé dans l'église Saint-Jean à Autun ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation de signer tout document s'y rapportant.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DONNE son accord, au classement au titre des monuments historiques pour le tableau d'Eugène Froment-Delormel, intitulé « La Vierge à l'enfant » et conservé dans l'église Saint-Jean à Autun ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation de signer tout document s'y rapportant.

10. Autorisation de supprimer des ouvrages du fonds de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble

Monsieur Gauthier Gimenez lit le rapport

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les projets de procès-verbaux de désherbage joints en annexe ;

Considérant que le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents en mauvais état, au contenu obsolète, ne correspondant plus à la demande des lecteurs, ou existant en plusieurs exemplaires ;

Considérant qu'un certain nombre d'ouvrages conservé dans la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble possède des caractéristiques qui donnent lieu à envisager leur désherbage.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'AUTORISER le muséum d'histoire naturelle à procéder à un programme de désherbage consistant à sortir les ouvrages décrits dans les projets de procès-verbaux et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

Article 2 : DE DONNER SON ACCORD pour que les ouvrages soient, selon leur état :

- cédés à titre gratuit
- recyclés via les filières appropriées

Article 3 : D'AUTORISER, pour cette opération de désherbage, Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les procès-verbaux constatant la suppression des ouvrages du fonds de la bibliothèque et précisant le nombre de documents et leur destination.

Monsieur le Maire : vous retrouverez en annexe les éléments concernés.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE le muséum d'histoire naturelle à procéder à un programme de désherbage consistant à sortir les ouvrages décrits dans les projets de procès-verbaux et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- **Suppression de la base bibliographique informatisée**
- **Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document**
- **Suppression des fiches**

Article 2 : DONNE SON ACCORD pour que les ouvrages soient, selon leur état :

- **cédés à titre gratuit**
- **recyclés via les filières appropriées**

Article 3 : AUTORISE, pour cette opération de désherbage, Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les procès-verbaux constatant la suppression des ouvrages du fonds de la bibliothèque et précisant le nombre de documents et leur destination.

∞

11. Création du Fonds de Dotation "Mécènes et amis du Musée Panoptique"

Monsieur Gauthier Gimenez lit le rapport

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation ;

Considérant que plusieurs mécènes se sont d'ores et déjà manifestés ;

Considérant que la ville d'Autun souhaite poursuivre une politique culturelle ambitieuse par la recherche de partenaires externes, privés, dans le cadre de la création d'un fonds de dotation ;

Considérant qu'un fonds de dotation a pour objet de recevoir et de gérer, en les redistribuant ou en les capitalisant, dans le respect des volontés des donateurs ou testateurs, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ;

Considérant les statuts ci-joints en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la création du fonds de dotation intitulé « Mécènes et Amis du Musée Panoptique », et à procéder à sa déclaration en préfecture au nom de la Ville d'Autun ;

Article 2 : D'APPROUVER les statuts de ce fonds de dotation annexés à la présente délibération ;

Article 3 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La fondation agricole est déjà partenaire, ainsi que NEXANS et DIM. D'autres discussions sont en cours notamment dans les domaines de l'assurance et de la banque.

Michaël GUIJO : Bravo pour la création de ce fonds. Ce serait intéressant de le faire perdurer après l'ouverture du musée.

Monsieur le Maire : nous nommerons un représentant lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la création du fonds de dotation intitulé « Mécènes et Amis du Musée Panoptique », et à procéder à sa déclaration en préfecture au nom de la Ville d'Autun ;

Article 2 : APPROUVE les statuts de ce fonds de dotation annexés à la présente délibération ;

Article 3 : DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Jean-Louis CORMIER quitte le Conseil et donne pouvoir à Monsieur Roger VERNAY

12. Présentation du rapport de la Chambre régionale des Comptes - Les collectivités territoriales face aux enjeux de leur patrimoine monumental en Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur Vincent Chauvet lit le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment son article R 245-2-11 ;

Vu le rapport thématique régional de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté de septembre 2025 ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes effectue des rapports thématiques en sélectionnant des collectivités particulièrement actives dans les domaines retenus ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a souhaité réaliser un rapport, arrivé à son terme en septembre 2025, sur les enjeux du patrimoine monumental des collectivités ainsi que leur gestion ;

Considérant que la ville d'Autun a été retenue sur cette thématique au côté d'autres collectivités de la Région Bourgogne Franche-Comté (Dijon, Besançon, Dole, Montbéliard, Nevers, Sens, Lons-le-Saunier, Luxeuil-les-Bains, Giromany, Salins-les-Bains, Saulieu, Semur-en-Auxois, Tonnerre, Montréal et Baume-les-Messieurs), ainsi qu'un Etablissement Public à Caractère Culturel (La Saline Royale d'Arc et Senans) ;

Considérant que des entretiens ont également été conduits avec des services institutionnels (Direction régionale des affaires culturelles, Conseil économique, social et environnemental régional, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Côte-d'Or, la délégation régionale de la Fondation du patrimoine et des personnalités qualifiées ;

Considérant que les enjeux définis par la Chambre Régionale des Comptes s'appuient sur la chaîne patrimoniale et que son rapport comporte une partie sur les enjeux et les difficultés des collectivités face à la restauration et l'entretien de ce patrimoine commun, ainsi que sur l'attractivité que représente le patrimoine en termes de développement pour les territoires ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes souligne pour Autun plusieurs items :

- La ville a réussi à conventionner avec l'Etat sur un haut niveau de subventions pour son patrimoine historique pendant plusieurs années, et note que la ville mobilise dans la durée des financements avec un parfait équilibre dans l'affectation des moyens (24% des dépenses d'investissement pour une proportion du patrimoine historique représentant 24% du patrimoine total de la commune), à la différence d'autres communes qui sous-investissent de manière chronique dans leur patrimoine historique, et en contradiction avec l'idée qu'Autun dépenserait trop pour les « vieilles pierres ».

- Le Panoptique d'Autun – Musée Rolin : la ville, comme le décrit parfaitement le rapport thématique, a en effet su saisir plus vite et plus significativement que les autres collectivités les opportunités nées dans les plans de relance nationaux et régionaux post-covid. Cela a conduit, en effet, à un taux de subventionnement exceptionnel de plus de 80% (hors mécénat), pour un projet autunois qui capte effectivement près de la moitié de l'ensemble des crédits culturels régionaux du contrat de plan. Le reste à charge pour la commune (« seulement 19.85% du montant total »), soit 6 millions d'euros étalés sur plusieurs exercices, n'obère pas les capacités d'investissement sur les autres projets municipaux. La fréquentation, projetée autour de 50 000 visiteurs en 2028, peut s'apprécier au vu de l'augmentation de la fréquentation de la cathédrale qui dépassera cette année les 100 000 visiteurs, portée notamment par l'ouverture du Trésor géré par la ville d'Autun. Le ratio de 1 à 2 entre la fréquentation d'un site gratuit et d'un musée attendant s'observe de manière générale en France. Par exemple Bibracte, qui accueille chaque année 90 000 visiteurs sur le Mont Beuvray, connaît un nombre d'entrées au musée de 45 000, et ce alors qu'il n'existe ni offre de transport public, ni capacité d'hébergement.

Considérant que le rapport transmis aux collectivités territoriales face aux enjeux de leur patrimoine monumental en Bourgogne Franche-Comté a été communiqué à la Ville d'Autun le 11 août 2025 ;

Considérant que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article unique : DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport thématique de la Chambre régionale des comptes transmises à la ville le 3 septembre 2025.

Michaël GUIJO : Point d'étonnement concernant la publication par la Chambre Régionale des Comptes du rapport sur le patrimoine, qui communique au grand public avant même que l'information des assemblées délibérantes des collectivités.

Monsieur le Maire : Attention, il y a eu un rapport national publié par la Cour des Comptes, au moment des Journées Européennes du Patrimoine, qu'il ne faut pas confondre avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté, qui se base de son côté sur les résultats d'une enquête menée dans 22 villes de la région.

Ce type de rapport (celui de la CRC sur le patrimoine) n'a pas les mêmes règles de publication que les audits organiques des comptes des collectivités qui est inscrit dans un cadre juridique plus contraignant, et qui donne un droit de réponse encadré des communes auditionnées. La CRC a préparé ce rapport dans un cadre plus lâche, sans auditionner ou offrir un droit de réponse aussi important. Une fois que l'une des 22 villes citées dans le rapport l'avait publié sur son site Internet en annexe de sa délibération, la CRC en a fait communication auprès du public, alors même qu'elle demandait aux villes membres de ne pas dévoyer son contenu.

Les points saillants pour Autun dans ce rapport sont – un quart du patrimoine public de la mairie est inscrit ou classé. La ville a dépensé exactement un quart de son budget d'investissement sur ces bâtiments, il y a donc adéquation. La ville d'Autun a aussi su tirer avantage du Plan de Relance pour obtenir un taux de subventionnement important pour la restauration de ces bâtiments.

Nous espérons obtenir 50.000 visiteurs par an au futur Musée Panoptique, en parallèle avec les 100.000 visiteurs par an observés sur le site annexe (la Cathédrale) qui est quant à lui gratuit. Ce rapport de 1 à 2 entre site gratuit et payant nous paraît pertinent.

Michaël GUIJO : Comment les investissements sur le patrimoine historique sont-ils appuyés par l'Etat ? Une ville de 13.000 habitants ne peut pas supporter seule ce genre d'investissements. Sur le Panoptique, sur son fonctionnement futur, vous citez 50.000 visiteurs. Parlez-vous uniquement des visiteurs payants dans ce chiffre de 50.000 par an, ou d'un chiffre plus global qui contient les entrées gratuites (enfants, étudiants de moins de 26 ans, etc..) ? Personnellement, j'étais favorable à une gratuité pour tous les visiteurs pour ce futur musée. Je suis aussi favorable à une campagne de communication au niveau national pour atteindre cet objectif de 50.000 visiteurs.

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas encore délibéré sur les futurs prix du Musée Panoptique, il y a donc encore une certaine flexibilité là-dessus. Pour répondre à la question soulevée lors de l'audit de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous demandait de faire une prévision de nos futures charges et produits sur cet établissement culturel, nous nous sommes basés sur le panier moyen des visiteurs à Bibracte pour effectuer cet exercice de simulation. Cependant, cette projection est un exercice de prévision pure, et n'est pas contraignant quant à la future délibération du conseil municipal sur les tarifs du musée.

Michaël GUIJO : Quels étaient les derniers chiffres de fréquentation de musée avant sa fermeture ? Quel est votre vision sur les futurs frais de fonctionnement du Musée Panoptique ?

Monsieur le Maire : la fréquentation était de 22.000 visiteurs par an avant la fermeture du musée Rolin pour travaux. Nous avons mis dans le cahier des charges et dans notre réflexion avec le bureau d'étude retenu pour le projet du futur musée Panoptique, une optimisation de la consommation de fluides, et des espaces pensés pour une optimisation du personnel par des dépôts caméras. On ne devrait donc pas avoir de fortes hausses des coûts à la réouverture.

Frédéric BROCHOT : Cela apporte une activité touristique et l'économie dont notre territoire a besoin. Mais pour le Panoptique, le coût est démesuré. Je suis pour ma part opposé à la gratuité pour tous sur cet établissement culturel. Le projet a connu plusieurs retards et surcoûts à mon sens.

Monsieur le Maire : Il y a eu peu de retards. Nous n'avons pas eu de dérapage de coûts car nous avons certes augmenté les coûts, mais nous avons également augmenté le périmètre des travaux. Nous avons eu des subventions importantes, ce qui permet d'accélérer le projet en visant un

périmètre plus large que celui prévu initialement. Cette approche permet d'économiser en temps et en argent, plutôt que d'étaler la construction sur un temps plus long. Pour la première tranche, on est exactement dans les temps.

Frédéric BROCHOT : le subventionnement augmente, mais le reste à charge de la ville augmente également, je ne vois pas comment la ville pourrait amortir ce fonctionnement elle-même.

Monsieur le Maire : Je suis contre la gratuité aussi de mon côté. Il y a un débat de fond intéressant mais il y a aussi les budgets communaux à considérer. Il serait intéressant de proposer un billet couplé avec Bibracte, eu égard aux publics qui seraient intéressés pour visiter les deux sites, vu leur complémentarité.

Michaël GUIJO : Tout le monde lors de la dernière campagne des municipales était d'accord pour avoir un nouveau musée, qui serait au niveau de l'ambition que la ville porte pour mettre en valeur son héritage culturel et patrimonial. Le projet actuel est sur les rails, il faut le soutenir.

Monsieur le Maire : oui, et on pourra travailler sur le lancement de l'ouverture du musée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : PREND ACTE de la communication du rapport thématique de la Chambre régionale des comptes transmises à la ville le 3 septembre 2025.

AFFAIRES FONCIERES

13. Convention d'occupation du domaine public pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) relatives à l'Appel à Initiatives Privées (AIP) du SYDESL - déploiement de 38 points de charge sur le territoire de la ville d'Autun

Monsieur Vincent Chauvet lit le rapport.

Le Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) du SYDESL a été validé par le Comité syndical du SYDESL par délibération CS33-24 du 10 juin 2024. Il a été déposé en préfecture le 20 juin 2024 et validé par Monsieur le préfet de Saône-et-Loire le 15 juillet 2024.

L'ambition de ce document est de formaliser un plan d'actions pour réussir la transition vers une mobilité décarbonée par la massification de l'électromobilité sur le territoire départemental.

Par délibération CS24-033 du 10 juin 2024, les élus du SYDESL ont choisi de lancer un appel à initiatives privées (AIP) pour engager une démarche de déploiement d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le département de Saône-et-Loire et attribuer une convention d'occupation du domaine public ou privé communal.

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville d'Autun a acté la participation de la commune à l'appel à initiatives privées lancé par le SYDESL pour l'installation d'infrastructures de recharges IRVE.

À la suite de la consultation lancée le 10 janvier 2025, les opérateurs **QWELLO et ZUNDER** ont été nommés lauréats de cet Appel à Initiatives Privées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les articles L.2122-1-1, L2125-1 et suivants du CG3P ;

Vu la convention-type d'occupation du domaine public pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables jointe relative à l'AIP du SYDESL.

Considérant qu'à l'issue de l'appel à initiatives privées, la société QWELLO a été retenue pour l'implantation de bornes de recharge de 22kw AC (charge équivalente aux bornes actuelles du SYDESL) à l'échelle du département de Saône-et-Loire ce qui représente 378 points de charges répartis sur 63 communes adhérentes ;

Considérant que cet opérateur propose le déploiement de 38 points de charges sur le territoire de la ville d'Autun ainsi que la reprise des 2 points de charges SYDESL existants portant le total à 40 points de charges ;

Considérant qu'afin de permettre ce déploiement conformément aux clauses de l'AIP, une autorisation d'occuper le domaine public doit être signée avec chaque gestionnaire de voirie qui mettra un espace foncier à disposition pour l'implantation des nouvelles bornes IRVE ;

Considérant que chaque gestionnaire de voirie signera le même modèle d'autorisation et sera traité dans les mêmes conditions que tout autre commune ou EPCI concerné notamment concernant la redevance d'occupation du domaine public ;

Considérant que la désignation des emplacements mis à disposition sera complétée ultérieurement notamment en raison des études nécessaires sur le réseau électrique ;

Considérant que l'opérateur QWELLO reversera une RODP au gestionnaire de voirie en deux parties :

- Une part fixe d'un montant de 150 € par point de charge par an
- Une part variable correspondant à 4% du chiffre d'affaires généré par l'utilisation des IRVE ;

Considérant que la durée de la convention d'occupation domaniale est de 15 ans, fixée en considération de la durée d'amortissement des investissements et des dépenses de fonctionnement réalisées par l'occupant, pour les besoins liés à l'exploitation et à la maintenance des infrastructures de recharge.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER la convention d'occupation du domaine public pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables relative à l'AIP du SYDESL.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document afférent.

Monsieur le Maire : les bornes de recharge proposées par l'entreprise retenue sont fines et s'intègrent bien dans le paysage urbain. Il y aura bientôt une réunion afin de fixer les endroits d'installation des bornes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la convention d'occupation du domaine public pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables relative à l'AIP du SYDESL.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document afférent.

∞

14. Forêt communale : état d'assiette et destination des coupes

Madame Françoise André lit le rapport.

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le décret n°2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3^e alinéa de l'article L. 214-5 du code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;
Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;
Vu le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Vu la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2025 et 2026 ;

Considérant que le document d'aménagement de la forêt communale d'Autun pour la période 2019-2038 prévoit des coupes dans les parcelles des massifs de Montmain et Ménincourt ;

Considérant qu'il est ainsi proposé d'inscrire à l'état d'assiette 2025 les parcelles suivantes :

Parcelle	Surface (ha)	essence	Type de coupe
14	1.26	douglas	Régénération feuillue à entamer et à terminer
16	0.56	douglas	Régénération feuillue à entamer et à terminer
20, 21, 22, 23, 24, 25, 26	10	douglas	sanitaire
50	13.90	épicéa	sanitaire
3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 17, 36	11.57	chêne	sanitaire

Considérant que les coupes suivantes sont programmées à l'état d'assiette 2026 mais que compte tenu du faible capital sur pieds, il est proposé de les reporter :

Parcelle	Surface (ha)	Peuplement	Type de coupe	Délai	Justification
17-18-19	4.46	Feuillus divers	Conversion en futaie régulière	5 ans	Capital trop faible
45-52	9.28	Feuillus divers	irrégularisation	5 ans	Capital trop faible

Considérant que les produits des parcelles 14,16 et 20 à 26 (environ 350 m3 estimés), 50 (environ 80 m3 estimés) et 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 17, 36 (environ 42 m3 estimés) seront mis à disposition de l'ONF sous forme de bois sur pieds et commercialisés à travers les contrats d'approvisionnement conclus par l'office.

Considérant que l'ONF reversera à la Commune les recettes issues de la vente des bois desquelles seront déduits les frais d'exploitation, transport, pilotage et coordination du chantier. Le montant attendu pour l'opération est d'environ 9.862,00 € pour les bois issus des parcelles 14, 16, 20 à 26, 279,00 € pour les bois issus de la parcelle 50 et 1.714,00 € pour les bois issus des parcelles 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 17, 36.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER ce programme de coupes et leur destination pour l'année 2025 et 2026 ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire : Merci à M. Barnay pour son travail avec l'ONF sur ce dossier concernant les coupes, pour que celles-ci soient compatibles avec notre démarche de développement durable.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE ce programme de coupes et leur destination pour l'année 2025 et 2026 ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

oo

15. Procédure de désaffectation et de déclassement d'un chemin de desserte relevant du domaine public communal, dérivé de la Route de Broye, chemin de desserte de Couhard

Madame Françoise André lit le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L141-3 ;

Vu le plan joint en annexe ;

Considérant que M. Frédéric HUEBER et Mme Adeline HENRIOT ont saisi la commune pour qu'elle leur cède une partie d'environ 327 m² d'un chemin en dérivation de la route de Broye ;

Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction à desservir ou assurer la circulation ;

Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause ;

Considérant que cette emprise foncière n'est pas affectée à l'usage du public ;

Considérant que le déclassement est dispensé d'enquête publique puisque l'opération envisagée n'a pas pour vocation de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie principale située route de Broye.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la désaffectation du domaine public d'une partie d'environ 327 m² d'un chemin en dérivation de la route de Broye, entre le 3 et le 9 de cette même rue ;

Article 2 : D'APPROUVER le déclassement du domaine public d'une partie d'environ 327 m² d'un chemin en dérivation de la route de Broye, entre le 3 et le 9 de cette même rue, conformément au plan ci-joint en annexe ;

Article 3 : D'INTEGRER cette emprise foncière référencée dans l'article 2 dans le domaine privé de la ville d'Autun ;

Article 4 : D'AUTORISER le représentant de Monsieur le Maire ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE la désaffectation du domaine public d'une partie d'environ 327 m² d'un chemin en dérivation de la route de Broye, entre le 3 et le 9 de cette même rue ;

Article 2 : APPROUVE le déclassement du domaine public d'une partie d'environ 327 m²

d'un chemin en dérivation de la route de Broye, entre le 3 et le 9 de cette même rue, conformément au plan ci-joint en annexe ;

Article 3 : INTEGRE cette emprise foncière référencée dans l'article 2 dans le domaine privé de la ville d'Autun ;

Article 4 : AUTORISE le représentant de Monsieur le Maire ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

16. Cession d'une parcelle non cadastrée, sise à Couhard - chemin de desserte

Madame Françoise André lit le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le plan ci-joint en annexe ;

Vu l'avis des Domaines en date du 21 août 2025 portant sur ce terrain, et qui en fixe le prix à 295€ ;

Considérant que ce terrain fait 410 m² et qu'il était autrefois dans le domaine public de la ville d'Autun ;

Considérant que la ville d'Autun a désaffecté et déclassé ce terrain du domaine public le 6 octobre 2025, date à laquelle il a intégré le domaine privé de la commune ;

Considérant que la ville d'Autun a été saisie par Monsieur Frédéric HUEBER et Madame Adeline HENRIOT, qui ont fait une proposition de 300 € pour acquérir la parcelle visée ;

Considérant que les frais de notaire et annexes (bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la cession d'une partie d'une parcelle non cadastrée, désaffectée et déclassée ;

Article 2 : D'APPROUVER cette cession pour le montant de 300 € (trois-cents euros) ;

Article 3 : D'APPROUVER la constitution, au profit de la Commune, d'une servitude de tréfonds et d'une servitude de passage, grevant le terrain de la partie de la parcelle mentionnée à l'article 1^{er} qui sera vendue, destiné à être aliéné, afin d'assurer l'entretien, le renouvellement et l'extension éventuelle des réseaux publics existants ou futurs ;

Article 4 : DE PRECISER que cette servitude comprendra le droit pour la Commune, ou toute personne mandatée par elle, d'accéder à la parcelle grevée, à pied ou en véhicule afin d'assurer l'entretien, la réparation, le renouvellement ou le remplacement des réseaux existants, ainsi que l'implantation éventuelle de nouveaux réseaux ;

Article 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE la cession d'une partie d'une parcelle non cadastrée, désaffectée et déclassée ;

Article 2 : APPROUVE cette cession pour le montant de 300 € (trois-cents euros) ;

Article 3 : APPROUVE la constitution, au profit de la Commune, d'une servitude de tréfonds et d'une servitude de passage, grevant le terrain de la partie de la parcelle mentionnée à l'article 1^{er} qui sera vendue, destiné à être aliéné, afin d'assurer l'entretien, le renouvellement et l'extension éventuelle des réseaux publics existants ou futurs ;

Article 4 : PRECISE que cette servitude comprendra le droit pour la Commune, ou toute personne mandatée par elle, d'accéder à la parcelle grevée, à pied ou en véhicule afin

d'assurer l'entretien, la réparation, le renouvellement ou le remplacement des réseaux existants, ainsi que l'implantation éventuelle de nouveaux réseaux ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

∞

17. Acquisition d'une parcelle forestière cadastrée E419 sise au lieu-dit "Les Prés Moussus" à Couhard

Monsieur Vincent Chauvet lit le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières réalisées par la commune ;

Vu le plan cadastral annexé à la présente délibération ;

Considérant que la parcelle cadastrée section E n°419, située au lieu-dit « Les Prés Moussus », se trouve en bordure du chemin d'accès à la cascade de Brisecou, un site naturel remarquable, particulièrement fréquenté par les promeneurs, randonneurs et touristes ;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle, située en sites inscrits, permettrait à la Ville d'Autun de maîtriser l'aménagement de cet espace sensible, de garantir la sécurité des usagers en encadrant l'accès aux sentiers de randonnée, en limitant les risques liés aux chutes d'arbres ou aux accidents sur site ;

Considérant qu'il s'agit par ailleurs de préserver le paysage forestier remarquable entourant la cascade, contribuant à l'attractivité touristique et au cadre de vie des habitants ;

Considérant que l'Agence immobilière Prunier, située 13 avenue Charles de Gaulle – 71400 AUTUN, intervient en qualité de mandataire des propriétaires, Monsieur Michel Edmond GODFRIN et Madame Marie Josette LAUDET, pour la vente de la parcelle susmentionnée ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'APPROUVER l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section E n°419 située au lieu-dit Les Prés Moussus, d'une superficie totale de 8 822 m², appartenant actuellement à Monsieur Michel Edmond GODFRIN et Madame Marie Josette LAUDET, par l'intermédiaire de l'agence immobilière Prunier ;

Article 2 : D'APPROUVER le montant de l'acquisition, arrêté à la somme de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) toutes taxes comprises, se décomposant comme suit :

- Prix de vente : 3 100 € (trois mille cent euros),
- Frais d'agence : 400 € (quatre cents euros).

Article 3 : DE PRÉCISER que les frais d'acte notarié afférents à la présente transaction seront intégralement supportés par la Commune.

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur Frédéric BROCHOT sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

Article 1^{er} : APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section E n°419 située au lieu-dit Les Prés Moussus, d'une superficie totale de 8 822 m², appartenant actuellement à Monsieur Michel Edmond GODFRIN et Madame Marie Josette LAUDET, par l'intermédiaire de l'agence immobilière Prunier ;

Article 2 : APPROUVE le montant de l'acquisition, arrêté à la somme de 3 500 € (trois

mille cinq cents euros) toutes taxes comprises, se décomposant comme suit :

- **Prix de vente : 3 100 € (trois mille cent euros),**
- **Frais d'agence : 400 € (quatre cents euros).**

Article 3 : PRÉCISE que les frais d'acte notarié afférents à la présente transaction seront intégralement supportés par la Commune.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

∞

18. Intégration de deux parcelles cadastrées F223 (parcelle forestière) et F280 (parcelle nue) Secteur Montromble dans le domaine privé de la commune

Madame Françoise André lit le rapport.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment le 2° de l'article L.1123-1 qui définit les biens présumés sans maître et les articles L1123-3 et l'article R1123-1 qui détaillent la procédure d'acquisition des biens présumés sans maître dans la commune où ils sont situés ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs du 2 avril 2025 ;

Vu l'arrêté n°175/2025 constatant que les parcelles F223 et F280 sont présumées sans maître, et invitant tout propriétaire de ces biens à faire valoir ses droits ;

Considérant que la ville d'Autun mène depuis 2023 une action visant à identifier les biens vacants sans maître ;

Considérant que ces biens sont des atouts pour la collectivité, qui vise à leur valorisation et permet d'en faire des ressources utiles pour le territoire ;

Considérant que les mesures de publicité prévues par l'article L1123-3 du CGPPP ont été réalisées et que le délai réglementaire de six mois, prévu à la suite de l'accomplissement de ces mesures est écoulé ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits, ni revendiqué la propriété du bien objet de la présente.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'AUTORISER M. le Maire à procéder à l'intégration des parcelles F223 et F280 dans le domaine privé de la commune ;

Article 2 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire : vous connaissez déjà la procédure des biens vacants sans maître de voie A, où on n'a pas d'héritier connu. Là, c'est la voie B, commission qui laisse six mois après la procédure d'affichage pour les personnes qui n'ont pas réglé la taxe foncière depuis trois ans. Cette délibération laisse un délai supplémentaire de deux mois, pour laisser au potentiel propriétaire le temps de se manifester.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité avec deux abstentions (Frédéric Brochot et Anatole Sagot),

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'intégration des parcelles F223 et F280 dans le domaine privé de la commune ;

Article 2 : DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

∞

19. Intégration d'une parcelle forestière, cadastrée F274, secteur Montromble, dans le domaine privé de la commune

Madame Françoise André lit le rapport.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment le 2° de l'article L.1123-1 qui définit les biens présumés sans maître et les articles L1123-3 et l'article R1123-1 qui détaillent la procédure d'acquisition des biens présumés sans maître dans la commune où ils sont situés ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1123-1 2° et L1123-3 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs du 2 avril 2025 ;

Vu l'arrêté n°176/2025 du 3 avril 2025, constatant que la parcelle F274 est présumée sans maître, et invitant tout propriétaire du bien à faire valoir ses droits ;

Considérant que la ville d'Autun mène depuis 2023 une action visant à identifier les biens vacants sans maître ;

Considérant que ces biens sont des atouts pour la collectivité, qui vise à leur valorisation et permet d'en faire des ressources utiles pour le territoire ;

Considérant que les mesures de publicité prévues par l'article L1123-3 du CGPPP ont été réalisées et que le délai réglementaire de six mois, prévu à la suite de l'accomplissement de ces mesures, est écoulé ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits, ni revendiqué la propriété du bien objet de la présente.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'intégration de la parcelle F274 dans le domaine privé de la commune ;

Article 2 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité avec deux abstentions (Frédéric Brochot et Anatole Sagot),

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'intégration de la parcelle F274 dans le domaine privé de la commune ;

Article 2 : DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

∞

20. Intégration d'une parcelle forestière cadastrée F260, secteur Montromble, dans le domaine privé de la commune

Madame Françoise André lit le rapport.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment le 2° de l'article L.1123-1 qui définit les biens présumés sans maître et les articles L1123-3 et l'article R1123-1 qui détaillent la procédure d'acquisition des biens présumés sans maître dans la commune où ils sont situés ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1123-1 et L1123-3 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs du 2 avril 2025 ;

Vu l'arrêté n°174/2025 du 3 avril 2025 constatant que la parcelle F260 est présumée sans maître, et invitant tout propriétaire du bien à faire valoir ses droits ;

Considérant que la ville d'Autun mène depuis 2023 une action visant à identifier les biens vacants sans maître ;

Considérant que ces biens sont des atouts pour la collectivité, qui vise à leur valorisation et permet d'en faire des ressources utiles pour le territoire ;

Considérant que les mesures de publicité prévues par l'article L1123-3 du CGPPP ont été réalisées et que le délai réglementaire de six mois, prévu à la suite de l'accomplissement de ces mesures, est écoulé ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits, ni revendiqué la propriété du bien objet de la présente.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'intégration de la parcelle F260 dans le domaine privé de la commune ;

Article 2 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité avec deux abstentions (Frédéric Brochot et Anatole Sagot),

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'intégration de la parcelle F260 dans le domaine privé de la commune ;

Article 2 : DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

oo

21. Cession de trois parcelles agricoles nues, cadastrées G147, G179 et G181

Madame Françoise André lit le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

Vu le plan ci-joint en annexe ;

Vu l'avis des Domaines en date du 22 avril 2025 portant sur un ensemble de quatre parcelles, qui fixe le prix à 24 € l'are, soit 6 752 € pour les trois parcelles visées ;

Considérant que ces parcelles font respectivement 3 267, 5m², 894 m² et 18 970 m² et qu'elles sont classées en « A » au PLU ;

Considérant que la ville d'Autun est propriétaire depuis le 10 mars 2025 des trois parcelles visées, par un acte publié au SPFE de Saône-et-Loire sous la référence vol. 2025 N° 4139 ;

Considérant que la ville d'Autun a été saisie par Monsieur Laurent CHATRY et Madame Nadège BROCHOT, qui ont fait une proposition de 7 000 € pour acquérir les trois parcelles visées ;

Considérant que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la cession des trois parcelles G 147, G 179 et G 181 à Laurent CHATRY et Nadège BROCHOT, domiciliés à AUTUN ;

Article 2 : D'APPROUVER cette cession pour le montant de 7 000 € (sept mille euros) ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

Pas de question.

Frédéric BROCHOT : je m'abstiens toujours, je suis contre la méthode.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité avec deux abstentions (Frédéric Brochot et Anatole Sagot),

Article 1^{er} : APPROUVE la cession des trois parcelles G 147, G 179 et G 181 à Laurent CHATRY et Nadège BROCHOT, domiciliés à AUTUN ;

Article 2 : APPROUVE cette cession pour le montant de 7 000 € (sept mille euros) ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

∞

22. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AE 314, située 15 rue du Clos Jovet à Autun

Madame Françoise André lit le rapport.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Commune ;

Vu le plan annexé ;

Considérant que cette parcelle fait une surface totale de 205m² environ et est classée en UB au PLU ;

Considérant que la proposition d'achat de Monsieur Mehmet Yalim reçue par la ville d'Autun pour 600€ TTC, correspond à 15m², soit 40€/m² ;

Considérant que ces 15m² permettent de desservir l'entrée de l'immeuble de l'acquéreur ;

Considérant que les frais de géomètre sont à la charge de la ville ;

Considérant que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER la cession d'une partie de la parcelle AE 314 (15m²), située au 15 rue du Clos Jovet à Autun Monsieur Mehmet Yalim ;

Article 2 : D'APPROUVER cette cession pour le montant de 600€ TTC ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire : à présent, on pourra travailler sur l'aménagement de la parcelle.

Michaël GUIJO : Difficile de lire le document de préparation du conseil municipal lorsque les annexes sont insérées chacune à la suite des délibérations. Je suis favorable au système précédent, où il y avait une séparation entre les délibérations d'un côté, et les annexes dans un dossier séparé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle AE 314 (15m²), située au 15 rue du Clos Jovet à Autun Monsieur Mehmet Yalim ;

Article 2 : APPROUVE cette cession pour le montant de 600€ TTC ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

oo

23. Intégration de l'ancien hôtel Saint-Louis, parcelles cadastrées AS199 et AS200, sises 6-8, rue de l'Arbalète dans le domaine privé de la commune

Monsieur Vincent Chauvet lit le rapport.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment le 2° de l'article L.1123-1 qui définit les biens présumés sans maître et les articles L1123-3 et l'article R1123-1 qui détaillent la procédure d'acquisition des biens présumés sans maître dans la commune où ils sont situés ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1123-1 2° et L1123-3 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs du 2 avril 2025 ;

Vu l'arrêté n°177/2025 du 3 avril 2025 constatant que les parcelles AS199 et AS200 sont présumées sans maître, et invitant tout propriétaire de ces biens à faire valoir ses droits ;

Considérant que la ville d'Autun mène depuis 2023 une action visant à identifier les biens vacants sans maître ;

Considérant que ces biens sont des atouts pour la collectivité, qui vise à leur valorisation et permet d'en faire des ressources utiles pour le territoire ;

Considérant le déficit en hébergement collectif de la ville d'Autun ;

Considérant que la ville d'Autun en partenariat avec la Communauté de Communes et l'Etat a inscrit dans la convention cadre Action Cœur de Ville 2 une stratégie de développement touristique visant à renforcer la qualité et le nombre des hébergements touristiques ;

Considérant que les mesures de publicité prévues par l'article L1123-3 du CGPPP ont été réalisées et que le délai réglementaire de six mois, prévu à la suite de l'accomplissement de ces mesures, est écoulé ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits, ni revendiqué la propriété du bien objet de la présente.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'intégration des parcelles AS199 et AS200 dans le domaine privé de la commune ;

Article 2 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Le passage de cette délibération permettra de mettre fin à une situation où rien ne s'est passé pendant plus de dix ans sur l'ancien hôtel Saint-Louis. A l'issue d'une procédure de publicité de six mois, et vu qu'aucun propriétaire ne s'est présenté, la commune d'Autun peut intégrer ces deux parcelles à son patrimoine privé.

Il y a un déficit d'hébergement collectif, et cet établissement doit retrouver sa fonction. Nous espérons voir naître un projet pour que ces deux parcelles puissent contribuer à l'augmentation du nombre de places en hébergement collectif à Autun, grâce notamment à sa reprise par l'EPF.

Michaël GUIJO : Quel est le projet ensuite ? Et quel est le projet sur l'ancien Hôtel de la Tête Noire ?

Monsieur le Maire : Le projet est porté par un porteur privé. Le projet avance, avec une volonté du nouveau propriétaire de maintenir une activité de restauration avec une ouverture prévue début 2026. Je tiens à dire qu'un autre bâtiment dans cette rue (le 4 rue Arquebuse) fait partie du programme DUP/ORI (opération de restauration immobilière) dans le cadre de l'OPAH-RU porté par la CCGAM.

Sur l'Hôtel Saint-Louis, l'objectif est d'avoir à nouveau un exploitant hôtelier. Les possibilités de développement sont la création d'une foncière hôtelière à Autun, obtenir l'appui de la foncière hôtelière régionale, ou étudier les offres provenant de partenaires privés. Il y aura sans doute besoin d'offres publiques pour faire aboutir ce projet. Le bien étant fortement délabré à certains endroits, l'EPF pourra ensuite intervenir pour des travaux de sécurisation dans un futur proche, une fois les démarches appropriées pour le transfert de propriété réalisées.

Frédéric BROCHOT : C'est un dossier qui dure depuis longtemps, où la ville n'était pas partie prenante à l'origine (conflit entre deux personnes de droit privé). Pour l'instant, le projet de reprise par la mairie me paraît flou, puisqu'il faut des travaux colossaux pour remettre en état ce bien. On peut saluer l'engagement de l'EPF sur ce dossier.

Monsieur le Maire : Nous avons acquis pour rappel le mobilier de la chambre Napoléon. J'espère que le côté Napoléonien permettra d'attirer des investisseurs intéressés par cet aspect culturel. Je profite de ce dossier pour dire que la Banque des Territoires mène actuellement un audit sur le secteur hôtelier à Autun pour savoir quelles sont les meilleures opportunités d'investissement dans ce secteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité avec trois abstentions (Véronique Pacaut, Frédéric Brochot et Anatole Sagot),

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'intégration des parcelles AS199 et AS200 dans le domaine privé de la commune ;

Article 2 : DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

∞

24. Vente de l'immeuble du 7, rue de Lattre de Tassigny

Madame Françoise André lit le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes en son article L.1212-1 ;

Vu l'acte administratif volume 2023 P n° 14545, publié et enregistré le 02/08/2023 par le service de publicité foncière de Mâcon, constatant l'incorporation de la parcelle AI 13 (7 rue de Lattre de Tassigny, Autun) dans le domaine privé de la commune d'Autun ;

Vu l'avis des Domaines en date du 21/11/2024 pour la cession de la parcelle AI 13 ;

Vu la délibération 159-2024 du 6 décembre 2024 relative à la vente d'un immeuble sis au 7, rue Delattre de Tassigny, cadastré AI 13 ;

Vu l'accord de l'acquéreur Monsieur Vasyl HRYMUT ;
Vu le plan joint en annexe ;

Considérant que la Mairie d'Autun est propriétaire de la parcelle AI 13, d'une superficie de 327 m², depuis le 02/08/2023 ;

Considérant que, suite à la délibération 159-2024, l'acquéreur a renoncé à l'acquisition de la parcelle AI 13 ;

Considérant les deux offres reçues à 5.000€ et 10.000€ ;

Considérant que la parcelle est actuellement inoccupée ;

Considérant que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la cession de la parcelle AI 13 à M. Vasyl HRYMUT, résidant rue du Bourg à NOLAY (71) ;

Article 2 : D'APPROUVER cette cession pour le montant de 10.000 € (dix mille euros) ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative ;

Article 4 : D'AUTORISER le représentant de Monsieur le Maire ayant délégation à signer l'acte notarié s'y rapportant.

Monsieur le Maire : On a intégré le bien en 2023. On a eu une seule offre. Avis des domaines d'un montant de 43.000 €. On a fait une délibération en 2024 qui autorisait la vente à 32.500 €. Le vendeur s'est retracté. Nous avons reçu deux offres cet été : l'une à 5.000 €, l'autre à 10.000 €. Le montant des travaux est estimé par URBANIS à plus de 400.000 € pour une rénovation complète de ce bien.

La vente précédente n'ayant pas abouti, nous avons remis ce bien à la vente.

Véronique Pacaut : Comment expliquez-vous un prix de vente beaucoup plus bas que l'avis des domaines ?

Monsieur le Maire : Nous avons eu peu d'intérêt pour le bien alors que cela fait plus de deux ans que nous l'avons mis sur le marché immobilier, avec l'aide pendant un an d'une agence immobilière qui a aussi cherché à le vendre, de son côté. On est sur un immeuble vacant, en centre-ville, et que l'on a acquis pour 1€ (via la procédure des biens sans maître). Même si la mairie le vend moins cher que l'estimation des Domaines, elle gagne quand même sur la revente tout en se débarrassant d'une verrue immobilière en plein centre-ville.

Nous estimons que la personne à qui nous vendons aura la capacité de réaliser d'importants travaux de rénovation, ce qui est un aspect positif pour nous. Par ailleurs, le prix des travaux est supérieur au prix de revente éventuel qu'un bien rénové pourrait atteindre sur le marché immobilier actuel. On parle donc d'un bien où la valeur comptable à une forte probabilité d'être négative.

Nous jugeons que l'estimation des Domaines est plus élevée que la valeur réelle du bien, ce qui justifie pourquoi nous le vendons à un prix plus faible que celle-ci.

Métin ALBAYRAK : Je travaille dans le secteur du bâtiment. Il y a notamment toute la charpente à refaire, ce sont des travaux lourds. La tuile qu'il faut utiliser pour la restauration de la toiture est celle prescrite par l'Architecte des Bâtiments de France. Tout ceci a un coût important – il y a peu d'acheteurs potentiels, et tant mieux si nous avons trouvé quelqu'un intéressé pour l'acheter. (le bâtiment est compris dans le périmètre du Plan de Sauvegarde et de mise en Valeur – PSMV).

Madame Francette GYBELS sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité avec quatre abstentions (Véronique Pacaut, Frédéric Brochot, Michaël Guijo et Anatole Sagot),

Article 1^{er} : APPROUVE la cession de la parcelle AI 13 à M. Vasyl HRYMUT, résidant rue du Bourg à NOLAY (71) ;

Article 2 : APPROUVE cette cession pour le montant de 10.000 € (dix mille euros) ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative ;

Article 4 : AUTORISE le représentant de Monsieur le Maire ayant délégation à signer l'acte notarié s'y rapportant.

∞

25. Cession de parcelles agricoles cadastrées BO 14, BO 15 et BN 10

Monsieur Vincent Chauvet lit le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et aux opérations immobilières réalisées par la Commune ;

Vu les articles 637 et 639 du Code Civil relatifs aux servitudes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1311-13 précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative ;

Vu l'avis des domaines en date du 19 novembre 2024 et du 06 août 2025 relatif à la cession des parcelles BO 14, BO 15 et BN 10 ;

Vu le plan cadastral annexé ;

Vu l'offre d'achat de Monsieur Jean-Marc Gillot ci-jointe ;

Vu le plan des réseaux d'eau annexé ;

Considérant que la ville d'Autun est propriétaire de la parcelle BO 14, BO 15 et BN 10 depuis le 06 novembre 2006 ;

Considérant que ces terrains font 12 902 m² pour les parcelles BO 14 - BO 15, et 610 m² pour la parcelle BN 10 ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc Gillot, actuel exploitant des parcelles cadastrées BO 14 et BO 15, souhaite acquérir ces deux parcelles, ainsi que la parcelle BN 10 assurant leur desserte ;

Considérant que les parcelles BO 14 et BO 15 ont été évaluées par le service des domaines à la somme de 2 967 €, et que la parcelle BN 10 a été estimée à 134 € ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc Gillot a formulé une offre d'achat conforme à l'évaluation réalisée par le service des domaines ;

Considérant que cette acquisition permettra de soutenir la reprise d'une activité agricole sur le territoire communal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'APPROUVER la cession des parcelles BO 14, BO 15 et BN10 à Monsieur Jean-Marc Gillot exploitant actuel desdites parcelles ;

Article 2 : D'APPROUVER cette cession au prix total de 3 101 € (trois mille cent un euros), ventilé comme suit :

- 2 967 € (deux mille neuf cent soixante-sept euros) pour les parcelles cadastrées BO 14 et BO 15
- 134 € (cent trente-quatre euros) pour la parcelle cadastrée BN 10 ;

Article 3 : D'APPROUVER la constitution, au profit de la Commune, d'une servitude de tréfonds et d'une servitude de passage, grevant les terrains cadastrés BO 14, BO 15 et BN 10 destinés à être aliénés, afin d'assurer l'entretien, le renouvellement et l'extension éventuelle des réseaux publics existants ou futurs ;

Article 4 : DE PRECISER que cette servitude comprendra le droit pour la Commune, ou toute personne mandatée par elle, d'accéder aux parcelles grevées, à pied ou en véhicule afin d'assurer l'entretien, la réparation, le renouvellement ou le remplacement des réseaux existants, ainsi que l'implantation éventuelle de nouveaux réseaux ;

Article 5 : DAUTORISER Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession en la forme administrative ;

Monsieur le Maire : nous vendons des parcelles aux exploitants agricoles actuels, ce qui clôt notre programme de vente de ce type de parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité avec deux abstentions (Frédéric Brochot et Anatole Sagot),

Article 1^{er} : APPROUVE la cession des parcelles BO 14, BO 15 et BN10 à Monsieur Jean-Marc Gillot exploitant actuel desdites parcelles ;

Article 2 : APPROUVE cette cession au prix total de 3 101 € (trois mille cent un euros), ventilé comme suit :

- 2 967 € (deux mille neuf cent soixante-sept euros) pour les parcelles cadastrées BO 14 et BO 15
- 134 € (cent trente-quatre euros) pour la parcelle cadastrée BN 10 ;

Article 3 : APPROUVE la constitution, au profit de la Commune, d'une servitude de tréfonds et d'une servitude de passage, grevant les terrains cadastrés BO 14, BO 15 et BN 10 destinés à être aliénés, afin d'assurer l'entretien, le renouvellement et l'extension éventuelle des réseaux publics existants ou futurs ;

Article 4 : PRECISE que cette servitude comprendra le droit pour la Commune, ou toute personne mandatée par elle, d'accéder aux parcelles grevées, à pied ou en véhicule afin d'assurer l'entretien, la réparation, le renouvellement ou le remplacement des réseaux existants, ainsi que l'implantation éventuelle de nouveaux réseaux ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession en la forme administrative ;

Article 6 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer l'acte authentique s'y rapportant.

∞

26. Cession des parcelles agricoles cadastrées BO 12 pour partie et C 142 en vue d'un projet d'exploitation agricole

Monsieur Vincent Chauvet lit le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et aux opérations immobilières réalisées par la Commune ;

Vu les articles 637 et 639 du Code Civil relatifs aux servitudes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1311-13 précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative ;

Vu l'avis des domaines en date du 20 mai 2025 et du 06 août 2025 relatif à la cession des parcelles BO 12 et C 142 ;

Vu le plan cadastral annexé ;

Vu le plan des réseaux d'eau annexé ;

Vu l'offre d'achat de Monsieur Alain Lacagne ci-jointe ;

Considérant que la ville d'Autun est propriétaire de la parcelle BO 12 depuis le 1^{er} janvier 1984 et de la parcelle C 142 depuis le 1^{er} janvier 1978 ;

Considérant que Monsieur Alain Lacagne, actuel exploitant pour partie de la parcelle BO 12 et de l'entière de la parcelle C 142, souhaite acquérir la partie exploitée de la parcelle BO 12 et la parcelle C 142 ;

Considérant que :

- La parcelle BO 12 a fait l'objet d'un découpage cadastral et a été préalablement évaluée par

les Domaines à la somme de 3 397 € ; la superficie vendue est de 12 585 m² et au prorata de cette superficie, l'offre de vente a donc été de 2 780 € ;

- La parcelle C 142, d'une superficie de 44 160 m², a été évaluée à 9 715 € ;

Considérant que Monsieur Alain Lacagne a formulé une offre d'achat conforme à l'évaluation réalisée par le service des domaines ;

Considérant que cette acquisition permettra de soutenir la reprise d'une activité agricole sur le territoire communal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1er : D'APPROUVER la cession :

- D'une partie de la parcelle BO 12, d'une superficie de 12 585 m² ;
- De l'entièreté de la parcelle C 142, d'une superficie de 44 160 m² ;

à Monsieur Alain Lacagne, exploitant actuel desdites parcelles.

Article 2 : D'APPROUVER cette cession pour le montant total de 12 495 € (douze mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros), ventilé comme suit :

- 2 780 € (deux mille sept cent quatre-vingts euros) pour la partie de la parcelle BO 12 cédée ;
- 9 715 € (neuf mille sept cent quinze euros) pour la parcelle C 142.

Article 3 : D'APPROUVER la constitution, au profit de la Commune, d'une servitude de tréfonds et d'une servitude de passage, grevant le terrain de la partie de la parcelle cadastré BO 12 qui sera vendue, destiné à être aliéné, afin d'assurer l'entretien, le renouvellement et l'extension éventuelle des réseaux publics existants ou futurs ;

Article 4 : DE PRECISER que cette servitude comprendra le droit pour la Commune, ou toute personne mandatée par elle, d'accéder à la parcelle grevée, à pied ou en véhicule afin d'assurer l'entretien, la réparation, le renouvellement ou le remplacement des réseaux existants, ainsi que l'implantation éventuelle de nouveaux réseaux ;

Article 5 : DAUTORISER Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession en la forme administrative ;

Article 6 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer l'acte authentique s'y rapportant.

Pas de questions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité avec deux abstentions (Frédéric Brochot et Anatole Sagot),

Article 1er : APPROUVE la cession :

- D'une partie de la parcelle BO 12, d'une superficie de 12 585 m² ;
- De l'entièreté de la parcelle C 142, d'une superficie de 44 160 m² ;

à Monsieur Alain Lacagne, exploitant actuel desdites parcelles.

Article 2 : APPROUVE cette cession pour le montant total de 12 495 € (douze mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros), ventilé comme suit :

- 2 780 € (deux mille sept cent quatre-vingts euros) pour la partie de la parcelle BO 12 cédée ;
- 9 715 € (neuf mille sept cent quinze euros) pour la parcelle C 142.

Article 3 : APPROUVE la constitution, au profit de la Commune, d'une servitude de tréfonds et d'une servitude de passage, grevant le terrain de la partie de la parcelle cadastré BO 12 qui sera vendue, destiné à être aliéné, afin d'assurer l'entretien, le renouvellement et l'extension éventuelle des réseaux publics existants ou futurs ;

Article 4 : PRECISE que cette servitude comprendra le droit pour la Commune, ou toute personne mandatée par elle, d'accéder à la parcelle grevée, à pied ou en véhicule afin d'assurer l'entretien, la réparation, le renouvellement ou le remplacement des réseaux existants, ainsi que l'implantation éventuelle de nouveaux réseaux ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession en la forme administrative ;

Article 6 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer l'acte authentique s'y rapportant.

Pause de 10 minutes

Monsieur Métin ALBAYRAK de revient pas après la pose.

AFFAIRES FINANCIERES

29. Lancement du marché public relatif à la mission de soclage et installation des collections du musée Panoptique d'Autun

Monsieur Gauthier Gimenez lit le rapport

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-2 et R.2124-2 ;

Considérant que la mise en valeur des œuvres qui seront exposées au sein du musée Panoptique nécessite de faire appel à un prestataire spécialisé qui concevra et réalisera sur mesure les soclages des œuvres du musée du Panoptique et supervisera ou procèdera directement à leur installation définitive au sein du parcours des collections ;

Considérant que le montant des travaux pour le soclage est estimé à 300 000 €, et qu'il est intégré à l'AP/CP comme suit :

- 2025 : 25 000 €
- 2026 : 50 000 €
- 2027 : 100 000 €
- 2028 : 125 000 €

Considérant qu'une demande de subvention à hauteur de 30% sera demandé à la DRAC ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'APPROUVER le lancement du marché « soclage et installation des collections » selon une procédure d'appel d'offres ouvert, d'un montant estimé à 300.000 € HT ;

Article 2 : D'AUTORISER la signature dudit marché par Monsieur le Maire ou tout adjoint ayant délégation pour signer les marchés publics.

Monsieur le Maire : Attention, cette délibération n'est pas une délibération en lien avec l'AP-CP du Musée Panoptique, qui passera quant à elle au prochain Conseil Municipal.

Pas de questions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité avec deux abstentions (Frédéric Brochot et Anatole Sagot),

Article 1^{er} : APPROUVE le lancement du marché « soclage et installation des collections » selon une procédure d'appel d'offres ouvert, d'un montant estimé à 300.000 € HT ;

Article 2 : AUTORISE la signature dudit marché par Monsieur le Maire ou tout adjoint ayant délégation pour signer les marchés publics.

30. Garantie d'emprunt envers la Foncière Commerciale d'Autun pour un prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations.

Madame Cathy NICOLAO lit le rapport

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2 relatifs aux garanties d'emprunt ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les délibérations 066-2018 du 15 septembre 2018 et 129-2023 du 30 décembre 2023, approuvant respectivement la convention-cadre Action Cœur de Ville (ACV) et la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Vu le contrat de Prêt N°177666, annexé et signé entre la Foncière Commerciale d'Autun, l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations, consenti pour une durée de 15 ans et pour la somme de 306 300 € ;

Considérant l'axe 2, *Favoriser un développement économique et commercial équilibré* des conventions et avenants Action Cœur de Ville et Opération de Revitalisation du Territoire ;

Considérant la Foncière Commerciale d'Autun créée en 2024, par la Banque des territoires et Patrimoine et Territoires, et que cette foncière souhaite augmenter son nombre d'actifs sur le centre-ville d'Autun, en acquérant deux fonds de commerce supplémentaires, rue aux Cordiers et rue Guérin ;

Considérant que l'intervention de la foncière commerciale d'Autun permet de garantir une offre de commerce de proximité diversifiée et de qualité ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'ACCORDER sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies ci-dessous, d'un emprunt d'un montant total de 306 300 € à hauteur de 50% soit 153 150 €, que la Foncière Commerciale d'Autun se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations :

- Montant du prêt : 306 300€
- Montant garanti : 153 150€
- Durée de la période de préfinancement : 12 mois
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux : indexé sur le livret A + 0,6% de marge, soit 2,3% actuellement

Article 2 : DE RAPPELER que ce prêt est destiné à financer l'acquisition de deux nouvelles cellules commerciales en centre-ville.

Article 3 : D'ACCORDER la garantie d'emprunt pour la durée totale du prêt. Il est précisé que celle-ci porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Foncière Commerciale d'Autun dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement.

Monsieur le Maire : Cette délibération est liée à l'action de la foncière commerciale et du règlement d'intervention de la Caisse des Dépôts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : ACCORDE sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies ci-dessous, d'un emprunt d'un montant total de 306 300 € à hauteur de 50% soit 153 150 €, que la Foncière Commerciale d'Autun se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations :

- Montant du prêt : 306 300€
- Montant garanti : 153 150€
- Durée de la période de préfinancement : 12 mois
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans

- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux : indexé sur le livret A + 0,6% de marge, soit 2,3% actuellement

Article 2 : RAPPELE que ce prêt est destiné à financer l'acquisition de deux nouvelles cellules commerciales en centre-ville.

Article 3 : ACCORDE la garantie d'emprunt pour la durée totale du prêt. Il est précisé que celle-ci porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Foncière Commerciale d'Autun dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement ;

Article 4 : S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

Article 5 : AUTORISE le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.

AFFAIRES SPORTIVES

32. **Approbation de la convention relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage en forêt domaniale de Planoise entre la Ville d'Autun et l'ONF**

Monsieur Eric MARCHAND lit le rapport

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les dispositions de l'article L2422-5 ;

Considérant le projet de convention établi entre la Ville d'Autun et l'Office National des Forêts (ONF), ayant pour objet de définir les modalités techniques, financières et juridiques d'aménagement de tronçons de pistes de VTT, traversant la forêt domaniale de Planoise, en complément de l'accord local de partenariat du 13 avril 2022 ;

Considérant que ces travaux d'investissement sont des opérations d'amélioration de l'existant qui permettront de poursuivre l'homologation du stade de VTT d'Autun ;

Considérant que le projet de convention prévoit la délégation la maîtrise d'ouvrage des travaux à la Ville d'Autun pendant la durée des travaux et jusqu'à leur réception.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER les termes de la convention jointe à la présente délibération entre la Ville d'Autun et l'Office National des Forêts, relative aux travaux du stade VTT en forêt domaniale et à sa délégation de maîtrise d'ouvrage par l'ONF à la ville d'Autun ;

Article 2 : D'APPROUVER la convention à titre gratuit et ce jusqu'à la réception du chantier, au plus tard, le 31 mars 2026 ;

Article 3 : D'AUTORISER la signature de la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Eric MARCHAND : Dans le cadre d'une homologation nationale, création d'un rock garden pour la piste VTT.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention jointe à la présente délibération entre la Ville d'Autun et l'Office National des Forêts, relative aux travaux du stade VTT en forêt domaniale et à sa délégation de maîtrise d'ouvrage par l'ONF à la ville d'Autun ;

Article 2 : APPROUVE la convention à titre gratuit et ce jusqu'à la réception du chantier, au plus tard, le 31 mars 2026 ;

Article 3 : AUTORISE la signature de la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

AFFAIRES SOCIALES

34. Approbation de la convention de subvention avec l'association AILES

Madame Monique GATIER lit le rapport.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

Vu l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'attribution des subventions ;

Vu le règlement des subventions ;

Vu la demande de subvention de l'association AILES ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Considérant que l'Association Ailes, a pour objet de mener et coordonner des projets innovants, en faveur de publics fragiles, permettant de rester chez soi le plus longtemps possible dans de bonnes conditions ;

Considérant que les actions menées par l'Association sont d'intérêt général car elles facilitent la mobilité, la lutte contre l'isolement et favorisent le lien social ;

Considérant que la mobilité et la proposition de solutions innovantes pour la mobilité sont des enjeux majeurs pour le territoire d'Autun ;

Considérant que l'association sollicite une aide financière pour déployer la solution innovante de mobilité solidaire proposée par la société ATCHOUM ;

Considérant qu'une subvention exceptionnelle de 11 212 € a été inscrite dans la décision modificative n°1 pour permettre le démarrage de la solution mobilité en 2025 et que, conformément au règlement des subventions, une convention doit être rédigée ;

Considérant que le déploiement de la solution mobilité doit être conduite à minima pour trois ans et que celle-ci représente un coût de 6 177 € pour la deuxième année (2026) et de 6 177 € pour la troisième année (2027).

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER le versement d'une subvention à l'association AILES au titre de l'année 2025 d'un montant de 11 212 euros

Article 2 : D'APPROUVER la convention présentée en annexe ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Monique GATIER : ATCHOUM est une plateforme nationale d'aide à la mobilité solidaire, en particulier par assistance téléphonique. Elle permet la mise en relation entre chauffeurs et utilisateurs par téléphone. L'assurance de l'association permet de couvrir les conducteurs en cas de pépin, qui sont rémunérés par un défraiement modique sur leurs coûts réels. Le système de réservation est ouvert aux habitants d'Autun, avec des trajets qui peuvent être en dehors de la ville.

Michaël GUIJO : importance d'avoir un soutien pour les personnes âgées qui ont leur conjoint hospitalisé à distance (à Châlon ou Dijon notamment), de les aider à se déplacer dans cette épreuve difficile.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APROUVE le versement d'une subvention à l'association AILES au titre de l'année 2025 d'un montant de 11 212 euros

Article 2 : APPROUVE la convention présentée en annexe ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

2 – RESSOURCES HUMAINES

35. Modification du tableau des effectifs n° 3

Madame Cathy NICOLAO lit le rapport

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir, de fermer, ou de modifier les temps de travail des postes pour permettre une évolution de carrière des agents et qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : DE MODIFIER le tableau des effectifs,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE / GRADE	CREATION SUPPRESSION	DATE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
ADMINISTRATIVE Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	+ 1	06/10/2025	TC
CULTURELLE Attaché principal de conservation du patrimoine	+ 1	06/10/2025	TC
Adjoint du patrimoine	+ 1	06/10/2025	TC
Adjoint du patrimoine	- 1	01/01/2026	TNC 17h30
TECHNIQUE Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	+ 1	06/10/2025	TC

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

∞

36. Création de postes permanents - validation du tableau des effectifs

Madame Cathy NICOLAO lit le rapport

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique ;

Considérant le besoin de la collectivité territoriale de disposer d'un tableau des effectifs et emplois permanents à jour ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant que les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif ;

Considérant que le conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif ;

Considérant qu'afin de retrouver une assise juridique conforme à la réglementation pour faire suite à une remarque de la part des services de la Direction générale des finances publiques.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER le tableau des effectifs des emplois de la collectivité à compter du 6 octobre 2025 ;

Article 2 : DE DECIDER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget principal.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le tableau des effectifs des emplois de la collectivité à compter du 6 octobre 2025, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU
DIR 1	DGS 10/20 K habitants	temps complet	1	1
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	temps complet	2	1
	Attaché Territorial	temps complet	10	8
	Rédacteur principal 1ère cl	temps complet	3	3
	Rédacteur principal 2ème cl	temps complet	4	4
	Rédacteur	temps complet	3	2
	Adjoint adm principal 1ère cl 2017	temps complet	10	8
	Adjoint adm principal 2ème cl 2017	temps complet	4	3
	Adjoint administratif 2017	temps complet	11	9
ANIMATION	Animateur principal 2ème cl	temps complet	2	2
	Animateur	temps complet	6	6
	Adjoint d'animation	temps complet	3	2
CULTURELLE	Professeurs Classe Normale	temps complet	1	1
	Conservateur en Chef Patrim.	temps complet	1	1
	Conservateur du patrimoine	temps complet	1	1
	Attaché principal de Conserv. Patrim.	temps complet	1	1
	Attaché Conservat. Patrimoine	temps complet	2	2
	Assist ens artist princ 2è cl	temps complet	1	1
	Adjoint pat principal 1ère cl	temps complet	2	2
	Adjoint pat principal 2ème cl	temps complet	3	3
	Adjoint du patrimoine	temps non complet 26h/sem	1	0
		temps complet	1	1
		temps non complet 17h30/sem	3	2
POLICE	Chef serv princ 2ème cl PM	temps complet	1	0
	Brigadier Chef principal	temps complet	3	3
	Gardien-brigadier	temps complet	3	3
SPORTIVE	Educateur APS princip 2ème cl	temps complet	1	1
	Educateur territorial APS	temps complet	1	1
	Educateur territorial APS	temps non complet 17h30/sem	1	0

TECHNIQUE	Ingénieur principal	temps complet	2	1
	Ingénieur	temps complet	2	2
	Technicien principal 1ère cl	temps complet	4	3
	Technicien principal 2ème cl	temps complet	3	1
	Technicien	temps complet	1	0
	Agent de maîtrise principal	temps complet	8	8
	Agent de Maîtrise	temps complet	6	6
	Adjoint technique princ 1è cl	temps complet	8	8
	Adjoint technique princ 2è cl	temps complet	13	11
	Adjoint technique	temps complet	22	17
		temps non complet 30h/sem	1	1
NOMBRE DE POSTES PERMANENTS BUDGET PRINCIPAL			156	130
BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE				
FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU
CULTURELLE	Attaché Conservat. Patrimoine	temps complet	2	2
TECHNIQUE	Adjoint technique	temps complet	1	1
NOMBRE DE POSTES PERMANENTS BUDGET ARCHEOLOGIE			3	3

BUDGET ANNEXE IPDR				
FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU
TECHNIQUE	Technicien principal 2ème cl	temps complet	1	1
	Technicien	temps complet	1	1
NOMBRE DE POSTES PERMANENTS BUDGET IPDR			2	2

Article 2 : DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget principal.

∞

37. Création de 6 emplois non permanents

Madame Cathy NICOLAO lit le rapport

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique permet au conseil municipal le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois ;

Considérant que la collectivité doit assurer la sécurité des usagers aux abords des écoles, l'entretien et la sécurité des espaces publics, la valorisation des espaces naturels et espaces verts, et porte l'organisation d'événements notamment culturels et sportifs qu'il est nécessaire de promouvoir ;

Considérant qu'en raison des tâches à effectuer, il est nécessaire de créer 6 emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et

d'autoriser le recrutement de 6 contractuels.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : DE CREER 6 emplois non permanents ;

Article 2 : DE FIXER la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle des agents recrutés.

Véronique PACAUT : Recruter un vidéaste et une assistante de direction en période pré-électorale à 6 mois des élections, le timing peut prêter à confusion sur leurs rôles, qu'en pensez-vous ?

Monsieur le Maire : Que ce soit en campagne électorale ou hors campagne électorale, le service communication ne fait qu'une communication institutionnelle, et pas une communication politique. Le timing de ces recrutements dépend très peu de nous. Cela est essentiellement dû à la volonté de la CCGAM de rapatrier ses agents affectés au service communication, la communauté de communes veut monter en puissance sur sa communication.

Nous avons notamment dû passer un marché pour externaliser une partie de nos compétences car nous n'avions pas suffisamment de ressources pour répondre aux demandes en communication de tous les services avec l'équipe restante à la ville d'Autun.

Michaël GUIJO : J'aimerais avoir l'organigramme nominatif de la ville d'Autun, si cela est possible. Et je tiens à remercier Amanda Evrard pour ses années de service.

Sophie RENAUD : L'organigramme pourra être disponible d'ici 15 jours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : CRÉE 6 emplois non permanents tels que listés ci-dessous :

Direction service /	Date	Filière	Grade	Nombre de poste	Temps de travail hebdomadaire	Missions
Direction Générale - Equipe opérationnelle- agents de sécurité	06/10/2025	Technique	Adjoint technique	1	8h	Agent de sécurité école
DCSU	06/10/2025	Animation	Adjoint d'animation	1	35h	Référent PRE (programme de réussite éducative)
DCSU	01/01/2026	Médico-sociale	Assistant socio-éducatif	1	35h	Réseau VIF
DCSU	06/10/2025	Animation	Adjoint d'animation	1	28h	Agent d'animation en centre social
Communication	06/10/2025	Technique	Technicien	1	35h	Vidéaste
Communication	01/12/2025	Administrative	Adjoint administratif	1	35h	Assistant(e) de communication

Article 2 : FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle des agents recrutés.

38. Reconduction du régime des astreintes de viabilité hivernale

Madame Cathy NICOLAO lit le rapport

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 déterminant la compétence de l'organe délibérant en matière d'organisation des cycles de travail ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au profit de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 26 mars 2021 et du 16 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable unanime du Comité Social Territorial en date du 9 juillet 2025 concernant la prolongation des modalités d'organisation des astreintes de déneigement telles que définies lors du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Considérant ce qui suit :

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité.

Si l'agent doit effectivement intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le temps de déplacement aller-retour sur le lieu de travail.

Cette période pendant laquelle l'agent est soumis à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité doit être indemnisée au moyen de l'indemnité d'astreinte ou, à défaut, donner lieu à un repos compensateur sous certaines conditions.

La mise en place d'un tel dispositif, susceptible de majorer les risques professionnels et les atteintes à la santé, justifie un encadrement spécifique.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation ainsi que la liste des emplois concernés.

Considérant que par délibération du conseil municipal du 26 mars 2021 et du 16 décembre 2024, la collectivité a prévu un recours aux astreintes à la Ville d'Autun dans 5 cas :

- Astreinte de déneigement
- Astreinte des policiers municipaux
- Astreinte technique
- Astreinte musée
- Astreinte état civil ;

Considérant qu'il est proposé de préciser les modalités de recours aux astreintes hivernales à savoir de fixer la période au cours de laquelle ce type d'astreinte est mobilisable du 15 novembre N-1 au 1^{er} mars N. En fonction des conditions météorologiques, la collectivité pourra recourir à ces astreintes hivernales sur une durée plus courte ;

Considérant que conformément à la réglementation et en dehors des dates de début et de fin

définies chaque année par la collectivité en fonction des conditions météorologiques pour recourir à l'astreinte de déneigement, il est possible de solliciter des agents pour des événements ponctuels liés aux conditions climatiques hivernales.

Il est demandé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : DE FIXER la période de recours aux astreintes de viabilité hivernale du 15 novembre N-1 au 1^{er} mars N ;

ARTICLE 2 : DE DECIDER que la collectivité pourra mobiliser les astreintes de viabilité hivernale sur une durée plus courte en fonction des conditions météorologiques ;

ARTICLE 3 : DE DECIDER que la collectivité pourra recourir à l'astreinte de viabilité hivernale en dehors de ces dates et solliciter des agents pour des événements ponctuels liés aux conditions climatiques hivernales ;

Monsieur le Maire : On reconduit le régime voté l'année dernière dans les mêmes termes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1^{er} : FIXE la période de recours aux astreintes de viabilité hivernale du 15 novembre N-1 au 1^{er} mars N ;

ARTICLE 2 : DECIDE que la collectivité pourra mobiliser les astreintes de viabilité hivernale sur une durée plus courte en fonction des conditions météorologiques ;

ARTICLE 3 : DECIDE que la collectivité pourra recourir à l'astreinte de viabilité hivernale en dehors de ces dates et solliciter des agents pour des événements ponctuels liés aux conditions climatiques hivernales ;

ARTICLE 4 : DECIDE la mise en place des astreintes de viabilité hivernale selon ces modalités à compter de 2025 ;

ARTICLE 5 : DECIDE de fixer les montants de l'indemnité d'astreinte conformément à la réglementation en vigueur.

∞

39. Protection sociale complémentaire - choix du type de contrat ouvrant droit à la participation et financement des garanties d'assurance pour le risque "santé"

Monsieur Alain DICHANT lit le rapport

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L827-1 et suivants ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'ordonnance n°2021-581 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu l'avis favorable unanime du comité social territorial du 2 juillet 2025 optant pour la procédure de labellisation ;

Considérant que l'article L. 827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient ;

Considérant que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que cette participation peut intervenir au titre soit d'une convention de participation, soit de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances ;

Considérant que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement définit les garanties minimales des contrats destinées à couvrir les risques en matière de santé et fixe la participation minimale mensuelle de l'employeur, pour chaque agent, quelle que soit sa quotité de travail, à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros ;

Considérant que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit adhérer au type de contrat choisi par la collectivité et remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année si la labellisation est choisie ;

Considérant que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation ;

Considérant que la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté du choix de la garantie, la liberté du choix du coût de l'assurance et la liberté de résiliation ;

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : DE RETENIR la labellisation pour le risque « santé » ;

ARTICLE 2 : DE FIXER le montant de la participation financière mensuelle de la collectivité à 25€ sous réserve de la présentation tous les ans d'une attestation de souscription à un contrat labellisé attestant de la couverture de l'agent ;

ARTICLE 3 : D'INDIQUER que ce montant de participation de 25€ mensuel est un plancher. Ce montant fera l'objet d'un réexamen au mieux annuel qui n'emportera pas suspension de la présente délibération s'il n'est pas réalisé ;

ARTICLE 4 : DE VERSER la participation financière de la collectivité aux agents titulaires, stagiaires, aux agents contractuels de droit public et privé en position d'activité ;

ARTICLE 5 : D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

Monsieur le Maire : Je souligne l'avis favorable unanime des représentants du personnel. Nous allons 10€ au-delà du minimum légal de 15€ par mois, soit 25€ par mois.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1^{er} : RETIENT la labellisation pour le risque « santé » ;

ARTICLE 2 : FIXE le montant de la participation financière mensuelle de la collectivité à 25€ sous réserve de la présentation tous les ans d'une attestation de souscription à un contrat labellisé attestant de la couverture de l'agent ;

ARTICLE 3 : INDIQUE que ce montant de participation de 25€ mensuel est un plancher. Ce montant fera l'objet d'un réexamen au mieux annuel qui n'emportera pas suspension de la présente délibération s'il n'est pas réalisé ;

ARTICLE 4 : VERSE la participation financière de la collectivité aux agents titulaires, stagiaires, aux agents contractuels de droit public et privé en position d'activité ;

ARTICLE 5 : INSCRIT les crédits correspondants au budget.

SECURITÉ

40. Demande d'implantation de caméras supplémentaires sur différents secteurs de la commune d'Autun

Monsieur Vincent CHAUVET lit le rapport

Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure modifiant la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 notamment le régime de la vidéoprotection ;

Vu les articles L2121-29 et L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la mise en place d'un outil de vidéoprotection a été admise comme un élément parmi d'autres (comme les actions de prévention, une présence humaine dissuasive – patrouilles, contrôles) permettant de concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique. Elle est la réponse à la politique de prévention et de mission de sécurité dont Monsieur le Maire doit faire preuve auprès de la population ;

Considérant que la Commune possède déjà soixante-douze dispositifs de vidéoprotection fixes et deux dispositifs nomades, permettant de surveiller et protéger un certain nombre de rues, bâtiments et installations publics ;

Considérant que L'État sera sollicité, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et par le biais de la DETR.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'AUTORISER l'implantation de caméras supplémentaires sur différents sites de la commune ;

Article 2 : DE SIGNER tous documents et actes utiles dans la mise en place de ce système de vidéoprotection.

Pas de question.

Monsieur le Maire : avis positif à priori de l'Etat pour nous aider dans ce projet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE l'implantation de caméras supplémentaires sur différents sites de la commune ;

Article 2 : SIGNE tous documents et actes utiles dans la mise en place de ce système de vidéoprotection.

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

41. Convention entre la ville d'Autun et la CCGAM pour le remboursement, par la CCGAM, du coût des travaux de voirie d'intérêt communautaire réalisés par la ville pour le boulevard Laureau

Monsieur Vincent CHAUVET lit le rapport

Dans le cadre de son programme Action Cœur de Ville, la ville d'Autun travaille à la qualité de ses paysages urbains, en mettant en valeur le patrimoine architectural, en prêtant une attention particulière au développement des modes doux et à la désimperméabilisation des espaces publics ;

En cohérence avec cette démarche, les travaux d'aménagement du boulevard Laureau en cours de réalisation permettent de répondre à l'ensemble de ces problématiques avec la restauration du rempart médiéval, la création d'une large voie piétonne et cyclable et d'espaces publics végétalisés ;

La réduction de la largeur de la voie dédiée aux véhicules à moteur, voie d'intérêt communautaire, vise également à apaiser et sécuriser le boulevard Laureau pour l'ensemble des usagers tout en maintenant le double sens de circulation ;

Dans le cadre de ces travaux et dans un souci de rationalisation et d'optimisation financière, il est proposé que la ville réalise concomitamment à ses travaux, la réfection de la couche de roulement d'intérêt communautaire.

Il est ainsi proposé de conclure une convention de délégation de Maitrise d'ouvrage entre la ville d'Autun et la CCGAM,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 2422-12 ;

Vu le projet de convention de délégation de maitrise d'ouvrage ;

Considérant que le Boulevard Laureau est une voie d'intérêt communautaire (VI n°106) ;

Considérant que le montant des travaux de voirie et réseaux divers (LOT n°1 – VRD) s'élèvent à 257 817,10 € HT soit 309 380,42 € TTC dont 34 787,95 € HT soit 41 745,54 € TTC à la charge de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) pour la réfection de la couche de roulement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER la convention entre la CCGAM et la ville d'Autun relative au remboursement par la CCGAM du montant des travaux qui ont trait à la voirie d'intérêt communautaire réalisés sous la Maitrise d'ouvrage de la ville d'Autun ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document se rapportant à ladite convention

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la convention entre la CCGAM et la ville d'Autun relative au remboursement par la CCGAM du montant des travaux qui ont trait à la voirie d'intérêt communautaire réalisés sous la Maitrise d'ouvrage de la ville d'Autun ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document se rapportant à ladite convention

42. Bilan 2024 de la mutualisation du pôle entretien

Monsieur Jean-Louis GUILLON lit le rapport

Vu la délibération n°2021/078 du 28 juin 2021 approuvant la convention de mise en commun de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du grand Autunois Morvan et la ville d'Autun relative au pôle entretien ;

Considérant que le Pôle entretien a été mutualisé à compter du 1er janvier 2020 entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, le Centre intercommunal d'actions sociales et la Ville d'Autun et qu'il convient d'arrêter les coûts de répartition du service de l'exercice 2024 ;

Considérant que la convention prévoit la répartition entre les collectivités du coût du personnel chargé de la gestion du service mutualisé portée par 2,5 Equivalents Temps Plein agent de la CCGAM ;

Considérant que la répartition suivante a été arrêtée :

	COUT TOTAL DE GESTION	%	REPARTITION
CCGAM	102.240 €	81,5%	83.326 €
VILLE D'AUTUN		15,0%	15.336 €
CIAS		3,5%	3.578 €

Considérant que le calcul de la mutualisation 2024 de la gestion du pôle entretien conduit aux montants de remboursements entre collectivités suivants :

- Le CIAS doit à la CCGAM un montant total de : 3.578 €
- La Ville doit à la CCGAM un montant total de : 15.336 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER le bilan 2024 de la mutualisation du pôle entretien ;

Article 2 : D'AUTORISER l'émission d'un mandat au bénéfice de la CCGAM de 15.336 € au compte 6216 ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.

Pas de question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le bilan 2024 de la mutualisation du pôle entretien ;

Article 2 : AUTORISE l'émission d'un mandat au bénéfice de la CCGAM de 15.336 € au compte 6216 ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.

∞

43. Bilan 2024 de la mutualisation du Service Communication de l'Autunois

Monsieur Jean-Louis GUILLON lit le rapport

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le bilan joint en annexe ;

Comme chaque année depuis 2012 pour la Direction de la Communication, un bilan financier des mutualisations liées à l'exercice N-1 est réalisé pour déterminer les sommes dues par la collectivité bénéficiaire.

Concernant le bilan de l'exercice 2024, les principales dépenses concernées représentent les salaires et charges des 4 agents mutualisés, dont la répartition du temps de travail s'effectue de la façon suivante :

Agents	Employeur	Part Ville	Part GAM
Responsable du service mutualisé	Ville d'Autun	73,49%	26,51%
Infographiste/photographe n°2	Ville d'Autun	84,04%	15,96%
Infographiste/photographe n°1	CCGAM	54,70%	45,30%
Chargée de communication	CCGAM	13,44%	86,56%

Par ailleurs, toutes dépenses afférentes à cette compétence, lorsqu'elles ne sont pas spécifiques, sont prises en charge par moitié par les deux collectivités.

Le bilan de l'année 2024 fait alors apparaître une **soulte en faveur de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan** d'un montant de **685,47 euros** qui se décompose en une dépense de personnels de 565,02 euros et en une dépense de moyens autres que du personnel de 120,45 euros.

La ville d'Autun prendra donc en charge, au profit de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, deux mandats relatifs aux charges de personnel pour 565,02 euros au compte 6215 et 120,45 euros au compte 62875 au titre des autres dépenses.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER le bilan de l'année 2024 pour le service communication (états joints en annexe) ;

Article 2 : D'AUTORISER, au bénéfice de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, la prise en charge de deux mandats de 565,02€ au compte 6215 pour le remboursement du personnel et de 120,45€ au compte 62875 pour le remboursement des charges autres que le personnel.

Monsieur le Maire : Cela rejoint nos remarques sur la délibération #37 sur la démutualisation du pôle communication, et qui est lié au départ en retraite de l'agente qui dirigeait ce pôle

Michaël GUIJO : Le Duo-Mag de décembre est-il le dernier avant les municipales ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est le dernier. Envoyez bien vos textes avant le délai pour impression.

Pas d'autres questions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le bilan de l'année 2024 pour le service communication (états joints en annexe) ;

Article 2 : AUTORISE, au bénéfice de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, la prise en charge de deux mandats de 565,02€ au compte 6215 pour le remboursement du personnel et de 120,45€ au compte 62875 pour le remboursement des charges autres que le personnel.

∞

44. Vœu de soutien à la commune de Couches dans son combat auprès de la Croix Rouge Française pour la requalification de la friche médicale de Mardor

Monsieur Vincent CHAUVET lit le rapport

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Jusqu'en 2019, la Croix Rouge Française exploitait un centre de soins de suite et de réadaptation, sur un tènement immobilier dont elle est toujours propriétaire à Mardor, sur la commune de Couches.

Autorisée par l'Agence Régionale de Santé à transférer ces activités médicales vers un nouveau site construit en immédiate proximité du Centre Hospitalier William Morey à Chalon-sur-Saône, cette délocalisation était assortie d'un certain nombre de conditions dont celle de mettre en œuvre un projet de reconversion et de réinvestissement sur le site historique de Mardor pour compenser la perte d'activité et d'emplois subie par le bassin de vie de Couches et plus globalement de l'Autunois-Morvan.

Si une partie des autorisations d'exploiter des lits de SSR a été reprise dans le cadre de la rénovation et de l'extension des activités de la Clinique du Parc Vivalto Santé à Autun, il n'en demeure pas moins que l'arrêt de l'activité de Mardor a représenté une perte sèche d'offre médicale sur le nord Saône-et-Loire.

A plusieurs reprises, les parlementaires successifs ont annoncé, aux côtés de l'Etat, des soutiens financiers ouvrant d'abord la voix à un projet de Village Répit Familles auquel la Croix Rouge a finalement renoncé. Plus dernièrement, une vente du site pour la réalisation d'un projet autour de l'éonotourisme a été avancée, mais semble visiblement dans l'impasse.

Le site de Mardor, autrefois lieu de quiétude propice à la réadaptation fonctionnelle, est devenu un site complètement à l'abandon, déconstruit, déforesté et en proie à des dangers quant à la sécurité de ses accès.

Face à l'inaction manifeste de la Croix Rouge Française, à l'absence d'informations et au manque de proactivité de la gouvernance de l'association sur ce dossier, Monsieur le Maire de Couches a publiquement dénoncé à de nombreuses reprises, aux côtés de l'ensemble des élus du Grand Autunois Morvan, cette situation inadmissible qui s'apparente désormais à un véritable mépris de la Croix Rouge vis-à-vis du territoire de l'Autunois-Morvan.

Une situation qui est pourtant aux antipodes des relations que nous pouvons avoir avec l'antenne départementale et locale de la Croix Rouge Française, et du formidable travail réalisé en proximité par les salariés et les nombreux bénévoles qui nous accompagnent au quotidien dans des missions de secours, de formation, de solidarité et d'assistance envers les plus fragiles.

Comme plusieurs grandes structures publiques ou privées ayant de multiples implantations dans les territoires, les choix immobiliers sont souvent décidés depuis les sièges sociaux sans prise en compte réelle des problématiques, des spécificités et des impacts urbanistiques, d'emploi, d'image et d'attractivité dans les territoires.

Aussi, la commune d'Autun assure la commune de Couches de son soutien plein et entier dans les démarches engagées pour sortir de cette situation. Elle invite l'Etat à reprendre encore plus fermement la main sur ce dossier en opposant juridiquement la Croix Rouge Française à respecter ses obligations de reconversion du site, tout en travaillant avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux, publics et privés, qui peuvent s'impliquer dans la définition et le financement d'un

nouveau projet pour Mardor.

Vous trouverez en annexe chers collègues, le courrier de Monsieur le Maire de Couches

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : de se prononcer sur le vœu de soutien à la Commune de Couches dans son combat auprès de la Croix Rouge Française pour la requalification de la friche médicale de Mardor.

Monsieur le Maire : *La commune d'Autun apporte son soutien à la mairie de Couches dans ce dossier pour la requalification du site de Mardor à Couches.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : SE PRONONCE sur le vœu de soutien à la Commune de Couches dans son combat auprès de la Croix Rouge Française pour la requalification de la friche médicale de Mardor

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Monsieur le Maire

Anaïs PELUX

Vincent CHAUVET



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 3

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À
DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DU BÂTIMENT SITUÉ 9 RUE DE PARPAS AVEC LE SDIS
71.**



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX

La COMMUNE DE AUTUN, demeurant sis PLACE DU CHAMP DE MARS, 71400 AUTUN, immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro 217 100 148 00014, agissant en sa qualité de Collectivité territoriale commune, représentée par Monsieur Vincent CHAUVET, maire, agissant ès qualités au nom et pour le compte de ladite commune d'AUTUN, en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2024, et désignée ci-après sous le nom de prêteur,

d'une part.

et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône et Loire (SDIS 71), 4 rue des Grandes Varennes, 71000 SANCE, représenté par Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Monsieur André ACCARY dument habilité par la délibération du bureau du conseil d'administration n°BU 2022-19 du 9 mai 2022, et désigné ci-après sous le nom de preneur,

d'autre part.

LESQUELS ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le prêteur met à la disposition du preneur un local dont la désignation suit.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DES LOCAUX

Les locaux mis à disposition du preneur dont la commune est propriétaire sont situés 9 rue de Parpas et cadastrée AW n°423

ARTICLE 3 : DESTINATION

Le preneur est chargé d'assurer des missions de secours dans le département de Saône et Loire et doit ainsi, former des sapeurs-pompiers pour la réalisation de celles-ci.

L'occupation est consentie uniquement pour des formations ponctuelles sur la partie des logements de l'ancienne caserne des pompiers. Le rez de chaussée est occupée par le prêteur pour du stockage. Tout agent municipal en charge de ce dossier sera averti avant chaque utilisation des bâtiments. Les clés seront récupérées par le preneur le jour de la formation et seront redéposées le dernier jour de formation. La fréquence d'utilisation sera inférieure à 25 jours par an et par site. Le prêteur permet au preneur l'utilisation ponctuelle des locaux, la présente convention ne constitue pas un bail, ni une occupation permanente et ne pourra en aucun cas constituer une propriété commerciale.

La destination ne sera sous aucun prétexte modifiée même momentanément.

Durant les périodes d'utilisation, le preneur s'engage à respecter les normes en vigueur et la législation actuelle afin de respecter toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Le preneur s'engage à occuper le bâtiment de façon paisible.

Le preneur veillera à prendre les dispositions nécessaires lors de la conception des manœuvres, afin de limiter les risques de dégradations des biens mis à disposition notamment des fluides. Aucune manœuvre de feux réels ou de projection d'eau à l'intérieur du bâtiment n'est autorisée.

ARTICLE 4 : LOYER

La présente mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 5 : CONTROLES

Le preneur s'engage, à laisser à tout moment les agents municipaux visiter les locaux en vue d'en constater l'état et de vérifier que sa destination est bien respectée.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie **du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2026.**

Elle est consentie de manière provisoire, précaire et révocable par le prêteur en fonction de ses besoins à tout moment, sans droit à indemnité.

ARTICLE 7 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de quinze (15) jours, notifié par écrit à l'autre partie.

Toutefois, la résiliation pourra intervenir sans préavis dans les cas suivants :

- En cas de signature d'un compromis de vente portant sur le bâtiment objet de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit et sans délai à la date de signature dudit compromis, le bâtiment étant mis en vente.
- En cas de manquement du preneur à l'une quelconque de ses obligations, notamment en cas de dégradations, de non-respect de la destination des locaux, ou de non-conformité avec les règles de sécurité ou d'assurance, le prêteur pourra prononcer la résiliation immédiate et de plein droit de la présente convention, sans qu'aucune indemnité ne soit due.

Dans tous les cas de résiliation, le preneur s'engage à libérer immédiatement les lieux et à les restituer dans l'état où ils lui ont été confiés.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

Le preneur devra contracter une assurance le couvrant contre tous les risques découlant de la présente convention.

Un exemplaire de la police d'assurance sera adressé en mairie d'Autun.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

Le preneur sera responsable de tous les dommages causés au prêteur et aux tiers du fait de son activité.

ARTICLE 10 : ETAT DES LIEUX

Un état des lieux d'entrée sera établi entre le prêteur et le preneur par les agents de la ville d'Autun. Les éventuelles dégradations seront à la charge du preneur.

Fait en deux exemplaires,

à Autun, le

« ***Lu et approuvé*** »

Le Preneur,

Nom :

Signature :

A Autun, le

« ***Lu et approuvé*** »

Le prêteur,

Le Maire,

Par obligation, l'Adjoint,



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 5

**AFFAIRES CULTURELLES - TRANSFERT DANS LES COLLECTIONS DE LA VILLE DU
MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE ISSU DES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Dijon, le **22 AOÛT 2025**

Patrimoines et Architecture/
Service régional de l'archéologie
Affaire suivie par : Violaine Bresson
Tél : 03 80 68 50 21
Mél : violaine.bresson@culture.gouv.fr
N/Réf. : SRA/VB/2025 /1933
P. J. : Inventaire des BAM

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
préfet de Côte d'Or

à

Monsieur le Maire d'Autun
Hôtel de ville
Place du Champ de Mars
71400 AUTUN

Objet : Proposition de transfert de propriété à titre gratuit des biens archéologiques mobiliers trouvés à l'occasion de l'opération de fouilles d'archéologie préventive à Autun (71), Saint-Pantaléon « Saint-Pierre ».

À l'issue de la fouille d'archéologie préventive menée sur la commune d'Autun (71), Saint-Pantaléon, « Saint-Pierre » (arrêté de prescription n°2020/100 du 21 février 2020) des biens archéologiques mobiliers ont été recueillis.

Le terrain sur lequel a eu lieu cette opération (parcelles BM 236, 237 et 239) a été acquis en 2019, de sorte que l'État est propriétaire de l'intégralité des biens mis au jour lors de cette opération. Ces biens sont conservés dans 91 contenants, en partie à l'Inrap de Dijon et en partie dans l'exposition « Merveilles choisies : du musée Rolin au Panoptique » au Muséum d'histoire naturelle d'Autun. Leur inventaire détaillé est joint à ce courrier.

Les articles L125-1 et R125-1 à R125-3 du code du patrimoine prévoient qu'une personne publique peut transférer à titre gratuit la propriété des biens archéologiques mobiliers lui appartenant à toute personne publique qui s'engage à en assurer la conservation et la mise en valeur. Je vous informe donc de l'opportunité qui est offerte à la commune d'Autun de se porter candidate au transfert de propriété de ces biens. Dans ce cas, j'attire cependant votre attention sur les conditions spécifiques de conservation requises pour accueillir ces biens, équivalentes aux normes des Musées de France.

Vous voudrez bien me faire part de vos intentions en m'adressant, le cas échéant, la délibération de votre conseil municipal sollicitant le transfert.

Pour tout renseignement sur cette procédure, je vous invite à prendre contact avec Violaine Bresson, conservatrice du patrimoine en charge de la documentation scientifique dans mon service (03 80 68 50 20).

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation,
Le conservateur en chef du patrimoine


Thierry GALMICHE

INVENTAIRE DE GESTION DU MOBILIER

DEPARTEMENT Saône-et-Loire (71)
 COMMUNE Autun
 CODE INSEE 71 014
 LIEU-DIT Saint-Pantaléon, "Saint-Pierre"
 OPERATION Fouille
 DATE Juin-Septembre 2020

N° autorisation fouille 2020/183
 N° Prescription/ désignation : 2020/100
 N° OA : 043674
 R.O.: Carole Fossurier
 OPERATEUR : Inrap
 Références cadastrales 467-BM, 236 ou 239

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-01	3	Métal	1	1	3,2		sur le cercueil côté droit, tête	Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-02	3	Métal	8	4	51		niveau supérieur, cercueil bois	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-03	16	Métal	13	7	34		cercueil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-04	17	Métal	3	2	9,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-05	19	Métal	2	1	6		sous les côtes, vers verterbres	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-06	19	Métal	16	8	100			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-09	20	Métal	3	1	1,6			Fer	clous de type tapisserie	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-10	21	Métal	9	5	32,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-11	23	Métal	20	6	108,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-12	25	Métal	18	9	59,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-13	28	Métal	18	8	225,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-16	32	Métal	12	9	18,4		tiges petits modules	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-17	35	Métal	7	5	21			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-20	43	Métal	1	1	1517		scellement Est	Fer et plomb	scellement de sarcophage	275-350	néant	Boîte 7
M-043674-21	49	Métal	2	1	20,2		combement supérieur , cercueil	Fer	plaque	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-22	49	Métal	18	8	71,8		dessus du cercueil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-23	49	Métal	25	16	153		bas du cerceuil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-24	51	Métal	12	7	46,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-25	52	Métal	25	6	121,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-26	53	Métal	13	12	87,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-27	54	Métal	9	7	222,6		gros modules	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-28	56	Métal	38	12	311		cerceuil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-29	57	Métal	12	4	112,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-30	57	Métal	6	4	80,4		fond	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-31	61	Métal	12	10	107,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-32	62	Métal	11	5	159,4		comblement 1, grands modules	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-33	63	Métal	13	8	118,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-34	65	Métal	6	3	42,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-35	67	Métal	16	11	76,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-36	68	Métal	9	3	72			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-37	69	Métal	7	2	28,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-38	69	Métal	5	2	44,2			Fer	crampon de chaussure	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-39	70	Métal	5	3	32,6		gros clou sous tête, moyen sous côtes gauche, petit vers pied	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-40	71	Métal	1	1	6,2		71 ou 120	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-41	72	Métal	25	9	268,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-42	76	Métal	6	5	42,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-43	77	Métal	1	1	4,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-44	80	Métal	14	2	39,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-45	82	Métal	23	6	62,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-47	84	Métal	1	1	6			Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-48	85	Métal	8	3	47,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-49	87	Métal	2	1	6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-50	89	Métal	10	6	86,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-51	91	Métal	10	7	33,8		cerceuil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-52	96	Métal	4	3	17,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-53	99	Métal	2	2	3,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-54	101	Métal	1	1	9,6			Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-55	104	Métal	7	4	36,2		cercueil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-56	105	Métal	15	6	44,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-57	110	Métal	6	3	46,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-58	113	Métal	20	12	120,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-59	114	Métal	1	1	19,8			Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-60	115	Métal	19	7	79,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-61	117	Métal	7	5	19,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-62	118	Métal	2	2	17,2		au dessus de la sépulture 118, côté ouest sép, vers crâne	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-63	118	Métal	24	12	97,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-64	120	Métal	6	4	13			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-65	128	Métal	17	5	107,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-66	132	Métal	1	1	1		petit module de clou	Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-67	135	Métal	8	3	46,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-68	137	Métal	10	5	45		comblement	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-71	137	Métal	52	1	68,2		aux pieds	Fer	clou de chaussure	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-72	138	Métal	15	4	26,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-73	139	Métal	19	8	162,4		139,1	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-74	140	Métal	5	2	26			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-75	141	Métal	2	2	6,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-76	142	Métal	1	1	19,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-77	144	Métal	18	8	77			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-78	145	Métal	7	3	20			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-80	146	Métal	15	9	90,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-81	147	Métal	21	7	199,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-82	148	Métal	11	7	107,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-84	150	Métal	4	4	29,1			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-85	153	Métal	14	5	64,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-86	157	Métal	1	1	1		sur haut du fémur droit	Fer	clou de chaussure	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-87	157	Métal	15	5	95,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-88	160	Métal	5	2	15,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-89	162	Métal	25	14	201			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-93	163	Métal	5	4	34,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-94	164	Métal	2	1	15			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-95	166	Métal	7	4	24			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-96	167	Métal	14	8	40,4		petit module de clou	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-97	168	Métal	18	8	133,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-98	169	Métal	20	10	92,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-100	170	Métal	9	6	58,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-101	172	Métal	11	5	55,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-102	173	Métal	2	2	10,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-103	174	Métal	6	4	51,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-104	176	Métal	17	11	138			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-105	177	Métal	4	4	26,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-106	179	Métal	1	1	11			Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-107	180	Métal	4	3	34,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-108	182	Métal	13	5	55			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-109	183	Métal	6	3	32			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-110	186	Métal	4	2	9			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-111	188	Métal	2	2	2,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-112	189	Métal	16	6	75,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-113	191	Métal	36	16	198,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-114	193	Métal	29	12	110			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-115	197	Métal	13	4	80,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-116	198	Métal	5	2	10			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-117	200	Métal	2	1	18,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-118	203	Métal	4	2	17,8		comblement	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-119	204	Métal	20	9	231,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-120	207	Métal	7	5	49,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-121	209	Métal	14	7	139,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-122	210	Métal	3	3	9,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-123	211	Métal	35	8	196,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-124	212	Métal	3	1	24,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-125	216	Métal	3	2	27,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-126	217	Métal	7	3	34,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-127	219	Métal	2	1	17,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-128	220	Métal	12	5	27,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-129	223	Métal	9	4	16,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-130	226	Métal	13	3	49,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-131	227	Métal	1	1	1			Fer	clou de chaussure	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-132	228	Métal	8	3	43,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-133	230	Métal	22	8	112,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-134	231	Métal	32	12	150,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-135	233	Métal	3	2	9,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-136	236	Métal	3	2	21,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-137	247	Métal	6	5	18,8		petit module de clou	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-138	248	Métal	13	3	65,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-139	250- 24	Métal	27	16	119,8		individu de la sépulture 24	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-140	252	Métal	11	3	41			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-141	253	Métal	9	2	41,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-142	254	Métal	4	4	19			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-143	256	Métal	21	8	144,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-144	257	Métal	12	6	103			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-149	177	Métal	10	10	534,6		dans creusement	Plomb	déchets de découpe et de fonte du cercueil (dont 1 lingot ?)	antiquité tardive	néant	boîte 7
M-043674-150	177	Métal	1	1	474		fond de fosse	Plomb	déchet de fonte dans cercueil (lingot ?)	antiquité tardive	néant	boîte 7
M-043674-152	15	Métal	1	1	0,36		objet 1	Or	boucle d'oreille	antiquité tardive	néant	boîte 10 0,8L
M-043674-153	15	Métal	1	1	0,24		objet 2	Or	boucle d'oreille	antiquité tardive	néant	boîte 10 0,8L
M-043674-154	15	Métal	1	1	—		objet 3	Or	fil d'or	antiquité tardive	néant	boîte 10 0,8L
M-043674-155	43	Métal	1	1	1,75		au niveau du bassin, avec grenat	Or	bague	antiquité tardive	néant	boîte 10 0,8L
M-043674-156	43	Métal	1	1	0,52			Or	anneau strié	antiquité tardive	néant	boîte 10 0,8L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-157	74	Métal	1	1	1,15			alliage cuivreux	boulette	antiquité tardive	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L
M-043674-158	113	Métal	1	1	1		iso perle	alliage cuivreux	perle	antiquité tardive	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L
M-043674-159	133	Métal	1	1	0,28		n°1	alliage cuivreux	anneau	antiquité tardive	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-160	137	Métal	1	1	23,7			alliage cuivreux	contre plaque	antiquité tardive	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L
M-043674-161	137	Métal	1	1	12			alliage cuivreux	boucle	antiquité tardive	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L
M-043674-162	301	Métal	1	1	11,2			alliage cuivreux	anneau		Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-164	70	Métal	1	1	1,5		frontière avec 71	alliage cuivreux	Antoninien de Claude II (268-270)	(268-270)	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-165	74	Métal	1	1	0,68		Antoninien imitation radiée	alliage cuivreux	Antoninien de Tétricus I (ca 275/276-283)	(ca 275/276-283)	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-166	107	Métal	1	1	1,18			alliage cuivreux	Nummus de Constance II (341- 346/48)	(341-346/48)	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-167	113	Métal	1	1	2,84		au dessus des jambes, dans comblement	alliage cuivreux	Nummus de Constantin Ier (317-318)	317-318	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-168	139	Métal	1	1	1,4		objet 3: nummus	alliage cuivreux	Aes 3 de la dynastie valentinienne (364-378)	364-378	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-169	176	Métal	1	1	0,36			alliage cuivreux	Aes 4 (IVème)	IV ème	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-170	183	Métal	1	1	1,2		monnaie 1	alliage cuivreux	Antoninien de consécration de Claude II (ca 275/76-283)	ca 275/76-283	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico-chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-171	183	Métal	1	1	0,78		monnaie 2	alliage cuivreux	Antoninien de consécration de Claude II (ca 275/76-283)	ca 275/76-283	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico-chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-172	183	Métal	1	1	1,52		monnaie 3	alliage cuivreux	Antoninien de Gallien (268-270)	268-270	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico-chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-173	253	Métal	1	1	19		fichée contre tibia gauche	alliage cuivreux	Sesterce de Philippe 1er (244-249)	244-249	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-174	301	Métal	1	1	1,43		décapage/nettoyage	alliage cuivreux	Aes 4 (IVème)	IV ème	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-175	301?	Métal	1	1	1,26		ou sep? (ramassée au décapage)	alliage cuivreux	monnaie	17e siècle	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-176	348	Métal	1	1	2,49			alliage cuivreux	Nummus de Constantin Ier (321)	321	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-177	332	Métal	1	1	2,08		fond de tranchée de récupération. (Antoninien tétricus?)	alliage cuivreux	Antoninien de Tétricus II (275-283)	275-283	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-178	HS	Métal	1	1	3,29		déblais	alliage cuivreux	Antoninien de Tétricus II (273-275)	273-275	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-0436746-200	200	Métal	20		1580			plomb	fragments de cerceuil	antiquité tardive	Néant	Boîte 7

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-200A	55	Métal	1	1	44	ht: 5,5		plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-200B	55	Métal	1	1	103	179x40x25,5	pas de X, calage dans le sarcophage	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-201A	177	Métal	35	1	61,5	ht:6	plaque coulée avec bord, bords épais	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-201B	177	Métal	44 (4 gros et 40 petits)	1	46,5	L :177, l : 42, H 28		plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-201C	177	Métal	60	1	76,5		absence de X	plomb	bord de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-202A	53	Métal	7	1	15,5		couvercle par rabat, présence d'un X (30x24)	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-202B	53	Métal	1	1	30	105x24x17	complet, joints internes lissés, bord irrégulier, assemblage visible à l'extérieur. Montage type carton. Présence d'un X	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-203A	3	Métal	15	1	40		pas de X visible	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-203B	3	Métal	1	1	93,5	174x40x26		plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-204A	15	Métal	2 (1 tout petit)	1	20		refection avec ajout d'une bande sur 40 cm (bord moins haut)	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-204B	15	Métal	30	1	47,5	90x29x25		plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-205A	56	Métal	7	1	40,5		trace coulure	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-205B	56	Métal	2 (1 petit)	1	88			plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-206A	47	Métal	16	1	63			plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-206B	47	Métal	1	1	135	176x28	pas de X visible, rebord plat	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-207A	35	Métal	15	1	31	rabat: 4,5		plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-207B	35	Métal	53 (très fragmentaire)	1	59		X visible	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-208A	34	Métal	8	1	31,5		Double X	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-208B	34	Métal	1	1	80		Double X, nombreuses imperfections	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-209A	61	Métal	1	1	28			plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-209B	61	Métal	28	1	68	rabat:6		plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-210A	147	Métal	15	1	21,5			plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-210B	147	Métal	30	1	52,5		abimée, une incision de découpe dans la cuve	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-211A	62	Métal	1	1	60	183x49, rabat:6	un X avec un trait en travers (A à l'envers)	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-211B	62	Métal	1	1	40			plomb	fond de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-211C	62	Métal	50	1	78		un X avec un trait en travers (A à l'envers)	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-212A	57	Métal	17	1	22	129x27x4,7(rab at), ép: 5mm	un X gravé	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-212B	57	Métal	1	1	48	120x27x22	un X gravé	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-213A	146	Métal	15	1	19	97x28 (ext), ép: 5mm	X plus une marque triangulaire	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-213B	146	Métal	13	1	32	92x27,7x22,5, ép: 5mm	un X gravé	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-214A	36	Métal	5	1	33	170x37	double X (incomplet)	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-214B	36	Métal	1 (12 petits)	1	95	172x42x24, ép: 7mm	double X mais 3 traits	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
V-043674-01	3	Verre	1	1	1		comblement	verre	indéterminé	indéterminé	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
V-043674-02	22	Verre	39	1	71,6			verre	Gobelet à panse sub-cylindrique décorée de lignes horizontales gravées	Dernier tiers IIIe- premier tiers IVe s. ap. J.-C.	Nettoyage, remontage, consolidation, collage	bac 15
V-043674-03	83	Verre	3	2	5,2		comblement	verre	Fond apode épaissi, fragment indéterminé	Dernier tiers IVe- Ve s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-04	91	Verre	1	1	0,4		comblement fosse	verre	Bord horizontal, lèvre ourlée repliée vers l'intérieur	250-550 (C14)	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-05	95	Verre	2	2	7,2			verre	verre à vitre et bouteille	contemporain	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-06	136	Verre	2	1	5,6		2 sachets	verre	fond apode légèrement repoussé. Verre de qualité moyenne	indéterminé	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-07	141	Verre	1	1	161,8		au niveau de la tête	verre	Bouteille Mercure	Fin IIe-deuxième tiers IIIe s. ap. J.- C.	Nettoyage, consolidation	bac 15
V-043674-08	157	Verre	1	1	2,4			verre	Balsamaire à fond en goutte	Ier-IIe	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
V-043674-09	163	Verre	3	1	1,6			verre	Bol à panse hémisphérique	Premier tiers IVe- milieu IVe s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-10	165	Verre	3	2	12,8			verre	Bouteille cylindrique, verre à vitre	Contemporain	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-11	177	Verre	37	1	13,8		lot 5	verre	Flacon à panse sphérique	Fin Ile-fin IIIe s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-12	185	Verre	61	1	42		objet 1	verre	Flacon à panse sphérique lacunaire, fond apode légèrement repoussé	Premier tiers IVe- milieu IVe s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, remontage, collage	bac 15
V-043674-13	185	Verre	58	1	68,6		objet 2	verre	Flacon à panse cylindrique	Premier tiers IVe- milieu IVe s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, remontage, collage	bac 15
V-043674-14	193	Verre	1	1	0,1			verre	perle bleue biconique	indéterminé	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-15	205	Verre	1	1	14,6			verre	Bouteille cylindrique	Contemporain	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
V-043674-16	208	Verre	1	1	0,8			verre	Bol hémisphérique	Premier tiers IVe- milieu IVe s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-17	223	Verre	1	1	217,5		objet 1	verre	Bouteille Mercure	Fin IIe-deuxième tiers IIIe s. ap. J.- C.	Séchage lent, fouille fine, nettoyage, consolidation, recherche de connexions, remontage, collage	bac 15
V-043674-18	223	Verre	66	1	non pesable fragile		objet 2	verre	Flacon	indéterminé	Séchage lent, fouille fine, nettoyage, consolidation, recherche de connexions, remontage, collage	bac 15
V-043674-19	223	Verre	1	1	13,2			verre	Bracelet à jonc simple	Fin IIe-deuxième tiers IIIe s. ap. J.- C.	Nettoyage, consolidation	bac 15
V-043674-20	242	Verre	3	1	6,2		comblement	verre	Gobelet tronconique	Dernier tiers IVe- premier tiers Ve s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-21	248	Verre	1	1	4,8			verre	Vitre plate ?	indéterminé	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-22	46	Verre	1	1	195,5			verre	bol diatrète	IVe s. ap. J.-C.	consolidation remontage résine époxy	bac 16

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
AU-043674-01	43	Autre	1	1	0,94		objet 1, trouvé au niveau des pieds	Ambre baltique	épingle	antiquité tardive	très bonne conservation	boîte 11 1,20L
AU-043674-02	43	Autre	1	1	0,91		objet 2, trouvé au niveau des pieds	Ambre baltique	épingle	antiquité tardive	très bonne conservation	boîte 11 1,20L
AU-043674-03	43	Autre	1	1	0,84		objet 3, trouvé au niveau des pieds	Ambre baltique	épingle	antiquité tardive	très bonne conservation	boîte 11 1,20L
AU-043674-04	43	Autre	1	1	1,61		objet 4, trouvé au niveau des pieds	Ambre baltique	épingle	antiquité tardive	très bonne conservation	boîte 11 1,20L
AU-043674-05	43	Autre	1	1	0,97		objet 5, trouvé au niveau des pieds	Ambre baltique	épingle	antiquité tardive	très bonne conservation	boîte 11 1,20L
LI-043674-01	162	Lithique	1	1	2,19		objet 1, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-02	162	Lithique	1	1	2,28		objet 2, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-03	162	Lithique	1	1	1,3		objet 3, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-04	162	Lithique	1	1	1,85		objet 4, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-05	162	Lithique	1	1	0,67		objet 5, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-06	162	Lithique	1	1	1,2		objet 6, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-07	162	Lithique	1	1	1,58		objet 7, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-08	162	Lithique	1	1	1,57		objet 8, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-09	162	Lithique	1	1	1,65		objet 9, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-10	185	Lithique	1	1	32,8		objet 3, complet	Jais	bracelet	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte 13 4L
LI-043674-11	185	Lithique	2	1	25,4		objet 5, complet	Jais	bracelet	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte 13 4L
LI-043674-12	HS	Lithique	1	1	1,6		interface avec 80. Incomplet	Jais	bracelet? décoré	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte 13 4L
LA-043674-0001	359	Lapidaire	2	1	625,4	130 x 120 x 27		calcaire fin	fragments de placage ou de dalle de couverture	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-0002	301	Lapidaire	3	1	356,45	17 x 4,5 x 2,6		marbre blanc	fragments de placage	antiquité tardive	néant	caisse 17

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
LA-043674-0003	305	Lapidaire	1	1	162,55	9,4 x 9,8 x 2,2	décapage	calcaire fin	fragments de bord latéral gauche de plaque avec reste d'inscription (lettre gravée "V")	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-0004	323	Lapidaire	1	1	64,25	5 x 4 x 1,6		marbre	fragment de placage	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-0005	301	Lapidaire	4	1	660,2	19 x 10,5 x 1,5	au niveau de la sépulture 14	calcaire fin	fragments de placage ou de dalle de couverture: angle de plaque portant deux trous circulaires de	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-06	359	Lapidaire	1	1	19,1	3 x 3 x 1,2		calcaire fin	fragment de moulure en quart-de-rond	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-07	305	Lapidaire	1	1	193,65	10 x 3,3 x 4,8	décapage	calcaire fin	fragment de bord de dalle de revêtement de sol	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-08	322	Lapidaire	1	1	493,5	11,5 x 9 x 2,2		marbre	fragment de bord de dalle de revêtement de sol	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-09	359	Lapidaire	1	1	170,25	6,5 x 6,2 x 3,2		calcaire fin	fragment de bord latéral droit d'une plaque avec reste d'épigraphie en faible gravure (deux lettres alignées verticalement : "V" au-dessus, "C" au dessous)	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-10	322	Lapidaire	1	1	321,95	90 x 62 x 34		calcaire fin	fragment d' angle de dalle de revêtement de sol	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-11	232	Lapidaire	1	1	763,5	14 x 13,5 x 4		calcaire fin	fragment de bord de dalle de revêtement de sol. Peut-être unrevêtement de marche ?	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-12	146	Lapidaire	1	1	1359	18,8 x 14,5 x 2,4	comblement supérieur sépulture	marbre veiné	fragment d'angle de dalle de revêtement de sol.	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-13	229	Lapidaire	1	1	391,25	12,5 x 8 x 7,5	interface avec 80	calcaire fin	fragment de moulure (corniche ?) en quart-de-rond (hauteur 30 mm), bordée den partie supérieure par un bandeau plat (débord de 15 mm, hauteur minimale de 30 mm), et en partie basse par un départ de filet (hauteur minimale 10 mm ?)	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-14	2	Lapidaire	1	1	3,2		surface		tesselle de mosaïque, noire	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-15	75	Lapidaire	1	1	1,8				tesselle de mosaïque, noire	antiquité tardive	néant	caisse 17

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
LA-043674-16	301	Lapidaire	1	1	2,2				tesselle de mosaïque, carré blanc	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-17	57	Lapidaire	1	1	240		placage (fragment)	marbre chatelperron	placage	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-18	58	Lapidaire	1	1	38500		bloc architectural	marbre de carrare	dalle de parement	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-19	321	Lapidaire	1	1	30420		bloc architectural sculpté (fragment), monument funéraire	arkose	base toscane de colonnette	1er siècle	néant	palette 18
LA-043674-20	304	Lapidaire	1	1	43740		bloc architectural sculpté (fragment)	marbre de Campan	fut de colonnette	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-21	358	Lapidaire	1	1	30400		bloc architectural sculpté (fragment)	arkose	chapiteau toscan	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-22	323	Lapidaire	1	1	10780		bloc architectural sculpté (fragment), monument funéraire	arkose	corniche de soubassement	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-23	346	Lapidaire	1	1	34800		bloc architectural sculpté (fragment) sous sépulture 147	marbre de carrare	corniche de placage	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-24	56	Lapidaire	1	1	72100		bloc architectural sculpté	gres blond fin	cippe complet	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-25	346	Lapidaire	1	1	44740		bloc architectural sculpté (fragment), sous sépulture 30	gres blond fin	cippe fragmentaire	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-26	43	Lapidaire	—	—	—			grès moyen	couvercle de sarcophage 43	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-27	45	Lapidaire	—	—	—			grès moyen	couvercle de sarcophage 45	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-28A	46	Lapidaire	—	—	—			grès grossier	cuve de sarcophage 46	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-28B	46	Lapidaire	—	—	—			grès moyen	couvercle de sarcophage 46	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-29	55	Lapidaire	—	—	—			grès et plomb	cuve de sarcophage avec plomb	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-30A	50	Lapidaire	—	—	—			grès grossier	cuve de sarcophage 50	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-30B	50	Lapidaire	—	—	—			grès grossier	couvercle de sarcophage 50	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-31A	55	Lapidaire	—	—	—			grès moyen	cuve de sarcophage 55	antiquité tardive	néant	musée d'Autun

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
LA-043674-31B	55	Lapidaire	—	—	—			grès grossier	couvercle de sarcophage 55	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-32	56	Lapidaire	—	—	—			grès moyen	calage dans la sépulture 56	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-33	47	Lapidaire	—	—	—			grès moyen		antiquité tardive	néant	musée d'Autun
C-043674-01	2	Céramique	1		112,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-02	3	Céramique	5		13,4		combement supérieur	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-03	15	Céramique	7		14,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-04	16	Céramique	10		56,4		combement? Fosse?	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-05	19	Céramique	27		162,6		fond de fosse sous squelette, situé sous sep 19.	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-06	19	Céramique	13		101			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-07	20	Céramique	6		24,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-08	23	Céramique	91		442,8		céramique 23.01	terre cuite	gobelet	170-260	néant	bac 3
C-043674-09	23	Céramique	122		297,2		céramique 2	terre cuite	gobelet	170-260	néant	bac 3
C-043674-10	23	Céramique	3		97,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-11	24	Céramique	13		107,6		combement (=sep 250)	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-12	25	Céramique	1		95,6			terre cuite	petit gobelet en céramique engobée	II-IIIe siècle	néant	bac 3
C-043674-13	26	Céramique	18		80			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-14	28	Céramique	21		78,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-15	29	Céramique	5		12,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-16	30	Céramique	29		101,8		0-50cm	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-17	31	Céramique	6		14			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-18	32	Céramique	19		134,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-19	34	Céramique	5		12		combement cerceuil	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-20	35	Céramique	6		46,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-21	45	Céramique	3		32,8		creusement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-22	46	Céramique	1		5,2		combement creusement sepulture	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-23	47	Céramique	6		19,8		combement supérieur remplissage fosse	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-24	48	Céramique	8		57,2		combement supérieur du sarcophage	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-25	48	Céramique	1		22,2		combement inférieur	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-26	49	Céramique	7		13		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-27	51	Céramique	5		10,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-28	54	Céramique	2		12,4		combement supérieur céramique	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-29	55	Céramique	1		6		contre face nord sarcophage	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-30	54	Céramique	1	1	6,8		fragment contre cuve du sarcophage	terre cuite	figurine pistillus (remontage avec C 145)	indéterminée	néant	boîte 14
C-043674-31	55	Céramique	11		27,2		combement autour du sarcophage	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-32	56	Céramique	1		1,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-33	58	Céramique	2		5,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-34	60	Céramique	3		7		surface	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-35	61	Céramique	5		10,8		combement supérieur de la sépulture	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-36	62	Céramique	18		84,4		combement 1	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-37	63	Céramique	4		37,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-38	64	Céramique	2		2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-39	65	Céramique	3		26,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-40	67	Céramique	12		38,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-41	69	Céramique	9		72,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-42	70	Céramique	8		30,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-43	71	Céramique	5		15		risque de pollution avec tombe dessous, côté nord	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-44	72	Céramique	9		18,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-45	74	Céramique	1		13			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-46	76	Céramique	15		146			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-47	79	Céramique	3		9,7		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-48	80	Céramique	2		7,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-49	82	Céramique	1		7,2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-50	85	Céramique	2		13,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-51	88	Céramique	3		8,4		combement supérieur	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-52	91	Céramique	2		2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-53	92	Céramique	3		16,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-54	95	Céramique	15		84,1			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-55	96	Céramique	2		7,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-56	97	Céramique	3		5		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-57	100	Céramique	4		12,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-58	102	Céramique	8		24,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-59	103	Céramique	1		3,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-60	104	Céramique	6		23		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-61	105	Céramique	6		27,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-62	106	Céramique	5		23,2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-63	108	Céramique	8		33,2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-64	112	Céramique	14		43		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-65	113	Céramique	8		26		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-66	114	Céramique	8		59,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-67	115	Céramique	4		15,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-68	117	Céramique	8		44			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-69	118	Céramique	14		76		combement supérieur	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-70	128	Céramique	1		20,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-71	132	Céramique	8		51,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-72	133	Céramique	6		119,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-73	136	Céramique	2		18,2		nettoyage autour de l'amphore	terre cuite		301-425	néant	caisse 1
C-043674-74	136	Céramique	16		228,4		remplissage amphore	terre cuite		301-425	néant	caisse 1
C-043674-75	136	Céramique	43		2469,4		amphore	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-76	137	Céramique	3		13,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-77	138	Céramique	1		14,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-78	139	Céramique	7	1	407,4		objet 1	terre cuite	bol caréné, dépôt	IV ^e s.début du V ^e s.	néant	bac 3
C-043674-79	139	Céramique	33	1	164,8		objet 2	terre cuite	gobelet ansé, dépôt	milieu III ^e milieu du V ^e s.	néant	bac 3
C-043674-80	140	Céramique	4		12		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-81	141	Céramique	2		30,6		combement supérieur de la fosse	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-82	145	Céramique	5		18,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-83	146	Céramique	1		8,8		remblai supérieur	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-84	148	Céramique	2		31,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-85	149	Céramique	7		100		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-86	150	Céramique	5		19,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-87	153	Céramique	8		38,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-88	162	Céramique	7		61,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-89	163	Céramique	3		35			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-90	165	Céramique	25		476,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-91	166	Céramique	4		20,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-92	168	Céramique	1		2		sous squelette	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-93	169	Céramique	12		86,6		combement sous 19	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-94	172	Céramique	8		31			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-95	173	Céramique	5		12,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-96	175	Céramique	7		34,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-97	177	Céramique	55		857,4		lot 1 à 4	terre cuite	marmite	milieu du II ^e et le III ^e s.,	néant	caisse 1

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-101	177	Céramique	5		7,4		fragment bougé	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-102	179	Céramique	5		32,2		combement occident	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-103	179	Céramique	7		44,8		combement oriental	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-104	180	Céramique	1		5,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-105	181	Céramique	6		15,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-106	182	Céramique	12		38		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-107	184	Céramique	13		55,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-108	185	Céramique	1		18,4		objet 4	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-109	187	Céramique	12		64,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-110	188	Céramique	27		163		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-111	191	Céramique	5		10,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-112	196	Céramique	1		14,2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-113	197	Céramique	7		15,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-114	201	Céramique	1		29			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-115	204	Céramique	1		8,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-116	206	Céramique	3		18,2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-117	208	Céramique	13		536,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-118	209	Céramique	5		30,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-119	210	Céramique	5	1	93,6		objet 1	terre cuite	gobelet en céramique engobée, dépôt	225-275	néant	bac 3
C-043674-120	210	Céramique	1		87,2		objet 2	terre cuite	gobelet en céramique engobée, dépôt	225-275	néant	bac 3

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-121	215	Céramique	2		15			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-122	216	Céramique	10		31,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-123	217	Céramique	11		34,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-124	219	Céramique	2		11			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-125	222	Céramique	8		68,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-126	226	Céramique	11		26,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-127	227	Céramique	4		13,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-128	230	Céramique	1		27			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-129	231	Céramique	12		48			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-130	232	Céramique	2		17,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-131	234	Céramique	2		26,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-132	236	Céramique	3		13			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-133	240	Céramique	3		7,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-134	242	Céramique	2		11		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-135	244	Céramique	7		87,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-136	245	Céramique	4		192		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-137	247	Céramique	1		16,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-138	248	Céramique	3		8,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-139	249	Céramique	5		19,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-140	253	Céramique	3		7,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-141	255	Céramique	8		44			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-142	257	Céramique	5		53			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-143	301	Céramique	2		16,6		coin NE	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-144	301	Céramique	12		51,8		nettoyage mausolée	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-145	302	Céramique	29	1	63,4			terre cuite	figurine pistillus (remontage avec C30)	indéterminée	néant	boîte 14
C-043674-146	306	Céramique	7		24,4		comblement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-147	312	Céramique	2		7,2		fond de fossé	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-148	312	Céramique	12		132,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-149	313	Céramique	3		23			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-150	317	Céramique	5		200			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-151	318	Céramique	2		80,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-152	319	Céramique	6		64,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-153	322	Céramique	10		67,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-154	323	Céramique	8		115,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-155	324	Céramique	9		246,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-156	331	Céramique	4		21		nettoyage	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-157	337	Céramique	4		23,4		divers	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-158	348	Céramique	1		7,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-159	356	Céramique	3	1	162		abandon de l'us 356	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-160	358	Céramique	41		1893,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-161	359	Céramique	5		85,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-162	HS	Céramique	6		141		sous/dans moderne? (angle nord ouest du site)	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-163	107	Céramique	2		12			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-164	68	Céramique	16		96,5			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-165	75	Céramique	1		6,5			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-166	109	Céramique	1		9			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-167	134	Céramique	5		30,5			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
MC-043674-29-2	149	Matériau de construction	2		2988,2		versant	TCA	imbrex versant , profil complet, cassé à l'extrémité	antique	bonne conservation	caisse 21
MC-043674-29-4	149	Matériau de construction	1	1	4579,8		versant inférieur	TCA	tegula versant inf et mortier, profil complet, cassé à l'extrémité	antique	bonne conservation	bac 22
MC-043674-29-5	149	Matériau de construction	2	1	8319		type E2 ou F, fin II e siècle	TCA	tegula bord est, profil complet	antique	bonne conservation	bac 23
MC-043674-29-6	149	Matériau de construction	5	1	5795,5		type G	TCA	tegula de versant, profil complet, fragmentaire	antique III-lvè s	cassée	bac 24
MC-043674-29-7	149	Matériau de construction	1		9231,6			TCA	tegulae mamatae	antique	néant	bac 25
MC-043674-29-9	149	Matériau de construction	2		2501,8			TCA	imbrex versant inf, complète cassé en deux	antique	cassée	caisse 21
MC-043674-29-10	149	Matériau de construction	1		9825,8		type E, fin II e siècle	TCA	tegula versant inférieur complète	antique	bonne conservation	bac 26
MC-043674-29-20	149	Matériau de construction	1		2228,6			TCA	imbrex versant inférieur	antique	bonne conservation	caisse 21
MC-043674-32	165	Matériau de construction	13		409,2			TCA	fragments de tubuli	antique	mauvais état	caisse 21
MC-043674-40	222	Matériau de construction	4		222			TCA	tubuli fragmentaire	antique	mauvais état	caisse 21
MC-043674-43	232	Matériau de construction	1		956			TCA	fragment de brique?	–	mauvais état	caisse 21
MC-043674-57	322	Matériau de construction	2	1	214,6			enduits peints	décoré mauve	antique	mauvais état	boîte 20
MC-043674-58	323	Matériau de construction	2	1	232,4			enduits peints		antique	mauvais état	boîte 20

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
MC-043674-59	324	Matériau de construction	9	1	628,8			enduits peints	décoré blanc et bleu	antique	mauvais état	boîte 20
MC-043674-63	157?	Matériau de construction	1	1	989,5		incomplet	TCA	fragment de tégula incomplète avec bord conservé, portant des stries parallèles.	antique	mauvais état	caisse 21
F-043674-01	19	Os faune	2	2	8,5				porc et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-02	20	Os faune	2	2	5				coq, caprinés et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-03	21	Os faune	17	8	23				coq et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-04	26	Os faune	1	1	6,5				lagomorphe	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-05	31	Os faune	2	2	11				capriné et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-06	32	Os faune	1	1	1,6				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-07	59	Os faune	3	3	2				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-08	64	Os faune	2	2	9,5				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-09	67	Os faune	2	2	1				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-10	70	Os faune	1	1	9,5				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-11	74	Os faune	3	2	10				bœuf et capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-12	75	Os faune	3	3	13				porc et bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-13	76	Os faune	5	5	54,5				boeuf et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-14	79	Os faune	4	4	33				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-15	82	Os faune	1	1	1,5				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-16	83	Os faune	14	9	21,5				porc, boeuf et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-17	86	Os faune	7	7	12,5				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-18	89	Os faune	1	1	1,5				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
F-043674-19	100	Os faune	1	1	3,5				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-20	104	Os faune	1	1	2				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-21	105	Os faune	1	1	14				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-22	106	Os faune	2	2	3,5				porc et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-23	107	Os faune	1	1	6				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-24	108	Os faune	2	2	3,5				capriné et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-25	112	Os faune	2	2	3,5				porc et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-26	113	Os faune	1	1	2				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-27	131	Os faune	1	1	4				capriné et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-28	133	Os faune	1	1	0,3				coq	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-29	146	Os faune	1	1	0,3				coq	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-30	165	Os faune	11	11	115,5				équidé, porc, capriné, indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-31	172	Os faune	1	1	17				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-32	179	Os faune	9	9	135				boeuf, porc, capriné, coq, indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-33	181	Os faune	1	1	7				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-34	182	Os faune	9	9	68				boeuf, capriné, indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-35	188	Os faune	1	1	1,5				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-36	194	Os faune	3	3	4				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-37	196	Os faune	7	7	11				porc, indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-38	205	Os faune	1	1	16				mouton	indéterminée	néant	caisse 4

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
F-043674-39	208	Os faune	2	2	4,5				bœuf et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-40	215	Os faune	1	1	21				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-41	227	Os faune	2	1	10,5				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-42	230	Os faune	1	1	1				coq	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-43	232	Os faune	1	1	0,4				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-44	234	Os faune	3	3	11,8				capriné, oiseau, indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-45	243	Os faune	2	2	6				coq, capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-46	251	Os faune	1	1	3,5				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-47	253	Os faune	5	5	13,5				bœuf, coq	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-48	257	Os faune	3	3	7				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-49	307	Os faune	1	1	1				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-50	317	Os faune	1	1	4				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-51	322	Os faune	2	2	28				bœuf, escargot	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-52	324	Os faune	4	4	120				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-53	337	Os faune	1	1	12,5				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-54	363	Os faune	392	1	8786		5 sacs		bœuf	543-639	néant	caisse 4_5
F-043674-55	364	Os faune	37	2	687				bœuf	indéterminée	néant	caisse 5
F-043674-56	H.S.	Os faune	1	1	28				équidé	indéterminée	néant	caisse 5
H-043674-01	3	Os humain	20-50	1	1		1 sac	humain	sépulture	250-475	Très mauvaise conservation	bac 43
H-043674-02	15	Os humain	20-50	1	5		1 sac	humain	sépulture	250-475	Très mauvaise conservation	bac 43

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-03	16	Os humain	50-100	1	286		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 43
H-043674-04	17	Os humain	50-100	1	102		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 43
H-043674-05	18	Os humain	100-150	1	661		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 43
H-043674-06	19	Os humain	50-100	1	694		7 sacs	humain	sépulture	208-358	Très mauvaise conservation	bac 43
H-043674-07	20	Os humain	300-350	1	5091		9 sacs	humain	sépulture	258-532	Moyenne conservation	bac 43
H-043674-08	21	Os humain	200-250	1	3077		9 sacs	humain	sépulture	235-399	Moyenne conservation	bac 44
H-043674-09	22	Os humain	150-200	1	1314		7 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 44
H-043674-10	23	Os humain	15	1	22,6		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 44
H-043674-11	24	Os humain	20-50	1	14		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 44
H-043674-12	25	Os humain	50-100	1	314		6 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 44
H-043674-13	26 (A+B)	Os humain	150-200	2	4317		10 sacs	humain	sépulture	246-403	Bonne conservation	bac 45
H-043674-14	28	Os humain	150-200	1	2604		9 sacs	humain	sépulture		Bonne conservation	bac 45
H-043674-15	29	Os humain	100-150	1	3172		6 sacs	humain	sépulture	255-526	Moyenne conservation	bac 46
H-043674-16	31	Os humain	150-200	1	1112		9 sacs	humain	sépulture	258-532	Mauvaise conservation	bac 46
H-043674-17	32	Os humain	50-100	1	610		5 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 46
H-043674-18	33	Os humain	20-50	1	296		1 sac	humain	sépulture	128-326	Très mauvaise conservation	bac 46
H-043674-19	34	Os humain	350-400	1	1892		9 sacs	humain	sépulture	130-337	Très mauvaise conservation	bac 46
H-043674-20	35	Os humain	20-50	1	77		1 sac	humain	sépulture	250-475	Très mauvaise conservation	bac 47
H-043674-21	36	Os humain	20-50	1	3		1 sac	humain	sépulture	250-475	Très mauvaise conservation	bac 47
H-043674-22	43	Os humain	20-50	1	6		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 47

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-23	45	Os humain	20-50	1	22		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 47
H-043674-24	46	Os humain	20-50	1	38		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 47
H-043674-25	47	Os humain	12	1	5		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 47
H-043674-26	49	Os humain	300-350	1	904		9 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 47
H-043674-27	50	Os humain	150-200	1	4348		9 sacs	humain	sépulture		Bonne conservation	bac 47
H-043674-28	51	Os humain	250-300	1	355		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 48
H-043674-29	52	Os humain	150-200	1	777		7 sacs	humain	sépulture	208-358	Très mauvaise conservation	bac 48
H-043674-30	53	Os humain	100-150	1	220		5 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 48
H-043674-31	54	Os humain	20-50	1	120		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 48
H-043674-32	55	Os humain	150-200	1	2048		8 sacs	humain	sépulture	244-400	Bonne conservation	bac 48
H-043674-33	56	Os humain	100-150	1	2313		9 sacs	humain	sépulture	208-358	Mauvaise conservation	bac 49
H-043674-34	57	Os humain	100-150	1	568		7 sacs	humain	sépulture	246-403	Mauvaise conservation	bac 49
H-043674-35	58	Os humain	200-250	1	4444		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 49
H-043674-36	59	Os humain	150-200	1	2542		8 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 50
H-043674-37	61	Os humain	22	1	10		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 50
H-043674-38	62	Os humain	20-50	1	9		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 50
H-043674-39	63	Os humain	100-150	1	707		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 50
H-043674-40	64	Os humain	150-200	1	1117		8 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 50
H-043674-41	65	Os humain	100-150	1	885		5 sacs	humain	sépulture	232-398	Mauvaise conservation	bac 50
H-043674-42	67	Os humain	100-150	1	3697		9 sacs	humain	sépulture	261-534	Bonne conservation	bac 51

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-43	68	Os humain	150-200	1	4468		9 sacs	humain	sépulture	254-420	Bonne conservation	bac 51
H-043674-44	69	Os humain	150-200	1	1706		8 sacs	humain	sépulture	241-400	Mauvaise conservation	bac 52
H-043674-45	70	Os humain	100-150	1	4493		9 sacs	humain	sépulture	254-424	Moyenne conservation	bac 52
H-043674-46	71	Os humain	100-150	1	1609		9 sacs	humain	sépulture	256-528	Mauvaise conservation	bac 53
H-043674-47	72	Os humain	50-100	1	1606		7 sacs	humain	sépulture	127-324	Mauvaise conservation	bac 53
H-043674-48	74	Os humain	200-250	1	2907		9 sacs	humain	sépulture	655-771	Moyenne conservation	bac 53
H-043674-49	75	Os humain	100-150	1	3780		9 sacs	humain	sépulture		Bonne conservation	bac 54
H-043674-50	76	Os humain	100-150	1	4112		9 sacs	humain	sépulture	248-409	Moyenne conservation	bac 54
H-043674-51	77	Os humain	200-250	1	2943		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 55
H-043674-52	79	Os humain	150-200	1	5061		10 sacs	humain	sépulture	774-991	Bonne conservation	bac 55
H-043674-53	80	Os humain	150-200	1	1086		10 sacs	humain	sépulture	252-415	Mauvaise conservation	bac 56
H-043674-54	81	Os humain	100-150	1	964		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 56
H-043674-55	82	Os humain	100-150	1	268		8 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 56
H-043674-56	83	Os humain	100-150	1	4277		10 sacs	humain	sépulture	416-545	Bonne conservation	bac 56
H-043674-57	84	Os humain	100-150	1	433		7 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 57
H-043674-58	85	Os humain	50-100	1	184		4 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 57
H-043674-59	86	Os humain	150-200	1	2944		9 sacs	humain	sépulture	422-562	Bonne conservation	bac 57
H-043674-60	87	Os humain	100-150	1	1443		7 sacs	humain	sépulture	247-405	Mauvaise conservation	bac 57
H-043674-61	88	Os humain	100-150	1	2189		6 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 57
H-043674-62	89	Os humain	50-100	1	233		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 57

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-63	91	Os humain	150-200	1	671		9 sacs	humain	sépulture	258-532	Moyenne conservation	bac 58
H-043674-64	92	Os humain	200-250	1	2203		9 sacs	humain	sépulture	253-417	Mauvaise conservation	bac 58
H-043674-65	95	Os humain	50-100	1	1042		1 sac	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 58
H-043674-66	96	Os humain	50-100	1	65		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 58
H-043674-67	97	Os humain	100-150	1	246		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 58
H-043674-68	99	Os humain	50-100	1	273		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 58
H-043674-69	100	Os humain	100-150	1	1180		6 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 58
H-043674-70	101	Os humain	50-100	1	91		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 58
H-043674-71	102	Os humain	50-100	1	3017		10 sacs	humain	sépulture	261-534	Bonne conservation	bac 59
H-043674-72	103	Os humain	200-250	1	770		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 59
H-043674-73	104	Os humain	300-350	1	1021		7 sacs	humain	sépulture	129-334	Très mauvaise conservation	bac 59
H-043674-74	105	Os humain	100-150	1	51		5 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 59
H-043674-75	106	Os humain	200-250	1	4227		9 sacs	humain	sépulture	248-409	Mauvaise conservation	bac 59
H-043674-76	107	Os humain	100-150	1	3141		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 60
H-043674-77	108	Os humain	150-200	1	5195		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 60
H-043674-78	109	Os humain	50-100	1	1172		5 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 61
H-043674-79	110	Os humain	50-100	1	935		4 sacs	humain	sépulture	248-409	Mauvaise conservation	bac 61
H-043674-80	111	Os humain	50-100	1	490		5 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 61
H-043674-81	112	Os humain	200-250	1	4775		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 61
H-043674-82	113	Os humain	100-150	1	535		6 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 62

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-83	114	Os humain	150-200	1	1540		7 sacs	humain	sépulture	130-337	Mauvaise conservation	bac 62
H-043674-84	115	Os humain	200-250	1	2004		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 62
H-043674-85	116	Os humain	50-100	1	262		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 62
H-043674-86	117	Os humain	250-300	1	2815		9 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 62
H-043674-87	118	Os humain	200-250	1	785		9 sacs	humain	sépulture	254-420	Moyenne conservation	bac 63
H-043674-88	120	Os humain	50-100	1	93		1 sac	humain	sépulture	254-420	Mauvaise conservation	bac 63
H-043674-89	121	Os humain	20-50	1	412		2 sacs	humain	sépulture	257-530	Très mauvaise conservation	bac 63
H-043674-90	126	Os humain	20-50	1	168		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 63
H-043674-91	128	Os humain	100-150	1	1016		7 sacs	humain	sépulture	241-400	Mauvaise conservation	bac 63
H-043674-92	131	Os humain	100-150	1	2827		8 sacs	humain	sépulture	254-522	Moyenne conservation	bac 63
H-043674-93	133	Os humain	150-200	1	3134		9 sacs	humain	sépulture	251-414	Moyenne conservation	bac 64
H-043674-94	134	Os humain	50-100	1	1085		4 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 64
H-043674-95	135	Os humain	9	1	8		1 sac	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 64
H-043674-96	136	Os humain	20-50	1	8		1 sac	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 64
H-043674-97	137	Os humain	150-200	1	2667		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 65
H-043674-98	138	Os humain	100-150	1	2150		9 sacs	humain	sépulture	254-424	Moyenne conservation	bac 65
H-043674-99	140	Os humain	150-200	1	3965		9 sacs	humain	sépulture	255-526	Bonne conservation	bac 66
H-043674-100	141	Os humain	50-100	1	36		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 66
H-043674-101	142	Os humain	50-100	1	468		5 sacs	humain	sépulture	254-522	Très mauvaise conservation	bac 66
H-043674-102	143	Os humain	50-100	1	403		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 67

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-103	144	Os humain	200-250	1	825		6 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 67
H-043674-104	145	Os humain	100-150	1	193		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 67
H-043674-105	146	Os humain	150-200	1	133		3 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 67
H-043674-106	147	Os humain	200-250	1	788		9 sacs	humain	sépulture	251-414	Moyenne conservation	bac 67
H-043674-107	147B	Os humain	14	1	161		1 sac	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 67
H-043674-108	148	Os humain	150-200	1	421		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 67
H-043674-109	149A	Os humain	100-150	1	2882		9 sacs	humain	sépulture	169-347	Bonne conservation	bac 68
H-043674-110	149B	Os humain	100-150	1	556		8 sacs	humain	sépulture	169-347	Bonne conservation	bac 68
H-043674-111	150	Os humain	100-150	1	317		1 sac	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 69
H-043674-112	153	Os humain	150-200	1	1786		8 sacs	humain	sépulture	254-420	Mauvaise conservation	bac 69
H-043674-113	154	Os humain	150-200	1	2470		9 sacs	humain	sépulture	254-424	Mauvaise conservation	bac 69
H-043674-114	155	Os humain	31	1	15		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 69
H-043674-115	156	Os humain	100-150	1	583		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 69
H-043674-116	157	Os humain	200-250	1	2125		9 sacs	humain	sépulture	379-538	Moyenne conservation	bac 70
H-043674-117	158	Os humain	20-50	1	230		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 70
H-043674-118	159	Os humain	20-50	1	57		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 70
H-043674-119	160	Os humain	20-50	1	45		4 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 70
H-043674-120	161	Os humain	20-50	1	21		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 70
H-043674-121	162	Os humain	50-100	1	19		1 sac	humain	sépulture	124-315	Très mauvaise conservation	bac 70
H-043674-122	163	Os humain	200-250	1	3078		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 70

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-123	164	Os humain	150-200	1	1889		9 sacs	humain	sépulture	250-413	Très mauvaise conservation	bac 71
H-043674-124	165	Os humain	50-100	1	320		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 71
H-043674-125	166	Os humain	20-50	1	2		1 sac	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 71
H-043674-126	168	Os humain	350-400	1	791		6 sacs	humain	sépulture	255-526	Très mauvaise conservation	bac 71
H-043674-127	169	Os humain	250-300	1	2954		9 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 71
H-043674-128	170	Os humain	150-200	1	314		5 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 72
H-043674-129	172	Os humain	100-150	1	968		8 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 72
H-043674-130	173	Os humain	250-300	1	2174		9 sacs	humain	sépulture	238-399	Très mauvaise conservation	bac 72
H-043674-131	174	Os humain	50-100	1	58		3 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 72
H-043674-132	175	Os humain	250-300	1	3272		9 sacs	humain	sépulture	244-400	Très mauvaise conservation	bac 72
H-043674-133	176	Os humain	200-250	1	6241		9 sacs	humain	sépulture	130-337	Très mauvaise conservation	bac 73
H-043674-134	177	Os humain	100-150	1	288		3 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 73
H-043674-135	178	Os humain	150-200	1	4874		9 sacs	humain	sépulture	254-420	Très mauvaise conservation	bac 74
H-043674-136	179	Os humain	300-350	1	8319		6 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 75
H-043674-137	180	Os humain	100-150	1	2327		10 sacs	humain	sépulture	238-399	Moyenne conservation	bac 76
H-043674-138	181	Os humain	200-250	1	1597		8 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 76
H-043674-139	182	Os humain	250-300	1	4617		9 sacs	humain	sépulture	205-357	Très mauvaise conservation	bac 77
H-043674-140	183	Os humain	150-200	1	3637		9 sacs	humain	sépulture	256-528	Moyenne conservation	bac 77
H-043674-141	185	Os humain	50-100	1	46		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 77
H-043674-142	187	Os humain	50-100	1	6		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 77

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-143	188	Os humain	2	1	2		1 sac	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 77
H-043674-144	189	Os humain	150-200	1	1031		7 sacs	humain	sépulture	214-360	Très mauvaise conservation	bac 78
H-043674-145	191	Os humain	100-150	1	516		8 sacs	humain	sépulture	232-398	Très mauvaise conservation	bac 78
H-043674-146	192	Os humain	150-200	1	2884		9 sacs	humain	sépulture	257-530	Moyenne conservation	bac 78
H-043674-147	193	Os humain	50-100	1	6		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 78
H-043674-148	194	Os humain	100-150	1	3222		9 sacs	humain	sépulture	253-417	Très mauvaise conservation	bac 78
H-043674-149	195	Os humain	150-200	1	2404		8 sacs	humain	sépulture	1046-1256	Moyenne conservation	bac 79
H-043674-150	196	Os humain	150-200	1	2394		7 sacs	humain	sépulture	253-417	Très mauvaise conservation	bac 79
H-043674-151	197	Os humain	150-200	1	2415		8 sacs	humain	sépulture	256-528	Très mauvaise conservation	bac 80
H-043674-152	198	Os humain	20-50	1	28		1 sac	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 80
H-043674-153	200	Os humain	17	1	13		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 80
H-043674-154	201	Os humain	16	1	55		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 80
H-043674-155	204	Os humain	20-50	1	26		1 sac	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 80
H-043674-156	307	Os humain	50-100	1	122		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 80
H-043674-157	208	Os humain	200-250	1	3305		9 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 80
H-043674-158	209	Os humain	100-150	1	387		6 sacs	humain	sépulture	235-399	Moyenne conservation	bac 81
H-043674-159	211	Os humain	50-100	1	66		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 81
H-043674-160	213	Os humain	50-100	1	167		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 81
H-043674-161	214	Os humain	50-100	1	371		1 sac	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 81
H-043674-162	215	Os humain	100-150	1	2657		7 sacs	humain	sépulture	254-522	Très mauvaise conservation	bac 81

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-163	216	Os humain	200-250	1	1160		6 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 81
H-043674-164	217	Os humain	150-200	1	233		4 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 81
H-043674-165	219	Os humain	200-250	1	4756		9 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 82
H-043674-166	220	Os humain	100-150	1	11		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 82
H-043674-167	222	Os humain	250-300	1	3518		9 sacs	humain	sépulture	237-400	Moyenne conservation	bac 82
H-043674-168	223	Os humain	100-150	1	722		6 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 83
H-043674-169	226	Os humain	100-150	1	1037		5 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 83
H-043674-170	227	Os humain	400-450	1	1750		8 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 83
H-043674-171	228	Os humain	20-50	1	103		4 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 83
H-043674-172	229	Os humain	50-100	1	97		4 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 83
H-043674-173	230	Os humain	200-250	1	3994		9 sacs	humain	sépulture	249-412	Moyenne conservation	bac 84
H-043674-174	231	Os humain	250-300	1	1406		8 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 84
H-043674-175	232	Os humain	150-200	1	1072		9 sacs	humain	sépulture	248-409	Bonne conservation	bac 85
H-043674-176	233	Os humain	50-100	1	2492		5 sacs	humain	sépulture	254-522	Moyenne conservation	bac 85
H-043674-177	234	Os humain	150-200	1	2063		9 sacs	humain	sépulture	248-409	Moyenne conservation	bac 85
H-043674-178	235	Os humain	20-50	1	164		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 85
H-043674-179	236	Os humain	200-250	1	4691		9 sacs	humain	sépulture	381-541	Moyenne conservation	bac 86
H-043674-180	240	Os humain	100-150	1	489		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 86
H-043674-181	242	Os humain	100-150	1	1816		8 sacs	humain	sépulture	250-413	Mauvaise conservation	bac 87
H-043674-182	243	Os humain	150-200	1	4448		9 sacs	humain	sépulture	230-377	Moyenne conservation	bac 87

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-183	244	Os humain	200-250	1	2433		9 sacs	humain	sépulture	208-358	Mauvaise conservation	bac 88
H-043674-184	247	Os humain	200-250	1	1260		8 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 88
H-043674-185	248	Os humain	150-200	1	1068		7 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 88
H-043674-186	249	Os humain	250-300	1	3665		9 sacs	humain	sépulture	205-357	Mauvaise conservation	bac 89
H-043674-187	250	Os humain	1	1	4		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 89
H-043674-188	251(A+B)	Os humain	150-200	2	817		9 sacs	humain	sépulture	253-417	Mauvaise conservation	bac 89
H-043674-189	252	Os humain	100-150	1	608		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 89
H-043674-190	253	Os humain	100-150	1	1853		4 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 89
H-043674-191	254	Os humain	50-100	1	383		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 90
H-043674-192	255	Os humain	150-200	1	3464		8 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 90
H-043674-193	256	Os humain	100-150	1	141		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 90
H-043674-194	257	Os humain	250-300	1	2980		9 sacs	humain	sépulture	219-373	Moyenne conservation	bac 91
H-043674-195	283	Os humain	10	1	14		1 sac	humain	sépulture		Conservation sans objet	bac 91
H-043674-196	324	Os humain	1	1	97		1 sac	humain	sépulture		Conservation sans objet	bac 91
H-043674-197	364	Os humain	8	1	77		1 sac	humain	sépulture		Conservation sans objet	bac 91
CP-043674-001	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L	Or et matière textile	Fragment de textile - Fils d'or associés à de la matière textile conservée	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-002	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-003	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L Localisation FM : Secteur 4 - zone F	Or et indéterminé	Fragment de textile et indéterminé - Fils d'or et couche rose indéterminée	250-450	Néant	bac 30

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-004	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement L Localisation FM : Secteur 4 - zone F	Or et indéterminé	Couche rose filmeuse Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-005	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L Localisation FM : Secteur 4 - zone G	Or et matière textile	Fibres textiles et fils d'or associés	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-006	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L Localisation FM : Secteur 1	Matière textile	Restes de tissu disloqué	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-007	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L Localisation FM : Secteur 2	Or et indéterminé	Fils d'or + couche rosâtre	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-008	3	Composite	100<n<200	—	—		Issu prélèvement L	Matière textile indéterminée	Tissu(s) indéterminé(s)	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-009	3	Composite	7	—	—		Issu prélèvement E	Matière textile indéterminée	Tissu 1	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-010	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement E	Matière textile indéterminée	Tissu 2	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-011	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement E	Matière textile indéterminée	Tissu 3	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-012	3	Composite	9	—	—		Issu prélèvement E	Matière textile indéterminée	Tissu(s) indéterminé(s)	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-013	3	Composite	6	—	—		Issu prélèvement E Localisation FM : Secteur 1, zone A, avers	Fibres de type ligneux indéterminées	Indéterminé	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-014	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement E Localisation FM : Secteur 1, zone A	Fibres de type ligneux indéterminées	Fibres couleur rubis (souples)	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-015	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement E Localisation FM : Secteur 1	Fibres végétales indéterminées	Enchevêtrement de tiges végétales + fibres roses	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-016	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement E Localisation FM : Secteur 1	Sédiment	Empreintes de fibres très fines	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-017	3	Composite	100<n<200	—	—		Issu prélèvement A Localisation FM : tamisage du secteur 4	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 28

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-018	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement A Localisation FM : Secteurs 6 et 7, zone B	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-019	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement A Localisation FM : Secteurs 5, zone A	Cheveux ou poils	Cheveux ou poils	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-020	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement J	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-021	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement J Localisation FM : PRLJ- Sachet 1 - Photo : SP3_PRLJ_3	Matière textile indéterminée	Fil teint	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-022	3	Composite	9	—	—		Issu prélèvement J Localisation FM : PRLJ- Sachet 3 - Photo : SP3_PRLJ_4 ; SP3_PRLJ_6 ; SP3_PRLJ_7	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-023	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement J	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-024	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement K Localisation FM : Secteur 7 - Témoin microstratigraphie	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-025	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement K Localisation FM : Secteur 8 - Témoin microstratigraphie	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-026	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement G Localisation FM : Secteur 1	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-027	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement G Localisation FM : Secteur 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-028	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement G Localisation FM : Secteur 3 - Tissu isolé	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-029	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement H Localisation FM : Secteur 1 - Microstratigraphie avec peau	Matière textile indéterminée et peau humaine	Tissu et peau humaine	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-030	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement H Localisation FM : Secteur 1	Matière textile indéterminée (et peau humaine ?)	Tissu (et peau humaine ?)	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-031	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement H Localisation FM : Secteur 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-032	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement H Localisation FM : Secteur 3	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-033	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement H Localisation FM : tissu pourpre + couche noire	Matière textile indéterminée (et pourpre)	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-034	3	Composite	5	—	—		Issu prélèvement "Niveau tête - Fourrure" Localisation FM : Prélèvement R	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-035	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement "Proximité prélèvement A" Localisation FM : Prélèvement T	Fibres végétales indéterminées	Litière	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-036	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Proximité prélèvement A" Localisation FM : Prélèvement T	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-037	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Fourrure à l'Est du crâne, attention" Localisation FM : Prélèvement R	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-038	3	Composite	3	—	—		Issu prélèvement "Poils" Localisation FM : Prélèvement N	Poils	Poils	250-450	Néant	bac 30

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-039	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Poils" Localisation FM : Prélèvement N - Poils au niveau du bassin - Photo : SP3-sn-Poils-2	Poils	Poils	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-040	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement C	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-041	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement C	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-042	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement M Localisation FM : Secteur 1 - Peau	Peau humaine	Peau humaine	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-043	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement M Localisation FM : Secteur 2 - Litière	Fibres végétales indéterminées	Litière	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-044	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Entre les tibias" Localisation FM : Prélèvement S	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-045	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Entre les tibias" Localisation FM : Prélèvement S	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-046	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Entre les tibias" Localisation FM : Prélèvement S	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-047	3	Composite	100<n<400	—	—		Issu prélèvement "Entre les tibias" Localisation FM : Prélèvement S	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-048	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement I	Matière textile indéterminée (rose) et sédiments	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-049	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement I (2 couches de textile de part et d'autre d'une couche noire)	Matière textile indéterminée (rose)	Fragments de tissu indéterminé	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-050	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement I	Plomb ou argent	Fragment d'un élément métallique indéterminé	250-450	Néant	bac 28

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-051	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 1	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu indéterminé	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-052	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 1	Sédiments et maière organique	Poils	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-053	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur intermédiaire	Matière textile indéterminée (rose), restes de peau	Fragment de tissu indéterminé, peau humaine	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-054	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - Revers	Matière textile indéterminée (rose)	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-055	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - Revers	Matière textile indéterminée ou fibres de type ligneux indéterminées	Fibres très dégradées	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-056	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2	Matière textile indéterminée ou fibres de type ligneux indéterminées	Fragments de tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-057	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - Témoin stratigraphique 1	Matières textiles indéterminées Poils	Tissus et poils en position	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-058	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - Témoin stratigraphique 2 - Zone dense en poils	Matière textile indéterminée Poils	Tissu et poils en position	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-059	3	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2	Poils	Poils	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-060	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - sous le prélèvement	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu indéterminé (un même fragment scindé en deux)	250-450	Néant	bac 28

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-061	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2	Matière textile indéterminée (rose), peau et poils	Fragment de tissu indéterminé, peau et poils	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-062	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - sous le prélèvement	Matière textile indéterminée (rose)	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-063	3	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 1	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-064	3	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 2	Poils	Poils	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-065	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 2	Matière textile indéterminée et peau humaine	Tissu et peau humaine	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-066	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 2	Peau humaine	Peau humaine	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-067	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 3	Peau humaine et poils	Peau humaine avec poils en place ?	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-068	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 3 - Zone 1	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-069	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 3 - Témoin stratigraphique vers la zone 1	Matière textile indéterminée	Tissu très dégradé, poil	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-070	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 3 - Zone 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-071	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 4 - Zone 1	Matière textile indéterminée	Empreinte de tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-072	3	Composite	3	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 4 - Zone 1	Matière textile indéterminée (rose)	Tissu très dégradé	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-073	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 4 - Zone 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-074	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 4 - Zone 2 (avers et revers)	Matière textile indéterminée (rose)	Tissu très dégradé	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-075	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 4 - Zone 2	Poils, peau humaine et os	Peau humaine avec poils en place	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-076	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 5	Matière textile indéterminée	Tissu très dégradé ?	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-077	46	Composite	2	—	—		Issu prélèvement sédiment noir avec traces de tissu sous le crâne (base du crâne ?) Localisation FM : Secteur 1	Matière textile indéterminée et sédiments	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-078	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 1	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-079	55	Composite	2	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-080	55	Composite	2	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 3	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-081	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 4	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-082	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 5	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-083	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Eléments isolés	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-084	55	Composite	3	—	—		Issu Fil or niveau bras gauche - prélèvement 4 - 18.08.20 Localisation FM-RC : Prélèvement 2	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-085	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 1 - traces rouges/pourpres Localisation FM-RC : Prélèvement 3	Pourpre ?	Traces rouges/pourpres	250-450	Néant	bac 30

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-086	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 2 - traces rouges/pourpres Localisation FM-RC : Prélèvement 4	Pourpre ?	Traces rouges/pourpres	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-087	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 3 - traces noires fond sarcophage (F.M.) Localisation FM-RC : Prélèvement 5	Matériau indéterminé	Traces noires	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-088	177	Composite	5	—	—		Issu prélèvement Matière organique	Matériau indéterminé	Indéterminé (traces ténues de tissu)	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-089	162	Composite	1	—	—		Issu prélèvement cheveu Localisation FM : cheveu	Cheveu	Cheveu moderne	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-090	162	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement fémur D + broderie Localisation FM : Prélèvement 2	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-091	162	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement fils or niveau hanche droite Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 1	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-092	162	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement fils or niveau hanche droite Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-093	162	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement fils or niveau hanche droite Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-094	162	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement fils or niveau hanche droite Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 4	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 30

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-095	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 1	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-096	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-097	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 3	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-098	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 4	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-099	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 5	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-100	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 6	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-101	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 8	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-102	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 9	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-103	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 10	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-104	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 11	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-105	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 12	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-106	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 13	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-107	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 14	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-108	43	Composite	9	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Sans numéro	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-109	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Restes conservés pour d'éventuelles recherches palyno-carpo	Matière indéterminée et sédiments	Indéterminé	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-110	43	Composite	8	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 1 - Fouille en labo	Eléments fibreux	Ossements ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-111	43	Composite	12	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 1 - Fouille en labo	Eléments végétaux ?	Eléments végétaux ?	250-450	Néant	bac 27

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-112	43	Composite	8	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 2 - Fouille en labo	Eléments fibreux	Ossements ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-113	43	Composite	10	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 2 - Fouille en labo	Eléments végétaux ?	Eléments végétaux ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-114	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 4 - Fouille en labo	Eléments végétaux ?	Eléments végétaux ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-115	43	Composite	2	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 4 - Fouille en labo	Sédiments	Empreintes de textiles	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-116	43	Composite	5	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête " Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 5 - Fouille en labo	Eléments végétaux ?	Eléments végétaux ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-117	43	Composite	2	—	—		Issu prélèvement 2 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 2 - Secteur 2 - Fouille en labo	Matière textile indéterminée	Restes textiles	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-118	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 2 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 2 - conservés pour palyno- carpo	Matière indéterminée et sédiments	Indéterminé	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-119	43	Composite	3	—	—		Issu prélèvement 3 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 3 - Secteur 3 - Fouille en labo	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-120	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 3 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 3 - Secteur 4 - Fouille en labo	Eléments végétaux ?	Eléments végétaux ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-121	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 3 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 3 - Restes conservés pour d'éventuelles recherches palyno-carpo	Matière indéterminée et sédiments	Indéterminé	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-122	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 4 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 4 - Restes conservés pour d'éventuelles recherches palyno-carpo	Matière indéterminée et sédiments	Indéterminé	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-123	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "prélèvement fils d'or au niveau du thorax" Localisation FM : Prélèvement thorax - Secteur 2 - Fouille en labo - Tissu de fils d'or 1	Matière textile indéterminée et or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-124	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "prélèvement fils d'or au niveau du thorax" Localisation FM : Prélèvement thorax - Secteur 2 - Fouille en labo - Tissu de fils d'or 2	Matière textile indéterminée et or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 27

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-125	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "prélèvement fils d'or au niveau du thorax" Localisation RC : Prélèvement thorax - Au sein de la couche violette	Matière minérale indéterminée	Indéterminé	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-126	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "prélèvement fils d'or au niveau du thorax" Localisation INRAP : Prélèvement thorax - Analyses IRAMAT	Sédiments	Sédiments	250-450	Néant	détruit par analyse
CP-043674-127	43	Composite	n>10	—	—		Issu prélèvement "prélèvement fils d'or au niveau du thorax" Localisation FM : Prélèvement thorax - Secteur 2 - Restes de la motte après fouille en labo	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-128	43	Composite	50<n<80	—	—		Issu prélèvement "Fils d'or au milieu couche violette" Analyses IRAMAT	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-129	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement FM "PRL sn-1 niveau thorax- bassin - Fils d'or pris dans le sédiment pourpre"	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-130	43	Composite	4	—	—		Issu prélèvement FM "PRL sn-1 niveau thorax- bassin - Fils d'or argile pourpre"	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-131	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement FM "PRL sn-2 niveau thorax- bassin - Fils d'or"	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-132	43	Composite	10<n<20	—	—		Issu prélèvement FM "PRL sn-3 niveau thorax- bassin - Fils or"	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 27

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-133	47	Composite	2	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL revers secteur 1"	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-134	47	Composite	10<n<20	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL revers secteur 1"	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-135	47	Composite	2	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL revers secteur 2"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-136	47	Composite	2	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL secteur 3"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-137	47	Composite	10<n<20	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL secteur 3"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-138	47	Composite	8	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL secteur 3"	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-139	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 1 FM "PRL secteur 5"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-140	47	Composite	4	—	—		prélèvement 1 FM " isolés"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-141	47	Composite	<10	—	—		prélèvement 1 FM " A"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-142	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 1 FM " B"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-143	47	Composite	<10	—	—		prélèvement 1 FM " C"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-144	47	Composite	2	—	—		prélèvement 1 FM "D"	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-145	47	Composite	1	—	—		prélèvement 2 FM	tapisserie or, dorure à la feuille	Tissu - fils d'or, Cuir?-feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-146	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 2 FM	tapisserie or, dorure à la feuille	Tissu - fils d'or, Cuir?-feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-147	47	Composite	3	—	—		prélèvement 2 FM	Matière textile indéterminée (rose) et sédiments	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-148	47	Composite	2	—	—		prélèvement 2 FM	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-149	47	Composite	1	—	—		prélèvement 3 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 29
CP-043674-150	47	Composite	3	—	—		Issu prélèvement E	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 29
CP-043674-151	47	Composite	6	—	—		prélèvement F	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 29
CP-043674-152	47	Composite	2	—	—		prélèvement 3	Matière textile indéterminée (rose) et sédiments	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 29
CP-043674-153	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 29
CP-043674-154	47	Composite	1	—	—		prélèvement 4 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	ws:
CP-043674-155	47	Composite	3	—	—		prélèvement 4	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	consolidation	bac 31
CP-043674-156	47	Composite	5	—	—		prélèvement 4 secteur 1	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-157	47	Composite	1<n<10	—	—		prélèvement 4	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-158	47	Composite	1	—	—		prélèvement H	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-159	47	Composite	100<n<200	—	—		prélèvement 4 secteur 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-160	47	Composite	10<n<20	—	—		fond du cercueil	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-161	47	Composite	9	—	—		prélèvement 5 C	sédiments matière textile et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-162	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement 5 D	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-163	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 34
CP-043674-164	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a "motte" partie 2	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 34
CP-043674-165	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a "motte" partie 3	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 34
CP-043674-166	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a	sédiments, décor de fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	consolidation	bac 34
CP-043674-167	47	Composite	2	—	—		prélèvement 6a avers	restes des couches de sédiments et matériaux indéterminés	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 34
CP-043674-168	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a avers	fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 34
CP-043674-169	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a avers	restes des couches de sédiments et matériaux indéterminés	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 34
CP-043674-170	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a avers	restes des couches de sédiments et matériaux indéterminés	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 34
CP-043674-171	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a revers	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 34

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-172	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a fragment cuvé provenant de l'avvers	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	consolidation	bac 35
CP-043674-173	47	Composite	3<n<10	—	—		prélèvement 6a avers secteur 1	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-174	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 6a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	consolidation	bac 35
CP-043674-175	47	Composite	10<n<21	—	—		prélèvement 6a revers	Sédiments et tissu	Tissu-gaufré	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-176	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 6a secteur 5	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-177	47	Composite	3	—	—		prélèvement 6a avers secteur 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-178	47	Composite	2	—	—		prélèvement 6a fragment désolidarisé du bord Nord de la Motte	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-179	47	Composite	11	—	—		prélèvement 6a avers secteur 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-180	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 6a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-181	47	Composite	300<n<500	—	—		prélèvement 6a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-182	47	Composite	100<n<201	—	142		prélèvement 6a secteur 5	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-183	47	Composite	8	—	—		prélèvement 6b	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-184	47	Composite	30<n<51	—	—		prélèvement 6b	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-185	47	Composite	1	—	—		prélèvement 5a "motte" partie 1	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 32
CP-043674-186	47	Composite	1	—	—		prélèvement 5a "motte" partie 2	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 32

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-187	47	Composite	1	—	—		prélèvement 5a avers	Matière textile indéterminée (rose) et sédiments	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-188	47	Composite	7	—	—		prélèvement 5a partie 2 revers	Sédiments et tissu	Tissu-gaufré	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-189	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 5a sous la motte	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-190	47	Composite	10<n<50	—	—		prélèvement 5a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-191	47	Composite	100<n<200	—	—		prélèvement 5a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	non conservé après tamisage
CP-043674-192	47	Composite	2	—	—		prélèvement 5a	organique	cheveux	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-193	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement i	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-194	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement J (sous la pelle de découpe)	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-195	47	Composite	10<n<25	—	—		prélèvement 5a partie supérieure avers partie 1	Partie supérieure matière textile indéterminée (rose) et sédiments	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-196	47	Composite	1	—	—		prélèvement 7a "motte" partie 1	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 36
CP-043674-197	47	Composite	1	—	—		prélèvement 7a "motte" partie 2	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 36
CP-043674-198	47	Composite	1	—	—		prélèvement 7a partie 1 revers (attention très petit fragment)	Sédiments et fils d'argent et d'or	Tissu - fils argent et or	250-450	Néant	bac 36

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-199	47	Composite	5	—	—		prélèvement 7a partie 1 revers	Sédiments et tissu	Tissu-gafré	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-200	47	Composite	6	—	—		prélèvement 7a partie 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-201	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 7a partie 1 revers	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-202	47	Composite	10<n<50	—	—		prélèvement 7a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-203	47	Composite	2	—	—		prélèvement 7a partie 1 revers	organique	poils	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-204	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement 7f	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-205	47	Composite	2	—	—		prélèvement 7g	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-206	47	Composite	4	—	—		prélèvement 7b	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-207	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement 7 c	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-208	47	Composite	3<n<10	—	—		prélèvement 7 d	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-209	47	Composite	1	—	—		prélèvement 7 e	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-210	47	Composite	6	—	—		prélèvement k	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-211	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8 "motte" partie 1	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 37
CP-043674-212	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8 "motte" partie 2	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 37
CP-043674-213	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8 secteur 1, fragment de tissu or désolidaisé au moment de la fouille	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-214	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8 secteur 1-2, fragment de tissu proche de la couche textile avec or	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-215	47	Composite	2	—	—		prélèvement 8 secteur 2	fragments textiles au contact de la couche de textile avec or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-216	47	Composite	2	—	—		prélèvement 8 secteur 1-2,	organique	poils	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-217	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8 secteur 2	matière textile fragment avec superposition: couche or, textile blanc, textile rose	Fragment de textile et indéterminé - Fils d'or et couche rose indéterminée	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-218	47	Composite	2	—	—		prélèvement 8a	tapisserie or avec fils de chaîne préservés	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-219	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8a	tapisserie or motif	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-220	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 8a	Sédiments et (tissu fond de cuve)	Tissu-'gaufré'	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-221	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 8a	Sédiments et tissu	Tissu-'gaufré'	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-222	47	Composite	10<n<50	—	—		prélèvement 8a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-223	47	Composite	2	—	—		prélèvement 8b	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-224	47	Composite	5	—	—		prélèvement 8 c	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-225	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement g (8, sur la pelle)	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-226	47	Composite	1	—	—		prélèvement 9 "motte" partie 1	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 38

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-227	47	Composite	1	—	—		prélèvement 9 "motte" partie 2	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 38
CP-043674-228	47	Composite	10<n<15	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 1	Sédiments et matière textile	Tissu-'gaufré' et autre textile?	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-229	47	Composite	1<n<10	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 1	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-230	47	Composite	1<n<15	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 1	Sédiments et matière textile	Tissu-'gaufré' et autre textile?	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-231	47	Composite	2	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 2 (bord du prélèvement 11)	Sédiments et matière textile	Tissu	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-232	47	Composite	1<n<10	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-233	47	Composite	5	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 2	Matière textile indéterminée (rose)	Fragments de tissu indéterminé	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-234	47	Composite	1	—	—		prélèvement 9 , avers, partie1 secteur 2	échantillon sédiment jaune		250-450	Néant	bac 38
CP-043674-235	47	Composite	1	—	—		prélèvement 9 ,revers, partie1 secteur 1	Fibres végétales indéterminées	Enchevêtrement de tiges végétales	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-236	47	Composite	6	—	—		prélèvement 9 ,avers? Bord sud	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-237	47	Composite	5	—	—		prélèvement 9	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-238	47	Composite	11	—	—		prélèvement 9, revers	Sédiments et tissu	Tissu-gaufré	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-239	47	Composite	3	—	—		prélèvement 9, partie 1	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-240	47	Composite	1	—	—		prélèvement 9, partie 1, avers	Matière textile indéterminée	Fragments de tissu indéterminé	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-241	47	Composite	2	—	—		prélèvement 9, partie 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-242	47	Composite	3	—	—		prélèvement 11, secteur 1	Sédiments, matière organique, matière textile	fragments avec tissu(s) rose pâle et poils (cheveux?) isolés	250-450	Néant	bac 38

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-243	47	Composite	1	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Sédiments et tissu	Tissu-gafré	250-450	consolidation (primal E 330)	bac 38
CP-043674-244	47	Composite	1	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-245	47	Composite	3	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Sédiments et tissu	Tissu-gafré	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-246	47	Composite	2	—	—		prélèvement 11, secteur 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or encore organisés	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-247	47	Composite	1	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose pâle	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-248	47	Composite	4	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Sédiments et tissu	Tissu-gafré	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-249	47	Composite	1	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-250	47	Composite	2	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose pâle	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-251	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement 11, secteur 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-252	47	Composite	6	—	—		prélèvement 11, secteur 3	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose pâle	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-253	47	Composite	1	—	—		prélèvement 11, secteur 5	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose pâle	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-254	47	Composite	1	—	—		prélèvement 12 secteur 3, avers "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 40
CP-043674-255	47	Composite	5<n<20	—	—		prélèvement 12 secteur 3	Matière textile indéterminée	Tissu damassé	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-256	47	Composite	4	—	—		prélèvement 12 secteur 3, avers	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	Néant	bac 40

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-257	47	Composite	9	—	—		prélèvement 12 secteur 2	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-258	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement 12 secteur 1	Matière textile indéterminée (noire)	Fragment de tissu noir	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-259	47	Composite	1	—	—		prélèvement 12 secteur 1	Sédiments, matière organique, matière textile	fragments avec tissu(s) et poils (cheveux?) isolés	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-260	47	Composite	1	—	—		prélèvement 12 secteur 2	Sédiments, matière organique, matière textile	fragments avec tissu(s) et peau	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-261	47	Composite	2	—	—		prélèvement 11 secteur 2	Sédiments, matière organique	graine?	250-450	Néant	bac- 38
CP-043674-262	47	Composite	1<n<20	—	—		prélèvement 8a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-263	47	Composite	1	—	—		prélèvement 10 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 39
CP-043674-264	47	Composite	1	—	—		prélèvement 10	sédiments et matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose	250-450	Néant	bac 39
CP-043674-265	47	Composite	1<n<20	—	—		prélèvement 10	Sédiments et tissu	Tissu-gaufré	250-450	Néant	bac 39
CP-043674-266	47	Composite	6	—	—		prélèvement 10	sédiments et matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose foncé	250-450	Néant	bac 39
CP-043674-267	47	Composite	1<n<15	—	—		prélèvement 10	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 39
CP-043674-268	47	Composite	2	—	—		prélèvement 10	sédiments et matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose clair	250-450	Néant	bac 39

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-269	47	Composite	1	—	—		prélèvement 10	sédiments et matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose foncé	250-450	Néant	bac 39
CP-043674-270	47	Composite	2	—	—		prélèvement 13 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 41
CP-043674-271	47	Composite	3	—	—		prélèvement 13	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 41
CP-043674-272	47	Composite	2	—	—		prélèvement 14 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 42
CP-043674-273	47	Composite	1	—	—		prélèvement 14	matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	fragments d'os et indéterminés	250-450	Néant	bac 42
CP-043674-274	47	Composite	1	—	—		prélèvement 15 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 41
CP-043674-275	47	Composite	2	—	—		prélèvement 15	matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	fragments d'os? et indéterminés	250-450	Néant	bac 41
CP-043674-276	47	Composite	1	—	—		prélèvement 16	sédiments et matière textile indéterminée (noire)	Fragment de tissu noir	250-450	Néant	bac 42

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-277	47	Composite	3	—	—		prélèvement 16	sédiments et autres matières indéterminées	fragments de couches de sédiments	250-450	Néant	bac 42
CP-043674-278	47	Composite	7	—	—		prélèvement 16	sédiments et verre ou micas	fragments feuillets de verre ou micas	250-450	Néant	bac 42

INVENTAIRE DE GESTION DU MOBILIER

DEPARTEMENT Saône-et-Loire (71)
 COMMUNE Autun
 CODE INSEE 71 014
 LIEU-DIT Saint-Pantaléon, "Saint-Pierre"
 OPERATION Fouille
 DATE Juin-Septembre 2020

N° autorisation fouille 2020/183
 N° Prescription/ désignation : 2020/100
 N° OA : 043674
 R.O.: Carole Fossurier
 OPERATEUR : Inrap
 Références cadastrales 467-BM, 236 ou 239

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-01	3	Métal	1	1	3,2		sur le cercueil côté droit, tête	Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-02	3	Métal	8	4	51		niveau supérieur, cercueil bois	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-03	16	Métal	13	7	34		cercueil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-04	17	Métal	3	2	9,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-05	19	Métal	2	1	6		sous les côtes, vers verterbres	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-06	19	Métal	16	8	100			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-09	20	Métal	3	1	1,6			Fer	clous de type tapisserie	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-10	21	Métal	9	5	32,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-11	23	Métal	20	6	108,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-12	25	Métal	18	9	59,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-13	28	Métal	18	8	225,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-16	32	Métal	12	9	18,4		tiges petits modules	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-17	35	Métal	7	5	21			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-20	43	Métal	1	1	1517		scellement Est	Fer et plomb	scellement de sarcophage	275-350	néant	Boîte 7
M-043674-21	49	Métal	2	1	20,2		comblement supérieur , cercueil	Fer	plaque	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-22	49	Métal	18	8	71,8		dessus du cercueil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-23	49	Métal	25	16	153		bas du cerceuil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-24	51	Métal	12	7	46,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-25	52	Métal	25	6	121,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-26	53	Métal	13	12	87,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-27	54	Métal	9	7	222,6		gros modules	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-28	56	Métal	38	12	311		cerceuil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-29	57	Métal	12	4	112,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-30	57	Métal	6	4	80,4		fond	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-31	61	Métal	12	10	107,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-32	62	Métal	11	5	159,4		comblement 1, grands modules	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-33	63	Métal	13	8	118,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-34	65	Métal	6	3	42,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-35	67	Métal	16	11	76,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-36	68	Métal	9	3	72			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-37	69	Métal	7	2	28,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-38	69	Métal	5	2	44,2			Fer	crampon de chaussure	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-39	70	Métal	5	3	32,6		gros clou sous tête, moyen sous côtes gauche, petit vers pied	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-40	71	Métal	1	1	6,2		71 ou 120	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-41	72	Métal	25	9	268,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-42	76	Métal	6	5	42,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-43	77	Métal	1	1	4,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-44	80	Métal	14	2	39,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-45	82	Métal	23	6	62,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-47	84	Métal	1	1	6			Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-48	85	Métal	8	3	47,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-49	87	Métal	2	1	6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-50	89	Métal	10	6	86,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-51	91	Métal	10	7	33,8		cerceuil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-52	96	Métal	4	3	17,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-53	99	Métal	2	2	3,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-54	101	Métal	1	1	9,6			Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-55	104	Métal	7	4	36,2		cercueil	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-56	105	Métal	15	6	44,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-57	110	Métal	6	3	46,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-58	113	Métal	20	12	120,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-59	114	Métal	1	1	19,8			Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-60	115	Métal	19	7	79,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-61	117	Métal	7	5	19,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-62	118	Métal	2	2	17,2		au dessus de la sépulture 118, côté ouest sép, vers crâne	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-63	118	Métal	24	12	97,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-64	120	Métal	6	4	13			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-65	128	Métal	17	5	107,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-66	132	Métal	1	1	1		petit module de clou	Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-67	135	Métal	8	3	46,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-68	137	Métal	10	5	45		comblement	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-71	137	Métal	52	1	68,2		aux pieds	Fer	clou de chaussure	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-72	138	Métal	15	4	26,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-73	139	Métal	19	8	162,4		139,1	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-74	140	Métal	5	2	26			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-75	141	Métal	2	2	6,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-76	142	Métal	1	1	19,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-77	144	Métal	18	8	77			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-78	145	Métal	7	3	20			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-80	146	Métal	15	9	90,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-81	147	Métal	21	7	199,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-82	148	Métal	11	7	107,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-84	150	Métal	4	4	29,1			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-85	153	Métal	14	5	64,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-86	157	Métal	1	1	1		sur haut du fémur droit	Fer	clou de chaussure	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-87	157	Métal	15	5	95,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-88	160	Métal	5	2	15,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-89	162	Métal	25	14	201			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-93	163	Métal	5	4	34,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-94	164	Métal	2	1	15			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-95	166	Métal	7	4	24			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-96	167	Métal	14	8	40,4		petit module de clou	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-97	168	Métal	18	8	133,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-98	169	Métal	20	10	92,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-100	170	Métal	9	6	58,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-101	172	Métal	11	5	55,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-102	173	Métal	2	2	10,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-103	174	Métal	6	4	51,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-104	176	Métal	17	11	138			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-105	177	Métal	4	4	26,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-106	179	Métal	1	1	11			Fer	clou	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-107	180	Métal	4	3	34,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-108	182	Métal	13	5	55			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-109	183	Métal	6	3	32			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-110	186	Métal	4	2	9			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-111	188	Métal	2	2	2,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-112	189	Métal	16	6	75,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-113	191	Métal	36	16	198,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-114	193	Métal	29	12	110			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-115	197	Métal	13	4	80,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-116	198	Métal	5	2	10			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-117	200	Métal	2	1	18,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-118	203	Métal	4	2	17,8		comblement	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-119	204	Métal	20	9	231,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-120	207	Métal	7	5	49,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-121	209	Métal	14	7	139,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-122	210	Métal	3	3	9,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-123	211	Métal	35	8	196,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-124	212	Métal	3	1	24,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-125	216	Métal	3	2	27,4			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-126	217	Métal	7	3	34,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-127	219	Métal	2	1	17,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-128	220	Métal	12	5	27,2			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-129	223	Métal	9	4	16,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-130	226	Métal	13	3	49,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-131	227	Métal	1	1	1			Fer	clou de chaussure	antiquité tardive	néant	bac 6

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-132	228	Métal	8	3	43,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-133	230	Métal	22	8	112,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-134	231	Métal	32	12	150,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-135	233	Métal	3	2	9,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-136	236	Métal	3	2	21,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-137	247	Métal	6	5	18,8		petit module de clou	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-138	248	Métal	13	3	65,8			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-139	250- 24	Métal	27	16	119,8		individu de la sépulture 24	Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-140	252	Métal	11	3	41			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-141	253	Métal	9	2	41,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-142	254	Métal	4	4	19			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-143	256	Métal	21	8	144,6			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-144	257	Métal	12	6	103			Fer	clous	antiquité tardive	néant	bac 6
M-043674-149	177	Métal	10	10	534,6		dans creusement	Plomb	déchets de découpe et de fonte du cercueil (dont 1 lingot ?)	antiquité tardive	néant	boîte 7
M-043674-150	177	Métal	1	1	474		fond de fosse	Plomb	déchet de fonte dans cercueil (lingot ?)	antiquité tardive	néant	boîte 7
M-043674-152	15	Métal	1	1	0,36		objet 1	Or	boucle d'oreille	antiquité tardive	néant	boîte 10 0,8L
M-043674-153	15	Métal	1	1	0,24		objet 2	Or	boucle d'oreille	antiquité tardive	néant	boîte 10 0,8L
M-043674-154	15	Métal	1	1	—		objet 3	Or	fil d'or	antiquité tardive	néant	boîte 10 0,8L
M-043674-155	43	Métal	1	1	1,75		au niveau du bassin, avec grenat	Or	bague	antiquité tardive	néant	boîte 10 0,8L
M-043674-156	43	Métal	1	1	0,52			Or	anneau strié	antiquité tardive	néant	boîte 10 0,8L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-157	74	Métal	1	1	1,15			alliage cuivreux	boulette	antiquité tardive	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L
M-043674-158	113	Métal	1	1	1		iso perle	alliage cuivreux	perle	antiquité tardive	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L
M-043674-159	133	Métal	1	1	0,28		n°1	alliage cuivreux	anneau	antiquité tardive	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-160	137	Métal	1	1	23,7			alliage cuivreux	contre plaque	antiquité tardive	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L
M-043674-161	137	Métal	1	1	12			alliage cuivreux	boucle	antiquité tardive	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L
M-043674-162	301	Métal	1	1	11,2			alliage cuivreux	anneau		Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 8 1,20L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-164	70	Métal	1	1	1,5		frontière avec 71	alliage cuivreux	Antoninien de Claude II (268-270)	(268-270)	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-165	74	Métal	1	1	0,68		Antoninien imitation radiée	alliage cuivreux	Antoninien de Tétricus I (ca 275/276-283)	(ca 275/276-283)	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-166	107	Métal	1	1	1,18			alliage cuivreux	Nummus de Constance II (341- 346/48)	(341-346/48)	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-167	113	Métal	1	1	2,84		au dessus des jambes, dans comblement	alliage cuivreux	Nummus de Constantin Ier (317-318)	317-318	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-168	139	Métal	1	1	1,4		objet 3: nummus	alliage cuivreux	Aes 3 de la dynastie valentinienne (364-378)	364-378	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-169	176	Métal	1	1	0,36			alliage cuivreux	Aes 4 (IVème)	IV ème	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-170	183	Métal	1	1	1,2		monnaie 1	alliage cuivreux	Antoninien de consécration de Claude II (ca 275/76-283)	ca 275/76-283	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico-chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-171	183	Métal	1	1	0,78		monnaie 2	alliage cuivreux	Antoninien de consécration de Claude II (ca 275/76-283)	ca 275/76-283	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico-chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-172	183	Métal	1	1	1,52		monnaie 3	alliage cuivreux	Antoninien de Gallien (268-270)	268-270	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico-chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-173	253	Métal	1	1	19		fichée contre tibia gauche	alliage cuivreux	Sesterce de Philippe 1er (244-249)	244-249	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-174	301	Métal	1	1	1,43		décapage/nettoyage	alliage cuivreux	Aes 4 (IVème)	IV ème	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-175	301?	Métal	1	1	1,26		ou sep? (ramassée au décapage)	alliage cuivreux	monnaie	17e siècle	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-176	348	Métal	1	1	2,49			alliage cuivreux	Nummus de Constantin Ier (321)	321	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-177	332	Métal	1	1	2,08		fond de tranchée de récupération. (Antoninien tétricus?)	alliage cuivreux	Antoninien de Tétricus II (275-283)	275-283	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-043674-178	HS	Métal	1	1	3,29		déblais	alliage cuivreux	Antoninien de Tétricus II (273-275)	273-275	Mise en évidence de la limite de la surface d'origine - Stabilisation mécanique éventuelle - Stabilisation physico- chimique éventuelle - Protection	boîte 9 0,2L
M-0436746-200	200	Métal	20		1580			plomb	fragments de cerceuil	antiquité tardive	Néant	Boîte 7

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-200A	55	Métal	1	1	44	ht: 5,5		plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-200B	55	Métal	1	1	103	179x40x25,5	pas de X, calage dans le sarcophage	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-201A	177	Métal	35	1	61,5	ht:6	plaque coulée avec bord, bords épais	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-201B	177	Métal	44 (4 gros et 40 petits)	1	46,5	L :177, l : 42, H 28		plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-201C	177	Métal	60	1	76,5		absence de X	plomb	bord de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-202A	53	Métal	7	1	15,5		couvercle par rabat, présence d'un X (30x24)	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-202B	53	Métal	1	1	30	105x24x17	complet, joints internes lissés, bord irrégulier, assemblage visible à l'extérieur. Montage type carton. Présence d'un X	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-203A	3	Métal	15	1	40		pas de X visible	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-203B	3	Métal	1	1	93,5	174x40x26		plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-204A	15	Métal	2 (1 tout petit)	1	20		refection avec ajout d'une bande sur 40 cm (bord moins haut)	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-204B	15	Métal	30	1	47,5	90x29x25		plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-205A	56	Métal	7	1	40,5		trace coulure	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-205B	56	Métal	2 (1 petit)	1	88			plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-206A	47	Métal	16	1	63			plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-206B	47	Métal	1	1	135	176x28	pas de X visible, rebord plat	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-207A	35	Métal	15	1	31	rabat: 4,5		plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-207B	35	Métal	53 (très fragmentaire)	1	59		X visible	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
M-043674-208A	34	Métal	8	1	31,5		Double X	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-208B	34	Métal	1	1	80		Double X, nombreuses imperfections	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-209A	61	Métal	1	1	28			plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-209B	61	Métal	28	1	68	rabat:6		plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-210A	147	Métal	15	1	21,5			plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-210B	147	Métal	30	1	52,5		abimée, une incision de découpe dans la cuve	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-211A	62	Métal	1	1	60	183x49, rabat:6	un X avec un trait en travers (A à l'envers)	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-211B	62	Métal	1	1	40			plomb	fond de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-211C	62	Métal	50	1	78		un X avec un trait en travers (A à l'envers)	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-212A	57	Métal	17	1	22	129x27x4,7(rab at), ép: 5mm	un X gravé	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-212B	57	Métal	1	1	48	120x27x22	un X gravé	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-213A	146	Métal	15	1	19	97x28 (ext), ép: 5mm	X plus une marque triangulaire	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-213B	146	Métal	13	1	32	92x27,7x22,5, ép: 5mm	un X gravé	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-214A	36	Métal	5	1	33	170x37	double X (incomplet)	plomb	couvercle de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
M-043674-214B	36	Métal	1 (12 petits)	1	95	172x42x24, ép: 7mm	double X mais 3 traits	plomb	cuve de cerceuil	200-450	Néant	musée d'Autun
V-043674-01	3	Verre	1	1	1		comblement	verre	indéterminé	indéterminé	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
V-043674-02	22	Verre	39	1	71,6			verre	Gobelet à panse sub-cylindrique décorée de lignes horizontales gravées	Dernier tiers IIIe- premier tiers IVe s. ap. J.-C.	Nettoyage, remontage, consolidation, collage	bac 15
V-043674-03	83	Verre	3	2	5,2		comblement	verre	Fond apode épaissi, fragment indéterminé	Dernier tiers IVe- Ve s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-04	91	Verre	1	1	0,4		comblement fosse	verre	Bord horizontal, lèvre ourlée repliée vers l'intérieur	250-550 (C14)	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-05	95	Verre	2	2	7,2			verre	verre à vitre et bouteille	contemporain	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-06	136	Verre	2	1	5,6		2 sachets	verre	fond apode légèrement repoussé. Verre de qualité moyenne	indéterminé	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-07	141	Verre	1	1	161,8		au niveau de la tête	verre	Bouteille Mercure	Fin IIe-deuxième tiers IIIe s. ap. J.- C.	Nettoyage, consolidation	bac 15
V-043674-08	157	Verre	1	1	2,4			verre	Balsamaire à fond en goutte	Ier-IIe	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
V-043674-09	163	Verre	3	1	1,6			verre	Bol à panse hémisphérique	Premier tiers IVe- milieu IVe s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-10	165	Verre	3	2	12,8			verre	Bouteille cylindrique, verre à vitre	Contemporain	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-11	177	Verre	37	1	13,8		lot 5	verre	Flacon à panse sphérique	Fin Ile-fin IIIe s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-12	185	Verre	61	1	42		objet 1	verre	Flacon à panse sphérique lacunaire, fond apode légèrement repoussé	Premier tiers IVe- milieu IVe s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, remontage, collage	bac 15
V-043674-13	185	Verre	58	1	68,6		objet 2	verre	Flacon à panse cylindrique	Premier tiers IVe- milieu IVe s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, remontage, collage	bac 15
V-043674-14	193	Verre	1	1	0,1			verre	perle bleue biconique	indéterminé	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-15	205	Verre	1	1	14,6			verre	Bouteille cylindrique	Contemporain	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
V-043674-16	208	Verre	1	1	0,8			verre	Bol hémisphérique	Premier tiers IVe- milieu IVe s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-17	223	Verre	1	1	217,5		objet 1	verre	Bouteille Mercure	Fin IIe-deuxième tiers IIIe s. ap. J.- C.	Séchage lent, fouille fine, nettoyage, consolidation, recherche de connexions, remontage, collage	bac 15
V-043674-18	223	Verre	66	1	non pesable fragile		objet 2	verre	Flacon	indéterminé	Séchage lent, fouille fine, nettoyage, consolidation, recherche de connexions, remontage, collage	bac 15
V-043674-19	223	Verre	1	1	13,2			verre	Bracelet à jonc simple	Fin IIe-deuxième tiers IIIe s. ap. J.- C.	Nettoyage, consolidation	bac 15
V-043674-20	242	Verre	3	1	6,2		comblement	verre	Gobelet tronconique	Dernier tiers IVe- premier tiers Ve s. ap. J.-C.	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-21	248	Verre	1	1	4,8			verre	Vitre plate ?	indéterminé	Nettoyage, consolidation, recherche de connexions et remontage si possible	bac 15
V-043674-22	46	Verre	1	1	195,5			verre	bol diatrète	IVe s. ap. J.-C.	consolidation remontage résine époxy	bac 16

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
AU-043674-01	43	Autre	1	1	0,94		objet 1, trouvé au niveau des pieds	Ambre baltique	épingle	antiquité tardive	très bonne conservation	boîte 11 1,20L
AU-043674-02	43	Autre	1	1	0,91		objet 2, trouvé au niveau des pieds	Ambre baltique	épingle	antiquité tardive	très bonne conservation	boîte 11 1,20L
AU-043674-03	43	Autre	1	1	0,84		objet 3, trouvé au niveau des pieds	Ambre baltique	épingle	antiquité tardive	très bonne conservation	boîte 11 1,20L
AU-043674-04	43	Autre	1	1	1,61		objet 4, trouvé au niveau des pieds	Ambre baltique	épingle	antiquité tardive	très bonne conservation	boîte 11 1,20L
AU-043674-05	43	Autre	1	1	0,97		objet 5, trouvé au niveau des pieds	Ambre baltique	épingle	antiquité tardive	très bonne conservation	boîte 11 1,20L
LI-043674-01	162	Lithique	1	1	2,19		objet 1, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-02	162	Lithique	1	1	2,28		objet 2, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-03	162	Lithique	1	1	1,3		objet 3, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-04	162	Lithique	1	1	1,85		objet 4, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-05	162	Lithique	1	1	0,67		objet 5, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-06	162	Lithique	1	1	1,2		objet 6, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-07	162	Lithique	1	1	1,58		objet 7, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-08	162	Lithique	1	1	1,57		objet 8, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-09	162	Lithique	1	1	1,65		objet 9, complet	Jais	épingle	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte12 2L
LI-043674-10	185	Lithique	1	1	32,8		objet 3, complet	Jais	bracelet	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte 13 4L
LI-043674-11	185	Lithique	2	1	25,4		objet 5, complet	Jais	bracelet	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte 13 4L
LI-043674-12	HS	Lithique	1	1	1,6		interface avec 80. Incomplet	Jais	bracelet? décoré	antiquité tardive	bon état de conservation	boîte 13 4L
LA-043674-0001	359	Lapidaire	2	1	625,4	130 x 120 x 27		calcaire fin	fragments de placage ou de dalle de couverture	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-0002	301	Lapidaire	3	1	356,45	17 x 4,5 x 2,6		marbre blanc	fragments de placage	antiquité tardive	néant	caisse 17

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
LA-043674-0003	305	Lapidaire	1	1	162,55	9,4 x 9,8 x 2,2	décapage	calcaire fin	fragments de bord latéral gauche de plaque avec reste d'inscription (lettre gravée "V")	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-0004	323	Lapidaire	1	1	64,25	5 x 4 x 1,6		marbre	fragment de placage	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-0005	301	Lapidaire	4	1	660,2	19 x 10,5 x 1,5	au niveau de la sépulture 14	calcaire fin	fragments de placage ou de dalle de couverture: angle de plaque portant deux trous circulaires de	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-06	359	Lapidaire	1	1	19,1	3 x 3 x 1,2		calcaire fin	fragment de moulure en quart-de-rond	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-07	305	Lapidaire	1	1	193,65	10 x 3,3 x 4,8	décapage	calcaire fin	fragment de bord de dalle de revêtement de sol	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-08	322	Lapidaire	1	1	493,5	11,5 x 9 x 2,2		marbre	fragment de bord de dalle de revêtement de sol	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-09	359	Lapidaire	1	1	170,25	6,5 x 6,2 x 3,2		calcaire fin	fragment de bord latéral droit d'une plaque avec reste d'épigraphie en faible gravure (deux lettres alignées verticalement : "V" au-dessus, "C" au dessous)	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-10	322	Lapidaire	1	1	321,95	90 x 62 x 34		calcaire fin	fragment d' angle de dalle de revêtement de sol	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-11	232	Lapidaire	1	1	763,5	14 x 13,5 x 4		calcaire fin	fragment de bord de dalle de revêtement de sol. Peut-être unrevêtement de marche ?	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-12	146	Lapidaire	1	1	1359	18,8 x 14,5 x 2,4	comblement supérieur sépulture	marbre veiné	fragment d'angle de dalle de revêtement de sol.	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-13	229	Lapidaire	1	1	391,25	12,5 x 8 x 7,5	interface avec 80	calcaire fin	fragment de moulure (corniche ?) en quart-de-rond (hauteur 30 mm), bordée den partie supérieure par un bandeau plat (débord de 15 mm, hauteur minimale de 30 mm), et en partie basse par un départ de filet (hauteur minimale 10 mm ?)	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-14	2	Lapidaire	1	1	3,2		surface		tesselle de mosaïque, noire	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-15	75	Lapidaire	1	1	1,8				tesselle de mosaïque, noire	antiquité tardive	néant	caisse 17

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
LA-043674-16	301	Lapidaire	1	1	2,2				tesselle de mosaïque, carré blanc	antiquité tardive	néant	caisse 17
LA-043674-17	57	Lapidaire	1	1	240		placage (fragment)	marbre chatelperron	placage	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-18	58	Lapidaire	1	1	38500		bloc architectural	marbre de carrare	dalle de parement	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-19	321	Lapidaire	1	1	30420		bloc architectural sculpté (fragment), monument funéraire	arkose	base toscane de colonnette	1er siècle	néant	palette 18
LA-043674-20	304	Lapidaire	1	1	43740		bloc architectural sculpté (fragment)	marbre de Campan	fut de colonnette	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-21	358	Lapidaire	1	1	30400		bloc architectural sculpté (fragment)	arkose	chapiteau toscan	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-22	323	Lapidaire	1	1	10780		bloc architectural sculpté (fragment), monument funéraire	arkose	corniche de soubassement	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-23	346	Lapidaire	1	1	34800		bloc architectural sculpté (fragment) sous sépulture 147	marbre de carrare	corniche de placage	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-24	56	Lapidaire	1	1	72100		bloc architectural sculpté	gres blond fin	cippe complet	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-25	346	Lapidaire	1	1	44740		bloc architectural sculpté (fragment), sous sépulture 30	gres blond fin	cippe fragmentaire	antiquité tardive	néant	palette 18
LA-043674-26	43	Lapidaire	—	—	—			grès moyen	couvercle de sarcophage 43	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-27	45	Lapidaire	—	—	—			grès moyen	couvercle de sarcophage 45	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-28A	46	Lapidaire	—	—	—			grès grossier	cuve de sarcophage 46	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-28B	46	Lapidaire	—	—	—			grès moyen	couvercle de sarcophage 46	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-29	55	Lapidaire	—	—	—			grès et plomb	cuve de sarcophage avec plomb	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-30A	50	Lapidaire	—	—	—			grès grossier	cuve de sarcophage 50	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-30B	50	Lapidaire	—	—	—			grès grossier	couvercle de sarcophage 50	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-31A	55	Lapidaire	—	—	—			grès moyen	cuve de sarcophage 55	antiquité tardive	néant	musée d'Autun

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
LA-043674-31B	55	Lapidaire	—	—	—			grès grossier	couvercle de sarcophage 55	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-32	56	Lapidaire	—	—	—			grès moyen	calage dans la sépulture 56	antiquité tardive	néant	musée d'Autun
LA-043674-33	47	Lapidaire	—	—	—			grès moyen		antiquité tardive	néant	musée d'Autun
C-043674-01	2	Céramique	1		112,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-02	3	Céramique	5		13,4		combement supérieur	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-03	15	Céramique	7		14,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-04	16	Céramique	10		56,4		combement? Fosse?	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-05	19	Céramique	27		162,6		fond de fosse sous squelette, situé sous sep 19.	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-06	19	Céramique	13		101			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-07	20	Céramique	6		24,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-08	23	Céramique	91		442,8		céramique 23.01	terre cuite	gobelet	170-260	néant	bac 3
C-043674-09	23	Céramique	122		297,2		céramique 2	terre cuite	gobelet	170-260	néant	bac 3
C-043674-10	23	Céramique	3		97,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-11	24	Céramique	13		107,6		combement (=sep 250)	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-12	25	Céramique	1		95,6			terre cuite	petit gobelet en céramique engobée	II-IIIe siècle	néant	bac 3
C-043674-13	26	Céramique	18		80			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-14	28	Céramique	21		78,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-15	29	Céramique	5		12,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-16	30	Céramique	29		101,8		0-50cm	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-17	31	Céramique	6		14			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-18	32	Céramique	19		134,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-19	34	Céramique	5		12		combement cerceuil	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-20	35	Céramique	6		46,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-21	45	Céramique	3		32,8		creusement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-22	46	Céramique	1		5,2		combement creusement sepulture	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-23	47	Céramique	6		19,8		combement supérieur remplissage fosse	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-24	48	Céramique	8		57,2		combement supérieur du sarcophage	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-25	48	Céramique	1		22,2		combement inférieur	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-26	49	Céramique	7		13		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-27	51	Céramique	5		10,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-28	54	Céramique	2		12,4		combement supérieur céramique	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-29	55	Céramique	1		6		contre face nord sarcophage	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-30	54	Céramique	1	1	6,8		fragment contre cuve du sarcophage	terre cuite	figurine pistillus (remontage avec C 145)	indéterminée	néant	boîte 14
C-043674-31	55	Céramique	11		27,2		combement autour du sarcophage	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-32	56	Céramique	1		1,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-33	58	Céramique	2		5,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-34	60	Céramique	3		7		surface	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-35	61	Céramique	5		10,8		combement supérieur de la sépulture	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-36	62	Céramique	18		84,4		combement 1	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-37	63	Céramique	4		37,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-38	64	Céramique	2		2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-39	65	Céramique	3		26,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-40	67	Céramique	12		38,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-41	69	Céramique	9		72,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-42	70	Céramique	8		30,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-43	71	Céramique	5		15		risque de pollution avec tombe dessous, côté nord	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-44	72	Céramique	9		18,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-45	74	Céramique	1		13			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-46	76	Céramique	15		146			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-47	79	Céramique	3		9,7		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-48	80	Céramique	2		7,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-49	82	Céramique	1		7,2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-50	85	Céramique	2		13,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-51	88	Céramique	3		8,4		combement supérieur	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-52	91	Céramique	2		2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-53	92	Céramique	3		16,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-54	95	Céramique	15		84,1			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-55	96	Céramique	2		7,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-56	97	Céramique	3		5		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-57	100	Céramique	4		12,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-58	102	Céramique	8		24,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-59	103	Céramique	1		3,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-60	104	Céramique	6		23		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-61	105	Céramique	6		27,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-62	106	Céramique	5		23,2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-63	108	Céramique	8		33,2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-64	112	Céramique	14		43		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-65	113	Céramique	8		26		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-66	114	Céramique	8		59,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-67	115	Céramique	4		15,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-68	117	Céramique	8		44			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-69	118	Céramique	14		76		combement supérieur	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-70	128	Céramique	1		20,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-71	132	Céramique	8		51,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-72	133	Céramique	6		119,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-73	136	Céramique	2		18,2		nettoyage autour de l'amphore	terre cuite		301-425	néant	caisse 1
C-043674-74	136	Céramique	16		228,4		remplissage amphore	terre cuite		301-425	néant	caisse 1
C-043674-75	136	Céramique	43		2469,4		amphore	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-76	137	Céramique	3		13,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-77	138	Céramique	1		14,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-78	139	Céramique	7	1	407,4		objet 1	terre cuite	bol caréné, dépôt	IV ^e s.début du V ^e s.	néant	bac 3
C-043674-79	139	Céramique	33	1	164,8		objet 2	terre cuite	gobelet ansé, dépôt	milieu III ^e milieu du V ^e s.	néant	bac 3
C-043674-80	140	Céramique	4		12		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-81	141	Céramique	2		30,6		combement supérieur de la fosse	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-82	145	Céramique	5		18,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-83	146	Céramique	1		8,8		remblai supérieur	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-84	148	Céramique	2		31,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-85	149	Céramique	7		100		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-86	150	Céramique	5		19,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-87	153	Céramique	8		38,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-88	162	Céramique	7		61,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-89	163	Céramique	3		35			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-90	165	Céramique	25		476,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-91	166	Céramique	4		20,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-92	168	Céramique	1		2		sous squelette	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-93	169	Céramique	12		86,6		combement sous 19	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-94	172	Céramique	8		31			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-95	173	Céramique	5		12,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-96	175	Céramique	7		34,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-97	177	Céramique	55		857,4		lot 1 à 4	terre cuite	marmite	milieu du II ^e et le III ^e s.,	néant	caisse 1

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-101	177	Céramique	5		7,4		fragment bougé	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-102	179	Céramique	5		32,2		combement occident	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-103	179	Céramique	7		44,8		combement oriental	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-104	180	Céramique	1		5,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-105	181	Céramique	6		15,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-106	182	Céramique	12		38		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-107	184	Céramique	13		55,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-108	185	Céramique	1		18,4		objet 4	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-109	187	Céramique	12		64,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-110	188	Céramique	27		163		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-111	191	Céramique	5		10,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-112	196	Céramique	1		14,2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-113	197	Céramique	7		15,4		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 1
C-043674-114	201	Céramique	1		29			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-115	204	Céramique	1		8,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-116	206	Céramique	3		18,2		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-117	208	Céramique	13		536,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-118	209	Céramique	5		30,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-119	210	Céramique	5	1	93,6		objet 1	terre cuite	gobelet en céramique engobée, dépôt	225-275	néant	bac 3
C-043674-120	210	Céramique	1		87,2		objet 2	terre cuite	gobelet en céramique engobée, dépôt	225-275	néant	bac 3

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-121	215	Céramique	2		15			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-122	216	Céramique	10		31,8		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-123	217	Céramique	11		34,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-124	219	Céramique	2		11			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-125	222	Céramique	8		68,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-126	226	Céramique	11		26,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-127	227	Céramique	4		13,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-128	230	Céramique	1		27			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-129	231	Céramique	12		48			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-130	232	Céramique	2		17,6		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-131	234	Céramique	2		26,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-132	236	Céramique	3		13			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-133	240	Céramique	3		7,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-134	242	Céramique	2		11		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-135	244	Céramique	7		87,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-136	245	Céramique	4		192		combement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-137	247	Céramique	1		16,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-138	248	Céramique	3		8,2			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-139	249	Céramique	5		19,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-140	253	Céramique	3		7,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-141	255	Céramique	8		44			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-142	257	Céramique	5		53			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-143	301	Céramique	2		16,6		coin NE	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-144	301	Céramique	12		51,8		nettoyage mausolée	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-145	302	Céramique	29	1	63,4			terre cuite	figurine pistillus (remontage avec C30)	indéterminée	néant	boîte 14
C-043674-146	306	Céramique	7		24,4		comblement	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-147	312	Céramique	2		7,2		fond de fossé	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-148	312	Céramique	12		132,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-149	313	Céramique	3		23			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-150	317	Céramique	5		200			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-151	318	Céramique	2		80,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-152	319	Céramique	6		64,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-153	322	Céramique	10		67,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-154	323	Céramique	8		115,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-155	324	Céramique	9		246,8			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-156	331	Céramique	4		21		nettoyage	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-157	337	Céramique	4		23,4		divers	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-158	348	Céramique	1		7,6			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-159	356	Céramique	3	1	162		abandon de l'us 356	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-160	358	Céramique	41		1893,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
C-043674-161	359	Céramique	5		85,4			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-162	HS	Céramique	6		141		sous/dans moderne? (angle nord ouest du site)	terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-163	107	Céramique	2		12			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-164	68	Céramique	16		96,5			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-165	75	Céramique	1		6,5			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-166	109	Céramique	1		9			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
C-043674-167	134	Céramique	5		30,5			terre cuite		indéterminée	néant	caisse 2
MC-043674-29-2	149	Matériau de construction	2		2988,2		versant	TCA	imbrex versant , profil complet, cassé à l'extrémité	antique	bonne conservation	caisse 21
MC-043674-29-4	149	Matériau de construction	1	1	4579,8		versant inférieur	TCA	tegula versant inf et mortier, profil complet, cassé à l'extrémité	antique	bonne conservation	bac 22
MC-043674-29-5	149	Matériau de construction	2	1	8319		type E2 ou F, fin II e siècle	TCA	tegula bord est, profil complet	antique	bonne conservation	bac 23
MC-043674-29-6	149	Matériau de construction	5	1	5795,5		type G	TCA	tegula de versant, profil complet, fragmentaire	antique III-lvè s	cassée	bac 24
MC-043674-29-7	149	Matériau de construction	1		9231,6			TCA	tegulae mamatae	antique	néant	bac 25
MC-043674-29-9	149	Matériau de construction	2		2501,8			TCA	imbrex versant inf, complète cassé en deux	antique	cassée	caisse 21
MC-043674-29-10	149	Matériau de construction	1		9825,8		type E, fin II e siècle	TCA	tegula versant inférieur complète	antique	bonne conservation	bac 26
MC-043674-29-20	149	Matériau de construction	1		2228,6			TCA	imbrex versant inférieur	antique	bonne conservation	caisse 21
MC-043674-32	165	Matériau de construction	13		409,2			TCA	fragments de tubuli	antique	mauvais état	caisse 21
MC-043674-40	222	Matériau de construction	4		222			TCA	tubuli fragmentaire	antique	mauvais état	caisse 21
MC-043674-43	232	Matériau de construction	1		956			TCA	fragment de brique?	–	mauvais état	caisse 21
MC-043674-57	322	Matériau de construction	2	1	214,6			enduits peints	décoré mauve	antique	mauvais état	boîte 20
MC-043674-58	323	Matériau de construction	2	1	232,4			enduits peints		antique	mauvais état	boîte 20

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
MC-043674-59	324	Matériau de construction	9	1	628,8			enduits peints	décoré blanc et bleu	antique	mauvais état	boîte 20
MC-043674-63	157?	Matériau de construction	1	1	989,5		incomplet	TCA	fragment de tégula incomplète avec bord conservé, portant des stries parallèles.	antique	mauvais état	caisse 21
F-043674-01	19	Os faune	2	2	8,5				porc et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-02	20	Os faune	2	2	5				coq, caprinés et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-03	21	Os faune	17	8	23				coq et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-04	26	Os faune	1	1	6,5				lagomorphe	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-05	31	Os faune	2	2	11				capriné et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-06	32	Os faune	1	1	1,6				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-07	59	Os faune	3	3	2				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-08	64	Os faune	2	2	9,5				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-09	67	Os faune	2	2	1				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-10	70	Os faune	1	1	9,5				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-11	74	Os faune	3	2	10				bœuf et capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-12	75	Os faune	3	3	13				porc et bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-13	76	Os faune	5	5	54,5				boeuf et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-14	79	Os faune	4	4	33				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-15	82	Os faune	1	1	1,5				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-16	83	Os faune	14	9	21,5				porc, boeuf et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-17	86	Os faune	7	7	12,5				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-18	89	Os faune	1	1	1,5				indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
F-043674-19	100	Os faune	1	1	3,5				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-20	104	Os faune	1	1	2				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-21	105	Os faune	1	1	14				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-22	106	Os faune	2	2	3,5				porc et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-23	107	Os faune	1	1	6				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-24	108	Os faune	2	2	3,5				capriné et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-25	112	Os faune	2	2	3,5				porc et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-26	113	Os faune	1	1	2				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-27	131	Os faune	1	1	4				capriné et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-28	133	Os faune	1	1	0,3				coq	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-29	146	Os faune	1	1	0,3				coq	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-30	165	Os faune	11	11	115,5				équidé, porc, capriné, indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-31	172	Os faune	1	1	17				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-32	179	Os faune	9	9	135				boeuf, porc, capriné, coq, indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-33	181	Os faune	1	1	7				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-34	182	Os faune	9	9	68				boeuf, capriné, indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-35	188	Os faune	1	1	1,5				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-36	194	Os faune	3	3	4				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-37	196	Os faune	7	7	11				porc, indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-38	205	Os faune	1	1	16				mouton	indéterminée	néant	caisse 4

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
F-043674-39	208	Os faune	2	2	4,5				bœuf et indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-40	215	Os faune	1	1	21				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-41	227	Os faune	2	1	10,5				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-42	230	Os faune	1	1	1				coq	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-43	232	Os faune	1	1	0,4				porc	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-44	234	Os faune	3	3	11,8				capriné, oiseau, indéterminé	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-45	243	Os faune	2	2	6				coq, capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-46	251	Os faune	1	1	3,5				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-47	253	Os faune	5	5	13,5				bœuf, coq	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-48	257	Os faune	3	3	7				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-49	307	Os faune	1	1	1				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-50	317	Os faune	1	1	4				capriné	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-51	322	Os faune	2	2	28				bœuf, escargot	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-52	324	Os faune	4	4	120				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-53	337	Os faune	1	1	12,5				bœuf	indéterminée	néant	caisse 4
F-043674-54	363	Os faune	392	1	8786		5 sacs		bœuf	543-639	néant	caisse 4_5
F-043674-55	364	Os faune	37	2	687				bœuf	indéterminée	néant	caisse 5
F-043674-56	H.S.	Os faune	1	1	28				équidé	indéterminée	néant	caisse 5
H-043674-01	3	Os humain	20-50	1	1		1 sac	humain	sépulture	250-475	Très mauvaise conservation	bac 43
H-043674-02	15	Os humain	20-50	1	5		1 sac	humain	sépulture	250-475	Très mauvaise conservation	bac 43

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-03	16	Os humain	50-100	1	286		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 43
H-043674-04	17	Os humain	50-100	1	102		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 43
H-043674-05	18	Os humain	100-150	1	661		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 43
H-043674-06	19	Os humain	50-100	1	694		7 sacs	humain	sépulture	208-358	Très mauvaise conservation	bac 43
H-043674-07	20	Os humain	300-350	1	5091		9 sacs	humain	sépulture	258-532	Moyenne conservation	bac 43
H-043674-08	21	Os humain	200-250	1	3077		9 sacs	humain	sépulture	235-399	Moyenne conservation	bac 44
H-043674-09	22	Os humain	150-200	1	1314		7 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 44
H-043674-10	23	Os humain	15	1	22,6		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 44
H-043674-11	24	Os humain	20-50	1	14		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 44
H-043674-12	25	Os humain	50-100	1	314		6 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 44
H-043674-13	26 (A+B)	Os humain	150-200	2	4317		10 sacs	humain	sépulture	246-403	Bonne conservation	bac 45
H-043674-14	28	Os humain	150-200	1	2604		9 sacs	humain	sépulture		Bonne conservation	bac 45
H-043674-15	29	Os humain	100-150	1	3172		6 sacs	humain	sépulture	255-526	Moyenne conservation	bac 46
H-043674-16	31	Os humain	150-200	1	1112		9 sacs	humain	sépulture	258-532	Mauvaise conservation	bac 46
H-043674-17	32	Os humain	50-100	1	610		5 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 46
H-043674-18	33	Os humain	20-50	1	296		1 sac	humain	sépulture	128-326	Très mauvaise conservation	bac 46
H-043674-19	34	Os humain	350-400	1	1892		9 sacs	humain	sépulture	130-337	Très mauvaise conservation	bac 46
H-043674-20	35	Os humain	20-50	1	77		1 sac	humain	sépulture	250-475	Très mauvaise conservation	bac 47
H-043674-21	36	Os humain	20-50	1	3		1 sac	humain	sépulture	250-475	Très mauvaise conservation	bac 47
H-043674-22	43	Os humain	20-50	1	6		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 47

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-23	45	Os humain	20-50	1	22		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 47
H-043674-24	46	Os humain	20-50	1	38		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 47
H-043674-25	47	Os humain	12	1	5		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 47
H-043674-26	49	Os humain	300-350	1	904		9 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 47
H-043674-27	50	Os humain	150-200	1	4348		9 sacs	humain	sépulture		Bonne conservation	bac 47
H-043674-28	51	Os humain	250-300	1	355		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 48
H-043674-29	52	Os humain	150-200	1	777		7 sacs	humain	sépulture	208-358	Très mauvaise conservation	bac 48
H-043674-30	53	Os humain	100-150	1	220		5 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 48
H-043674-31	54	Os humain	20-50	1	120		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 48
H-043674-32	55	Os humain	150-200	1	2048		8 sacs	humain	sépulture	244-400	Bonne conservation	bac 48
H-043674-33	56	Os humain	100-150	1	2313		9 sacs	humain	sépulture	208-358	Mauvaise conservation	bac 49
H-043674-34	57	Os humain	100-150	1	568		7 sacs	humain	sépulture	246-403	Mauvaise conservation	bac 49
H-043674-35	58	Os humain	200-250	1	4444		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 49
H-043674-36	59	Os humain	150-200	1	2542		8 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 50
H-043674-37	61	Os humain	22	1	10		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 50
H-043674-38	62	Os humain	20-50	1	9		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 50
H-043674-39	63	Os humain	100-150	1	707		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 50
H-043674-40	64	Os humain	150-200	1	1117		8 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 50
H-043674-41	65	Os humain	100-150	1	885		5 sacs	humain	sépulture	232-398	Mauvaise conservation	bac 50
H-043674-42	67	Os humain	100-150	1	3697		9 sacs	humain	sépulture	261-534	Bonne conservation	bac 51

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-43	68	Os humain	150-200	1	4468		9 sacs	humain	sépulture	254-420	Bonne conservation	bac 51
H-043674-44	69	Os humain	150-200	1	1706		8 sacs	humain	sépulture	241-400	Mauvaise conservation	bac 52
H-043674-45	70	Os humain	100-150	1	4493		9 sacs	humain	sépulture	254-424	Moyenne conservation	bac 52
H-043674-46	71	Os humain	100-150	1	1609		9 sacs	humain	sépulture	256-528	Mauvaise conservation	bac 53
H-043674-47	72	Os humain	50-100	1	1606		7 sacs	humain	sépulture	127-324	Mauvaise conservation	bac 53
H-043674-48	74	Os humain	200-250	1	2907		9 sacs	humain	sépulture	655-771	Moyenne conservation	bac 53
H-043674-49	75	Os humain	100-150	1	3780		9 sacs	humain	sépulture		Bonne conservation	bac 54
H-043674-50	76	Os humain	100-150	1	4112		9 sacs	humain	sépulture	248-409	Moyenne conservation	bac 54
H-043674-51	77	Os humain	200-250	1	2943		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 55
H-043674-52	79	Os humain	150-200	1	5061		10 sacs	humain	sépulture	774-991	Bonne conservation	bac 55
H-043674-53	80	Os humain	150-200	1	1086		10 sacs	humain	sépulture	252-415	Mauvaise conservation	bac 56
H-043674-54	81	Os humain	100-150	1	964		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 56
H-043674-55	82	Os humain	100-150	1	268		8 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 56
H-043674-56	83	Os humain	100-150	1	4277		10 sacs	humain	sépulture	416-545	Bonne conservation	bac 56
H-043674-57	84	Os humain	100-150	1	433		7 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 57
H-043674-58	85	Os humain	50-100	1	184		4 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 57
H-043674-59	86	Os humain	150-200	1	2944		9 sacs	humain	sépulture	422-562	Bonne conservation	bac 57
H-043674-60	87	Os humain	100-150	1	1443		7 sacs	humain	sépulture	247-405	Mauvaise conservation	bac 57
H-043674-61	88	Os humain	100-150	1	2189		6 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 57
H-043674-62	89	Os humain	50-100	1	233		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 57

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-63	91	Os humain	150-200	1	671		9 sacs	humain	sépulture	258-532	Moyenne conservation	bac 58
H-043674-64	92	Os humain	200-250	1	2203		9 sacs	humain	sépulture	253-417	Mauvaise conservation	bac 58
H-043674-65	95	Os humain	50-100	1	1042		1 sac	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 58
H-043674-66	96	Os humain	50-100	1	65		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 58
H-043674-67	97	Os humain	100-150	1	246		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 58
H-043674-68	99	Os humain	50-100	1	273		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 58
H-043674-69	100	Os humain	100-150	1	1180		6 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 58
H-043674-70	101	Os humain	50-100	1	91		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 58
H-043674-71	102	Os humain	50-100	1	3017		10 sacs	humain	sépulture	261-534	Bonne conservation	bac 59
H-043674-72	103	Os humain	200-250	1	770		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 59
H-043674-73	104	Os humain	300-350	1	1021		7 sacs	humain	sépulture	129-334	Très mauvaise conservation	bac 59
H-043674-74	105	Os humain	100-150	1	51		5 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 59
H-043674-75	106	Os humain	200-250	1	4227		9 sacs	humain	sépulture	248-409	Mauvaise conservation	bac 59
H-043674-76	107	Os humain	100-150	1	3141		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 60
H-043674-77	108	Os humain	150-200	1	5195		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 60
H-043674-78	109	Os humain	50-100	1	1172		5 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 61
H-043674-79	110	Os humain	50-100	1	935		4 sacs	humain	sépulture	248-409	Mauvaise conservation	bac 61
H-043674-80	111	Os humain	50-100	1	490		5 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 61
H-043674-81	112	Os humain	200-250	1	4775		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 61
H-043674-82	113	Os humain	100-150	1	535		6 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 62

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-83	114	Os humain	150-200	1	1540		7 sacs	humain	sépulture	130-337	Mauvaise conservation	bac 62
H-043674-84	115	Os humain	200-250	1	2004		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 62
H-043674-85	116	Os humain	50-100	1	262		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 62
H-043674-86	117	Os humain	250-300	1	2815		9 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 62
H-043674-87	118	Os humain	200-250	1	785		9 sacs	humain	sépulture	254-420	Moyenne conservation	bac 63
H-043674-88	120	Os humain	50-100	1	93		1 sac	humain	sépulture	254-420	Mauvaise conservation	bac 63
H-043674-89	121	Os humain	20-50	1	412		2 sacs	humain	sépulture	257-530	Très mauvaise conservation	bac 63
H-043674-90	126	Os humain	20-50	1	168		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 63
H-043674-91	128	Os humain	100-150	1	1016		7 sacs	humain	sépulture	241-400	Mauvaise conservation	bac 63
H-043674-92	131	Os humain	100-150	1	2827		8 sacs	humain	sépulture	254-522	Moyenne conservation	bac 63
H-043674-93	133	Os humain	150-200	1	3134		9 sacs	humain	sépulture	251-414	Moyenne conservation	bac 64
H-043674-94	134	Os humain	50-100	1	1085		4 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 64
H-043674-95	135	Os humain	9	1	8		1 sac	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 64
H-043674-96	136	Os humain	20-50	1	8		1 sac	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 64
H-043674-97	137	Os humain	150-200	1	2667		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 65
H-043674-98	138	Os humain	100-150	1	2150		9 sacs	humain	sépulture	254-424	Moyenne conservation	bac 65
H-043674-99	140	Os humain	150-200	1	3965		9 sacs	humain	sépulture	255-526	Bonne conservation	bac 66
H-043674-100	141	Os humain	50-100	1	36		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 66
H-043674-101	142	Os humain	50-100	1	468		5 sacs	humain	sépulture	254-522	Très mauvaise conservation	bac 66
H-043674-102	143	Os humain	50-100	1	403		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 67

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-103	144	Os humain	200-250	1	825		6 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 67
H-043674-104	145	Os humain	100-150	1	193		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 67
H-043674-105	146	Os humain	150-200	1	133		3 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 67
H-043674-106	147	Os humain	200-250	1	788		9 sacs	humain	sépulture	251-414	Moyenne conservation	bac 67
H-043674-107	147B	Os humain	14	1	161		1 sac	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 67
H-043674-108	148	Os humain	150-200	1	421		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 67
H-043674-109	149A	Os humain	100-150	1	2882		9 sacs	humain	sépulture	169-347	Bonne conservation	bac 68
H-043674-110	149B	Os humain	100-150	1	556		8 sacs	humain	sépulture	169-347	Bonne conservation	bac 68
H-043674-111	150	Os humain	100-150	1	317		1 sac	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 69
H-043674-112	153	Os humain	150-200	1	1786		8 sacs	humain	sépulture	254-420	Mauvaise conservation	bac 69
H-043674-113	154	Os humain	150-200	1	2470		9 sacs	humain	sépulture	254-424	Mauvaise conservation	bac 69
H-043674-114	155	Os humain	31	1	15		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 69
H-043674-115	156	Os humain	100-150	1	583		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 69
H-043674-116	157	Os humain	200-250	1	2125		9 sacs	humain	sépulture	379-538	Moyenne conservation	bac 70
H-043674-117	158	Os humain	20-50	1	230		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 70
H-043674-118	159	Os humain	20-50	1	57		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 70
H-043674-119	160	Os humain	20-50	1	45		4 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 70
H-043674-120	161	Os humain	20-50	1	21		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 70
H-043674-121	162	Os humain	50-100	1	19		1 sac	humain	sépulture	124-315	Très mauvaise conservation	bac 70
H-043674-122	163	Os humain	200-250	1	3078		9 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 70

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-123	164	Os humain	150-200	1	1889		9 sacs	humain	sépulture	250-413	Très mauvaise conservation	bac 71
H-043674-124	165	Os humain	50-100	1	320		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 71
H-043674-125	166	Os humain	20-50	1	2		1 sac	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 71
H-043674-126	168	Os humain	350-400	1	791		6 sacs	humain	sépulture	255-526	Très mauvaise conservation	bac 71
H-043674-127	169	Os humain	250-300	1	2954		9 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 71
H-043674-128	170	Os humain	150-200	1	314		5 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 72
H-043674-129	172	Os humain	100-150	1	968		8 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 72
H-043674-130	173	Os humain	250-300	1	2174		9 sacs	humain	sépulture	238-399	Très mauvaise conservation	bac 72
H-043674-131	174	Os humain	50-100	1	58		3 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 72
H-043674-132	175	Os humain	250-300	1	3272		9 sacs	humain	sépulture	244-400	Très mauvaise conservation	bac 72
H-043674-133	176	Os humain	200-250	1	6241		9 sacs	humain	sépulture	130-337	Très mauvaise conservation	bac 73
H-043674-134	177	Os humain	100-150	1	288		3 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 73
H-043674-135	178	Os humain	150-200	1	4874		9 sacs	humain	sépulture	254-420	Très mauvaise conservation	bac 74
H-043674-136	179	Os humain	300-350	1	8319		6 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 75
H-043674-137	180	Os humain	100-150	1	2327		10 sacs	humain	sépulture	238-399	Moyenne conservation	bac 76
H-043674-138	181	Os humain	200-250	1	1597		8 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 76
H-043674-139	182	Os humain	250-300	1	4617		9 sacs	humain	sépulture	205-357	Très mauvaise conservation	bac 77
H-043674-140	183	Os humain	150-200	1	3637		9 sacs	humain	sépulture	256-528	Moyenne conservation	bac 77
H-043674-141	185	Os humain	50-100	1	46		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 77
H-043674-142	187	Os humain	50-100	1	6		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 77

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-143	188	Os humain	2	1	2		1 sac	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 77
H-043674-144	189	Os humain	150-200	1	1031		7 sacs	humain	sépulture	214-360	Très mauvaise conservation	bac 78
H-043674-145	191	Os humain	100-150	1	516		8 sacs	humain	sépulture	232-398	Très mauvaise conservation	bac 78
H-043674-146	192	Os humain	150-200	1	2884		9 sacs	humain	sépulture	257-530	Moyenne conservation	bac 78
H-043674-147	193	Os humain	50-100	1	6		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 78
H-043674-148	194	Os humain	100-150	1	3222		9 sacs	humain	sépulture	253-417	Très mauvaise conservation	bac 78
H-043674-149	195	Os humain	150-200	1	2404		8 sacs	humain	sépulture	1046-1256	Moyenne conservation	bac 79
H-043674-150	196	Os humain	150-200	1	2394		7 sacs	humain	sépulture	253-417	Très mauvaise conservation	bac 79
H-043674-151	197	Os humain	150-200	1	2415		8 sacs	humain	sépulture	256-528	Très mauvaise conservation	bac 80
H-043674-152	198	Os humain	20-50	1	28		1 sac	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 80
H-043674-153	200	Os humain	17	1	13		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 80
H-043674-154	201	Os humain	16	1	55		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 80
H-043674-155	204	Os humain	20-50	1	26		1 sac	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 80
H-043674-156	307	Os humain	50-100	1	122		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 80
H-043674-157	208	Os humain	200-250	1	3305		9 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 80
H-043674-158	209	Os humain	100-150	1	387		6 sacs	humain	sépulture	235-399	Moyenne conservation	bac 81
H-043674-159	211	Os humain	50-100	1	66		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 81
H-043674-160	213	Os humain	50-100	1	167		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 81
H-043674-161	214	Os humain	50-100	1	371		1 sac	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 81
H-043674-162	215	Os humain	100-150	1	2657		7 sacs	humain	sépulture	254-522	Très mauvaise conservation	bac 81

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-163	216	Os humain	200-250	1	1160		6 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 81
H-043674-164	217	Os humain	150-200	1	233		4 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 81
H-043674-165	219	Os humain	200-250	1	4756		9 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 82
H-043674-166	220	Os humain	100-150	1	11		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 82
H-043674-167	222	Os humain	250-300	1	3518		9 sacs	humain	sépulture	237-400	Moyenne conservation	bac 82
H-043674-168	223	Os humain	100-150	1	722		6 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 83
H-043674-169	226	Os humain	100-150	1	1037		5 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 83
H-043674-170	227	Os humain	400-450	1	1750		8 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 83
H-043674-171	228	Os humain	20-50	1	103		4 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 83
H-043674-172	229	Os humain	50-100	1	97		4 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 83
H-043674-173	230	Os humain	200-250	1	3994		9 sacs	humain	sépulture	249-412	Moyenne conservation	bac 84
H-043674-174	231	Os humain	250-300	1	1406		8 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 84
H-043674-175	232	Os humain	150-200	1	1072		9 sacs	humain	sépulture	248-409	Bonne conservation	bac 85
H-043674-176	233	Os humain	50-100	1	2492		5 sacs	humain	sépulture	254-522	Moyenne conservation	bac 85
H-043674-177	234	Os humain	150-200	1	2063		9 sacs	humain	sépulture	248-409	Moyenne conservation	bac 85
H-043674-178	235	Os humain	20-50	1	164		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 85
H-043674-179	236	Os humain	200-250	1	4691		9 sacs	humain	sépulture	381-541	Moyenne conservation	bac 86
H-043674-180	240	Os humain	100-150	1	489		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 86
H-043674-181	242	Os humain	100-150	1	1816		8 sacs	humain	sépulture	250-413	Mauvaise conservation	bac 87
H-043674-182	243	Os humain	150-200	1	4448		9 sacs	humain	sépulture	230-377	Moyenne conservation	bac 87

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
H-043674-183	244	Os humain	200-250	1	2433		9 sacs	humain	sépulture	208-358	Mauvaise conservation	bac 88
H-043674-184	247	Os humain	200-250	1	1260		8 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 88
H-043674-185	248	Os humain	150-200	1	1068		7 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 88
H-043674-186	249	Os humain	250-300	1	3665		9 sacs	humain	sépulture	205-357	Mauvaise conservation	bac 89
H-043674-187	250	Os humain	1	1	4		1 sac	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 89
H-043674-188	251(A+B)	Os humain	150-200	2	817		9 sacs	humain	sépulture	253-417	Mauvaise conservation	bac 89
H-043674-189	252	Os humain	100-150	1	608		7 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 89
H-043674-190	253	Os humain	100-150	1	1853		4 sacs	humain	sépulture		Mauvaise conservation	bac 89
H-043674-191	254	Os humain	50-100	1	383		2 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 90
H-043674-192	255	Os humain	150-200	1	3464		8 sacs	humain	sépulture		Moyenne conservation	bac 90
H-043674-193	256	Os humain	100-150	1	141		3 sacs	humain	sépulture		Très mauvaise conservation	bac 90
H-043674-194	257	Os humain	250-300	1	2980		9 sacs	humain	sépulture	219-373	Moyenne conservation	bac 91
H-043674-195	283	Os humain	10	1	14		1 sac	humain	sépulture		Conservation sans objet	bac 91
H-043674-196	324	Os humain	1	1	97		1 sac	humain	sépulture		Conservation sans objet	bac 91
H-043674-197	364	Os humain	8	1	77		1 sac	humain	sépulture		Conservation sans objet	bac 91
CP-043674-001	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L	Or et matière textile	Fragment de textile - Fils d'or associés à de la matière textile conservée	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-002	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-003	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L Localisation FM : Secteur 4 - zone F	Or et indéterminé	Fragment de textile et indéterminé - Fils d'or et couche rose indéterminée	250-450	Néant	bac 30

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-004	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement L Localisation FM : Secteur 4 - zone F	Or et indéterminé	Couche rose filmeuse Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-005	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L Localisation FM : Secteur 4 - zone G	Or et matière textile	Fibres textiles et fils d'or associés	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-006	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L Localisation FM : Secteur 1	Matière textile	Restes de tissu disloqué	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-007	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement L Localisation FM : Secteur 2	Or et indéterminé	Fils d'or + couche rosâtre	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-008	3	Composite	100<n<200	—	—		Issu prélèvement L	Matière textile indéterminée	Tissu(s) indéterminé(s)	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-009	3	Composite	7	—	—		Issu prélèvement E	Matière textile indéterminée	Tissu 1	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-010	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement E	Matière textile indéterminée	Tissu 2	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-011	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement E	Matière textile indéterminée	Tissu 3	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-012	3	Composite	9	—	—		Issu prélèvement E	Matière textile indéterminée	Tissu(s) indéterminé(s)	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-013	3	Composite	6	—	—		Issu prélèvement E Localisation FM : Secteur 1, zone A, avers	Fibres de type ligneux indéterminées	Indéterminé	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-014	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement E Localisation FM : Secteur 1, zone A	Fibres de type ligneux indéterminées	Fibres couleur rubis (souples)	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-015	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement E Localisation FM : Secteur 1	Fibres végétales indéterminées	Enchevêtrement de tiges végétales + fibres roses	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-016	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement E Localisation FM : Secteur 1	Sédiment	Empreintes de fibres très fines	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-017	3	Composite	100<n<200	—	—		Issu prélèvement A Localisation FM : tamisage du secteur 4	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 28

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-018	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement A Localisation FM : Secteurs 6 et 7, zone B	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-019	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement A Localisation FM : Secteurs 5, zone A	Cheveux ou poils	Cheveux ou poils	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-020	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement J	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-021	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement J Localisation FM : PRLJ- Sachet 1 - Photo : SP3_PRLJ_3	Matière textile indéterminée	Fil teint	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-022	3	Composite	9	—	—		Issu prélèvement J Localisation FM : PRLJ- Sachet 3 - Photo : SP3_PRLJ_4 ; SP3_PRLJ_6 ; SP3_PRLJ_7	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-023	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement J	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-024	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement K Localisation FM : Secteur 7 - Témoin microstratigraphie	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-025	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement K Localisation FM : Secteur 8 - Témoin microstratigraphie	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-026	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement G Localisation FM : Secteur 1	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-027	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement G Localisation FM : Secteur 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-028	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement G Localisation FM : Secteur 3 - Tissu isolé	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-029	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement H Localisation FM : Secteur 1 - Microstratigraphie avec peau	Matière textile indéterminée et peau humaine	Tissu et peau humaine	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-030	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement H Localisation FM : Secteur 1	Matière textile indéterminée (et peau humaine ?)	Tissu (et peau humaine ?)	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-031	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement H Localisation FM : Secteur 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-032	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement H Localisation FM : Secteur 3	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-033	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement H Localisation FM : tissu pourpre + couche noire	Matière textile indéterminée (et pourpre)	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-034	3	Composite	5	—	—		Issu prélèvement "Niveau tête - Fourrure" Localisation FM : Prélèvement R	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-035	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement "Proximité prélèvement A" Localisation FM : Prélèvement T	Fibres végétales indéterminées	Litière	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-036	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Proximité prélèvement A" Localisation FM : Prélèvement T	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-037	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Fourrure à l'Est du crâne, attention" Localisation FM : Prélèvement R	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-038	3	Composite	3	—	—		Issu prélèvement "Poils" Localisation FM : Prélèvement N	Poils	Poils	250-450	Néant	bac 30

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-039	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Poils" Localisation FM : Prélèvement N - Poils au niveau du bassin - Photo : SP3-sn-Poils-2	Poils	Poils	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-040	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement C	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-041	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement C	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-042	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement M Localisation FM : Secteur 1 - Peau	Peau humaine	Peau humaine	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-043	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement M Localisation FM : Secteur 2 - Litière	Fibres végétales indéterminées	Litière	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-044	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Entre les tibias" Localisation FM : Prélèvement S	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-045	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Entre les tibias" Localisation FM : Prélèvement S	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-046	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "Entre les tibias" Localisation FM : Prélèvement S	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-047	3	Composite	100<n<400	—	—		Issu prélèvement "Entre les tibias" Localisation FM : Prélèvement S	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-048	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement I	Matière textile indéterminée (rose) et sédiments	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-049	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement I (2 couches de textile de part et d'autre d'une couche noire)	Matière textile indéterminée (rose)	Fragments de tissu indéterminé	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-050	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement I	Plomb ou argent	Fragment d'un élément métallique indéterminé	250-450	Néant	bac 28

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-051	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 1	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu indéterminé	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-052	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 1	Sédiments et maière organique	Poils	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-053	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur intermédiaire	Matière textile indéterminée (rose), restes de peau	Fragment de tissu indéterminé, peau humaine	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-054	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - Revers	Matière textile indéterminée (rose)	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-055	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - Revers	Matière textile indéterminée ou fibres de type ligneux indéterminées	Fibres très dégradées	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-056	3	Composite	4	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2	Matière textile indéterminée ou fibres de type ligneux indéterminées	Fragments de tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-057	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - Témoin stratigraphique 1	Matières textiles indéterminées Poils	Tissus et poils en position	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-058	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - Témoin stratigraphique 2 - Zone dense en poils	Matière textile indéterminée Poils	Tissu et poils en position	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-059	3	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2	Poils	Poils	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-060	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - sous le prélèvement	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu indéterminé (un même fragment scindé en deux)	250-450	Néant	bac 28

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-061	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2	Matière textile indéterminée (rose), peau et poils	Fragment de tissu indéterminé, peau et poils	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-062	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvement F Localisation FM-RC : Secteur 2 - sous le prélèvement	Matière textile indéterminée (rose)	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-063	3	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 1	Cheveux	Cheveux	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-064	3	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 2	Poils	Poils	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-065	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 2	Matière textile indéterminée et peau humaine	Tissu et peau humaine	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-066	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 2	Peau humaine	Peau humaine	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-067	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 3	Peau humaine et poils	Peau humaine avec poils en place ?	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-068	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 3 - Zone 1	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-069	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 3 - Témoin stratigraphique vers la zone 1	Matière textile indéterminée	Tissu très dégradé, poil	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-070	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 3 - Zone 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-071	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 4 - Zone 1	Matière textile indéterminée	Empreinte de tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-072	3	Composite	3	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 4 - Zone 1	Matière textile indéterminée (rose)	Tissu très dégradé	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-073	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 4 - Zone 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-074	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 4 - Zone 2 (avers et revers)	Matière textile indéterminée (rose)	Tissu très dégradé	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-075	3	Composite	1	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 4 - Zone 2	Poils, peau humaine et os	Peau humaine avec poils en place	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-076	3	Composite	2	—	—		Issu prélèvements B & D Localisation FM-RC : Secteur 5	Matière textile indéterminée	Tissu très dégradé ?	250-450	Néant	bac 28
CP-043674-077	46	Composite	2	—	—		Issu prélèvement sédiment noir avec traces de tissu sous le crâne (base du crâne ?) Localisation FM : Secteur 1	Matière textile indéterminée et sédiments	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-078	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 1	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-079	55	Composite	2	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-080	55	Composite	2	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 3	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-081	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 4	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-082	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 5	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-083	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement Tissu dans sac "thoraci + côtes D + 3 thora. patho + manubrium Localisation FM : Prélèvement 1 - Eléments isolés	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-084	55	Composite	3	—	—		Issu Fil or niveau bras gauche - prélèvement 4 - 18.08.20 Localisation FM-RC : Prélèvement 2	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-085	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 1 - traces rouges/pourpres Localisation FM-RC : Prélèvement 3	Pourpre ?	Traces rouges/pourpres	250-450	Néant	bac 30

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-086	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 2 - traces rouges/pourpres Localisation FM-RC : Prélèvement 4	Pourpre ?	Traces rouges/pourpres	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-087	55	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 3 - traces noires fond sarcophage (F.M.) Localisation FM-RC : Prélèvement 5	Matériau indéterminé	Traces noires	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-088	177	Composite	5	—	—		Issu prélèvement Matière organique	Matériau indéterminé	Indéterminé (traces ténues de tissu)	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-089	162	Composite	1	—	—		Issu prélèvement cheveu Localisation FM : cheveu	Cheveu	Cheveu moderne	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-090	162	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement fémur D + broderie Localisation FM : Prélèvement 2	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-091	162	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement fils or niveau hanche droite Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 1	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-092	162	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement fils or niveau hanche droite Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-093	162	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement fils or niveau hanche droite Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 30
CP-043674-094	162	Composite	1<n<20	—	—		Issu prélèvement fils or niveau hanche droite Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 4	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 30

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-095	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 1	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-096	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 2	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-097	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 3	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-098	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 4	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-099	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 5	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-100	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 6	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-101	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 8	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-102	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 9	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-103	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 10	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-104	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 11	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-105	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 12	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-106	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 13	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-107	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Objet 14	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-108	43	Composite	9	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Sans numéro	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-109	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 0 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 0 - Restes conservés pour d'éventuelles recherches palyno-carpo	Matière indéterminée et sédiments	Indéterminé	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-110	43	Composite	8	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 1 - Fouille en labo	Eléments fibreux	Ossements ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-111	43	Composite	12	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 1 - Fouille en labo	Eléments végétaux ?	Eléments végétaux ?	250-450	Néant	bac 27

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-112	43	Composite	8	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 2 - Fouille en labo	Eléments fibreux	Ossements ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-113	43	Composite	10	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 2 - Fouille en labo	Eléments végétaux ?	Eléments végétaux ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-114	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 4 - Fouille en labo	Eléments végétaux ?	Eléments végétaux ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-115	43	Composite	2	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 4 - Fouille en labo	Sédiments	Empreintes de textiles	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-116	43	Composite	5	—	—		Issu prélèvement 1 "Sous la tête " Localisation FM : Prélèvement 1 - Secteur 5 - Fouille en labo	Eléments végétaux ?	Eléments végétaux ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-117	43	Composite	2	—	—		Issu prélèvement 2 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 2 - Secteur 2 - Fouille en labo	Matière textile indéterminée	Restes textiles	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-118	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 2 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 2 - conservés pour palyno- carpo	Matière indéterminée et sédiments	Indéterminé	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-119	43	Composite	3	—	—		Issu prélèvement 3 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 3 - Secteur 3 - Fouille en labo	Matière textile indéterminée	Tissu	250-450	Néant	bac 27

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-120	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 3 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 3 - Secteur 4 - Fouille en labo	Eléments végétaux ?	Eléments végétaux ?	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-121	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 3 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 3 - Restes conservés pour d'éventuelles recherches palyno-carpo	Matière indéterminée et sédiments	Indéterminé	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-122	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement 4 "Sous la tête" Localisation FM : Prélèvement 4 - Restes conservés pour d'éventuelles recherches palyno-carpo	Matière indéterminée et sédiments	Indéterminé	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-123	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "prélèvement fils d'or au niveau du thorax" Localisation FM : Prélèvement thorax - Secteur 2 - Fouille en labo - Tissu de fils d'or 1	Matière textile indéterminée et or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-124	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "prélèvement fils d'or au niveau du thorax" Localisation FM : Prélèvement thorax - Secteur 2 - Fouille en labo - Tissu de fils d'or 2	Matière textile indéterminée et or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 27

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-125	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "prélèvement fils d'or au niveau du thorax" Localisation RC : Prélèvement thorax - Au sein de la couche violette	Matière minérale indéterminée	Indéterminé	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-126	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement "prélèvement fils d'or au niveau du thorax" Localisation INRAP : Prélèvement thorax - Analyses IRAMAT	Sédiments	Sédiments	250-450	Néant	détruit par analyse
CP-043674-127	43	Composite	n>10	—	—		Issu prélèvement "prélèvement fils d'or au niveau du thorax" Localisation FM : Prélèvement thorax - Secteur 2 - Restes de la motte après fouille en labo	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-128	43	Composite	50<n<80	—	—		Issu prélèvement "Fils d'or au milieu couche violette" Analyses IRAMAT	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-129	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement FM "PRL sn-1 niveau thorax- bassin - Fils d'or pris dans le sédiment pourpre"	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-130	43	Composite	4	—	—		Issu prélèvement FM "PRL sn-1 niveau thorax- bassin - Fils d'or argile pourpre"	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-131	43	Composite	1	—	—		Issu prélèvement FM "PRL sn-2 niveau thorax- bassin - Fils d'or"	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 27
CP-043674-132	43	Composite	10<n<20	—	—		Issu prélèvement FM "PRL sn-3 niveau thorax- bassin - Fils or"	Or	Fils d'or	250-450	Néant	bac 27

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-133	47	Composite	2	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL revers secteur 1"	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-134	47	Composite	10<n<20	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL revers secteur 1"	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-135	47	Composite	2	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL revers secteur 2"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-136	47	Composite	2	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL secteur 3"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-137	47	Composite	10<n<20	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL secteur 3"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-138	47	Composite	8	—	—		Issu prélèvement 1 FM "PRL secteur 3"	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-139	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 1 FM "PRL secteur 5"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-140	47	Composite	4	—	—		prélèvement 1 FM " isolés"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-141	47	Composite	<10	—	—		prélèvement 1 FM " A"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-142	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 1 FM " B"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-143	47	Composite	<10	—	—		prélèvement 1 FM " C"	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-144	47	Composite	2	—	—		prélèvement 1 FM "D"	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-145	47	Composite	1	—	—		prélèvement 2 FM	tapisserie or, dorure à la feuille	Tissu - fils d'or, Cuir?-feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-146	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 2 FM	tapisserie or, dorure à la feuille	Tissu - fils d'or, Cuir?-feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-147	47	Composite	3	—	—		prélèvement 2 FM	Matière textile indéterminée (rose) et sédiments	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-148	47	Composite	2	—	—		prélèvement 2 FM	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-149	47	Composite	1	—	—		prélèvement 3 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 29
CP-043674-150	47	Composite	3	—	—		Issu prélèvement E	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 29
CP-043674-151	47	Composite	6	—	—		prélèvement F	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 29
CP-043674-152	47	Composite	2	—	—		prélèvement 3	Matière textile indéterminée (rose) et sédiments	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 29
CP-043674-153	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 29
CP-043674-154	47	Composite	1	—	—		prélèvement 4 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	ws:
CP-043674-155	47	Composite	3	—	—		prélèvement 4	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	consolidation	bac 31
CP-043674-156	47	Composite	5	—	—		prélèvement 4 secteur 1	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-157	47	Composite	1<n<10	—	—		prélèvement 4	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-158	47	Composite	1	—	—		prélèvement H	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-159	47	Composite	100<n<200	—	—		prélèvement 4 secteur 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-160	47	Composite	10<n<20	—	—		fond du cercueil	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-161	47	Composite	9	—	—		prélèvement 5 C	sédiments matière textile et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31
CP-043674-162	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement 5 D	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 31

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-163	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 34
CP-043674-164	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a "motte" partie 2	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 34
CP-043674-165	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a "motte" partie 3	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 34
CP-043674-166	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a	sédiments, décor de fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	consolidation	bac 34
CP-043674-167	47	Composite	2	—	—		prélèvement 6a avers	restes des couches de sédiments et matériaux indéterminés	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 34
CP-043674-168	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a avers	fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 34
CP-043674-169	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a avers	restes des couches de sédiments et matériaux indéterminés	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 34
CP-043674-170	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a avers	restes des couches de sédiments et matériaux indéterminés	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 34
CP-043674-171	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a revers	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 34

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-172	47	Composite	1	—	—		prélèvement 6a fragment cuvé provenant de l'avvers	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	consolidation	bac 35
CP-043674-173	47	Composite	3<n<10	—	—		prélèvement 6a avers secteur 1	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-174	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 6a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	consolidation	bac 35
CP-043674-175	47	Composite	10<n<21	—	—		prélèvement 6a revers	Sédiments et tissu	Tissu-gaufré	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-176	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 6a secteur 5	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-177	47	Composite	3	—	—		prélèvement 6a avers secteur 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-178	47	Composite	2	—	—		prélèvement 6a fragment désolidarisé du bord Nord de la Motte	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-179	47	Composite	11	—	—		prélèvement 6a avers secteur 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-180	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 6a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-181	47	Composite	300<n<500	—	—		prélèvement 6a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-182	47	Composite	100<n<201	—	142		prélèvement 6a secteur 5	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-183	47	Composite	8	—	—		prélèvement 6b	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-184	47	Composite	30<n<51	—	—		prélèvement 6b	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 35
CP-043674-185	47	Composite	1	—	—		prélèvement 5a "motte" partie 1	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 32
CP-043674-186	47	Composite	1	—	—		prélèvement 5a "motte" partie 2	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 32

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-187	47	Composite	1	—	—		prélèvement 5a avers	Matière textile indéterminée (rose) et sédiments	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-188	47	Composite	7	—	—		prélèvement 5a partie 2 revers	Sédiments et tissu	Tissu-gaufré	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-189	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 5a sous la motte	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-190	47	Composite	10<n<50	—	—		prélèvement 5a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-191	47	Composite	100<n<200	—	—		prélèvement 5a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	non conservé après tamisage
CP-043674-192	47	Composite	2	—	—		prélèvement 5a	organique	cheveux	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-193	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement i	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-194	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement J (sous la pelle de découpe)	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-195	47	Composite	10<n<25	—	—		prélèvement 5a partie supérieure avers partie 1	Partie supérieure matière textile indéterminée (rose) et sédiments	Tissu indéterminé, conservé sur le sédiment	250-450	Néant	bac 33
CP-043674-196	47	Composite	1	—	—		prélèvement 7a "motte" partie 1	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 36
CP-043674-197	47	Composite	1	—	—		prélèvement 7a "motte" partie 2	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 36
CP-043674-198	47	Composite	1	—	—		prélèvement 7a partie 1 revers (attention très petit fragment)	Sédiments et fils d'argent et d'or	Tissu - fils argent et or	250-450	Néant	bac 36

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-199	47	Composite	5	—	—		prélèvement 7a partie 1 revers	Sédiments et tissu	Tissu-gafré	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-200	47	Composite	6	—	—		prélèvement 7a partie 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-201	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 7a partie 1 revers	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-202	47	Composite	10<n<50	—	—		prélèvement 7a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-203	47	Composite	2	—	—		prélèvement 7a partie 1 revers	organique	poils	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-204	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement 7f	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-205	47	Composite	2	—	—		prélèvement 7g	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-206	47	Composite	4	—	—		prélèvement 7b	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-207	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement 7 c	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-208	47	Composite	3<n<10	—	—		prélèvement 7 d	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-209	47	Composite	1	—	—		prélèvement 7 e	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-210	47	Composite	6	—	—		prélèvement k	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 36
CP-043674-211	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8 "motte" partie 1	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 37
CP-043674-212	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8 "motte" partie 2	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 37
CP-043674-213	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8 secteur 1, fragment de tissu or désolidaisé au moment de la fouille	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-214	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8 secteur 1-2, fragment de tissu proche de la couche textile avec or	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-215	47	Composite	2	—	—		prélèvement 8 secteur 2	fragments textiles au contact de la couche de textile avec or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-216	47	Composite	2	—	—		prélèvement 8 secteur 1-2,	organique	poils	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-217	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8 secteur 2	matière textile fragment avec superposition: couche or, textile blanc, textile rose	Fragment de textile et indéterminé - Fils d'or et couche rose indéterminée	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-218	47	Composite	2	—	—		prélèvement 8a	tapisserie or avec fils de chaîne préservés	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-219	47	Composite	1	—	—		prélèvement 8a	tapisserie or motif	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-220	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 8a	Sédiments et (tissu fond de cuve)	Tissu-'gaufre'	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-221	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement 8a	Sédiments et tissu	Tissu-'gaufre'	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-222	47	Composite	10<n<50	—	—		prélèvement 8a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-223	47	Composite	2	—	—		prélèvement 8b	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-224	47	Composite	5	—	—		prélèvement 8 c	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-225	47	Composite	10<n<20	—	—		prélèvement g (8, sur la pelle)	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-226	47	Composite	1	—	—		prélèvement 9 "motte" partie 1	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 38

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-227	47	Composite	1	—	—		prélèvement 9 "motte" partie 2	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 38
CP-043674-228	47	Composite	10<n<15	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 1	Sédiments et matière textile	Tissu-'gaufré' et autre textile?	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-229	47	Composite	1<n<10	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 1	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-230	47	Composite	1<n<15	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 1	Sédiments et matière textile	Tissu-'gaufré' et autre textile?	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-231	47	Composite	2	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 2 (bord du prélèvement 11)	Sédiments et matière textile	Tissu	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-232	47	Composite	1<n<10	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-233	47	Composite	5	—	—		prélèvement 9 , revers, partie1 secteur 2	Matière textile indéterminée (rose)	Fragments de tissu indéterminé	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-234	47	Composite	1	—	—		prélèvement 9 , avers, partie1 secteur 2	échantillon sédiment jaune		250-450	Néant	bac 38
CP-043674-235	47	Composite	1	—	—		prélèvement 9 ,revers, partie1 secteur 1	Fibres végétales indéterminées	Enchevêtrement de tiges végétales	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-236	47	Composite	6	—	—		prélèvement 9 ,avers? Bord sud	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-237	47	Composite	5	—	—		prélèvement 9	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-238	47	Composite	11	—	—		prélèvement 9, revers	Sédiments et tissu	Tissu-gaufré	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-239	47	Composite	3	—	—		prélèvement 9, partie 1	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-240	47	Composite	1	—	—		prélèvement 9, partie 1, avers	Matière textile indéterminée	Fragments de tissu indéterminé	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-241	47	Composite	2	—	—		prélèvement 9, partie 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-242	47	Composite	3	—	—		prélèvement 11, secteur 1	Sédiments, matière organique, matière textile	fragments avec tissu(s) rose pâle et poils (cheveux?) isolés	250-450	Néant	bac 38

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-243	47	Composite	1	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Sédiments et tissu	Tissu-gafré	250-450	consolidation (primal E 330)	bac 38
CP-043674-244	47	Composite	1	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-245	47	Composite	3	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Sédiments et tissu	Tissu-gafré	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-246	47	Composite	2	—	—		prélèvement 11, secteur 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or encore organisés	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-247	47	Composite	1	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose pâle	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-248	47	Composite	4	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Sédiments et tissu	Tissu-gafré	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-249	47	Composite	1	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-250	47	Composite	2	—	—		prélèvement 11, secteur 2	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose pâle	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-251	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement 11, secteur 3	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-252	47	Composite	6	—	—		prélèvement 11, secteur 3	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose pâle	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-253	47	Composite	1	—	—		prélèvement 11, secteur 5	Matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose pâle	250-450	Néant	bac 38
CP-043674-254	47	Composite	1	—	—		prélèvement 12 secteur 3, avers "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 40
CP-043674-255	47	Composite	5<n<20	—	—		prélèvement 12 secteur 3	Matière textile indéterminée	Tissu damassé	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-256	47	Composite	4	—	—		prélèvement 12 secteur 3, avers	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	Néant	bac 40

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-257	47	Composite	9	—	—		prélèvement 12 secteur 2	Sédiments et feuille d'or	cuir? - feuille d'or	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-258	47	Composite	5<n<10	—	—		prélèvement 12 secteur 1	Matière textile indéterminée (noire)	Fragment de tissu noir	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-259	47	Composite	1	—	—		prélèvement 12 secteur 1	Sédiments, matière organique, matière textile	fragments avec tissu(s) et poils (cheveux?) isolés	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-260	47	Composite	1	—	—		prélèvement 12 secteur 2	Sédiments, matière organique, matière textile	fragments avec tissu(s) et peau	250-450	Néant	bac 40
CP-043674-261	47	Composite	2	—	—		prélèvement 11 secteur 2	Sédiments, matière organique	graine?	250-450	Néant	bac- 38
CP-043674-262	47	Composite	1<n<20	—	—		prélèvement 8a	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 37
CP-043674-263	47	Composite	1	—	—		prélèvement 10 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 39
CP-043674-264	47	Composite	1	—	—		prélèvement 10	sédiments et matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose	250-450	Néant	bac 39
CP-043674-265	47	Composite	1<n<20	—	—		prélèvement 10	Sédiments et tissu	Tissu-gaufré	250-450	Néant	bac 39
CP-043674-266	47	Composite	6	—	—		prélèvement 10	sédiments et matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose foncé	250-450	Néant	bac 39
CP-043674-267	47	Composite	1<n<15	—	—		prélèvement 10	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 39
CP-043674-268	47	Composite	2	—	—		prélèvement 10	sédiments et matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose clair	250-450	Néant	bac 39

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-269	47	Composite	1	—	—		prélèvement 10	sédiments et matière textile indéterminée (rose)	Fragment de tissu rose foncé	250-450	Néant	bac 39
CP-043674-270	47	Composite	2	—	—		prélèvement 13 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 41
CP-043674-271	47	Composite	3	—	—		prélèvement 13	Sédiments et fils d'or	Tissu - fils d'or	250-450	Néant	bac 41
CP-043674-272	47	Composite	2	—	—		prélèvement 14 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 42
CP-043674-273	47	Composite	1	—	—		prélèvement 14	matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	fragments d'os et indéterminés	250-450	Néant	bac 42
CP-043674-274	47	Composite	1	—	—		prélèvement 15 "motte"	Or, matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	textiles dorés, autres textiles, restes humains	250-450	consolidation, remontage, doublage latéral	bac 41
CP-043674-275	47	Composite	2	—	—		prélèvement 15	matière textile, os autres matières indéterminées et sédiments	fragments d'os? et indéterminés	250-450	Néant	bac 41
CP-043674-276	47	Composite	1	—	—		prélèvement 16	sédiments et matière textile indéterminée (noire)	Fragment de tissu noir	250-450	Néant	bac 42

N° d'inventaire	US	Catégorie	nbr pièce/frag	NMI	poids (g.)	dimensions en cm (L x l x h)	observation	matériau	indentification	chronologie	conservation	n° contenant
CP-043674-277	47	Composite	3	—	—		prélèvement 16	sédiments et autres matières indéterminées	fragments de couches de sédiments	250-450	Néant	bac 42
CP-043674-278	47	Composite	7	—	—		prélèvement 16	sédiments et verre ou micas	fragments feuillets de verre ou micas	250-450	Néant	bac 42



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 6

**AFFAIRES SPORTIVES - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE À LA SECTION SPORTIVE ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE AVEC LE LYCÉE
BONAPARTE**

0710001R
ACADEMIE DE DIJON
LYCEE POLYVALENT BONAPARTE
PLACE DU CHAMP DE MARS
71400 AUTUN
Tel : 0385865245

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2-1

Annule et remplace l'acte n° 2 - 2025-2026

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2025

Réuni le : 25/09/2025

Sous la présidence de : Sophie-Helene Mugniery

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration du Lycée BONAPARTE approuve la convention partenariale (année scolaire 2025-2026) pour le fonctionnement d'une section sportive entre le Lycée BONAPARTE représentée par sa Cheffe d'Etablissement Mme Sophie MUGNIERY, et la Mairie d'Autun représentée par son Maire M. CHAUVET Vincent dont l'objet est le partenariat entre le Lycée BONAPARTE, et la mairie d'Autun dans le cadre de la mise en œuvre de la section sportive VTT selon les termes de la convention jointe en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mugniery

Prénom : Sophie-Helene

Signé le : 07/10/2025 11:05:00

BIEN_20252026_2-1_0710001R_251007174850

0210066H

ACADEMIE DE DIJON

RECTORAT ACADEMIE DE DIJON

2 RUE DU GENERAL DELABORDE

21019 DIJON CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Le conseil d'adminis

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT BONAPARTE-0710001R

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 2-1

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification : le modèle de convention actualisé a été utilisé.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Koos

Prénom : Catherine

Signé le : 07/10/2025 17:48:50

MODELE DE CONVENTION PARTENARIALE pour le fonctionnement d'une section sportive

Vu le code de l'éducation ;

Vu la circulaire du 15 décembre 2023, MENJ – MSJOP – Dgesco C-DS;

Vu l'article D231-1-5 du code du sport ;

Vu l'avis du conseil d'administration du lycée (collège) sur le projet d'ouverture
d'une section sportive scolaire du 20/10/2022

Vu la délibération du conseil d'administration du lycée en date du 25/09/2025
autorisant le proviseur à signer la convention ;

Entre

Madame MUGNIERY Sophie , cheffe d'établissement représentant le lycée BONAPARTE AUTUN

et

Monsieur CHAUVET Maire de la ville d'AUTUN

Il a été convenu ce qui suit

Cette convention précise les modalités de partenariat entre le lycée, BONAPARTE à AUTUN et la Mairie d'AUTUN dans le cadre de la mise en œuvre de la section sportive VTT du lycée BONAPARTE Elle s'inscrit dans le prolongement du cahier des charges des sections sportives et du règlement intérieur de l'établissement qui définit les droits et devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire.

Article 1er :

Les élèves inscrits en section sportive ont pour objectif premier de réussir leur scolarité dans le cadre d'un enseignement organisé et défini par un projet spécifique intégré au projet d'établissement.

Article 2 :

Les cours d'éducation physique sont intégralement suivis. Les élèves inscrits en section sportive sont incités à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux compétitions organisées par l'union nationale du sport scolaire.

Article 3 :

La durée de pratique sportive sur le temps scolaire (hors AS) est de *3 heures par semaine*

Article 4 :

Les élèves, aptes a priori à la pratique physique et sportive dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'EPS, n'ont pas à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour

la prise d'une licence auprès d'une fédération sportive scolaire, sauf pour la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières (article D231-1-5 du code du sport). Ces mêmes dispositions s'appliquent aux élèves inscrits dans une SSS.

Article 5 :

Tout élève peut candidater pour intégrer une SSS.

- Dans le cas où l'établissement concerné relève du secteur de l'élève, le chef d'établissement procède à l'inscription de ce dernier.
- Si l'établissement dans lequel est implantée la SSS ne relève pas du secteur de l'élève, ses représentants légaux peuvent formuler une demande de dérogation à la carte scolaire auprès du de l'IA-DASEN, dans le respect du calendrier des opérations d'affectation.

Article 6 :

Les installations sportives de la ville d'Autun sont mises à disposition des élèves de la section dans les conditions suivantes :

- Station de lavage : forfait de 100 €/année scolaire
- Navette VTT : forfait de 600 €/année scolaire
- Paddle ou KAYAK : forfait de 230 €/année scolaire
- Mise à disposition d'un VTTAE : demi-journée à 31 € X 36 semaines = 1116 €/année scolaire
- Soit un montant total de 2046 € facturé à la fin de l'année scolaire 2025 2026 en plus des heures d'intervention de l'ETAPS de la Ville d'Autun
- La non utilisation des installations sportives décrites ci-dessus ne sera pas facturée (application de la facturation au réel).

- Dans le cadre de la section sportive, la VILLE verse une subvention annuelle au LYCEE pour la prise en charge des frais d'interventions de l'ETAPS :
- 3 heures/semaine sur 36 semaines x 30 € = 3240 €.
- La subvention, versée sur le compte du LYCEE, est fléchée. Les sommes susmentionnées sont susceptibles d'être modifiées, en raison de l'évolution des tarifs de la VILLE, votés annuellement en conseil municipal. Ainsi, elle sera exclusivement utilisée au paiement des frais d'interventions de l'ETAPS de la VILLE, selon le décompte prévu ci-dessus.
- En cas d'utilisation partielle de la subvention, le LYCEE s'engage à reverser le reliquat à la VILLE sur émission d'un titre de reversement.
- Au-delà des 3 heures/semaine, la VILLE facturera au LYCEE les interventions exceptionnelles de l'ETAPS, sans que la subvention couvre les frais, notamment lors de sa participation à des sorties scolaires, organisées dans le cadre de la section.
- Le LYCEE s'engage à réaliser un bilan annuel de l'utilisation de la subvention, accompagné des factures d'interventions de l'ETAPS.
-
-

Article 7 :

Les enseignements de la section sportive scolaire sont intégrés à l'emploi du temps des élèves : à ce titre les élèves, les intervenants (enseignants, entraîneurs) agissent sous la responsabilité du chef de l'établissement public, privé local d'enseignement signataire, y compris sur les temps de déplacement. Le coordonnateur de la section¹ M. BOUKANTAR Hamid aura la charge de veiller à l'élaboration du projet pédagogique, à la bonne organisation de la section sportive, au suivi de la scolarité des élèves engagés dans ce dispositif.

Article 8 :

L'encadrement sportif des élèves est assuré par :

☒ . BOUKANTAR Hamid

¹ Cf article 1.2.6 de la circulaire du 15 décembre 2023 : « Sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement, la coordination de la SSS est confiée à un professeur d'EPS volontaire. Ce coordonnateur est responsable du projet pédagogique de la section et de son fonctionnement. En cohérence avec le projet d'établissement, il dresse et présente un bilan de la section chaque année, qu'il présente au conseil pédagogique et au conseil d'administration ».

Professeur de² EPS.

Le cas échéant, ☐ Mme, ☒ M MARTINET Raphael titulaire d'un diplôme ou brevet d'état de cyclisme
() et d'une carte professionnelle en cours de validité.

La prise en charge financière de l'intervenant est assurée par Le Lycée BONAPARTE conformément à l'article n°6 de la présente convention.
(Si plusieurs intervenants sont prévus, veuillez l'indiquer).

Le chef d'établissement choisit l'intervenant sur proposition de l'enseignant responsable de la section sportive ou après avoir recueilli son avis. Il vérifie la validité de sa carte professionnelle.

Article 9 :

Le chef d'établissement peut suspendre l'activité de l'intervenant au sein de la section sportive si celle-ci porte préjudice à la bonne marche de la scolarité des élèves, génère un trouble à l'ordre public ou est susceptible de porter atteinte à l'image de l'établissement.

Article 10 :

Les élèves de la section sportive sont soumis au régime disciplinaire de l'établissement scolaire, sans préjudice des procédures propres aux fédérations ou structures dans lesquelles l'élève pourrait être inscrit. Les enseignements de la section sportive sont intégrés à l'EDT des élèves. A ce titre, la réglementation applicable est identique à celle exigée dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'EPS.

Article 11 :

La présente convention est établie une année scolaire et renouvelable chaque année scolaire. Elle prend effet à compter du 01/09/2025

Un exemplaire de la convention est remis à chaque signataire, un autre adressé au recteur.

Article 12 :

Les sections sportives sont soumises annuellement à une évaluation interne et externe de façon triennale (pour les lycées) ou quadriennale (pour les collèges).

Fait à AUTUN, le 10/10/2025



Mme MUGNIERY Sophie Cheffe d'Etablissement

Pour la Mairie

M. CHAUVET Vincent – Maire d'Autun

² Cf article 1.2.7 de la circulaire du 15 décembre 2023 :: « L'encadrement est effectué aussi souvent que possible par les professeurs d'EPS de l'établissement ou, à défaut, sous la responsabilité d'un professeur d'EPS, par des éducateurs sportifs proposés par un club affilié à une fédération nationale et agréée par l'éducation nationale. L'intervention de ces cadres sportifs qualifiés, titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'État dans la spécialité et d'une carte professionnelle, est précisée dans une convention, qui les mentionne nommément et qui fixe le cadre de leur intervention, toujours sous la responsabilité du coordonnateur. Ils doivent respecter les objectifs du projet de la SSS et, plus largement, ceux de l'établissement scolaire. Ils peuvent participer aux temps de concertation et aux conseils de classe. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 7

**AFFAIRES SPORTIVES - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE À LA SECTION SPORTIVE ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE (VTT) AVEC LE
COLLÈGE DU VALLON**

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA SECTION SPORTIVE ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Entre :

Le Collège de Le VALLON – 3 rue de l'Acaron – 71400 AUTUN
Représenté par Madame PARMENTIER Sabine, Principale,
En application de l'acte ----- voté lors du conseil d'administration du 05/11/2024.

Et

La Ville d'AUTUN, représentée par son Maire, Monsieur CHAUVET Vincent,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de la section sportive, la Mairie verse une subvention annuelle au collège Le Vallon pour la prise en charge des frais d'interventions d'un agent ETAPS, de la mise à disposition payante du matériel appartenant à la Mairie, de la mise à disposition du matériel propriété du collège et de la promotion du partenariat Mairie/établissement Le Vallon.

Les modalités définies sont les suivantes :

Année 2025 :

1 : Subvention

Les séances d'encadrement du mardi et jeudi, soit 6480 € (6 heures par semaine sur 36 semaines à 30€/heure), sont facturées à la fin de la convention, en fonction du planning réel d'intervention de Raphaël Martinet.

La ville d'Autun prévoit le versement d'une subvention de 6480 € pour la couverture des frais d'interventions. Le montant pourra être abaissé si ce volume d'heures de l'année est inférieur au prévisionnel.

2 : Autres mise à disposition de matériel, personnel et image de la ville :

- Station de lavage : forfait 100€ pour 100 jetons, facturés annuellement au collège Le Vallon.
- Présence d'un ETAPS pour une sortie sur 1 journée (7 heures x 30 €), pour un montant total de : 210 € facturé annuellement au collège Le Vallon.
- Présence d'un ETAPS pour un séjour scolaire (7 jours à 7 heures par jour à 30€ du 30/06 au 03/07 inclus) soit 1470 €.
- 1 stage de préparation en Allemagne de 3 jours soit : 630 € (3 x 7heures x 30 €).
- Mise à disposition gracieuse du parcours VTT, appartenant au collège, les mercredis, hors temps scolaire, au bénéfice de l'école de VTT de la ville d'Autun.
- Inscription sur les maillots officiels de la section du logo de la ville d'Autun, en tant que partenaire privilégié (après validation des visuels par le service communication).

- Les activités des régies ESN et Golf municipal peuvent être proposées en fin d'année scolaire aux élèves de la section sportive VTT. Elles seront facturées suivant les tarifs en vigueur au moment de l'activité.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prend effet le 01/01/2026 pour se terminer au 31/12/2026. Un bilan sera effectué en octobre 2026 afin de d'anticiper la facturation et prévoir les ajustements nécessaires en cas de reconduction l'année suivante.

Article 3 : Responsabilité

La responsabilité de l'établissement est engagée quant à la surveillance et au suivi des élèves au sein du dispositif de la section.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les intervenants sont placés sous l'autorité du Chef d'Etablissement et devront respecter le Règlement Intérieur de l'Etablissement.

Le collège s'engage à suivre précisément le décompte des interventions de l'ETAPS.

Article 4 : Conditions financières

La subvention versée annuellement sur le compte du Collège Le Vallon est fléchée.

Les sommes susmentionnées sont susceptibles d'être modifiées, en raison de l'évolution des tarifs de la Mairie, votés annuellement en Conseil Municipal.

Ainsi elle sera exclusivement utilisée au paiement des frais d'interventions, selon le décompte initial prévu ci-dessus.

Le collège s'engage à réaliser chaque année un bilan d'utilisation de la subvention, accompagné de la transmission des factures établies par l'intervenant.

En cas d'utilisation partielle de la subvention, le collège s'engage à reverser le reliquat à la mairie sur émission de titre de reversement.

Au-delà des 6 heures/semaine, la Mairie facturera au collège les interventions exceptionnelles, sans que la subvention couvre ces frais, notamment lors de soutien à manifestations organisées dans le cadre de la section sportive. Cette disposition est également valable pour la mise à disposition de matériels supplémentaires (remorques par exemple).

Concernant les mises à disposition de matériels appartenant soit à la Mairie soit au collège, l'emprunteur s'engage :

- A assurer le nettoyage du matériel utilisé et des voies d'accès ;
- A réparer et indemniser le propriétaire pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées eu égard à l'inventaire du matériel prêté.

Article 5 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Autun, le

La Principale,

Le Maire,

Sabine PARMENTIER

Vincent CHAUVET



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 8

**AFFAIRES FINANCIÈRES - RAPPORT SUR L'UTILISATION D'UNE SUBVENTION PERÇUE
PAR UNE ORGANISATION SYNDICALE - UNION LOCALE FORCE OUVRIÈRE**



Autun le 21 octobre 2025

**Union locale
Force Ouvrière d'Autun**

Michel VAILLOT
Secrétaire Général
06 79 05 73 60
micvaillot@free.fr

Monsieur le maire, Vincent Chauvet
Mesdames et messieurs les adjoints(es)
Mesdames et messieurs les conseillers
Hôtel de ville 71400 Autun

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je tiens à vous remercier pour l'attribution de la subvention de fonctionnement pour l'Union Locale **FO**

❖ **Rapport d'activité**

- **58 dossiers ont été traités ou sont en cours de traitement :**
 - **27 dossiers avec suivi :** (*signature de protocole de licenciement, de rupt conv, ou transactionnelle...*)
 - 15 procédures de *rupture conventionnelle*
 - 1 procédure de *licenciement économique*
 - 2 procédures de *licenciement pour absence prolongée*
 - 4 procédures de *licenciement disciplinaire*
 - 1 procédure de *licenciement pour inaptitude*.
 - 4 procédures de *rupture transactionnelle*
 - **31 Dossiers sans suivi** (*dossiers de conflits qui se gèrent par la médiation soit en visio par téléphonie et quelques fois en présentiel*). Ces dossiers concernent surtout des litiges sur des heures supplémentaires non payées, horaires de travail, conditions de travail, acquisition de congés payés en maladie, etc...
 - **Répartition des litiges :** 22 à Autun, 9 à Le Creusot, 5 à Montceau les mines, 1 à Laizy, 3 à Montchanin, 2 à Epinac, 2 à Saulieu, 1 à Lyon, 3 à Gueugnon 3 à Chalon sur Saône, 1 à St Eugène, 1 à ST Forgeot, 4 à Etang sur Arroux, 1 à St Léger du Bois,
- **Professions principalement concernées :**
 - Logistique, éphad, résidence séniors, association, industrie, commerce de l'habillement, commerce alimentaire, BTP, métallurgie, agricole, dentisterie, boucherie, ...
- **Salariés(es)concernés(es)**
 - cadres dirigeants, ingénieurs, ouvriers(ères), employés(es),
 - **1 seul recours au tribunal des prud'hommes**

Au niveau de l'**AFOC** ce sont 9 dossiers de litiges entre consommateurs et commerçants qui ont été traités, conjointement avec l'**AFOC** de Chalon sur Saône, surtout au niveau de la téléphonie.

- ❖ L'**UL Force Ouvrière**, via le **CFMS** (centre de formation des militants syndicalistes), a contribué à la formation au droit social et juridique des adhérents **FO**, qu'ils soient élus ou non. Ce sont 16 salariés(es), cadre, employé(es), ouvrier(es) qui en ont bénéficié, soit un total de 1008 heures (144 jours). Certaines de ces formations ont été dispensées dans nos locaux.
- ❖ L'**UL Force Ouvrière**, tient toujours ses permanences tous les mardis de 13h à 20h30. Les entretiens sur rendez-vous sont, bien évidemment, maintenus pour les autres jours de la semaine suivant les urgences du dossier à traiter.
- ❖ L'**UL Force Ouvrière** est présente dans les instances suivantes :
 - Commission Exécutive de l'Union Départemental **FO 71**
 - Conseil d'Administration et à la Commission de Contrôle de la Médecine du Travail 71,
 - CA de la CPAM
 - Cilef
 - CA de AMDF
 - Conseiller du salarié (*nomination par arrêté préfectoral*)

L'ensemble des prestations représente environ 1500 heures. (Traitements des dossiers, déplacements dans les entreprises, temps passé au téléphone etc...)

(Chaque dossier avec suivi génère au minima 5 appels téléphonique, 4 rendez-vous avec le salarié et au minimum 2 avec l'employeur.)

- ❖ **Frais financier :**
 - Location du local syndical : **150 €**.
 - Assurance du local : **130 €**
 - Achat de toner, cartouches imprimante, ramettes papier, fournitures administrative : **220 €**,
 - Frais de fonctionnement environ **650€** (déplacements, restauration lors des formations etc..., dont une partie peut être pris en charge par l'Union Départementale 71)
- ❖ **Prévision :** Achat d'une enseigne syndicale, **550 €**, toujours d'actualité pour l'année en cours

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de ma considération distinguée.

Michel Vaillot
Secrétaire général **FO** Autun



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 9

**AFFAIRES FINANCIÈRES - RAPPORT SUR L'UTILISATION D'UNE SUBVENTION PERÇUE
PAR UNE ORGANISATION SYNDICALE - UNION DÉPARTEMENTALE CFDT.**

Rapport d'activité

I – Quelques Chiffres

En 2024 Accueil physique ou téléphonique : 25 personnes.

11 Dossiers suivis et orientations vers un autre syndicat ou une section

Dont 5 femmes et 6 hommes. 5 étaient fonctionnaires et 6 du secteur privé.

Intitulé réunions	Dates	Nbre
Outils interprofessionnels et pratiques syndicales 1j	27/06/2024	9
CSE fonction publique tronc commun 2j	27 et 28 /03/2024	10
	03 et 4 /04/2024	11
Bienvenue à la CFDT 1j	10/09/2024	13
	11/09/2024	10
Nombre de journée stagiaires		58

UTL CFDT Chalon sur Saône
Maison des Syndicats
2 rue du Parc
71100 CHALON SUR SAÔNE
Tél. 03 85 94 12 80
Mail : utlcfdt@cfdt.fr

II - Explications :

Les locaux sont occupés régulièrement par le syndicat Interco71 et quelques jours par an par l'UTR. L'accueil sur cette Antenne est bien identifié. Lorsqu'il y a des demandes Interpro, nous sommes trois à pouvoir répondre aux sollicitations.

Jeudi 27 juin 2024 : journée d'échange sous la forme d'une journée de formation sur les pratiques syndicales et outils confédéraux. Cette journée est impulsée par l'Union régionale Interprofessionnelle CFDT.

Le syndicat INTERCO71 a organisé des formations à l'antenne pour ses équipes et l'UTI de chalon une journée pour l'Interpro

Bilan financier 2024

Compte de résultat 2024		
Libellés	Produits	Charges
Subvention ville d'Autun	450,00	
Fonds syndicaux	1271,00	
Loyer et charges des locaux		160,00
Assurance des locaux		81,00
Convivialité repas		530,00
Téléphonie Internet		480,00
Fournitures de bureau et informatique		150,00
Frais de déplacement		270,00
Produits d'entretien		50,00
Totaux	1721,00	1721,00

Fait à Chalon le 24/07/2025

U.T.I. CFDT Chalon sur Saône
Maison des Syndicats
2 rue du Parc
71100 CHALON SUR SAÔNE
Tél. 03 85 94 12 80
Mail : utichalon@bfc.cfdt.fr

Fabienne Corneil
chargée de Mission ORI BFC
en charge des Antennes Régionales





CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 13

**AFFAIRES FINANCIÈRES - APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2025
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'AUTUN**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: Ville d'AUTUN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL VILLE d'AUTUN (2)

Numéro SIRET : 21710014800394

POSTE COMPTABLE : SGC AUTUNOIS

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : SERVICE ARCHEOLOGIE (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	102
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	103
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	107
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	108

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	109
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	111
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	112
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	113
B3.1 - Etat des provisions constituées	115
B3.2 - Etalement des provisions	117
B4 - Etat des charges transférées	118
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	119
B6 - Prêts	120
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	121
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	122
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	123
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	125
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	126
B11.2 - Liste des établissements publics créés	127
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	128
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	129
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	130
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	131
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	133
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	134
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	135
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	136

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	272 573,36	118 994,35	180 036,15	A1 26 457,14
Investissement	2 942,34	1 251,64	(3) -1 251,64	A2 -2 942,34
Fonctionnement	269 631,02	117 742,71	(4) 181 287,79	A3 29 399,48

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	26 457,14
Investissement	A2 + B2	-2 942,34
Fonctionnement	A3 + B3	29 399,48

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	15 000,00	15 000,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		15 000,00	15 000,00

TOTAL DU BUDGET (5)		15 000,00	15 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	11 770,00	0,00	0,00	0,00	11 770,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 770,00	0,00	0,00	0,00	11 770,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 770,00	0,00	0,00	0,00	11 770,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	11 770,00	0,00	0,00	0,00	11 770,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 942,34

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 712,34

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 942,34	0,00	0,00	0,00	2 942,34
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 942,34	0,00	0,00	0,00	2 942,34
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 942,34	0,00	0,00	0,00	2 942,34

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	10 620,00		0,00	0,00	10 620,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 150,00		0,00	0,00	1 150,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 770,00		0,00	0,00	11 770,00

TOTAL	14 712,34	0,00	0,00	0,00	14 712,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 712,34

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

11 770,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	93 400,00	0,00	0,00	0,00	93 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	200 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	215 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		293 410,00	0,00	15 000,00	15 000,00	308 410,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		293 410,00	0,00	15 000,00	15 000,00	308 410,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	10 620,00		0,00	0,00	10 620,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 150,00		0,00	0,00	1 150,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 770,00		0,00	0,00	11 770,00

TOTAL	305 180,00	0,00	15 000,00	15 000,00	320 180,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	320 180,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 857,00	0,00	0,00	0,00	1 857,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	278 865,86	0,00	15 000,00	15 000,00	291 865,86
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		278 722,86	0,00	15 000,00	15 000,00	293 722,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		278 722,86	0,00	15 000,00	15 000,00	293 722,86

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	278 722,86	0,00	15 000,00	15 000,00	293 722,86

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	26 457,14

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	320 180,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	11 770,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	15 000,00		15 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	15 000,00	0,00	15 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	15 000,00		15 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	15 000,00	0,00	15 000,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			15 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 620,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 150,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		11 770,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00

Affectation au compte 1068 (9)	0,00

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 770,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		11 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 620,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 150,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 150,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		11 770,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		305 180,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
011	Charges à caractère général (4)	93 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	200 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		293 410,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		293 410,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	10 620,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 150,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		11 770,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								15 000,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		278 722,86	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	276 865,86	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		278 722,86	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		278 722,86	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	15 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		305 180,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
011	Charges à caractère général (5)	93 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	9 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	8 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	11 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	200 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	85 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	18 150,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	27 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
64138	Primes et autres indemnités	4 800,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 000,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	31 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6488	Autres	5 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		293 410,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		293 410,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	10 620,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 150,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 150,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		11 770,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		278 722,86	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70684	Redevances d'archéologie préventive	1 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	276 865,86	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74718	Autres participations Etat	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	268 365,86	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		278 722,86	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		278 722,86	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 770,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 770,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 942,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 942,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		11 770,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		11 770,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		2 942,34
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 942,34
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		2 942,34
106	Réserves	2 942,34

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 770,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 770,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 770,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 770,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)							
Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 410,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 400,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 722,86	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 857,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 865,86	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		308 410,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		93 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		215 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		293 722,86
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 857,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		291 865,86
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 410,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 150,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 550,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 950,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 722,86
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 857,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 865,86

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327		
Soutien aux sportifs										
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 410,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 150,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 550,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 950,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 722,86
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 857,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 865,86

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)							
Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		10/02/2025
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bien de faible valeur seuil d'amortissement 500€	1	10/02/2025
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	10/02/2025
L	Frais d'études si non suivis de travaux	5	10/02/2025
L	Frais de recherche et de développement	5	10/02/2025
L	Frais d'insertion si non suivis de travaux	5	10/02/2025
L	Subventions d'équipement versées pour biens mobiliers, matériel et études	5	10/02/2025
L	Subventions d'équipement versées pour Bâtiments et installations	30	10/02/2025
L	Subventions d'équipement versées pour les projets d'infrastructures d'intérêt national	40	10/02/2025
L	Concessions et droits similaires	3	10/02/2025
L	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations incorporelles	5	10/02/2025
L	Terrains de gisement	30	10/02/2025
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	10/02/2025
L	Immeubles de rapport - Gros œuvre	50	10/02/2025
L	Immeubles de rapport - VRD	20	10/02/2025
L	Immeubles de rapport - Aménagement et agencement de terrain	30	10/02/2025
L	Autres bâtiments privés - Gros œuvre	50	10/02/2025
L	Autres bâtiments privés - VRD	20	10/02/2025
L	Autres bâtiments privés - Aménagement et agencement de terrain	30	10/02/2025
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	20	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	50	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport - Gros œuvre	50	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport - VRD	20	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport - Aménagement et agencement de terrain	30	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, aménagement et agencement	20	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	30	10/02/2025
L	Installations de voirie	30	10/02/2025
L	Réseaux divers - Réseaux cablés - Infrastructures de cablage - Bâtiments et réseaux communaux	15	10/02/2025
L	Réseaux divers - Réseaux cablés - Autres	5	10/02/2025
L	Réseaux divers - Réseaux d'électrification	50	10/02/2025
L	Réseaux divers -Autres réseaux - Génie civil - Adduction d'eaux et assainissement	50	10/02/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel roulant d'incendie et de défense civile - petits véhicules et utilitaires	10	10/02/2025
L	Matériel roulant d'incendie et de défense civile - Véhicules lourds	8	10/02/2025
L	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Motorisé	10	10/02/2025
L	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Non motorisé	15	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique - Matériel technique scolaire	15	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique de voirie - Matériel roulant petits véhicules et utilitaires	10	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique de voirie - Matériel roulant véhicules lourds	8	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique de voirie - Autres matériel et outillage de voirie	30	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires - Motorisé/électronique	10	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires - Non motorisé/Non électronique	15	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des colonies de vacances - motorisé/ électronique	10	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des colonies de vacances - Non motorisé/ Non électronique	15	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique - Autre matériel technique	10	10/02/2025
L	Autres installations, matériel et outillage techniques - Non motorisés / non électroniques	15	10/02/2025
L	Autres installations, matériel et outillage techniques - motorisés / électroniques	10	10/02/2025
L	Biens historiques et culturels - Dépenses ultérieures immobilisées - Biens immobiliers	80	10/02/2025
L	Biens historiques et culturels - Dépenses ultérieures immobilisées - Biens mobiliers	50	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et aménagements divers	20	10/02/2025
L	Autres imm. corporelles - Mat. de transport véhicules légers autres que voirie et propreté	5	10/02/2025
L	Autres imm. corporelles - Mat. de transport camions, tracteurs, véhicules industriels, engins divers	8	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel informatique scolaire	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel informatique autres	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et mobilier scolaires	20	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et mobilier autres	20	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel de téléphonie	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Cheptel	8	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles	10	10/02/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 942,34	0,00	0,00	-2 942,34
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 942,34	0,00	0,00	-2 942,34

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	2 942,34	0,00	0,00	2 942,34
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 942,34	0,00	0,00	-2 942,34
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	11 770,00	0,00	0,00	11 770,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	11 770,00	0,00	0,00	11 770,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 11 770,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		11 770,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28188	Autres immo. corporelles	1 150,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 620,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: Ville d'AUTUN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21710014800014

POSTE COMPTABLE : SGC AUTUNOIS

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE d'AUTUN (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	31
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	32
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	38
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	39
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	42
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	45
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	51

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	54
A1.01 - Opérations non ventilables	56
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	57
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	60
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	61
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	62
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	65
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	69
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	72
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	73
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	76
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	78
A1.908 - Fonction 8 - Transports	81
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	85
A2.01 - Opérations non ventilables	87
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	88
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	94
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	95
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	96
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	99
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	104
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	107
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	108
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	109
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	112
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	114
A2.938 - Fonction 8 - Transports	117

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	121
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	122
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	126
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	127

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	128
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	130
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	131
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	132
B3.1 - Etat des provisions constituées	134
B3.2 - Etalement des provisions	136
B4 - Etat des charges transférées	137
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	138
B6 - Prêts	139
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	140
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	141
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	142
B9 - Etat du personnel	143
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	145
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	146
B11.2 - Liste des établissements publics créés	147
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	148
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	149
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	150
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	151
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	153
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	154
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	155
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	156

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	25 322 426,39	25 164 918,30	9 743 620,10	A1 9 586 112,01
Investissement	9 231 459,16	5 697 451,69	(3) 2 391 220,03	A2 -1 142 787,44
Fonctionnement	16 090 967,23	19 467 466,61	(4) 7 352 400,07	A3 10 728 899,45

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 3 971 506,88	III + IV 370 694,13	B1	-3 600 812,75
Investissement	I 3 971 506,88	III 370 694,13	B2	-3 600 812,75
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	5 985 299,26
Investissement	A2 + B2	-4 743 600,19
Fonctionnement	A3 + B3	10 728 899,45

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 971 506,88
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 813,62
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	189 425,50
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	643 395,15
21	Immobilisations corporelles (3)	1 226 214,01
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	1 875 234,60
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	8 424,00
45411202401	3 RUE DU CARROUGE	8 424,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 370 694,13
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	370 694,13
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	98 301,00	98 301,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		98 301,00	98 301,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	212 850,00	212 850,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		212 850,00	212 850,00

TOTAL DU BUDGET (5)		311 151,00	311 151,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
000013	REFECTION TOITURE EGLISE NOTRE DAME		548 530,00
000012	SUBVENTION OPAC LOGEMENTS RUE CARION		390 000,00
TOTAL			938 530,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	938 530,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
000011	SUBVENTIONS AILES POUR LE DEPLOIEMENT D'ATCHOUM		24 631,00
TOTAL			24 631,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	24 631,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	443 941,50	0,00	4 164,00	4 164,00	448 105,50
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	1 869 687,15	0,00	193 100,00	193 100,00	2 062 787,15
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	7 257 110,01	0,00	-802 156,00	-802 156,00	6 454 954,01
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	6 094 351,60	0,00	380 000,00	380 000,00	6 474 351,60
Total des dépenses d'équipement		15 665 090,26	0,00	-224 892,00	-224 892,00	15 440 198,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	357 244,44	0,00	0,00	0,00	357 244,44
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 226 600,00	0,00	0,00	0,00	2 226 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	470,00	470,00	470,00
Total des dépenses financières		2 583 844,44	0,00	470,00	470,00	2 584 314,44
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	80 404,00	0,00	0,00	0,00	80 404,00
Total des dépenses réelles d'investissement		18 329 338,70	0,00	-224 422,00	-224 422,00	18 104 916,70

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	148 200,00		100 000,00	100 000,00	248 200,00
041	Opérations patrimoniales (8)	303 655,00		222 723,00	222 723,00	526 378,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		451 855,00		322 723,00	322 723,00	774 578,00

TOTAL	18 781 193,70	0,00	98 301,00	98 301,00	18 879 494,70

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	814 356,62

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 693 851,32

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 670 296,13	0,00	213 868,00	213 868,00	1 884 164,13
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	2 788 049,04	0,00	0,00	0,00	2 788 049,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 458 345,17	0,00	213 868,00	213 868,00	4 672 213,17
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	967 850,00	0,00	11 500,00	11 500,00	979 350,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	4 415 169,37	0,00	0,00	0,00	4 415 169,37
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	244 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	344 000,00
Total des recettes financières		5 628 019,37	0,00	111 500,00	111 500,00	5 739 519,37
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	80 404,00	0,00	0,00	0,00	80 404,00
Total des recettes réelles d'investissement		10 166 768,54	0,00	325 368,00	325 368,00	10 492 136,54

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	7 822 561,78		-549 790,00	-549 790,00	7 272 771,78
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 302 565,00		100 000,00	100 000,00	1 402 565,00
041	Opérations patrimoniales (10)	303 655,00		222 723,00	222 723,00	526 378,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 428 781,78		-227 067,00	-227 067,00	9 201 714,78

TOTAL	19 595 550,32	0,00	98 301,00	98 301,00	19 693 851,32

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 693 851,32

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

8 427 136,78

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	6 208 074,00	0,00	230 355,00	230 355,00	6 438 429,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	7 710 360,00	0,00	202 500,00	202 500,00	7 912 860,00
014	Atténuations de produits	385 000,00	0,00	153 600,00	153 600,00	538 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 752 209,56	0,00	108 585,00	108 585,00	1 860 794,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 055 643,56	0,00	695 040,00	695 040,00	16 750 683,56
66	Charges financières	383 980,00	0,00	-32 400,00	-32 400,00	351 580,00
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 840,00		0,00	0,00	5 840,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 453 463,56	0,00	662 640,00	662 640,00	17 116 103,56

023	Virement à la section d'investissement (5)	7 822 561,78		-549 790,00	-549 790,00	7 272 771,78
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 302 565,00		100 000,00	100 000,00	1 402 565,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 125 126,78		-449 790,00	-449 790,00	8 675 336,78

TOTAL	25 578 590,34	0,00	212 850,00	212 850,00	25 791 440,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 791 440,34

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	51 700,00	0,00	0,00	0,00	51 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 464 283,00	0,00	25 300,00	25 300,00	1 489 583,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	125 000,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
731	Fiscalité locale	10 106 000,00	0,00	0,00	0,00	10 106 000,00
74	Dotations et participations (4)	6 754 194,00	0,00	71 390,00	71 390,00	6 825 584,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	200 997,00	0,00	0,00	0,00	200 997,00
Total des recettes de gestion courante		18 702 174,00	0,00	96 690,00	96 690,00	18 798 864,00
76	Produits financiers	76 000,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	16 160,00	16 160,00	16 160,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 778 174,00	0,00	112 850,00	112 850,00	18 891 024,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	148 200,00		100 000,00	100 000,00	248 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		148 200,00		100 000,00	100 000,00	248 200,00

TOTAL	18 926 374,00	0,00	212 850,00	212 850,00	19 139 224,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 652 216,34

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 791 440,34

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	8 427 136,78

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	100 000,00	100 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	510 000,00		510 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	4 164,00	0,00	4 164,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	63 100,00	42 000,00	105 100,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	-802 156,00	70 537,00	-731 619,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	110 186,00	110 186,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	470,00	0,00	470,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	-224 422,00	322 723,00	98 301,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	98 301,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	230 355,00		230 355,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	202 500,00		202 500,00
014 Atténuations de produits	153 600,00		153 600,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	108 585,00	0,00	108 585,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	-32 400,00	0,00	-32 400,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	100 000,00	100 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		-549 790,00	-549 790,00
Dépenses de fonctionnement – Total	662 640,00	-449 790,00	212 850,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	212 850,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 500,00	0,00	11 500,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	213 868,00	28 555,00	242 423,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	152 168,00	152 168,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	42 000,00	42 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		100 000,00	100 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		-549 790,00	-549 790,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00		100 000,00
Recettes d'investissement – Total	325 368,00	-227 067,00	98 301,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	98 301,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	25 300,00		25 300,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	71 390,00		71 390,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	16 160,00	100 000,00	116 160,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	112 850,00	100 000,00	212 850,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			212 850,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	18 781 193,70	0,00	0,00	98 301,00	98 301,00	510 000,00	-411 699,00	98 301,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	443 941,50	0,00	0,00	4 164,00	4 164,00	0,00	4 164,00	4 164,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	1 190 665,15	0,00	0,00	63 100,00	63 100,00	0,00	63 100,00	63 100,00
21 Immobilisations corporelles	7 257 110,01	0,00	0,00	-802 156,00	-802 156,00	0,00	-802 156,00	-802 156,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 360 667,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	4 412 706,00	0,00	0,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	0,00	510 000,00
Total des dépenses d'équipement	15 665 090,26	0,00	0,00	-224 892,00	-224 892,00	510 000,00	-734 892,00	-224 892,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	357 244,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 226 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	470,00	470,00	0,00	470,00	470,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	2 583 844,44	0,00	0,00	470,00	470,00	0,00	470,00	470,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	80 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	18 329 338,70	0,00	0,00	-224 422,00	-224 422,00	510 000,00	-734 422,00	-224 422,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	148 200,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
041 Opérations patrimoniales (8)	303 655,00			222 723,00	222 723,00		222 723,00	222 723,00
Total des dépenses d'ordre	451 855,00			322 723,00	322 723,00		322 723,00	322 723,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées	98 301,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	15 180 380,95	0,00	98 301,00	98 301,00	98 301,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 670 296,13	0,00	213 868,00	213 868,00	213 868,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 788 049,04	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	4 458 345,17	0,00	213 868,00	213 868,00	213 868,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	967 850,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	244 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes financières		1 212 850,00	0,00	111 500,00	111 500,00	111 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	80 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 751 599,17	0,00	325 368,00	325 368,00	325 368,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 822 561,78		-549 790,00	-549 790,00	-549 790,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 302 565,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	303 655,00		222 723,00	222 723,00	222 723,00
Total des recettes d'ordre		9 428 781,78		-227 067,00	-227 067,00	-227 067,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00

Affectation au compte 1068 (9)	0,00

Total des recettes d'investissement cumulées	98 301,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		18 781 193,70	0,00	0,00	98 301,00	98 301,00	510 000,00	-411 699,00	98 301,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	443 941,50	0,00	0,00	4 164,00	4 164,00	0,00	4 164,00	4 164,00
2031	Frais d'études	392 639,50	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
2051	Concessions, droits similaires	51 302,00	0,00		-7 836,00	-7 836,00	0,00	-7 836,00	-7 836,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 190 665,15	0,00	0,00	63 100,00	63 100,00	0,00	63 100,00	63 100,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	207 629,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	118 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	211 000,00	0,00		60 100,00	60 100,00	0,00	60 100,00	60 100,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	158 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	47 770,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	348 266,15	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 257 110,01	0,00	0,00	-802 156,00	-802 156,00	0,00	-802 156,00	-802 156,00
2116	Cimetières	740,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 820,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	625 651,20	0,00		-47 650,00	-47 650,00	0,00	-47 650,00	-47 650,00
21311	Bâtiments administratifs	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	640 861,99	0,00		-21 600,00	-21 600,00	0,00	-21 600,00	-21 600,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21316	Equipements du cimetière	54 147,00	0,00		-10 000,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	890 982,07	0,00		-651 000,00	-651 000,00	0,00	-651 000,00	-651 000,00
21351	Bâtiments publics	481 024,24	0,00		-161 610,00	-161 610,00	0,00	-161 610,00	-161 610,00
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	114 889,13	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 789 152,37	0,00		425 000,00	425 000,00	0,00	425 000,00	425 000,00
2152	Installations de voirie	186 093,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	253 878,90	0,00		-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00
21538	Autres réseaux	607 483,60	0,00		-292 400,00	-292 400,00	0,00	-292 400,00	-292 400,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	8 356,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00	0,00		-10 000,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
21578	Autre matériel technique	72 347,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	178 330,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	260 050,50	0,00		-5 506,00	-5 506,00	0,00	-5 506,00	-5 506,00
21828	Autres matériels de transport	307 896,78	0,00		31 900,00	31 900,00	0,00	31 900,00	31 900,00
21838	Autre matériel informatique	44 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 347,19	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	623 405,91	0,00		-44 290,00	-44 290,00	0,00	-44 290,00	-44 290,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 360 667,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	4 862,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 350 140,71	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	5 664,89	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (5)	4 412 706,00	0,00	0,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	0,00	510 000,00
Total des dépenses d'équipement		15 665 090,26	0,00	0,00	-224 892,00	-224 892,00	510 000,00	-734 892,00	-224 892,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	357 244,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	28 813,62	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	328 430,82	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 226 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 180 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1675	Dettes marchés de travaux et partenariat	900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	44 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	470,00	470,00	0,00	470,00	470,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		470,00	470,00	0,00	470,00	470,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		2 583 844,44	0,00	0,00	470,00	470,00	0,00	470,00	470,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	80 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45411202401	3 RUE DU CARROUGE	21 504,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45411202501	DOSSIERS DIVERS	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45412201701	Mise en demeure suite à arrêté de péril bâtiment rue Chauchi	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581202502	Tx boulevard Laureau	43 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles		18 329 338,70	0,00	0,00	-224 422,00	-224 422,00	510 000,00	-734 422,00	-224 422,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	148 200,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	123 200,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	20 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
13912	Subv. transf. Régions	35 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
13913	Subv. transf. Départements	3 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	3 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
139172	Subv. transf. FEDER	10 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
139361	Dotation équip.territoires ruraux transf	8 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	43 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	25 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	25 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	303 655,00			222 723,00	222 723,00		222 723,00	222 723,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00			42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
2111	Terrains nus	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00			24 942,00	24 942,00		24 942,00	24 942,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2138	Autres constructions	103 655,00			28 555,00	28 555,00		28 555,00	28 555,00
2151	Réseaux de voirie	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			17 040,00	17 040,00		17 040,00	17 040,00
2313	Constructions	0,00			110 186,00	110 186,00		110 186,00	110 186,00
Total des dépenses d'ordre		451 855,00			322 723,00	322 723,00		322 723,00	322 723,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

Ville d'AUTUN - BUDGET PRINCIPAL VILLE d'AUTUN - DM - 2025

- (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202001	LE PANOPTIQUE	000007	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20241	MUSEE D AUTUN	000009	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202501	COEUR DE VILLE	000010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	OPAH RU							
	PARTENARIAT OPAC							
	REQUALIFICATION							
	QUARTIER ST							
	ANDOCHE							
2025012	SUBVENTION OPAC	000012	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00	0,00
	POUR LA CREATION							
	DE LOGEMENTS RUE							
	CARION							
2025013	REFECTION TOITURE	000013	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00	0,00
	EGLISE NOTRE DAME							
TOTAL			0,00	0,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201601
LIBELLE : AMENAGEMENT PLACE CHAMP DE MARS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000006

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a0,00	0,00	b0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202001
LIBELLE : LE PANOPTIQUE MUSEE D AUTUN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000007

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c0,00	0,00	d0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20241
LIBELLE : COEUR DE VILLE OPAH RU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000009

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (Accounting)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202501
LIBELLE : PARTENARIAT OPAC REQUALIFICATION QUARTIER ST ANDOCHE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000010

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a0,00	0,00	b0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)				0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2025012
LIBELLE : SUBVENTION OPAC POUR LA CREATION DE LOGEMENTS RUE CARION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000012

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	130 000,00	b 130 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			-130 000,00		

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2025013
LIBELLE : REFECTION TOITURE EGLISE NOTRE DAME
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 000013

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	380 000,00	b 380 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-380 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		15 180 380,95	0,00	98 301,00	98 301,00	98 301,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 670 296,13	0,00	213 868,00	213 868,00	213 868,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	19 252,96	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	917 589,44	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	230 757,50	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	8 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	122 268,00	122 268,00	122 268,00
13273	Subv. non transf. FEADER	90 438,36	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	71 601,80	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	30 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	249 653,07	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	2 788 049,04	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 788 049,04	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 458 345,17	0,00	213 868,00	213 868,00	213 868,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	967 850,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
10222	FCTVA	967 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	244 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes financières		1 212 850,00	0,00	111 500,00	111 500,00	111 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	80 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 751 599,17	0,00	325 368,00	325 368,00	325 368,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 822 561,78		-549 790,00	-549 790,00	-549 790,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 302 565,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00		0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	16 020,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	27 780,00		0,00	0,00	0,00
2804115	Monuments historiques	0,00		0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	500,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	10 115,00		0,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	180 915,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	42 585,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 000,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	30 215,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	98 245,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	99 220,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	21 240,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	880,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	750,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	220,00		0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	220,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	14 485,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	7 720,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	13 850,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	5 650,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
2815731	Matériel roulant	44 020,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	35 095,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281578	Autre matériel technique	14 860,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	50 540,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	9 580,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	1 365,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	15 580,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	12 200,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281828	Autres matériels de transport	144 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281838	Autre matériel informatique	39 725,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	32 600,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28185	Matériel de téléphonie	10 260,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28188	Autres immo. corporelles	321 130,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	303 655,00		222 723,00	222 723,00	222 723,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	103 655,00		28 555,00	28 555,00	28 555,00
2031	Frais d'études	0,00		152 168,00	152 168,00	152 168,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00		42 000,00	42 000,00	42 000,00
Total des recettes d'ordre		9 428 781,78		-227 067,00	-227 067,00	-227 067,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		25 578 590,34	0,00	0,00	212 850,00	212 850,00	12 005,00	200 845,00	212 850,00
011	Charges à caractère général (4)	6 208 074,00	0,00	0,00	230 355,00	230 355,00	0,00	230 355,00	230 355,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	7 710 360,00	0,00		202 500,00	202 500,00		202 500,00	202 500,00
014	Atténuations de produits	385 000,00	0,00		153 600,00	153 600,00		153 600,00	153 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 752 209,56	0,00	0,00	108 585,00	108 585,00	12 005,00	96 580,00	108 585,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 055 643,56	0,00	0,00	695 040,00	695 040,00	12 005,00	683 035,00	695 040,00
66	Charges financières	383 980,00	0,00		-32 400,00	-32 400,00		-32 400,00	-32 400,00
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 840,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		397 820,00	0,00	0,00	-32 400,00	-32 400,00		-32 400,00	-32 400,00
Total des dépenses réelles		16 453 463,56	0,00	0,00	662 640,00	662 640,00	12 005,00	650 635,00	662 640,00
023	Virement à la section d'investissement	7 822 561,78			-549 790,00	-549 790,00		-549 790,00	-549 790,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 302 565,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 125 126,78			-449 790,00	-449 790,00		-449 790,00	-449 790,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								212 850,00

Ville d'AUTUN - BUDGET PRINCIPAL VILLE d'AUTUN - DM - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 926 374,00	0,00	212 850,00	212 850,00	212 850,00
013	Atténuations de charges (3)	51 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 464 283,00	0,00	25 300,00	25 300,00	25 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	6 754 194,00	0,00	71 390,00	71 390,00	71 390,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	200 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		18 702 174,00	0,00	96 690,00	96 690,00	96 690,00
76	Produits financiers	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	16 160,00	16 160,00	16 160,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		76 000,00	0,00	16 160,00	16 160,00	16 160,00
Total des recettes réelles		18 778 174,00	0,00	112 850,00	112 850,00	112 850,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	148 200,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		148 200,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	212 850,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		25 578 590,34	0,00	0,00	212 850,00	212 850,00	12 005,00	200 845,00	212 850,00
011	Charges à caractère général (5)	6 208 074,00	0,00	0,00	230 355,00	230 355,00	0,00	230 355,00	230 355,00
6042	Achats de prestations de services	170 350,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60611	Eau et assainissement	172 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	981 050,00	0,00		-169 663,00	-169 663,00	0,00	-169 663,00	-169 663,00
60613	Chauffage urbain	615 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	120 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	22 640,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	16 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	237 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	36 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	38 800,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6064	Fournitures administratives	21 130,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	304 260,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	331 403,00	0,00		-2 880,00	-2 880,00	0,00	-2 880,00	-2 880,00
6132	Locations immobilières	66 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	13 100,00	0,00		8 850,00	8 850,00	0,00	8 850,00	8 850,00
61358	Autres	97 020,00	0,00		9 100,00	9 100,00	0,00	9 100,00	9 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	89 092,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	96 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	283 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	40 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	105 320,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	317 005,00	0,00		9 720,00	9 720,00	0,00	9 720,00	9 720,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6161	Multirisques	57 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	62 400,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
617	Etudes et recherches	71 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	9 690,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 420,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	4 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	321 132,00	0,00		74 300,00	74 300,00	0,00	74 300,00	74 300,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	108 500,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	259 530,00	0,00		35 040,00	35 040,00	0,00	35 040,00	35 040,00
6231	Annonces et insertions	41 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	128 200,00	0,00		138 000,00	138 000,00	0,00	138 000,00	138 000,00
6234	Réceptions	24 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	64 010,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6238	Divers	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	90 500,00	0,00		-12 312,00	-12 312,00	0,00	-12 312,00	-12 312,00
6245	Transports de personnes extérieures	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	24 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	21 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	62 060,00	0,00		37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
627	Services bancaires et assimilés	21 920,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	64 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	53 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	147 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	57 442,00	0,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00
63512	Taxes foncières	145 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
6358	Autres droits	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	7 710 360,00	0,00		202 500,00	202 500,00		202 500,00	202 500,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	380 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	3 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	109 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 712 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	26 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	32 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	789 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 282 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64138	Primes et autres indemnités	161 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	160 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	35 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	816 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 031 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	51 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	150,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	43 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	29 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6488	Autres	10,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	385 000,00	0,00		153 600,00	153 600,00		153 600,00	153 600,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	35 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	350 000,00	0,00		108 600,00	108 600,00		108 600,00	108 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 752 209,56	0,00	0,00	108 585,00	108 585,00	12 005,00	96 580,00	108 585,00
65132	Prix	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	196 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	16 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	14 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	460,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6542	Créances éteintes	7 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65568	Autres contributions	101 683,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	191 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	268 365,86	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	21 710,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	568 440,00	0,00		12 005,00	12 005,00	12 005,00	0,00	12 005,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 400,00	0,00		51 800,00	51 800,00	0,00	51 800,00	51 800,00
65818	Autres	29 500,00	0,00		22 780,00	22 780,00	0,00	22 780,00	22 780,00
6584	Amendes fiscales et pénales	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	270 250,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 055 643,56	0,00	0,00	695 040,00	695 040,00	12 005,00	683 035,00	695 040,00
66	Charges financières	383 980,00	0,00		-32 400,00	-32 400,00		-32 400,00	-32 400,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	370 360,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		-32 400,00	-32 400,00		-32 400,00	-32 400,00
661132	Remb. int. emprunt transf. GFP de rattac	4 220,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	9 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	5 840,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 840,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		397 820,00	0,00	0,00	-32 400,00	-32 400,00		-32 400,00	-32 400,00
Total des dépenses réelles		16 453 463,56	0,00	0,00	662 640,00	662 640,00	12 005,00	650 635,00	662 640,00
023	Virement à la section d'investissement	7 822 561,78			-549 790,00	-549 790,00		-549 790,00	-549 790,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 302 565,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 302 565,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 125 126,78			-449 790,00	-449 790,00		-449 790,00	-449 790,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-32 400,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

Ville d'AUTUN - BUDGET PRINCIPAL VILLE d'AUTUN - DM - 2025

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 926 374,00	0,00	212 850,00	212 850,00	212 850,00
013	Atténuations de charges (4)	51 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 464 283,00	0,00	25 300,00	25 300,00	25 300,00
7022	Coupes de bois	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7024	Remboursement forfaitaire TVA	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	101 800,00	0,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	123 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	21 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706811	Redevance d'assainissement collectif	102 000,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
706888	Autres	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	51 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	179 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	139 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7088	Produits activités annexes (abonnements)	8 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	9 360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	6 754 194,00	0,00	71 390,00	71 390,00	71 390,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	733 520,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
741123	DSU des communes	1 787 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7414	DGF des permanents syndicaux	0,00	0,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00
744	FCTVA	56 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	214 000,00	0,00	27 650,00	27 650,00	27 650,00
7472	Participation régions	16 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7473	Participation départements	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	242 750,00	0,00	30 440,00	30 440,00	30 440,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	902 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	200 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	200 247,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		18 702 174,00	0,00	96 690,00	96 690,00	96 690,00
76	Produits financiers	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
764	Revenus valeurs mobilières de placement	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	16 160,00	16 160,00	16 160,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	16 160,00	16 160,00	16 160,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		18 778 174,00	0,00	112 850,00	112 850,00	112 850,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	148 200,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
722	Immobilisations corporelles	25 000,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	43 200,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	80 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		148 200,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		2 581 944,44	1 905 384,56	0,00	175 714,22	635 261,99	7 961 443,83	52 586,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	357 244,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 224 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	74 474,00	0,00	0,00	0,00	223 399,50	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	683 562,00	0,00	0,00	0,00	154 962,50	36 686,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	751 878,56	0,00	175 714,22	629 261,99	1 505 257,12	15 900,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	380 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 077 824,71	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 648 836,41	38 305,07	0,00	52 000,00	53 813,44	1 024 890,66	74 252,96	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	344 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 394 519,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	122 268,00	1 801,07	0,00	52 000,00	53 813,44	1 024 890,66	74 252,96	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 788 049,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	36 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 301 375,40	3 456,00	324 724,40	3 163 025,86		18 104 916,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		357 244,44
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900,00	0,00	0,00	0,00		2 226 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	45 152,00	0,00	26 000,00	79 080,00		448 105,50
204	Subventions d'équipement versées	901 947,65	0,00	72 000,00	213 629,00		2 062 787,15
21	Immobilisations corporelles	347 513,75	3 456,00	226 724,40	2 799 247,97		6 454 954,01
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 862,00	0,00	0,00	5 664,89		6 474 351,60
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		470,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	65 404,00		80 404,00
RECETTES		106 138,00	0,00	0,00	493 900,00		10 492 136,54
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		344 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		5 394 519,37
13	Subventions d'investissement	105 138,00	0,00	0,00	450 000,00		1 884 164,13
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00		2 789 049,04
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	43 900,00		80 404,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		2 581 944,44
102	Dotations et fonds d'investissement	28 813,62
106	Réserves	328 430,82
164	Emprunts auprès des éta financiers	2 180 200,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	44 500,00
RECETTES		8 648 836,41
024	Produits des cessions d'immobilisations	344 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	979 350,00
106	Réserves	4 415 169,37
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	122 268,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	2 788 049,04

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 729 068,36	0,00	59 754,20	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	47 994,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	26 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	10 000,00	0,00	740,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	14 867,20	0,00	0,00
213	Constructions	452 233,14	0,00	44 147,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	113 891,22	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	470,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		38 305,07	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	1 801,07	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	36 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 562,00	1 905 384,56
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 994,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 562,00	683 562,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 480,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 740,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 867,20
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	496 380,14
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 891,22
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 305,07
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 801,07
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 504,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	124 858,19	28 508,83	22 347,20	0,00	175 714,22
213	Constructions	0,00	6 089,60	0,00	20 000,00	0,00	26 089,60
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	28 508,83	2 347,20	0,00	30 856,03
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	118 768,59	0,00	0,00	0,00	118 768,59
RECETTES		0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	290 963,02	56 400,00	287 898,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	290 963,02	56 400,00	281 898,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	53 813,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	30 961,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	22 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635 261,99
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	629 261,99
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 813,44
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 961,44
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 852,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		6 278,00	117 294,50	114 324,18	0,00	6 537 850,33	0,00	150 372,80	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	203 425,50	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	6 278,00	117 294,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	16 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 793,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	43 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	264 544,50	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	39 400,80	0,00	150 372,80	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	114 324,18	0,00	5 963 500,53	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	27 572,00	0,00	861 280,30	0,00	25 600,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 600,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	27 572,00	0,00	861 280,30	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	227 750,17	166 846,40	0,00	0,00	640 727,45	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	31 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	47 444,00	0,00	0,00	482 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	127 224,64	38 000,00	0,00	0,00	12 945,06	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	3 482,40	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
218	Autres immobilisations corporelles	100 525,53	77 920,00	0,00	0,00	31 174,39	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	110 438,36	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	110 438,36	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)		Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 961 443,83
203	Frais d'études, recherche, développement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 413,50
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 962,50
205	Licences, procédés, droits similaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 986,00
212	Agencements et aménagements de terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	529 674,00
213	Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 962,70
215	Installat°, matériel, outillage techniq.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 682,40
216	Biens historiques et culturels		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 544,50
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	399 393,52
231	Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 077 824,71
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024 890,66
131	Subv inv rattachées aux actifs amort		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 600,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	999 290,66

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		52 586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	36 686,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	9 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		74 252,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	19 252,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 586,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 686,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 252,96
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 252,96
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	108 496,85	336 220,15	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	252 925,65	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	42 000,00	82 394,50	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	61 634,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	4 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	30 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	30 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		855 658,40	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	45 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	649 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	156 484,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		74 200,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	74 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 301 375,40
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 152,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	901 947,65
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 878,90
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 634,85
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 862,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 138,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 200,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 938,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 456,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 456,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 456,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 456,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
			731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	305 903,60	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement		0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	72 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains		0,00	0,00	0,00	8 460,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.		0,00	0,00	0,00	207 443,60	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)										
Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 820,80	0,00	0,00	324 724,40
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	26 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 820,80	0,00	0,00	19 280,80
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 443,60
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 163 025,86	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	79 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	213 629,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat®, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 493 382,27	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	285 865,70	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	5 664,89	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	21 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	43 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	493 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	43 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 163 025,86
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 080,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 629,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 493 382,27
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 865,70
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 664,89
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 504,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 900,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 444 736,56	10 064 224,00	0,00	145 790,00	515 300,00	1 989 997,00	577 855,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 500,00	1 763 124,00	0,00	109 490,00	392 300,00	1 485 697,00	531 200,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	7 854 360,00	0,00	0,00	0,00	58 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	538 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	550 616,56	442 740,00	0,00	36 300,00	123 000,00	445 800,00	46 655,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	342 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		16 442 244,00	767 910,00	0,00	57 250,00	10 900,00	442 500,00	429 040,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	51 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	537 400,00	0,00	56 500,00	10 900,00	358 700,00	30 700,00	0,00
73	Impôts et taxes	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 035 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 206 244,00	143 250,00	0,00	0,00	0,00	81 800,00	394 290,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	19 400,00	0,00	750,00	0,00	2 000,00	4 050,00	0,00
76	Produits financiers	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	16 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 268 539,00	55 200,00	283 162,00	771 300,00		17 116 103,56
011	Charges à caractère général	0,00	1 223 456,00	55 200,00	103 162,00	771 300,00		6 438 429,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 912 860,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		538 600,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	35 683,00	0,00	180 000,00	0,00		1 860 794,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	9 400,00	0,00	0,00	0,00		351 580,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 840,00
RECETTES		0,00	272 130,00	172 250,00	52 500,00	244 300,00		18 891 024,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		51 700,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	97 533,00	104 050,00	52 500,00	241 300,00		1 489 583,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		125 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	68 000,00	0,00	3 000,00		10 106 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 825 584,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	174 597,00	200,00	0,00	0,00		200 997,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		76 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 160,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 444 736,56
617	Etudes et recherches	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	29 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	283 365,86
658	Charges diverses de gestion courante	238 250,70
661	Charges d'intérêts	342 180,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 840,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	538 600,00
RECETTES		16 442 244,00
731	Fiscalité locale	10 035 000,00
732	Fiscalité reversée	125 000,00
741	D.G.F.	5 247 644,00
744	FCTVA	56 600,00
748	Autres attributions et participations	902 000,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	76 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		9 702 764,00	0,00	85 500,00	0,00	30 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	420 837,00	0,00	20 200,00	0,00	1 800,00
611	Contrats de prestations de services	98 567,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
613	Locations	34 950,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	143 870,00	0,00	10 850,00	0,00	9 600,00
616	Primes d'assurances	137 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	127 440,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
621	Personnel extérieur au service	383 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	167 000,00	0,00	52 850,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	109 510,00	0,00	400,00	0,00	2 500,00
625	Déplacements et missions	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	62 000,00	0,00	1 200,00	0,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	125 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	128 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	177 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	5 355 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 902 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	84 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	51 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	79 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		676 510,00	0,00	83 000,00	0,00	5 400,00
609	RRR obtenus sur achats	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
641	Rémunérations du personnel	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	14 600,00	0,00	83 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	337 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	100 550,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
748	Autres attributions et participations	29 000,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
752	Revenus des immeubles	19 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	16 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		245 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	245 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
609	RRR obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 064 224,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 837,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 567,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 450,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 320,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 940,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 850,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 410,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 700,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 250,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 700,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 355 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 902 450,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 560,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 350,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 830,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	767 910,00

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act ² interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
609	RRR obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 600,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 800,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	106 250,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 700,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 160,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	84 870,00	32 720,00	28 200,00	0,00	145 790,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	20 000,00	1 350,00	16 000,00	0,00	37 350,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	13 400,00	0,00	0,00	0,00	13 400,00
613	Locations	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
615	Entretien et réparations	0,00	24 050,00	70,00	700,00	0,00	24 820,00
618	Divers	0,00	390,00	0,00	11 500,00	0,00	11 890,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	850,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	14 480,00	0,00	0,00	0,00	14 480,00
628	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	11 300,00	0,00	0,00	11 300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	57 250,00	0,00	0,00	0,00	57 250,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
708	Autres produits	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	106 600,00	140 100,00	142 600,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	62 900,00	88 400,00	70 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	9 500,00	13 600,00	21 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	200,00	1 100,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	34 000,00	37 000,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00	0,00
RECETTES		0,00	2 400,00	3 500,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	2 400,00	3 500,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences						2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	515 300,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 250,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 850,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	498 690,00	33 584,00	0,00	423 408,00	0,00	239 725,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	11 300,00	16 150,00	0,00	216 420,00	0,00	53 050,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	57 000,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	250,00	1 292,00	0,00	33 000,00	0,00	21 675,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	52 700,00	800,00	0,00	4 250,00	0,00	400,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	67 100,00	3 900,00	0,00	10 750,00	0,00	18 200,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	76 688,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 800,00	200,00	0,00	10 200,00	0,00	500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	10 000,00	9 242,00	0,00	31 000,00	0,00	11 900,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	2 500,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	186 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	5 900,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	85 000,00	17 300,00	0,00	38 500,00	0,00	107 500,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	25 000,00	14 000,00	0,00	25 500,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
708	Autres produits	0,00	45 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	15 000,00	3 300,00	0,00	5 000,00	0,00	58 500,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		112 070,00	191 640,00	0,00	0,00	404 960,00	82 920,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	67 330,00	115 400,00	0,00	0,00	91 050,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	60 980,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	6 000,00	0,00	0,00	520,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	11 000,00	58 600,00	0,00	0,00	15 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 800,00	10 700,00	0,00	0,00	45 380,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 940,00	940,00	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	28 000,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	185 740,00	47 920,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		38 000,00	0,00	0,00	0,00	156 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	156 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	1 989 997,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 350,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 980,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 620,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 537,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
618	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	123 530,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 350,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 688,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 380,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 842,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 700,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		511 655,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	204 400,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	26 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	13 920,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	191 920,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	13 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	17 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	28 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		403 040,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	19 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	370 290,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	4 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
DEPENSES		0,00	0,00	63 200,00	0,00	0,00	0,00	577 855,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	207 200,00
613	Locations	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 010,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 120,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	214 920,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	38 900,00	0,00	0,00	0,00	44 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 505,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	29 150,00
RECETTES		0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	429 040,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 200,00
747	Participations	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	394 290,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	185 100,00	320 580,00	355 059,00	0,00	0,00	0,00	200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	165 100,00	186 930,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	14 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	800,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	17 200,00	76 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	20 200,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 000,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	35 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	12 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	12 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		353 600,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	69 300,00	0,00	0,00	40 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	10 500,00	0,00	0,00	10 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	51 100,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		98 830,00	0,00	0,00	160 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	24 833,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	73 997,00	0,00	0,00	100 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 539,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 730,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 976,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 700,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 550,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 683,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 130,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 533,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 597,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	17 600,00	0,00	15 400,00	12 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00	5 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	2 500,00	3 150,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00	0,00	900,00	2 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	73 500,00	0,00	85 250,00	13 500,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	69 300,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	13 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	9 450,00	0,00	0,00	0,00	55 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	7 350,00	0,00	0,00	0,00	18 850,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	22 750,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 250,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 300,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 162,00	0,00	0,00	283 162,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00	0,00	0,00	15 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00	61 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 362,00	0,00	0,00	14 362,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
RECETTES		38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00
703	Redevances utilisation du domaine	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	20 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	20 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	664 800,00	0,00	106 500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	117 600,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	270 200,00	0,00	85 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	223 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	40 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	771 300,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 300,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 300,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		10/02/2025
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bien de faible valeur seuil d'amortissement 500€	1	10/02/2025
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	10/02/2025
L	Frais d'études si non suivis de travaux	5	10/02/2025
L	Frais de recherche et de développement	5	10/02/2025
L	Frais d'insertion si non suivis de travaux	5	10/02/2025
L	Subventions d'équipement versées pour biens mobiliers, matériel et études	5	10/02/2025
L	Subventions d'équipement versées pour Bâtiments et installations	30	10/02/2025
L	Subventions d'équipement versées pour les projets d'infrastructures d'intérêt national	40	10/02/2025
L	Concessions et droits similaires	3	10/02/2025
L	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations incorporelles	5	10/02/2025
L	Terrains de gisement	30	10/02/2025
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	10/02/2025
L	Immeubles de rapport - Gros œuvre	50	10/02/2025
L	Immeubles de rapport - VRD	20	10/02/2025
L	Immeubles de rapport - Aménagement et agencement de terrain	30	10/02/2025
L	Autres bâtiments privés - Gros œuvre	50	10/02/2025
L	Autres bâtiments privés - VRD	20	10/02/2025
L	Autres bâtiments privés - Aménagement et agencement de terrain	30	10/02/2025
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	20	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	50	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport - Gros œuvre	50	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport - VRD	20	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport - Aménagement et agencement de terrain	30	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, aménagement et agencement	20	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	30	10/02/2025
L	Installations de voirie	30	10/02/2025
L	Réseaux divers - Réseaux cablés - Infrastructures de cablage - Bâtiments et réseaux communaux	15	10/02/2025
L	Réseaux divers - Réseaux cablés - Autres	5	10/02/2025
L	Réseaux divers - Réseaux d'électrification	50	10/02/2025
L	Réseaux divers -Autres réseaux - Génie civil - Adduction d'eaux et assainissement	50	10/02/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel roulant d'incendie et de défense civile - petits véhicules et utilitaires	10	10/02/2025
L	Matériel roulant d'incendie et de défense civile - Véhicules lourds	8	10/02/2025
L	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Motorisé	10	10/02/2025
L	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Non motorisé	15	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique - Matériel technique scolaire	15	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique de voirie - Matériel roulant petits véhicules et utilitaires	10	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique de voirie - Matériel roulant véhicules lourds	8	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique de voirie - Autres matériel et outillage de voirie	30	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires - Motorisé/électronique	10	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires - Non motorisé/Non électronique	15	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des colonies de vacances - motorisé/ électronique	10	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des colonies de vacances - Non motorisé/ Non électronique	15	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique - Autre matériel technique	10	10/02/2025
L	Autres installations, matériel et outillage techniques - Non motorisés / non électroniques	15	10/02/2025
L	Autres installations, matériel et outillage techniques - motorisés / électroniques	10	10/02/2025
L	Biens historiques et culturels - Dépenses ultérieures immobilisées - Biens immobiliers	80	10/02/2025
L	Biens historiques et culturels - Dépenses ultérieures immobilisées - Biens mobiliers	50	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et aménagements divers	20	10/02/2025
L	Autres imm. corporelles - Mat. de transport véhicules légers autres que voirie et propreté	5	10/02/2025
L	Autres imm. corporelles - Mat. de transport camions, tracteurs, véhicules industriels, engins divers	8	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel informatique scolaire	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel informatique autres	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et mobilier scolaires	20	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et mobilier autres	20	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel de téléphonie	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Cheptel	8	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles	10	10/02/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					193 100,00
2041581	Travaux	Mise en valeur de la Porte d'Arroux	SYDESL	Autre personne de droit public	32 500,00
2041581	Travaux	Eclairage public lotissement Malraux	SYDESL	Autre personne de droit public	27 600,00
204182	Travaux	Construction de logements rue Carion	OPAC	Autre personne de droit public	130 000,00
20421	Equipement	Achat d'une friteuse	AMICALE DE FRAGNY	Association	1 000,00
20421	equipement	Achat d'un mini bus	STADE ATHLETIQUE AUTUNOIS	Association	2 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					12 005,00
65748	Fonctionnement	Déploiement solution mobilité Atchoum	ASSOCIATION AILES	Association	12 005,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détenction d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			B11.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE			
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-814 356,62	0,00	0,00	-814 356,62
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-814 356,62	0,00	0,00	-814 356,62

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	4 415 169,37	0,00	0,00	4 415 169,37
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-814 356,62	0,00	0,00	-814 356,62
Disponibilité des ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 600 812,75	0,00	0,00	3 600 812,75

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 633 130,82	100 000,00	100 000,00	2 733 130,82
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	10 336 976,78	-338 290,00	-338 290,00	9 998 686,78
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	7 703 845,96	-438 290,00	-438 290,00	7 265 555,96

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 2 633 130,82	100 000,00	II 100 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 224 700,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 180 200,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	44 500,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		408 430,82	100 000,00	100 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	328 430,82	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>80 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 10 336 976,78	-338 290,00	VI -338 290,00
Ressources propres externes de l'année (a)		967 850,00	11 500,00	11 500,00
10222	FCTVA	967 850,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	11 500,00	11 500,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		9 369 126,78	-349 790,00	-349 790,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	16 020,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	27 780,00	0,00	0,00
2804115	Monuments historiques	0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	500,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	10 115,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	180 915,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	42 585,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 000,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	30 215,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	98 245,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	99 220,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	21 240,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	880,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	750,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	220,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	220,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	14 485,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	7 720,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	13 850,00	5 000,00	5 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	5 650,00	5 000,00	5 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
2815731	Matériel roulant	44 020,00	5 000,00	5 000,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	35 095,00	5 000,00	5 000,00
281578	Autre matériel technique	14 860,00	5 000,00	5 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	50 540,00	5 000,00	5 000,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	9 580,00	5 000,00	5 000,00
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	1 365,00	5 000,00	5 000,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	15 580,00	5 000,00	5 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	12 200,00	5 000,00	5 000,00
281828	Autres matériels de transport	144 000,00	5 000,00	5 000,00
281838	Autre matériel informatique	39 725,00	5 000,00	5 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	32 600,00	5 000,00	5 000,00
28185	Matériel de téléphonie	10 260,00	5 000,00	5 000,00
28188	Autres immo. corporelles	321 130,00	30 000,00	30 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	244 000,00	100 000,00	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 822 561,78	-549 790,00	-549 790,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: Ville d'AUTUN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL VILLE d'AUTUN (2)

Numéro SIRET : 21710014800329

POSTE COMPTABLE : SGC AUTUNOIS

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : IMMEUB.PRODUCT. REVENUS (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	102
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	103
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	107
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	108

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	109
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	111
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	112
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	113
B3.1 - Etat des provisions constituées	115
B3.2 - Etalement des provisions	117
B4 - Etat des charges transférées	118
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	119
B6 - Prêts	120
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	121
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	122
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	123
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	125
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	126
B11.2 - Liste des établissements publics créés	127
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	128
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	129
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	130
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	131
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	133
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	134
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	135
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	136

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 661 039,97	1 444 639,56	1 858 685,43	A1 1 642 285,02
Investissement	668 366,97	481 978,47	(3) 1 104 961,79	A2 918 573,29
Fonctionnement	992 673,00	962 661,09	(4) 753 723,64	A3 723 711,73

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 231 403,19	III + IV 0,00	B1	-231 403,19
Investissement	I 231 403,19	III 0,00	B2	-231 403,19
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 410 881,83
Investissement	A2 + B2	687 170,10
Fonctionnement	A3 + B3	723 711,73

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 231 403,19
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	227 703,19
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	3 700,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (5)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			

« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00

TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 053 093,02	0,00	0,00	0,00	1 053 093,02
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	16 200,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00
Total des dépenses d'équipement		1 119 293,02	0,00	0,00	0,00	1 119 293,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	444 530,00	0,00	0,00	0,00	444 530,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		444 530,00	0,00	0,00	0,00	444 530,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 563 823,02	0,00	0,00	0,00	1 563 823,02

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	700,00		0,00	0,00	700,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		700,00		0,00	0,00	700,00

TOTAL	1 564 523,02	0,00	0,00	0,00	1 564 523,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 564 523,02

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	159 489,73		-20 000,00	-20 000,00	139 489,73
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	485 460,00		20 000,00	20 000,00	505 460,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		644 949,73		0,00	0,00	644 949,73

TOTAL	645 949,73	0,00	0,00	0,00	645 949,73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	918 573,29

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 564 523,02

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

644 249,73

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	707 800,00	0,00	0,00	0,00	707 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	200 350,00	0,00	0,00	0,00	200 350,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 010,00	0,00	0,00	0,00	1 010,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		909 160,00	0,00	0,00	0,00	909 160,00
66	Charges financières	113 345,00	0,00	0,00	0,00	113 345,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	67,00		0,00	0,00	67,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 023 572,00	0,00	0,00	0,00	1 023 572,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	159 489,73		-20 000,00	-20 000,00	139 489,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	485 460,00		20 000,00	20 000,00	505 460,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		644 949,73		0,00	0,00	644 949,73

TOTAL	1 668 521,73	0,00	0,00	0,00	1 668 521,73

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 668 521,73

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	36 870,00	0,00	0,00	0,00	36 870,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	907 240,00	0,00	0,00	0,00	907 240,00
Total des recettes de gestion courante		944 110,00	0,00	0,00	0,00	944 110,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		944 110,00	0,00	0,00	0,00	944 110,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	700,00		0,00	0,00	700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		700,00		0,00	0,00	700,00

TOTAL	944 810,00	0,00	0,00	0,00	944 810,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	723 711,73

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 668 521,73

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	644 249,73

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	20 000,00	20 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		-20 000,00	-20 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		20 000,00	20 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		-20 000,00	-20 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	1 564 523,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 053 093,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	16 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 119 293,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	444 530,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	444 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 563 823,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	700,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	645 949,73	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	159 489,73		-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	485 460,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		644 949,73		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00

Affectation au compte 1068 (9)	0,00

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 564 523,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 053 093,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	43 669,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	24 478,83	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	632 185,03	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	134 960,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21352	Bâtiments privés	56 210,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	30 588,74	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	31 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	16 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	16 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 119 293,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	444 530,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	443 530,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		444 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 563 823,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		700,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		645 949,73	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	159 489,73		-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	485 460,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281321	Immeubles de rapport	424 220,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281352	Bâtiments privés	48 410,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 580,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	6 250,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'ordre	644 949,73		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 668 521,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	707 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	200 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		909 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	113 345,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	67,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		114 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 023 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	159 489,73			-20 000,00	-20 000,00		-20 000,00	-20 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	485 460,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		644 949,73			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								0,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		944 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	36 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	907 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		944 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		944 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	700,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		700,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 668 521,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	707 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	82 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	128 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	52 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	68 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	82 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	70 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	28 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	29 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 540,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	4 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	94 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	10 810,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	200 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	100 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	49 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	23 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		909 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	113 345,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	113 345,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	67,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	67,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		114 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 023 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	159 489,73			-20 000,00	-20 000,00		-20 000,00	-20 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	485 460,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	485 460,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		644 949,73			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		944 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	36 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	36 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	907 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	907 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		944 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		944 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	700,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	700,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		700,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		38 290,00	903 984,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	38 290,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	571 484,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		621 548,77	0,00	0,00	0,00		1 563 823,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	86 240,00	0,00	0,00	0,00		444 530,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	481 608,77	0,00	0,00	0,00		1 053 093,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 700,00	0,00	0,00	0,00		16 200,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		38 290,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	38 290,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		135 000,00	0,00	0,00	768 984,25	0,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00
213	Constructions	20 000,00	0,00	0,00	423 395,51	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	85 000,00	0,00	0,00	588,74	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	903 984,25
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 395,51
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 588,74
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

[illegible]

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	621 548,77	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	85 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	43 669,94	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	424 438,83	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621 548,77
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 240,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 669,94
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 438,83
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)							
Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)							
Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		7 267,00	655 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	355 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	200 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	5 200,00	99 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	675 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	675 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	360 875,00	0,00	0,00	0,00		1 023 572,00
011	Charges à caractère général	0,00	351 850,00	0,00	0,00	0,00		707 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200 350,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 010,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	9 025,00	0,00	0,00	0,00		113 345,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		67,00
RECETTES		0,00	268 910,00	0,00	0,00	0,00		944 110,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	36 870,00	0,00	0,00	0,00		36 870,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	232 040,00	0,00	0,00	0,00		907 240,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		7 267,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
661	Charges d'intérêts	5 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	67,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		253 450,00	0,00	0,00	401 980,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	100 200,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	50 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	3 250,00	0,00	0,00	27 500,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	1 550,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	73 100,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	25 700,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	99 120,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	675 200,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	675 200,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	655 430,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 750,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 120,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)									
Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42					TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale					
		423			424	425	
Personnes âgées							
		4231	4232	4238			
		Forfait autonomie	Autres actions de prévention	Autres actions pour les personnes âgées			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI										
Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	360 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	231 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	43 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	60 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	9 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	268 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	36 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	232 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 875,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 610,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 025,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 910,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 870,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 040,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)							
Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		10/02/2025
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bien de faible valeur seuil d'amortissement 500€	1	10/02/2025
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	10/02/2025
L	Frais d'études si non suivis de travaux	5	10/02/2025
L	Frais de recherche et de développement	5	10/02/2025
L	Frais d'insertion si non suivis de travaux	5	10/02/2025
L	Subventions d'équipement versées pour biens mobiliers, matériel et études	5	10/02/2025
L	Subventions d'équipement versées pour Bâtiments et installations	30	10/02/2025
L	Subventions d'équipement versées pour les projets d'infrastructures d'intérêt national	40	10/02/2025
L	Concessions et droits similaires	3	10/02/2025
L	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations incorporelles	5	10/02/2025
L	Terrains de gisement	30	10/02/2025
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	10/02/2025
L	Immeubles de rapport - Gros œuvre	50	10/02/2025
L	Immeubles de rapport - VRD	20	10/02/2025
L	Immeubles de rapport - Aménagement et agencement de terrain	30	10/02/2025
L	Autres bâtiments privés - Gros œuvre	50	10/02/2025
L	Autres bâtiments privés - VRD	20	10/02/2025
L	Autres bâtiments privés - Aménagement et agencement de terrain	30	10/02/2025
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	20	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	50	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport - Gros œuvre	50	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport - VRD	20	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport - Aménagement et agencement de terrain	30	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, aménagement et agencement	20	10/02/2025
L	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	30	10/02/2025
L	Installations de voirie	30	10/02/2025
L	Réseaux divers - Réseaux cablés - Infrastructures de cablage - Bâtiments et réseaux communaux	15	10/02/2025
L	Réseaux divers - Réseaux cablés - Autres	5	10/02/2025
L	Réseaux divers - Réseaux d'électrification	50	10/02/2025
L	Réseaux divers -Autres réseaux - Génie civil - Adduction d'eaux et assainissement	50	10/02/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel roulant d'incendie et de défense civile - petits véhicules et utilitaires	10	10/02/2025
L	Matériel roulant d'incendie et de défense civile - Véhicules lourds	8	10/02/2025
L	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Motorisé	10	10/02/2025
L	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Non motorisé	15	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique - Matériel technique scolaire	15	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique de voirie - Matériel roulant petits véhicules et utilitaires	10	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique de voirie - Matériel roulant véhicules lourds	8	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique de voirie - Autres matériel et outillage de voirie	30	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires - Motorisé/électronique	10	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires - Non motorisé/Non électronique	15	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des colonies de vacances - motorisé/ électronique	10	10/02/2025
L	Installations, matériel et outillage des colonies de vacances - Non motorisé/ Non électronique	15	10/02/2025
L	Matériel et outillage technique - Autre matériel technique	10	10/02/2025
L	Autres installations, matériel et outillage techniques - Non motorisés / non électroniques	15	10/02/2025
L	Autres installations, matériel et outillage techniques - motorisés / électroniques	10	10/02/2025
L	Biens historiques et culturels - Dépenses ultérieures immobilisées - Biens immobiliers	80	10/02/2025
L	Biens historiques et culturels - Dépenses ultérieures immobilisées - Biens mobiliers	50	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et aménagements divers	20	10/02/2025
L	Autres imm. corporelles - Mat. de transport véhicules légers autres que voirie et propreté	5	10/02/2025
L	Autres imm. corporelles - Mat. de transport camions, tracteurs, véhicules industriels, engins divers	8	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel informatique scolaire	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel informatique autres	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et mobilier scolaires	20	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et mobilier autres	20	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Matériel de téléphonie	5	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles - Cheptel	8	10/02/2025
L	Autres immobilisations corporelles	10	10/02/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détenction d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	918 573,29	0,00	0,00	918 573,29
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	918 573,29	0,00	0,00	918 573,29

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	918 573,29	0,00	0,00	918 573,29
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	918 573,29	0,00	0,00	918 573,29

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	444 230,00	0,00	0,00	444 230,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	644 949,73	0,00	0,00	644 949,73
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	200 719,73	0,00	0,00	200 719,73

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 444 230,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		443 530,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	443 530,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		700,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	700,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 644 949,73	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		644 949,73	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
281321	Immeubles de rapport	424 220,00	5 000,00	5 000,00
281352	Bâtiments privés	48 410,00	5 000,00	5 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	5 000,00	5 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 580,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	6 250,00	5 000,00	5 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	159 489,73	-20 000,00	-20 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 14

**AFFAIRES COMMUNAUTAIRES - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION
LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE**



Réunion du 29 septembre 2025

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

SOMMAIRE

	RAPPEL DU CONTEXTE	P 3
	LE CADRE REGLEMENTAIRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES	P 5
	PROPOSITION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	P 10



le Grand Autunois Morvan

RAPPEL DU CONTEXTE

UNE MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE QUI INDUIT LE RETOUR DES EQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE

- Par délibération 2024/176 du 17 décembre 2024, les élus communautaires ont modifié l'intérêt communautaire de la CCGAM relatifs aux équipements culturels.
- Le nouvel intérêt communautaire limite le nombre d'équipements relatifs à la lecture publique. Seules les médiathèques et bibliothèques (Anost, Autun, Couches, Epinac et Etang sur Arroux) conservent un intérêt communautaire, les équipements considérés comme des points lecture ou relais lecture sont quant à eux rétrocédés aux communes concernées.
- L'intérêt communautaire en matière de lecture publique est désormais le suivant :
 - « Relèvent de l'intérêt communautaire l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels suivants :
 - La bibliothèque Bussy-Rabutin à Autun, la médiathèque d'Epinac, la bibliothèque d'Etang-sur-Arroux, la bibliothèque de Couches et la bibliothèque d'Anost. »*



le Grand Autunois Morvan

CADRE REGLEMENTAIRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE

EXTRAIT DE L'ARTICLE 1609 NONIES C DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (1/2)

« Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. »

EXTRAIT DE L'ARTICLE 1609 NONIES C DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (2/2)

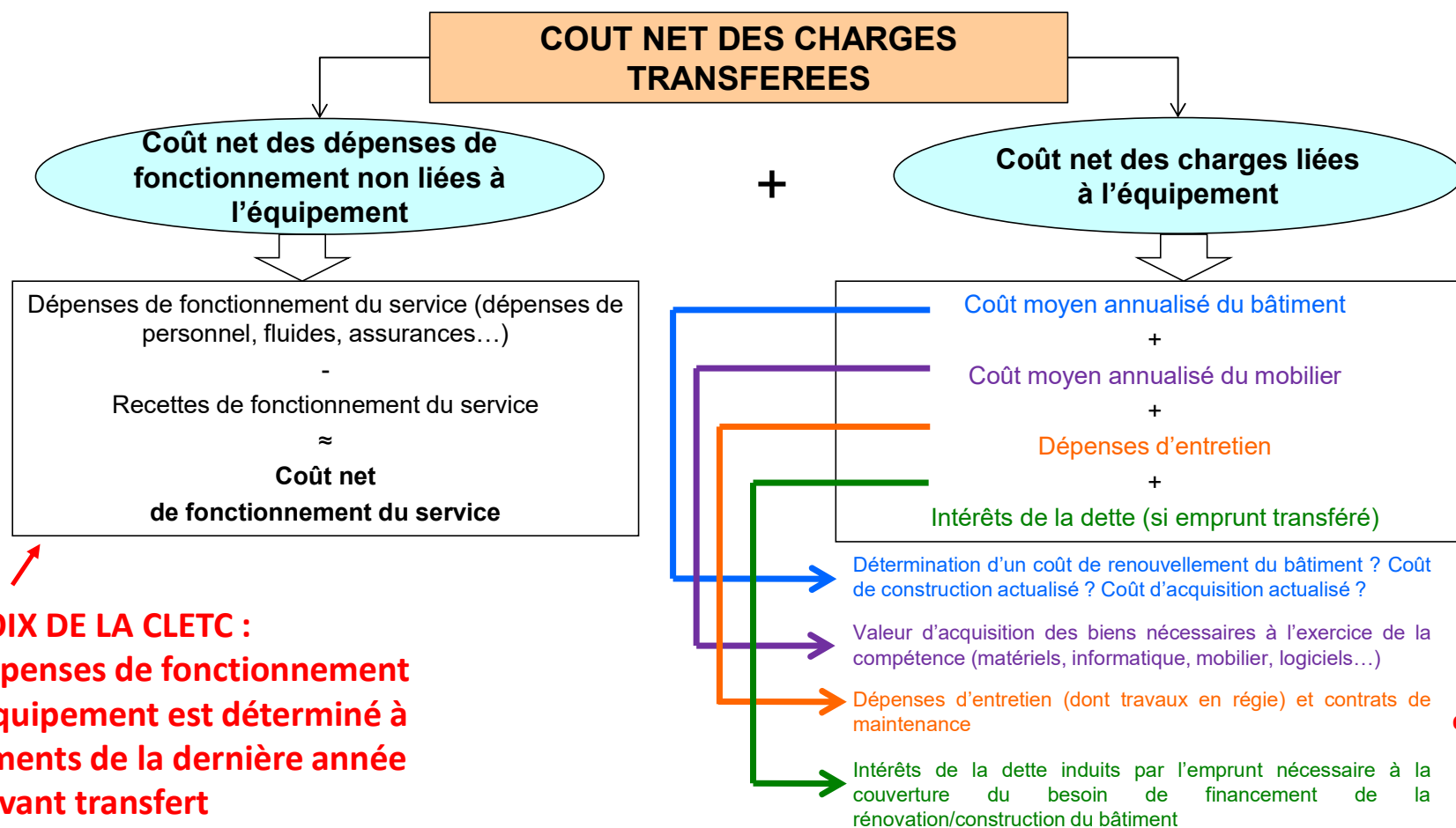
« Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Lorsque le président de la commission n'a pas transmis le rapport précité aux conseils municipaux des communes membres ou à défaut d'approbation de celui-ci dans les conditions susmentionnées, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Il est égal à la moyenne des dépenses figurant sur les comptes administratifs de la collectivité à l'origine du transfert, actualisées en fonction de l'indice des prix hors tabac tel que constaté à la date des transferts sur une période de trois ans précédant le transfert pour les dépenses de fonctionnement et actualisées en fonction de l'indice des prix de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, tel que constaté à la date des transferts, sur une période de sept ans précédant le transfert pour les dépenses d'investissement. Il est réduit le cas échéant des ressources afférentes à ces charges.

Lorsqu'il est fait application à un établissement public de coopération intercommunale des dispositions du présent article, la commission d'évaluation des transferts de charges doit rendre ses conclusions sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à l'établissement public de coopération intercommunale et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer. »

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES



CHOIX DE LA CLETC :
Le coût des dépenses de fonctionnement non liées à l'équipement est déterminé à partir des éléments de la dernière année avant transfert

CHOIX DE LA CLETC :
Le coût des charges liées à l'équipement est déterminé à partir des investissements réalisés au cours des 10 derniers exercices

LA PROCEDURE DE REVISION DE L'AC APRES TRANSFERT DE CHARGES

ETAPE 1

La CLECT adopte un rapport à la majorité simple sur le coût des charges transférées dans les 9 mois qui suivent le transfert (avant la fin septembre 2025 dans le présent cas).



ETAPE 2

Les Conseils municipaux délibèrent sur le rapport dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

Le rapport pour être adopté doit recueillir la majorité qualifiée des communes

- 2/3 des communes représentant la moitié de la population
- Moitié des communes représentant les 2/3 de la population



ETAPE 3

Le conseil communautaire délibère sur la correction à apporter aux attributions de compensation et le montant global de ces dernières à la majorité simple en prenant acte du rapport de la CLECT



LES PROPOSITIONS D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE

ORDRE DU JOUR

- Cette séance marque la première réunion de la CLETC au titre des transferts de charges qui ont eu lieu au 1^{er} janvier 2025.
- Les services de la CCGAM se sont associés afin de proposer une première évaluation du coût de la rétrocession des bibliothèques :
 - Bibliothèque de Curgy,
 - Bibliothèque de la Celle en Morvan,
 - Bibliothèque d'Igornay,
 - Bibliothèque de Lucenay l'Evêque,
 - Bibliothèque de Tavernay,
 - Bibliothèque de Broye,
 - Bibliothèque de Laizy,
 - Bibliothèque de Mesvres,
 - Bibliothèque de Saint-Léger sous Beuvray,
 - Bibliothèque de Saint-Prix,
 - Bibliothèque de la Comelle,
 - Bibliothèque de Dracy les Couches,
 - Bibliothèque de Saint-Didier sur Arroux

PREAMBULE

- L'évaluation du transfert des bibliothèques ne porte que sur le service.
- Les bâtiments ne donnent quant à eux pas lieu à évaluation.
- Il est proposé aux membres de la CLETC de prévoir un chiffrage alternatif du coût de la rétrocession des bibliothèques dès lors que le montant des charges évaluées de droit commun s'écarte de plus de 30% du coût historique déduit de l'attribution de compensation. Pour chacun de ces cas, il sera proposé de retenir comme correction de l'attribution de compensation, le coût initialement déduit de l'attribution de compensation.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE CURGY

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE CURGY

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de Curgy a été mise à disposition gratuitement.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La communauté prend en charge les dépenses courantes d'entretien et des réparations nécessaires à la préservation des biens. La charge d'investissement reste du ressort communal.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Charges à caractère général					
Consommables informatiques	73,38	67,87	69,78	68,46	69,87
Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	89,67	22,42
Livres, disques, ... (médiathèque)	1 977,58	1 932,51	1 998,53	1 999,55	1 977,04
Maintenance	420,00	420,00	420,00	420,00	420,00
Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	47,52	11,88
Frais de télécommunications	966,29	994,59	891,91	941,01	948,45
Remb. frais aux communes membres du GFP	975,26	1 536,63	1 185,73	2 802,90	1 625,13
Total charges à caractère général	4 582,58	5 080,44	4 655,28	6 369,11	5 171,85

Charges de personnel					
Coût agent ménage	2 077,44	1 223,48	1 283,48	1 367,64	1 488,01
Coût agent animation mi-temps	17 395,96	17 913,45	18 809,05	20 838,60	18 739,26
Total charges de personnel	19 473,40	19 136,93	20 092,53	22 206,24	20 227,27

TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	24 055,98	24 217,37	24 747,81	28 575,35	25 399,13

Proposition évaluation	Précision
68,46	Encre pour les 2 imprimantes
89,67	Achat ponctuel
1 999,55	
420,00	Logiciel Microbib
47,52	Assurance du local
941,01	Téléphone fixe + internet
2 367,30	Prise en compte du montant 2024 corrigé des travaux de menuiserie pour 435,60€
5 933,51	

1 367,64	Coût ménage
20 838,60	1 agent à mi temps pour l'animation (Curgy/Igornay)
22 206,24	

28 139,75	← Coût net de fonctionnement

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de Curgy.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE CURGY

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des 10 dernières années, la CCGAM a supporté des dépenses d'investissement uniquement sur les exercices 2021 et 2022 pour respectivement 635,89 € et 4 104,46 € :
 - En 2021 : 635,89 € pour l'achat de petits mobiliers : présentoirs, bacs à livres, poufs, chariots à livres ...
 - En 2022 : 4 104,46 € pour l'achat de mobiliers : présentoirs, bacs de rangement, matériel ...

- **La moyenne annuelle des dépenses d'investissement** prises en charge au cours des dix dernières années s'établit à **474,04 €**.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE CURGY

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de Curgy représente 28 613,79 € :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque de Curgy	
Coût net de fonctionnement	28 139,75
Coût d'investissement	474,04
Coût global bibliothèque	28 613,79

Evaluation déterminée à partir de la méthode de droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 7 814,26 € au titre de la compétence bibliothèque.
- Au-delà du coût déterminé selon la méthode de droit commun, il est proposé par la CLETC la mise en œuvre d'une correction libre de l'attribution de compensation qui se limiterait au coût déduit initialement de l'AC de la commune, soit 7 814,26 €. La mise en œuvre de cette correction nécessitera au préalable l'accord de la commune. A défaut, l'AC de la commune sera corrigée de 28 613,79€.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA CELLE EN MORVAN

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA CELLE EN MORVAN

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de La Celle en Morvan a été mise à disposition gratuitement.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La communauté prend en charge les dépenses courantes d'entretien et des réparations nécessaires à la préservation des biens. La charge d'investissement reste du ressort communal. Les fluides (chauffage, électricité) sont refacturés par la commune à la CCGAM par le biais de la convention.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Charges à caractère général					
Fournitures d'entretien	151,63	26,55	145,79	55,62	94,90
Fournitures administratives	0,00	0,00	19,32	56,62	18,99
Livres, disques, ... (médiathèque)	688,38	682,34	654,15	585,30	652,54
Maintenance	48,65	54,00	99,30	0,00	50,49
Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	41,04	10,26
Frais de télécommunications	820,30	799,34	709,84	910,20	809,92
Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remb. frais aux communes membres du GFP	752,80	776,85	661,10	993,60	796,09
Total charges à caractère général	2 462,56	2 339,08	2 289,50	2 642,38	2 433,38

Proposition évaluation	Précision
55,62	Achats cycliques
56,62	
585,30	
0,00	
41,04	
910,20	Internet et tel fixe
	Charges liées à la convention qui lie la commune et la CCGAM
993,60	
2 642,38	

Coût du personnel	
Coût agent d'entretien	1 100
Coût agent mis à dispo	4 900
Coût total personnel	6 000

Coût net de fonctionnement	
Charges à caractère général	2 642,38
Charges de personnel	6 000,00
Coût net de fonctionnement	8 642,38

Coût net de fonctionnement

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de la Celle en Morvan.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA CELLE EN MORVAN

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des 10 dernières années, la CCGAM a supporté des dépenses d'investissement uniquement en 2022 pour l'achat d'un poste informatique (1 049,06 €).
- **Aussi, la moyenne annuelle des dépenses d'investissement** prises en charge au cours des dix dernières années s'établit à **104,91 €**.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA CELLE EN MORVAN

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de La Celle en Morvan représente 8 747,29 € :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque de la Celle en Morvan	
Coût net de fonctionnement	8 642,38
Coût d'investissement	104,91
Coût global bibliothèque	8 747,29

Evaluation déterminée à partir de la méthode de
droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 7 570,96 € au titre de la compétence bibliothèque.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE D'IGORNAY

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE D'IGORNAY

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque d'Igornay a été mise à disposition gratuitement.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La communauté prend en charge les dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens. La charge d'investissement reste du ressort communal.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Proposition évaluation	Précision
Charges à caractère général							
Eau et assainissement	141,26	58,98	172,80	198,98	143,01	198,98	
Energie - Electricité	1 530,21	1 925,14	2 175,44	1 517,58	1 787,09	1 517,58	
Consommables informatiques	73,38	65,78	69,78	68,46	69,35	68,46	Cartouches imprimante
Fournitures d'entretien	80,23	20,70	121,90	39,17	65,50	39,17	Produits d'entretien
Livres, disques, ... (médiathèque)	1 339,91	1 338,26	1 339,31	1 339,01	1 339,12	1 339,01	
Autres matières et fournitures	0,00	59,18	49,79	49,09	39,52	49,09	
Maintenance	-51,60	54,00	0,00	0,00	0,60	0,00	Vérification installation électrique
Autres primes d'assurance	0,00	0,00		35,43	11,81	35,43	Assurance local
Voyages et déplacements	0,00	169,64	0,00	39,84	52,37	39,84	Remboursement frais de déplacement
Frais de télécommunications	555,62	521,45	538,87	563,02	544,74	563,02	internet et fixe
Total charges à caractère général	3 734,89	4 213,13	4 467,89	3 850,58	4 069,58	3 850,58	
Charges de personnel							
Coût agent ménage				1 022,00		1 022,00	Coût ménage
Coût agent animation mi-temps	17 395,96	17 913,45	18 809,05	20 838,60	18 739,26	20 838,60	1 agent à mi temps pour l'animation (Curgy/Igornay)
Total charges de personnel	17 395,96	17 913,45	18 809,05	21 860,60	18 994,76	21 860,60	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	21 130,85	22 126,58	23 276,94	25 711,18	23 064,34	25 711,18	

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque d'Igornay.

Coût net de fonctionnement

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE D'IGORNAY

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des 10 dernières années, la CCGAM a supporté des dépenses d'investissement en 2018, 2021 et 2022 :
 - 2018 : 992,14 € correspondant à l'achat d'un tourniquet et d'un téléviseur,
 - 2021 : 240,53 € pour des bacs de rangement,
 - 2022 : 931,45 € au titre d'achat de mobilier.

- **Aussi, la moyenne annuelle des dépenses d'investissement** prises en charge au cours des dix dernières années s'établit à **216,41 €**.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE D'IGORNAY

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque d'Igornay représente 25 927,59€ :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque d'Igornay	
Coût net de fonctionnement	25 711,18
Coût d'investissement	216,41
Coût global bibliothèque	25 927,59

Evaluation déterminée à partir de la méthode de droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 5 991,06 € au titre de la compétence bibliothèque.
- Au-delà du coût déterminé selon la méthode de droit commun, il est proposé par la CLETC la mise en œuvre d'une correction libre de l'attribution de compensation qui se limiterait au coût déduit initialement de l'AC de la commune, soit 5 991,06 €. La mise en œuvre de cette correction nécessitera au préalable l'accord de la commune. A défaut, l'AC de la commune sera corrigée de 25 927,59 €.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LUCENAY L'EVÊQUE

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LUCENAY L'EVÊQUE

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de Lucenay l'Evêque a été mise à disposition gratuitement.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La communauté prend en charge les dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens. La charge d'investissement reste du ressort communal.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Proposition évaluation	Précision
Charges à caractère général							
Eau et assainissement	164,29	164,16	169,11	175,96	168,38	175,96	
Energie - Electricité	2 772,14	3 401,95	4 949,66	4 499,94	3 905,92	4 499,94	Le montant 2024 a été corrigé d'un rattachement qui n'était pas justifié
Consommables informatiques	143,30	88,93	89,84	91,76	103,46	91,76	
Fournitures d'entretien	20,07	51,20	0,00	0,00	17,82	0,00	
Fournitures de petit équipement	97,03	0,00	0,00	789,25	221,57	789,25	Fourniture pour mise aux normes
Fournitures administratives	25,82	82,81	36,46	27,10	43,05	27,10	
Livres, disques, ... (médiathèque)	1 144,66	1 112,72	1 153,79	1 096,12	1 126,82	1 096,12	
Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	35,86	8,97	35,86	
Frais de télécommunications	573,61	524,47	521,00	511,19	532,57	511,19	Fixe + internet
Total charges à caractère général	4 940,92	5 426,24	6 919,86	7 227,18	6 128,55	7 227,18	
Charges de personnel							
Coût agent ménage				944,00		944,00	Coût ménage
TOTAL COUT NET DE FONCTIONNEMENT				8 171,18		8 171,18	

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de Lucenay l'Evêque.

Coût net de fonctionnement

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LUCENAY L'EVÊQUE

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des 10 dernières années, la CCGAM a supporté des dépenses d'investissement en 2018, 2021 et 2022 :
 - 2020 : 615,91 € correspondant à l'achat de matériaux, plateau chêne, peinture, penture, gond
 - 2022 : 1 466,64 € pour l'achat d'un PC,

- **Aussi, la moyenne annuelle des dépenses d'investissement** prises en charge au cours des dix dernières années s'établit à **208,26 €**.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LUCENAY L'EVÊQUE

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de Lucenay l'Evêque représente 8 379,44€ :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque	
Coût net de fonctionnement	8 171,18
Coût d'investissement	208,26
Coût global bibliothèque	8 379,44

Il est important de souligner que lors du transfert de la compétence à la CCGAM, la commune de Chissey contribuait au financement du service par le biais du versement d'une subvention de 305€. Pour Lucenay l'Evêque, le coût déduit de l'AC s'établissait à 3 901,19€

- Proposition d'évaluation pour la rétrocession de la bibliothèque:

	Cout initialement déduit de l'AC	
Lucenay l'Evêque	3 901,19	92,75%
Chissey	305,00	7,25%
TOTAL	4 206,19	100,00%

Proposition de répartition du coût 2024
7 771,82
607,61
8 379,44

- Au-delà du coût déterminé selon la méthode de droit commun, il est proposé par la CLETC la mise en œuvre d'une correction libre de l'attribution de compensation qui se limiterait au coût déduit initialement de l'AC de la commune, soit 3 901,19 € pour Lucenay l'Evêque et 305 € pour Chissey. A défaut, l'AC de la commune sera corrigée de 7 771,82 € pour Lucenay l'Evêque et 607,61 € pour Chissey.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE TAVERNAY

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE TAVERNAY

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de Tavernay a été mise à disposition gratuitement. Le local de la bibliothèque se situe dans le bâtiment de la mairie.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La communauté prend en charge les dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens. La charge d'investissement reste du ressort communal. La commune refacture à la CCGAM le coût de l'eau, de l'électricité et du chauffage.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Proposition évaluation	Précision
Charges à caractère général							
Consommables informatiques	0,00	52,61	0,00	50,70	25,83	50,70	
Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	14,57	3,64	14,57	
Livres, disques, ... (médiathèque)	884,19	799,19	846,92	784,55	828,71	784,55	
Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	17,28	4,32	17,28	
Remb. frais aux communes membres du GFP	170,08	844,58	620,11	976,26	652,76	976,26	Chauffage, eau et électricité
Total charges à caractère général	1 054,27	1 696,38	1 467,03	1 843,36	1 515,26	1 843,36	
Charges de personnel							
Coût agent ménage				1 160,00		1 160,00	
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT				3 003,36		3 003,36	

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de Tavernay.

Coût net de fonctionnement

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE TAVERNAY

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des 10 dernières années, la CCGAM n'a porté aucun investissement pour la bibliothèque de Tavernay.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE TAVERNAY

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de Tavernay représente 3 003,36 € :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque	
Coût net de fonctionnement	3 003,36
Coût d'investissement	0,00
Coût global bibliothèque	3 003,36

Evaluation déterminée à partir de la méthode de
droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 2 819,20 € au titre de la compétence bibliothèque.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE BROYE

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE BROYE

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de Broye a été mise à disposition gratuitement.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La communauté prend en charge les dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens. La charge d'investissement reste du ressort communal.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Proposition évaluation	Précision
Charges à caractère général							
Livres, disques, ... (médiathèque)	828,39	795,56	815,71	796,23	808,97	796,23	
Maintenance	52,22	0,00	0,00	0,00	13,06	0,00	
Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	28,51	7,13	28,51	
Remb. frais aux communes membres du GFP	597,18	1 625,29	1 033,06	899,72	1 038,81	899,72	Electricité, eau entretien chaudière, affranchissement
Total charges à caractère général	1 477,79	2 420,85	1 848,77	1 724,46	1 867,97	1 724,46	
Charges de personnel							
Coût agent ménage				1 091,00		1 091,00	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT				1 724,46		2 815,46	

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de Broye.

Coût net de fonctionnement

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE BROYE

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des 10 dernières années, la CCGAM a pris en charge des dépenses d'investissement en 2022 pour 535,01 €. Cette dépense correspond à l'achat d'un chariot
- **Ainsi, la moyenne annuelle des dépenses d'investissement** prises en charge au cours des dix dernières années s'établit à **53,50 €**.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE BROYE

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de Broye représente 2 868,96 € :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque	
Coût net de fonctionnement	2 815,46
Coût d'investissement	53,50
Coût global bibliothèque	2 868,96

Evaluation déterminée à partir de la méthode de
droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 2 961,33 € au titre de la compétence bibliothèque.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LAIZY

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LAIZY

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de Laizy a été mise à disposition gratuitement. La bibliothèque (48,16m²) est partie intégrante d'un bâtiment d'environ 520m².
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La communauté prend en charge les dépenses d'assainissement, d'électricité, de gaz, d'entretien chaudière et de vérification des extincteurs.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Proposition évaluation
Charges à caractère général						
Fournitures de petit équipement	0,00	23,24	0,00	0,00	5,81	0,00
Livres, disques, ... (médiathèque)	954,07	593,81	599,18	598,59	686,41	598,59
Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	28,95	7,24	28,95
Frais de télécommunications	0,00	61,92	61,92	51,60	43,86	51,60
Remb. frais aux communes membres du GFP	1 431,28	2 168,17	810,54	843,39	826,97	843,39
Total charges à caractère général	2 385,35	2 847,14	1 471,64	1 522,53	1 570,29	1 522,53
Total charges de personnel						
Coût agent ménage				905,00		905,00
Coût agent animation				5 842,20		5 842,20
Coût total personnel				6 747,20		6 747,20
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT				8 269,73		8 269,73

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de Laizy.

Coût net de fonctionnement



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LAIZY

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des 10 dernières années, aucun investissement n'a été porté par la CCGAM au titre de la bibliothèque de Laizy.
- Le coût net d'investissement est donc nul.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LAIZY

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de Laizy représente 8 269,73 € :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque	
Coût net de fonctionnement	8 269,73
Coût d'investissement	0,00
Coût global bibliothèque	8 269,73

Evaluation déterminée à partir de la méthode de
droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 1 102,64 € au titre de la compétence bibliothèque.
- Au-delà du coût déterminé selon la méthode de droit commun, il est proposé par la CLETC la mise en œuvre d'une correction libre de l'attribution de compensation qui se limiterait au coût déduit initialement de l'AC de la commune, soit 1 102,64€. La mise en œuvre de cette correction nécessitera au préalable l'accord de la commune. A défaut, l'AC de la commune sera corrigée de 8 269,73€.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE MESVRES

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE MESVRES

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de Mesvres a été mise à disposition gratuitement.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La communauté prend en charge les dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens. La charge d'investissement reste du ressort communal.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Proposition évaluation
Charges à caractère général						
Fournitures de petit équipement	72,60	0,00	0,00	0,00	18,15	0,00
Fournitures administratives	0,00	-60,00	0,00	0,00	-15,00	0,00
Livres, disques, ... (médiathèque)	900,48	0,00	899,97	898,10	674,64	898,10
Maintenance	100,20	85,68	54,00	0,00	59,97	0,00
Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	12,10	3,03	12,10
Remb. frais aux communes membres du GFP	457,78	525,77	455,70	700,33	534,90	700,33
Total charges à caractère général	1 531,06	551,45	1 409,67	1 610,53	1 275,68	1 610,53
Charges de personnel						
Coût agent ménage				1 022,00		1 022,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT				2 632,53		2 632,53

Coût net de fonctionnement

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de Mesvres.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE MESVRES

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- La CCGAM n'a supporté aucune dépense d'investissement au cours des dix dernières années.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE MESVRES

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de Mesvres représente 2 632,53 € :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque	
Coût net de fonctionnement	2 632,53
Coût d'investissement	0,00
Coût global bibliothèque	2 632,53

Evaluation déterminée à partir de la méthode de
droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 1 220,44 € au titre de la compétence bibliothèque.
- Au-delà du coût déterminé selon la méthode de droit commun, il est proposé par la CLETC la mise en œuvre d'une correction libre de l'attribution de compensation qui se limiterait au coût déduit initialement de l'AC de la commune, soit 1 220,44 €. La mise en œuvre de cette correction nécessitera au préalable l'accord de la commune. A défaut, l'AC de la commune sera corrigée de 2 632,53 €.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-LEGER SOUS BEUVRAY

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT LEGER SOUS BEUVRAY

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de Saint Léger sous Beuvray a été mise à disposition gratuitement.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La commune supporte l'intégralité des charges liées aux fluides. Aucune refacturation n'a lieu entre la commune et la CCGAM.
- Seuls 12,10 € sont supportés par la CCGAM au titre de l'assurance du local.

Coût net de fonctionnement : 12,10 €

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT LEGER SOUS BEUVRAY

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des 10 dernières années, aucune charge d'investissement n'a été supporté par la CCGAM.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT LEGER SOUS BEUVRAY

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de Saint Léger sous Beuvray représente 12,10 € :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque	
Coût net de fonctionnement	12,10
Coût d'investissement	0,00
Coût global bibliothèque	12,10

Evaluation déterminée à partir de la méthode de
droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 2 916,66 € au titre de la compétence bibliothèque.
- Le coût évalué précédemment est quasi nul du fait de l'absence de refacturation des charges supportées par la commune. Dans le cas présent, il paraît opportun de proposer une méthode alternative permettant à la commune de voir son AC corrigée à hauteur du niveau initialement déduit, soit 2 916,66€. La mise en œuvre de cette correction nécessitera l'accord du conseil municipal. A défaut c'est la correction de 12,10€ qui s'appliquera.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-PRIX

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-PRIX

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de Saint-Prix a été mise à disposition gratuitement.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention qui prévoit la refacturation par la commune à la CCGAM du coût des fluides. Dans les faits, la commune ne refacturait pas les charges supportées à la CCGAM

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Proposition évaluation
Charges à caractère général						
Livres, disques, ... (médiathèque)	630,72	599,87	595,38	594,42	605,10	594,42
Maintenance	54,00	54,00	0,00	0,00	27,00	0
Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	17,28	4,32	17,28
Total charges à caractère général	684,72	653,87	595,38	611,70	636,42	611,70
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	684,72	653,87	595,38	611,70	636,42	611,70

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de Saint Prix.

Coût net de fonctionnement

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-PRIX

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des 10 dernières années, la CCGAM a acquis une imprimante en 2024 pour 293,04 €. Il s'agit de la seule dépense répertoriée.
- **Aussi, la moyenne annuelle des dépenses d'investissement** prises en charge au cours des dix dernières années s'établit à **29,30 €**.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-PRIX

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de Saint-Prix représente 641,00 € :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque	
Coût net de fonctionnement	611,70
Coût d'investissement	29,30
Coût global bibliothèque	641,00

Evaluation déterminée à partir de la méthode de
droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 993,19 € au titre de la compétence bibliothèque.
- Le coût évalué précédemment est quasi nul du fait de l'absence de refacturation des charges supportées par la commune. Dans le cas présent, il paraît opportun de proposer une méthode alternative permettant à la commune de voir son AC corrigée à hauteur du niveau initialement déduit, soit 993,19 €. La mise en œuvre de cette correction nécessitera l'accord du conseil municipal. A défaut c'est la correction de 641,00 € qui s'appliquera.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA COMELLE

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA COMELLE

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de La Comelle a été mise à disposition gratuitement. Elle est située dans le même bâtiment qui accueille la mairie et l'agence postale.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. Les charges liées aux fluides supportées par la commune donnent lieu à refacturation à la communauté.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Proposition évaluation	Précision
Charges à caractère général							
Livres, disques, ... (médiathèque)	496,51	459,26	403,27	457,36	454,10	457,36	
Remb. frais aux communes membres du GFP	162,46	272,49	253,82	319,15	251,98	319,15	
Total charges à caractère général	658,98	731,75	657,09	776,51	706,08	776,51	
Charges de personnel							
Personnel affecté par la commune membre	1 665,52	1 759,68	1 796,90	1 894,37	1 779,12	1 894,37	La secrétaire effectue des heures que la CCGAM paye
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 324,50	2 491,43	2 453,99	2 670,88	2 485,20	2 670,88	

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de La Comelle.

Coût net de fonctionnement

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA COMELLE

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des 10 dernières années, la CCGAM n'a supporté aucune charge d'investissement au titre de la bibliothèque de la Comelle.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA COMELLE

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de La Comelle représente 2 670,88 € :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque	
Coût net de fonctionnement	2 670,88
Coût d'investissement	
Coût global bibliothèque	2 670,88

Evaluation déterminée à partir de la méthode de
droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 1 799,07 € au titre de la compétence bibliothèque.
- Au-delà du coût déterminé selon la méthode de droit commun, il est proposé par la CLETC la mise en œuvre d'une correction libre de l'attribution de compensation qui se limiterait au coût déduit initialement de l'AC de la commune, soit 1 799,07 €. La mise en œuvre de cette correction nécessitera au préalable l'accord de la commune. A défaut, l'AC de la commune sera corrigée de 2 670,88 €.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE DRACY LES COUCHES

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE DRACY LES COUCHES

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de Dracy Les Couches a été mise à disposition gratuitement.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La communauté prend en charge les dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens. La charge d'investissement reste du ressort communal.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Proposition évaluation	Précision
Charges à caractère général							
Livres, disques, ... (médiathèque)	121,75	0,00	312,66	301,06	183,87	301,06	
Total charges à caractère général	121,75	0,00	312,66	301,06	183,87	301,06	

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de Dracy les Couches.

Coût net de fonctionnement

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE DRACY LES COUCHES

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des dix dernières années, la CCGAM n'a supporté aucune charge d'investissement pour la bibliothèque de Dracy Les Couches.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE DRACY LES COUCHES

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de Dracy les Couches représente 301,06€ :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque	
Coût net de fonctionnement	301,06
Coût d'investissement	0,00
Coût global bibliothèque	301,06

Evaluation déterminée à partir de la méthode de
droit commun

- Pour rappel, il a été déduit de l'attribution de compensation de la commune un coût de 1 677,49 € au titre de la compétence bibliothèque.
- Au-delà du coût déterminé selon la méthode de droit commun, il est proposé par la CLETC la mise en œuvre d'une correction libre de l'attribution de compensation qui permettra à la commune de réintégrer le montant qui avait été déduit initialement.



EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-DIDIER SUR ARROUX

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT DIDIER SUR ARROUX

LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT

- La bibliothèque de Saint-Didier sur Arroux a été mise à disposition gratuitement.
- La commune et la CCGAM sont liées par une convention. La communauté prend en charge les dépenses d'entretien courant et des réparations nécessaires à la préservation des biens. La charge d'investissement reste du ressort communal.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Moyenne	Proposition évaluation	Précision
Charges à caractère général							
Livres, disques, ... (médiathèque)	348,78	348,98	348,42	349,38	348,89	349,38	
Total charges à caractère général	348,78	348,98	348,42	349,38	348,89	349,38	

- La CCGAM ne perçoit aucune recette au titre de la bibliothèque de Saint Didier sur Arroux.

Coût net de fonctionnement

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT DIDIER SUR ARROUX

LE COÛT NET D'INVESTISSEMENT

- Au cours des dix dernières années, la CCGAM n'a supporté aucune charge d'investissement pour la bibliothèque de Saint Didier sur Arroux.

EVALUATION DU COÛT DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT DIDIER SUR ARROUX

LES PROPOSITIONS DE LA CLETC

- Au global, le coût net de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque de Saint Didier sur Arroux représente 349,38 € :

Coût global fonctionnement + investissement bibliothèque	
Coût net de fonctionnement	349,38
Coût d'investissement	0,00
Coût global bibliothèque	349,38

Evaluation déterminée à partir de la méthode de
droit commun

- A titre d'information, cette bibliothèque ayant été mise en œuvre par la CCGAM, l'attribution de compensation de la commune n'a pas été impactée lors de cette ouverture.
- La rétrocession de la compétence entrainera une majoration de l'attribution de compensation de la commune de 349,38 €. Il est cependant proposé à la CLETC de proposer une évaluation complémentaire à 0€ du fait de la création du service par la CCGAM.



SYNTHESE DES PREMIERES EVALUATIONS REALISEES

SYNTHESE DES PREMIERES EVALUATIONS REALISEES

Les bibliothèques	Evaluation selon le droit commun	Evaluation alternative proposée	Rappel coût déduit de l'AC
Curgy	28 613,79	7 814,26	7 814,26
La Celle en Morvan	8 747,29		7 570,96
Igornay	25 927,59	5 991,06	5 991,06
Lucenay l'Evêque	7 771,83	3 901,19	3 901,19
Chissey	607,61	305,00	305,00
Tavernay	3 003,36		2 819,20
Broyes	2 868,96		2 961,33
Laizy	8 269,73	1 102,64	1 102,64
Mesvres	2 632,53	1 220,44	1 220,44
Saint Léger sous Beuvray	12,10	2 916,66	2 916,66
Saint Prix	641,00	993,19	993,19
La Comelle	2 670,88	1 799,07	1 799,07
Dracy les Couches	301,06	1 677,49	1 677,49
Saint Didier sur Arroux	349,38		
TOTAL	92 417,10	27 721,00	41 072,49



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 15

**AFFAIRES COMMUNAUTAIRES - PRÉSENTATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ADOPTÉ
PAR LA CCGAM LE 18 SEPTEMBRE 2025.**

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost (sauf délibérations n° 161, 162, 163 et 164), M Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (à partir de la délibération n° 133), M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT (à partir de la délibération n° 136), M Didier DEVOUCOUX, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSWA, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la délibération n° 155), Mme Francette GYBELS, M Jean Louis CORMIER, délégués d'Autun ; M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (jusqu'à la délibération n°169), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, M Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, délégué d'Étang sur Arroux jusqu'à la délibération n° 160), M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la délibération n°170), Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la délibération n° 168), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Christiane TIXIER, suppléante, représentant Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne (jusqu'à la délibération n°166), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Serge BOUDOT, suppléant, représentant Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET

ABSENTS : M Patrick CAYEUX, Mme Angéline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, Mme Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne Marie MARILLIER, M Augustin de Champeaux, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Gérard POIGNANT, M Jean Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSES : M Métin ALBAYRAK, M Frédéric BROCHOT, Mme Maartje VAN VEEN, Mme Catherine LEFLOND, M Jean-Louis LAURENT, M Nicolas JOLIVOT, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Jean Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Céline GOUDIER POSWA, M Stéphane FABRE à Mme Françoise ANDRE, M Alain DICHANT à Mme Laetitia PERRIER, Mme Monique GATIER à M Vincent CHAUVET, M Gilbert DARROUX à Mme Francette GYBELS, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jacques ROY à Mme Françoise DURIAU, Pierre THOMAS à M Gille BERRET, Christian DEMIZIEUX à M Gérard BERGERET.

2025/135

Objet : Adoption du Pacte de Gouvernance de la CCGAM

Rapport de Madame Marie Claude BARNAY, Présidente

Chers Collègues,

Le conseil communautaire a débattu et pris connaissance le 15 mai 2025 de la proposition de pacte de gouvernance, co-construit avec le groupe constitué d'élus représentatifs des différentes tailles de communes du Grand Autunois Morvan, sur la base du travail réalisé depuis 2023 avec l'ensemble des élus de la communauté de communes.

Il a approuvé sa transmission aux communes afin de recueillir leur avis selon le principe d'une majorité qualifiée. A défaut de délibération prise par une commune dans un délai de 2 mois, les avis sont réputés favorables.

Ce Pacte constitue avec le projet de territoire et le pacte financier et fiscal, de solidarité et de confiance un des piliers de l'action communautaire. Il fixe le cadre d'organisation des décisions entre les communes et la communauté, en précisant le rôle et l'articulation des instances communautaires.

Il a été introduit par la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et à la Proximité de l'action publique du 19 décembre 2019, avec pour objectif de lutter contre le sentiment d'éloignement des centres de décision ressenti par les élus municipaux et de replacer les élus intercommunaux au centre du fonctionnement de l'intercommunalité.

Le document s'articule en 4 parties principales et un préambule :

- Le préambule, qui précise les objectifs poursuivis par le Pacte
- Les contours du territoire, l'historique de l'intercommunalité et ses compétences
- Les valeurs et principes qui guident l'action intercommunale
- Le processus décisionnel et entre dans le détail du rôle de chaque instance communautaire et des acteurs de ces instances (présidence, conseillers communautaires, maires, conseillers municipaux)
- Les outils annexes de la gouvernance, qui complètent les instances statutaires (communication, échanges infra-communautaires...)

Le document définitif est annexé au présent rapport et tient compte des remarques formulées lors du conseil communautaire du 15 mai 2025.

Vu la délibération n°2025/074 du 15 mai 2025 portant le pacte de gouvernance à la connaissance du conseil communautaire avant transmission le 16 mai 2025 pour avis aux conseils municipaux des communes membres,

Vu l'avis favorable des communes du Grand Autunois Morvan, exprimé pour 16 communes avant le 16 juillet 2025, tacite pour les 39 autres communes,

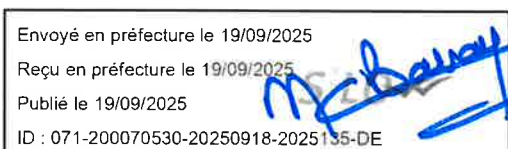
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Pacte de Gouvernance de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan

Autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY





le Grand Autunois Morvan

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 071-200070530-20250918-2025135BIS-DE

M. Baudry

PACTE DE GOUVERNANCE de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan

Table des matières

Préambule :	2
I. Le territoire	4
1. L'historique : étapes de la construction de l'intercommunalité	4
2. L'armature urbaine	4
3. Les compétences	5
II. Les valeurs et principes	7
III. Le processus décisionnel	8
1. Les circuits de décision et la consultation	8
2. Les différentes instances	8
3. Le rôle de chacun dans l'action intercommunale	10
III. Les outils de la gouvernance	12
1. Le groupe de travail gouvernance	12
2. Les réunions bilatérales Présidente/Vice-présidents	12
3. Les réunions d'informations aux maires et élus municipaux	12
4. Le séminaire annuel InterGAM	12
5. Les visites de communes	13
6. La participation de la population aux réflexions intercommunales	13
7. La plateforme d'échange de document OpenBee Portal	13
8. Les réunions des secrétaires de mairie	13
9. La newsletter trimestrielle et les focus	13
10. Le rapport d'activité annuel	13
11. La formation des élus	14
12. Le point « intercommunalité » à l'ordre du jour des conseils municipaux	14
LISTE DES ANNEXES	15
1. Règlement intérieur du conseil communautaire de la CCGAM	15
2. Charte de la relation élu-agent CCGAM	15
3. Charte de l' élu local :	15
4. Plaquette « Le Grand Autunois Morvan au service de sa population »	15

Pourquoi un pacte de gouvernance ?

Le Pacte de Gouvernance a été introduit par la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et à la Proximité de l'action publique du 19 décembre 2019.

Cette loi a pour objectif de lutter contre le sentiment d'éloignement des centres de décision ressenti par les élus municipaux et de replacer les élus intercommunaux au centre du fonctionnement de l'intercommunalité¹.

« Donner du sens » : un projet commun

Les communes du Grand Autunois Morvan se sont initialement regroupées dans l'objectif de mettre en commun leurs ressources, compétences et moyens financiers pour garantir à leurs citoyens un service public de qualité et efficace. Cependant, les fusions d'intercommunalités et les extensions de périmètre sont venues modifier à plusieurs reprises l'organisation et le fonctionnement intercommunal en apportant de la complexité. C'est pourquoi il est important de rappeler avant tout que l'intercommunalité n'a de sens qu'au travers d'un projet commun, et de clarifier les relations entre les communes au bénéfice de ce projet.

« Être acteur en premier lieu » : des règles de gouvernance

Face à l'augmentation du nombre de compétences transférées aux intercommunalités et à la difficulté à financer tous les projets, dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, les élus communautaires sont amenés très souvent à faire des choix difficiles. Le Pacte de Gouvernance affirme que chaque élu a un rôle dans la définition de la répartition des compétences, des règles de la gouvernance, d'une organisation au service de ces compétences, et enfin dans la définition d'un pacte financier, fiscal et de solidarité et de confiance.

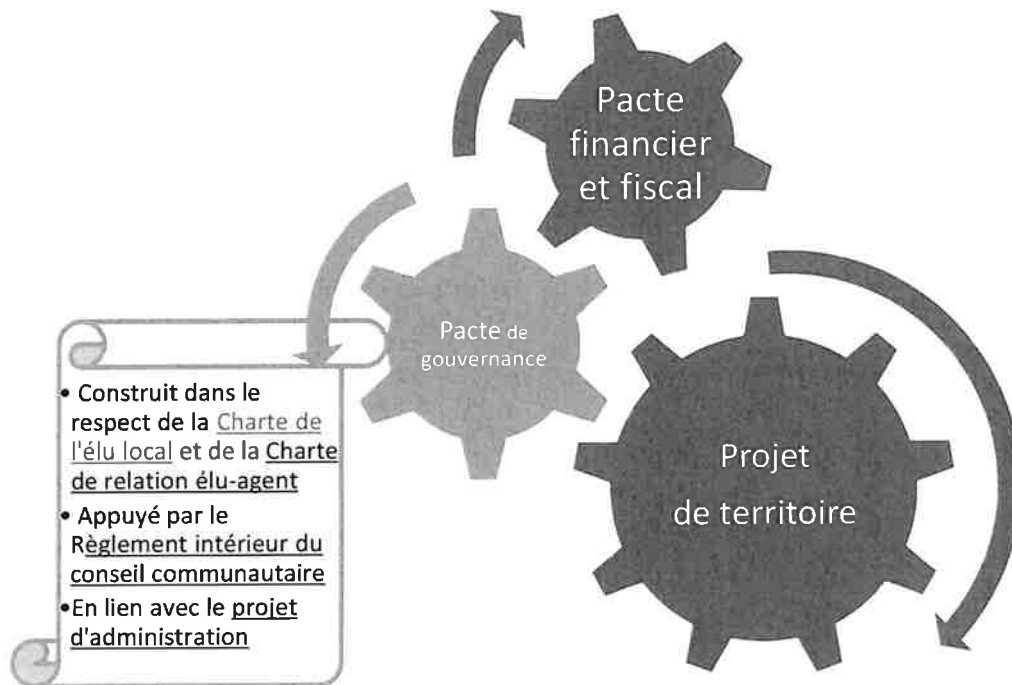
« Partager une identité, sans perdre l'âme de chacun »

Ce pacte est aussi l'occasion d'affirmer au travers d'une délibération intercommunale la culture du consensus² qui anime chacune des communes membres. Il s'agit pour chacun des élus des 55 communes d'avoir la possibilité de se sentir partie prenante de la construction de l'intercommunalité, du projet communautaire et d'adhérer à une vision commune.

Le pacte de gouvernance constitue un des piliers de l'action communautaire avec le projet de territoire et le pacte financier et fiscal, de solidarité et de confiance.

¹ L'intercommunalité représente ici le regroupement des communes au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale : la communauté de communes du Grand Autunois Morvan

² Consensus : Accord entre personnes et consentement du plus grand nombre





I. Le territoire

1. L'historique : étapes de la construction de l'intercommunalité

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan a été créée en 2014 par fusion de la communauté de communes de l'Autunois (CCA) créée en 2000, avec les communautés de communes de la Vallée de la Drée et de l'Arroux-Mesvrin et des communes du Couchois (St Emiland, St Gervais sur Couches, Créot). Au 1er janvier 2017, elle a fusionné avec la communauté de communes de Beuvray Val d'Arroux et s'est étendue à quatre nouvelles communes du Couchois.



Illustration : Dernière modification du périmètre de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan au 1er janvier 2017.

Le Grand Autunois Morvan regroupe 55 communes et 35 222 habitants (INSEE 2021) sur une superficie de 1 252 km², soit une densité de 28,1 habitants par km². La ville-centre est Autun, commune la plus peuplée de la CCGAM (13 145 habitants (INSEE 2021)).

2. L'armature urbaine

Le SCoT signé en 2016 et le PLHi signé en 2020 affirment une armature territoriale en étoile organisée autour de la ville-centre, Autun, qui concentre 37% de la population de la communauté de communes et une large majorité des emplois, et de 4 bourgs-centres dits pôles relais : Epinac, Etang-sur-Arroux, Couches, Anost/Cussy-en-Morvan.



le Grand Autunois Morvan



Cette organisation offre aux habitants du territoire des équipements de proximité indispensables à la vie quotidienne, de la petite enfance jusqu'à la prise en charge des aînés, et favorisant l'inclusion sociale.

3. Les compétences

Les compétences listées dans les **statuts de la communauté, complétés par l'intérêt communautaire**, sont validés en conseil communautaire et annexés au présent Pacte.

Le Grand Autunois Morvan comprend environ 615 élus municipaux et 86 conseillers communautaires. Il a le 42^{ème} Coefficient d'Intégration Fiscale le plus important parmi les communautés de communes à fiscalité propre unique (829), ce qui signifie **qu'une majorité des compétences du bloc communal lui sont déléguées (compétences obligatoires, optionnelles et facultatives)**. En plus de compétences obligatoires, le Grand Autunois Morvan est en effet également compétent dans des domaines aux services et équipements coûteux :

- Culture
- Education, animation, jeunesse
- Vie sociale
- Transports, voirie d'intérêt communautaire



le Grand Autunois Morvan
- Sécurité et salubrité publique

- > La Plaquette « *Le Grand Autunois Morvan au service de sa population* » en annexe synthétise ces compétences pour le grand public.



II. Les valeurs et principes

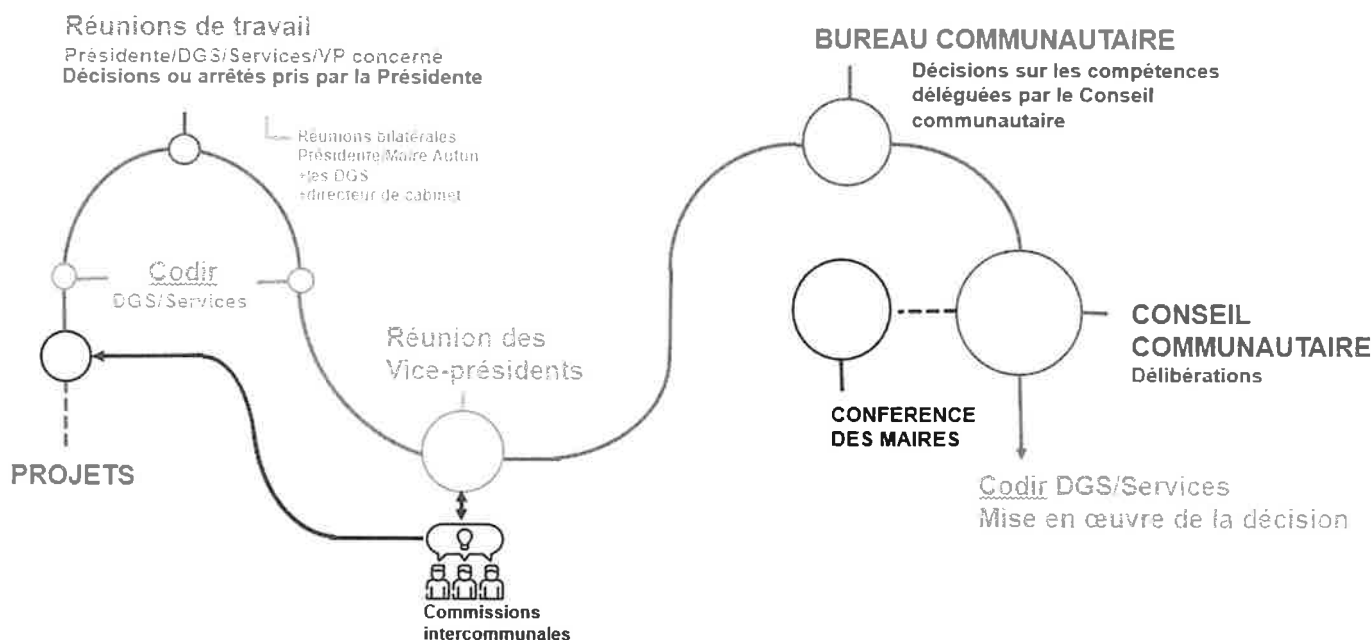
- **Solidarité intercommunale au service du territoire** est la première valeur : la communauté de communes du Grand Autunois Morvan dispose d'un coefficient d'intégration élevé, ayant fait le choix de se doter de nombreuses compétences de services à la population. Aussi, le principe de solidarité permettant la répartition des richesses prévaut afin d'assurer un maillage équilibré de ces services sur le territoire. Par ailleurs, afin de garantir l'unité de la communauté, les élus de la CCGAM se doivent d'être les vecteurs du projet communautaire à l'intérieur et au-delà de leur bassin de vie.
- **Respect de l'identité des communes** : Composée de 55 communes, la CCGAM est forte d'une diversité culturelle, géographique et démographique. La communauté, entité en mesure de porter des projets structurants, représente le prolongement des communes. Les spécificités de chacune d'entre elles sont autant de complémentarités à développer qui seront systématiquement à mettre en valeur dans l'action de la communauté.
- **Coopération** : Pierre angulaire fondatrice de l'EPCI, la coopération a pour objectif d'optimiser les moyens, ce qui peut se matérialiser par la gestion en commun d'équipements ou de services publics, ou bien l'élaboration de projets de développement intéressant plusieurs communes. La CCGAM n'est pas une commune supplémentaire, mais bien le résultat d'une coopération dans la construction des politiques publiques, chaque commune se devant de partager le projet commun.
- **Partage, communication, transparence**, Les communes-membres de la CCGAM doivent pouvoir bénéficier de toute information relative aux projets débattus au sein des instances communautaires. La communication sur les actions réalisées ou à venir et la conduite des projets fera l'objet d'un soin particulier.
- **Confiance et subsidiarité** : Les délégations confiées par la Présidence doivent permettre de gagner en efficacité dans l'action publique, et ainsi de confier les questions soulevées par cette action au niveau le plus opportun, en toute confiance.
- **Simplicité, clarification des démarches, agilité** : la gouvernance définit au mieux les rôles de chacun dans l'organisation de l'intercommunalité : l'explicitation de ces rôles, mais aussi la possibilité de les faire évoluer pour un maximum de simplicité et de fluidité seront les garants d'une meilleure efficacité de l'action communautaire.
- **Ecoute, bienveillance, responsabilité vis-à-vis des enjeux traités** : La participation active des élus communautaires dans les débats est indispensable afin de garantir la représentativité du territoire. Ces débats devront se tenir dans la bienveillance et l'écoute de chacun.

III. Le processus décisionnel

1. Les circuits de décision et la consultation

L'accord de toutes les communes est recherché au moyen d'un important travail de discussion en amont et de préparation de la décision pour trouver la solution qui conviendra à tous. Ce travail amont est représenté sur le schéma ci-après.

Le circuit de décision



2. Les différentes instances

Le Comité directeur (Codir) :

- Il se compose du Directeur Général des Services, de ses adjoints et des Directeurs des services (support, techniques et de développement) ;
- Se réunit toutes les semaines ;
- Aide à la décision politique
- S'assure de l'exécution des directives politiques,
- Garantit le contrôle de légalité, financier et de gestion
- Consulte et associe autant que de besoin les responsables de services ;
- Se réunit de manière élargie avec tous les responsables de services plusieurs fois par an pour du partage d'information



le Grand Autunois Morvan
La réunion des Vice-présidents :

- Elle se compose de la Présidente, des Vice-présidents, du DGS et de ses adjoints³
- Présente les projets de chaque délégation et leur avancement
- Prépare les bureaux communautaires
- Mène une réflexion transversale sur la stratégie
- Propose des sujets de travail à approfondir en commission intercommunale
- Se réunit tous les 15 jours environ

Le Bureau communautaire :

- Il se compose de la Présidente, des Vice-présidents et des conseillers communautaires délégués
- Il vote les décisions déléguées au bureau par le Conseil communautaire
- Il est un lieu de débat pour préparer les conseils communautaires
- Se réunit à huis clos (n'est pas public)
- Il se réunit environ tous les mois ou tous les deux mois selon la richesse de l'actualité

La conférence des maires :

Instituée par l'Art. L. 5211-11-3. De la LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique :

« La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres. »

« Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires. »

- Elle concerne les 55 maires du Grand Autunois Morvan
- Elle a un rôle consultatif sur des sujets stratégiques de l'intercommunalité
- L'avis qu'elle formule doit être transmis aux conseillers municipaux dans un délai maximum de quatre semaines
- Elle peut être complétée par des réunions d'information dédiées aux 55 maires (voir la partie 4. Outils de la gouvernance)

Le Conseil communautaire :

- 86 conseillers communautaires issus des 55 communes de la CCGAM
- Il examine et vote le budget et les délibérations
- Il peut saisir la conférence des Maires

³ Le nombre de vice-présidents est fixé selon l'[Article L5211-10](#) du code général des collectivités territoriales, dans la limite de 15 vice-présidents.



le Grand Autunois Morvan

- Il se réunit au tant que de besoin, au moins une fois par trimestre
- Ses séances sont publiques
- Il dispose d'un règlement intérieur

Les commissions intercommunales :

Les commissions intercommunales sont organisées en « groupes de travail » sur des sujets ad hoc à l'initiative et à l'appréciation des Vice-présidents appuyés par les services de l'intercommunalité,

- Elles sont consultées pour travailler un sujet particulier et sont forces de proposition (les sujets proposés seront soumis aux instances de décision),
- Les sujets peuvent aussi y être informatifs et liés à l'actualité,
- Les Vice-Présidents chargés d'organiser ces commissions rendent compte auprès de l'exécutif et dans les instances communautaires du travail qui y est effectué,
- Elles peuvent se rendre sur le terrain auprès de collègues d'autres territoires pour un échange d'expériences,
- Leur déroulement doit permettre l'expression de chacun afin de faire émerger de nouvelles idées, avec les moyens de l'intelligence collective à laquelle les vice-présidents et les responsables de service sont incités à se former,
- Chaque membre des conseils municipaux peut demander à tout moment de faire partie des commissions intercommunales.

3. Le rôle de chacun dans l'action intercommunale

Rôle de la Présidence :

- Prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, en tant que représentant légal de la CCGAM⁴
- Impulse la réflexion sur les projets d'intérêt communautaire
- Garantit le bon fonctionnement de la prise de décision au service du projet et des politiques publiques portées par l'intercommunalité,
- Permet et encourage la prise de parole des conseillers communautaires,
- Sous sa responsabilité et sa surveillance, délègue aux vice-présidents une partie de ses fonctions sous la forme d'un arrêté de délégation, et recueille périodiquement leurs besoins, leurs propositions et leurs difficultés dans ce cadre
- Veille aux équilibres de représentation du territoire,
- Rencontre régulièrement le DGS et les membres de la direction générale, ainsi que les directeurs et/ou responsables de service, afin de veiller au bon fonctionnement des services,
- Prend les décisions dans le cadre de sa délégation et les arrêtés relatifs à ses pouvoirs propres (en tant que chef de l'administration),

⁴ Selon l'Article L5211-9 du code général des collectivités locales



le Grand Autunois Morvan

- Rencontre les mairies de sa propre initiative et/ou à leur demande,
- Veille au respect de la présente charte, de la charte de relations élus-agents et de la charte de l'élu local (annexées au présent Pacte).

Rôle des Vice-présidents et des conseillers communautaires :

Les vice-présidents et conseillers communautaires ont le devoir de consacrer le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Les vice-présidents, particulièrement :

- Sont forces de proposition sur leur délégation et sont présents auprès des services,
- Organisent et animent les commissions intercommunales, en lien avec leur délégation en mode « groupe de travail », et y participent activement,
- Rendent compte des travaux de leur délégation auprès de l'exécutif et dans les instances communautaires,
- Prennent les arrêtés et décisions dans le cadre de leur délégation.

Rôle des maires

- Tout en représentant leur commune, ils sont le socle de l'intercommunalité. De ce fait, ils portent les valeurs de l'intercommunalité, et notamment la première d'entre elles : la solidarité intercommunale,
- Ils incarnent le collectif qui va permettre de répondre aux attentes de la population,
- Ils participent aux instances ou se font représenter,
- Ils relaient l'information intercommunale au sein de leur conseil municipal : délibération sur le rapport d'activités annuel de la CCGAM et du CIAS, avis de la conférence des maires, notes explicatives de synthèse, rapport d'orientations budgétaires...
- Dans le cas où le maire n'est pas le délégué titulaire au conseil communautaire, le conseiller communautaire titulaire porte néanmoins toujours la voix de sa commune.

Rôle des adjoints et conseillers municipaux

Les conseillers municipaux qui ne participent pas aux instances communautaires :

- S'informent grâce aux différents supports qui leur sont obligatoirement diffusés⁵ : newsletter, rapports d'activité, compte-rendu des conseils communautaires, etc.
- sont les relais de l'action intercommunale auprès des habitants,
- peuvent participer aux commissions intercommunales et au séminaire annuel InterGAM,
- peuvent assister au Conseil communautaire qui est public,
- sont conviés aux réunions d'information et de concertation organisées sur les grands projets de l'intercommunalité (aménagement du territoire, environnement, ...).

L'adjoint délégué suppléant remplace le conseiller titulaire aux instances communautaires où il ne peut être présent.

⁵ Selon la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique



III. Les outils de la gouvernance

1. Le groupe de travail gouvernance

Un groupe de 10 élus constitué de représentants des communes de différentes strates de population (moins de 100 habitants, entre 100 et 500 habitants, entre 500 et 1000, plus de 1000 habitants) et des pôles de l'armature territoriale du Grand Autunois Morvan, a été créé dans le but de faire émerger le Pacte de Gouvernance.

Réuni à plusieurs reprises en 2023 et 2024, il a pour objectifs d'évaluer et de faire évoluer la gouvernance intercommunale. Il propose des actions relatives aux sujets :

- D'interconnaissance et de communication
- De processus décisionnel
- De l'implication des élus

2. Les réunions bilatérales Présidente/Vice-présidents

Des réunions bilatérales entre la Présidente et les Vice-Présidents sont organisées de manière régulière et plusieurs fois par an afin de suivre les travaux des différentes délégations.

3. Les réunions d'informations aux maires et élus municipaux

Des réunions d'information sont organisées régulièrement pour communiquer des informations générales sur le territoire aux élus des communes, telles que les accompagnements locaux, les aides disponibles, ou les évolutions législatives et réglementaires sur les compétences de l'intercommunalité, etc.

Ces réunions sont complémentaires de la conférence des maires.

4. Le séminaire annuel InterGAM

Ce rendez-vous annuel permet aux élus des communes, aux élus communautaires et aux services de s'informer, d'échanger et de travailler sous forme d'ateliers sur les thématiques de la communauté de communes.

Selon les différentes étapes du mandat, les sujets abordés peuvent varier : Formation des élus à l'intercommunalité, interconnaissance, réflexion sur des sujets stratégiques pour l'intercommunalité, bilan du mandat...



le Grand Autunois Morvan

Il donne une large place à la convivialité et à l'échange informel.

5. Les visites de communes

A l'initiative de la Présidente, elles ont lieu régulièrement dans une commune différente et par polarités. Elles sont l'occasion de rencontrer les équipes municipales pour échanger sur les sujets intercommunaux.

6. La participation de la population aux réflexions intercommunales

La concertation avec la population s'effectue de manière générale projet par projet.

Des commissions associant les socio-professionnels concernés et parfois actées par des délibérations communautaires alimentent la construction de la politique publique sur certaines compétences : Comité des partenaires sur la compétence mobilité, commission agricole sur la compétence agriculture et circuits courts, assemblée des aînés sur la politique senior, commission des aides sur la compétence économie...

Elles sont impulsées par les vice-présidents chargés de la compétence concernée.

7. La plateforme d'échange de document OpenBee Portal

Une plateforme numérique est utilisée pour mettre à disposition à l'occasion de toutes les instances communautaires les ordres du jour, les rapports présentés et leurs annexes.

8. Les réunions des secrétaires de mairie

Organisées par la Direction générale des services au minimum une fois par an, les réunions de secrétaires de mairie permettent de partager l'information communautaire et permettent à ceux-ci d'identifier les personnes ressources au sein des services de la CCGAM.

9. La newsletter trimestrielle et les focus

Une newsletter donnant l'actualité de l'intercommunalité est envoyée régulièrement à tous les élus municipaux. En complément, un focus décryptant un sujet particulier est diffusé 1 à 2 fois par trimestre. Le focus permet de traiter de sujets divers (décidés par un comité de rédaction) de manière accessible et pédagogique à destination des élus, afin que ces derniers puissent le diffuser à leur tour au plus grand nombre, et ainsi, rendre le sujet compréhensible pour les administrés. Ces focus sont accessibles en téléchargement au lien suivant :

<https://www.grandautunoismorvan.fr/la-communaute-de-communes/les-elus-du-grand-autunois-morvan>

10. Le rapport d'activité annuel

Le rapport d'activité annuel met en lumière l'action de la communauté et contient des informations relatives aux projets et aux services apportés dans les communes. Il doit être présenté en conseil



le Grand Autunois Morvan

municipal chaque année. Les élus peuvent s'y référer afin d'être les vecteurs de l'intercommunalité auprès des citoyens.

11. La formation des élus

Un programme de formation collectif des élus est établi en début de mandat.

Il porte a minima sur le projet de territoire et sur le fonctionnement des finances publiques et de l'intercommunalité. Les élus sont fortement invités à se former tout au long du mandat grâce au Droit Individuel à la Formation sur des thématiques particulières (outils numériques, changement climatique...) et sur les évolutions réglementaires et législatives.

12. Le point « intercommunalité » à l'ordre du jour des conseils municipaux

Les maires sont tenus de rendre compte en conseil municipal de l'actualité de la communauté.

De même, les élus participant aux commissions thématiques rapportent en conseil municipal le contenu des échanges auxquels ils ont contribué.

13. Le calendrier des échéances de l'année

Ce calendrier diffusé aux élus municipaux comprend les temps forts de l'intercommunalité et les grandes échéances annuelles : instances, périodes de préparation du budget, séminaire InterGAM, etc.

Il permet notamment aux conseillers communautaires d'identifier les temps forts de l'action intercommunale et leur permet de mieux s'organiser pour être présents.



le Grand Autunois Morvan

LISTE DES ANNEXES

1. Règlement intérieur du conseil communautaire de la CCGAM
2. Charte de la relation élu-agent CCGAM
3. Charte de l'élu local :
<https://www.amf.asso.fr/documents-la-charte-elue-locale/39654>
4. Plaquette « Le Grand Autunois Morvan au service de sa population »

